THESE DE DOCTORAT

SUJET

La mesure de la pratique physique et sportive des Sénégalais :

État des lieux de la pratique, analyse des déterminants sociodémographiques, culturels, territoriaux et politiques et perspectives de développement

Thèse de doctorat de l'Université Gustave Eiffel

École doctorale n°3350 ACP-Champs-sur-Marne

Sciences et Techniques et Activités physiques et Sportives

Thèse préparée dans l'unité de recherche GREHSS

Sous la direction de Cécille COLLINET, Professeure des Universités,

La co-direction de Jérémy PIERRE, Maitre de Conférences

Thèse soutenue à l'Université Gustave Eiffel, le 25/04/2025, par

M. Cheikh Souleymane FALL

Composition du jury

Mme. Julie DEMESLAY, Professeure des universités Université de Paris-Nanterre	Rapporteure
M. Dominique BODIN, Professeur des universités Université Paris-Est Créteil	Rapporteur
Mme. Cécile COLLINET, Professeure des universités Université Gustave Eiffel	Co-directrice de thèse
M. Jérémy PIERRE, Maitre de conférences/HDR Université Gustave Eiffel	Co-directeur de thèse
M. Brice LEFEVRE, Maitre de conférences Université Claude Bernard Lyon 1	Examinateur
Mme. Bénédicte VIGNAL, Maitresse de conférences Université Claude Bernard Lyon 1	Examinatrice
M. Pierre-olaf SCHUT, Professeur des universités Université Gustave Eiffel	Examinateur

TABLE DES MATIERES

Dédicaces 6

Remerciements 7

Sigles et abréviations 8

Liste des tableaux 10

Liste des figures, des photos et des cartes 11

Résumé 13

INTRODUCTION 14

PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE 19

CHAPITRE 1 : HISTOIRE DU SPORT AU SENEGAL 20

1.1. Naissance et introduction 20

1.2. Sa diffusion en période coloniale 21

1.2.1. L'armée 21

1.2.2. L'église 22

1.2.3. Les premières initiatives d'associations sportives 23

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DU SPORT APRÈS LES INDÉPENDANCES 27

2.1. Les réformes majeures 27

2.1.1. La réforme de Racine NDIAYE 1965 28

2.1.2. La réforme de Lamine Diack de 1969 28

2.1.3. La réforme de Mathiam de 1973 29

2.2. La loi portant charte du sport de 1984 30

2.3. L'organisation du sport au Sénégal 31

2.3.1. Le Ministère des sports 32

2.3.1.1. Les services centraux 32

2.3.1.2. Les services déconcentrés du sport 34

2.3.2. Le mouvement sportif 35

2.4. Les politiques sportives et initiatives mises en place 36

2.6. La place du sport dans l'acte 3 de la décentralisation 40

CHAPITRE 3 : EVALUATION DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE : une délicate entreprise 42
3.1. La nécessité de mesurer la pratique physique et sportive 42
3.2. Les méthodologies multiples 43
3.2.1. Pluralité des structures de recherches 43
3.2.2. Le cadrage conceptuel 44
3.2.3. Les choix techniques 45
3.2.4. Les objectifs de recherche 46
3.3. Quelques études sur la mesure de la pratique physique et sportive dans le monde 47
3.3.1. Une analyse approfondie du cas français 47
3.3.2. Quelques illustrations ponctuelles de la mesure de la pratique physique et sportive 49
3.3.2.1. L'évolution de la pratique physique et sportive en Europe 49
3.3.2.2. En Belgique 52
3.3.2.2. En Suisse 52
3.3.3. État des lieux des enquêtes sur la pratique physique et sportive en Afrique 53
3.3.4. Synthèse des résultats des études menées sur la PPS 56
3.3.4.1. La pratique physique et sportive 56
3.3.4.2. Les déterminants sociodémographiques de la pratique physique et sportive 61
3.4. Esquisse des études sur la culture et la représentation des Sénégalais en matière de pratique sportive 71
CHAPITRE 4 : PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE RECHERCHE 79
4.1. L'intérêt de la mesure de la pratique physique et sportive au Sénégal 79
4.2. La problématique et les questions de recherche 80
4.3. Les hypothèses 82
PARTIE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE 83
CHAPITRE 5 : PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ETUDE : le Sénégal 84
5.1. L'organisation administrative au Sénégal 84
5.2. La population 95

5.3. Présentation des différents groupes ethniques 98
5.3.1. Les Wolofs 98
5.3.2. Les Halpulaars 99
5.3.3. Les Sérères 100
5.3.4. Les Diolas 101
5.3.5. Les groupes ethniques minoritaires du Sénégal-oriental 102
CHAPITRE 6 : L'ENQUETE QUANTITATIVE 104
6.1. Objectif de l'enquête quantitative 104
6.2. Population mère 105
6.3. Méthode d'échantillonnage 106
6.4. Présentation du questionnaire 108
6.5. Méthode d'administration 113
6.5.1. Première phase test : auto-administration en ligne 113
6.5.2. Deuxième phase : diffusion in situ 115
6.5.2.1. Une enquête de terrain à dimension ethnographique 115
6.5.2.2. La recherche de financement 116
6.5.2.3. Le choix de l'itinéraire 117
6.5.2.4. Les moyens de transport 121
6.5.2.5. Le recrutement et la formation des enquêteurs 122
6.5.2.6. Le mode de vie pendant l'enquête : hébergement, alimentation… 125
6.5.2.7. Les modes de passation du questionnaire 125
6.5.2.8. Les obstacles rencontrés 127
6.6. L'échantillon obtenu 129
6.6.1. Le travail de nettoyage 129
6.6.2. La qualité de l'échantillon 129
6.7. Analyses statistiques 131
CHAPITRE 7 : L'ENQUETE QUALITATIVE 133
7.1. Pertinence, intérêt et objectifs de l'enquête qualitative 133
7.2. Le guide d'entretien 134
7.3. La présentation des personnes interrogées 135

7.4. Le déroulement des entretiens 140
7.5. Limites et problèmes rencontrés 141
PARTIE 3 : La pratique physique et sportive des Sénégalais : un fait social discriminatoire doublé d'une gouvernance défaillante 143
CHAPITRE 8 : LES RESULTATS GENERAUX 145
8.1. La pratique physique et sportive 145
8.2. Les modalités de pratique 151
8.2.1. Les périodes de pratique 152
8.2.2. Les Sénégalais privilégient le milieu urbain et les installations sportives 153
8.2.3. Le rythme de pratique : fréquence et durée de pratique 155
8.2.4. La sociabilité des Sénégalais dans leur pratique physique et sportive 159
8.2.5. Les cadres de pratique 160
8.3. Les activités physiques et sportives 165
CHAPITRE 9 : LES DETERMINANTS SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE 176
9.1. Le sexe, un facteur discriminant à la pratique sportive 176
9.2. Jeunes et séniors : des orientations sportives différentes 182
9.3. Culture sportive et marqueur territorial 189
9.4. Groupes ethniques et rapports au corps 198
9.5. L'influence de l'entourage 201
9.6. Le taux de pratique varie en fonction de la situation socioprofessionnelle des salariés et de la nature de leur contrat 203
9.7. L'activité physique et sportive : une pratique distinctive en fonction des positions sociales 206
9.7.1. Le niveau de revenus et la pratique physique et sportive 206
9.7.2. Le niveau de diplôme : un facteur de différenciation de la pratique sportive 208
9.7.3. Les catégories socioprofessionnelles comme un élément d'analyse de l'influence de la position sociale sur la pratique physique et sportive des Sénégalais 211

CHAPITRE 10 : MOTIVATIONS, FREINS ET LEVIERS AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE 215
10.1. Les facteurs incitatifs à l'engagement sportif 215
10.1.1. La santé, le plaisir et le bien-être : le trio des raisons les plus évoquées 215
10.1.2. La mise en place de politiques publiques et d'initiatives locales incitatives à la pratique physique et sportive des Sénégalais 220
10.2. Les freins à la pratique physique et sportive 228
10.2.1. Les représentatives péjoratives de la pratique sportive, surtout chez les femmes . 230
10.2.2. La controverse autour de la position de l'Islam sur la pratique sportive 233
10.2.3. L'incohérence des politiques sportives et les défaillances dans la gouvernance du sport 238
10.2.4. Le manque d'infrastructures sportives 248
10.2.5. Le manque de moyens des services centraux et déconcentrés 252
10.3. Les perspectives du développement de la pratique sportive au Sénégal 255
CONCLUSION 263
BIBLIOGRAPHIE 269
Annexe 1 : liste des fédérations et groupements sportifs 284
Annexe 2 : L'accusé de réception de la demande de bourse de mobilité 286
Annexe 3 : Le questionnaire 287
Annexe 4 : Grille d'entretien pour les services de service régionaux et départementaux des sports 293
Annexe 5 :la liste des stades départementaux contenue dans le projet de construction 295
Annexe 6 : Invitation à la cérémonie de présentation du projet de construction d'installations sportives de proximité 296
Annexe 7 : Présentation détaillée des personnes interrogées 297
Annexe 8 : Quelques entretiens (2 exemples) 302

Dédicaces

Je dédie cette thèse à :

Mon défunt père, Abdoulaye FALL, très tôt arraché à notre affection ;

Ma mère, Ngaita NDOYE, pour l'éducation et les valeurs qu'elle nous a inculquées ;

Ma femme, Khady Ka FALL, pour l'amour, le soutien et la patience ;

Ma famille, pour le soutien ;

Mon « professeur », Hameth DINEG, de nous avoir donné goût à la sociologie du sport ;

Mes amis, pour tout.

Remerciements

A toutes les personnes qui, de par leur soutien, conseil, recommandation, ont contribué à la réalisation de cette thèse, j'aimerais leur exprimer ma profonde gratitude.

D'emblée, je tenais à remercier très chaleureusement mes co-directeurs de thèse, Cécile COLLINET et Jérémy PIERRE, pour la confiance, la compréhension, le soutien, l'encadrement, le professionnalisme, la patience, la disponibilité et la rigueur scientifique. Croyez-moi, sans eux, je n'aurais pas la résilience de terminer ce travail « ambitieux ».
Tous mes remerciements à l'endroit des membres de l'École doctorale « Cultures et Sociétés », du laboratoire ACP ainsi que de l'équipe GREHSS pour le financement, les échanges fructueux et les moments chaleureux et constructifs.
Un grand merci à l'UFR STAPS de l'Université Gustave Eiffel qui m'a accueilli, formé et accompagné, sans oublier mes collègues enseignants, mes camarades doctorants, le personnel administratif ainsi que mes étudiants. Je pense à Valérie ALLIBERT pour son amabilité et sa disponibilité.
Je n'oublie pas tous les enseignants qui ont participé à ma formation, depuis l'école élémentaire Khaly Amar de Pire à l'Université Gustave Eiffel, en passant par le CEM Ahmadou CISSE de Pire, le Lycée des Parcelles Assainies (LPA) et l'UFR SEFS de l'Université Gaston Berger de Saint-louis.
Je remercie également mes proches, mes enquêteurs ainsi que les agents du Ministère des sports du Sénégal, pour l'accueil, l'hébergement, la disponibilité, l'encouragement et la franche collaboration.
Mention spéciale à toutes les personnes qui ont participé à cette première enquête nationale sur la pratique physique et sportive des Sénégalais. Soyez fiers de vous !
A mes relecteurs, je vous dois une fière chandelle.
Je ne saurais clore ce chapitre de remerciements sans montrer ma sincère gratitude à la famille Dramé qui m'a accueilli et hébergé durant un an.
Merci aussi à mon oncle et beau-frère, Bado DIENG, pour le soutien sans faille et les conseils précieux.
Enfin, je remercie, du fond du cœur, toutes les personnes qui ont concouru, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de ce travail scientifique.
A toutes et à tous, je vous exprime ma plus sincère gratitude.

Sigles et abréviations

AFD : Agence Française de Développement

AOF : Afrique Occidentale Française

AOS : Association Olympique Suisse

APS : Activité Physique et Sportive

ASC : Association Sportive et Culturelle

CAMEPS : Certificat d'Aptitude aux fonctions de Maître d'Education Physique et Sportive

CAPEPS : Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive

CAPCEM-EPS : Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de collège d'enseignement moyen en Education physique et sportive

CAES : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire

CAIEPJS : Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteurs de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports

CNEPS : Centre National d'Éducation Populaire et Sportive

CNOSS : Comité National Olympique et Sportif Sénégalais

CONFEJES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones

CTD : Conseiller Technique Départemental

CTR : Conseiller Technique Régional

SRS : Service Régional des Sports

SDS : Service Départemental des Sports

DAPS : Direction des Activités Physiques et Sportives

DTN : Directeur Technique National

DTR : Directeur Technique Régional

EPS : Education Physique et Sportive

INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSEP : Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance

INSEPS : Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport

JOJ : Jeux Olympiques de la Jeunesse

LPSD : Lettre de Politique Sectorielle de Développement

MEPS : Maitre d'Education Physique et Sportive

MEOS : Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques

ODCAV : Organisme Départemental de Coordination des Activités de Vacances

ONAPS : Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité

ONCAV : Organisme National de Coordination des Activités de Vacances

ORCAV : Organisme Régional de Coordination des Activités de Vacances

OSSU : Office du Sport Scolaire et Universitaire

PEPS : Professeur d'Education Physique et Sportive

PSE : Plan Sénégal Émergent

SCAMP : Société de Conseil en Administration et en Management Public

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

SDS : Service Départemental des Sports

SRS : Service Régional des Sports

UASSU : Union des Associations Sportives Scolaire et Universitaire

UCAD : Université Cheikh Anta Diop

UGB : Université Gaston Berger

Liste des tableaux

Tableau 1: Les premières associations sportives 24
Tableau 2: Niveaux d'activité physique 58
Tableau 3: Indices de pauvreté au Sénégal en 2018-2019 86
Tableau 4: Présentation de la population sénégalaise 96
Tableau 5: Tableau récapitulatif des ethnies et de leurs caractéristiques 103
Tableau 6: Présentation de la structure de l'échantillon et de la population d'enquête 131
Tableau 7: Présentation des personnes interrogées 139
Tableau 8: La pratique physique et sportive occasionnelle des Sénégalais et ses déterminants 148
Tableau 9: Le rythme de pratique selon le profil social des pratiquants 156
Tableau 10: Les cadres de pratiques et ses déterminants 162
Tableau 11: La liste des activités physiques et sportives pratiquées 167
Tableau 12: Les familles d'activités physiques et sportives pratiquées 173
Tableau 13: Classification sexuée des activités physiques et sportives 174
Tableau 14: Facteurs associés au fait d'être sportif 178
Tableau 15: Choix sportifs des hommes et des femmes en fonction des univers d'activités . 180
Tableau 16: Facteurs discriminants de la pratique physique et sportive en fonction de l'âge 184
Tableau 17: Freins et motivations à la pratique physique et sportive 185
Tableau 18: La niveau de pratique selon les ethnies 198
Tableau 19: L'influence de l'entourage sur la pratique physique et sportive 201
Tableau 20: Probabilité de pratique physique et sportive et niveau de sportivité des parents et des partenaires 202
Tableau 21: Le taux de pratique physique et sportive en fonction de la situation professionnelle des salariés, de la nature de contrat et de la hiérarchie des fonctionnaires ... 204
Tableau 22: Pratique physique et sportive selon les niveaux de revenus 207
Tableau 23: L'influence du niveau d'études sur la pratique physique et sportive 209
Tableau 24: La pratique physique et sportive selon les catégories socioprofessionnelles 213
Tableau 25: Les principales motivations à la pratique physique et sportive des Sénégalais . 216
Tableau 26: Les raisons de la non-pratique physique et sportive 228

Liste des figures, des photos et des cartes

Figure 1: Organisation du Ministère des Sports 34
Figure 2: Organisation du CNOSS 35
Figure 3 : La Carte du Sénégal 85
Figure 4: Cartographie du taux de pauvreté au Sénégal selon les régions 97
Figure 6: Itinéraire de l'enquête 118
Figure 7: Photos illustratives des conditions de voyage 122
Figure 8: Photos illustratives de la formation des enquêteurs 125
Figure 9: Photos illustratives des conditions de passation du questionnaire 127
Figure 10: Taux de pratiquants occasionnels 146
Figure 11: Les périodes de pratique 152
Figure 12: Les lieux de pratique 153
Figure 13: La sociabilité des Sénégalais dans leur pratique physique et sportive 159
Figure 14: Photo d'Oumar Kane "reug-reug", champion du monde des poids lourds MMA 172
Figure 15: La pratique physique et sportive en fonction des classes d'âge 183
Figure 16: Taux de pratique occasionnelle des seniors en fonction de leur niveau de diplôme 187
Figure 17: Cartographie du taux de pratiquants sportifs selon les régions (%) 189
Figure 18: Cartographie de la pratique physique et sportive des Sénégalais en fonction de leur département d'habitation 194
Figure 20: Affiche sur l'organisation d'une randonnée pédestre à l'Université Gaston Berger (UGB) suivie d'une conférence portant "le sport et les maladies cardio-vasculaires" organisée le 07 mars 2018 219
Figure 21: Photo du Stade du Président Abdoulaye WADE 221

Norbert Elias (1994, p.25) : *« la connaissance du sport est la clé de la connaissance de la société ».*

Résumé

La pratique physique et sportive constitue d'énormes enjeux tant sur le plan social, politique, économique et sanitaire. Ces enjeux font qu'elle suscite de nombreuses études tant qualitatives que quantitatives. Ainsi en France, des études quantitatives commencèrent à être faites sur la pratique sportive des Français à la fin des années 1960. Malgré les enjeux que constituent cette étude et l'engouement noté chez les Sénégalais, leur pratique physique et sportive n'a pas encore été étudiée. Ainsi, nous nous sommes proposés de mesurer la pratique physique et sportive des Sénégalais. Pour ce faire, nous avons réalisé une étude scindée en deux parties. La première constitue une enquête par questionnaire sur un échantillon aléatoire représentatif de la population nationale âgée de 15 ans et + (*n=5550*) faite sous forme de sondage dans l'optique de mesurer le comportement sportif des Sénégalais, les modalités de pratique, les motivations, les freins et les déterminants sociodémographiques. Quant à la deuxième partie, à travers des entretiens, elle s'intéresse aux autorités en charge du sport notamment le Directeur des Activités Physiques et Sportives (DAPS), la coordonnatrice de la Cellule Genre et les chefs de services régionaux et départementaux des sports (*n=18*) visant à analyser les politiques sportives nationales et locales, leurs mises en œuvre, leurs limites et les perspectives de développement du sport. Grâce à la combinaison de ces deux enquêtes, les résultats montrent que 63,1% des Sénégalais âgés de 15 ans et + ont déclaré avoir pratiqué au moins une activité physique et sportive durant les 12 derniers mois. Ces activités physiques et sportives pratiquées sont au nombre de 36. En effet, les goûts sportifs, la pratique et la non-pratique sont fortement déterminés par des facteurs sociodémographiques, culturels et religieux tels que le sexe, l'âge, la zone d'habitation, les ethnies et les capitaux économique et culturel, *etc*. Cette recherche révèle également une gouvernance du sport défaillante obstruant le développement de la pratique physique et sportive au Sénégal, malgré toutes les politiques sportives et initiatives de développement.

INTRODUCTION

Le sport, en tant que pratique culturelle et sociale (Louveau, 2004), offre un angle d'analyse très intéressant pour les sociologues qui le considèrent comme un fait social (Mauss, 1922), un champ de reproduction des inégalités sociales (Bourdieu, 1979, 1980) ou encore d'intégration sociale (Gasparini, 2008 ; Koebel, 2010 ; Pantaléon, 2022). En effet, des problématiques sociales ont longtemps été analysées dans le champ sportif par des sociologues, selon des paradigmes portés par des théoriciens avec des visions et des appareils conceptuels différents. Ainsi, la lutte « paradigmatique » entre les structuralistes et les individualistes, positionnant respectivement l'individu comme un agent social (produit du système) et un acteur social (être agissant), alimentait et continue toujours d'alimenter la recherche en sociologie. La sociologie du sport, branche de la sociologie générale, s'est construite progressivement, à partir de 1960 (Harvey et Ohl, 2006), jusqu'à devenir une véritable science à part entière vers les années 1980 (Defrance et Koebel, 2011).

S'intéressant à la fois à l'influence de la pratique sportive sur la société et à celle-ci sur le sport, la sociologie du sport s'est depuis lors intéressée à des problématiques sociétales observées dans le champ sportif, notamment la violence, le dopage, la tricherie, la santé, l'intégration par le sport, les inégalités sociales dans l'accès à la pratique physique et sportive. Compte tenu des multiples enjeux liés à sa pratique, notamment sur le plan social, politique, économique et sanitaire, les pouvoirs publics voient en elle un service public dont ils doivent assurer la gestion et garantir la démocratisation. Afin de mieux concevoir, réajuster ou évaluer les politiques sportives, des enquêtes sont réalisées en vue de connaitre la population sportive, et elles sont différentes en fonction des méthodologies utilisées (Muller, 2005 ; Fall, 2023). Principalement, le recensement des données statistiques fédérales et l'enquête par questionnaire sur la population générale constituent les deux techniques permettant de mesurer la pratique physique et sportive d'une population (Mignon, 2015). En France, par exemple, le travail de recensement des licenciés fédéraux a commencé depuis 1949 et se poursuit toujours par la MEOS (Mission des Études, de l'observation et des Statistiques). En Afrique également, la Côte-d'Ivoire et le Maroc ont fait ce travail de centralisation des données statistiques fédérales grâce à l'Agence Française de Développement (2020). Quant à la technique de sondage sur la population générale pour évaluer leur niveau de sportivité et l'influence des variables sociodémographiques, elle a fait l'objet de plusieurs enquêtes dans plusieurs pays, notamment en France (Aubel et Lefèvre,

2013 ; Croutte et Muller, 2018 ; Lefèvre et Raffin, 2023), en Belgique (Tafforeau, 2008), en Suisse (Lamprecht et Stamm, 2000 ; Lamprecht, Fischer et Stamm, 2008, 2014), au Canada (Sport Canada, 2000), en Angleterre (National statistics, 2005) et même dans le contexte africain : Cameroun (Vignal et *al.,* 2015) et Maroc (Observatoire Wafasalaf, 2018).

Au Sénégal, malgré les politiques sportives conçues, les réformes actées et les budgets alloués au développement de la pratique physique et sportive depuis des décennies, jusqu'à présent, aucune étude n'est encore faite pour mesurer la pratique physique et sportive de la population sénégalaise, en vue d'évaluer l'impact de cette dernière mais aussi de réajuster les politiques sportives futures. Au-delà de l'absence d'enquête de ce genre, le Ministère en charge des sports ne dispose pas de base de données statistiques des fédérations et groupements sportifs à qui il délègue ses pouvoirs et qu'il a la responsabilité de superviser et de contrôler. C'est cette carence « scientifique » qui nous a amené à nous intéresser sur la mesure de la pratique physique et sportive des Sénégalais ainsi que ses déterminants.

En plus de son intérêt scientifique et social, cette recherche s'inscrit dans la continuité de mon parcours académique et professionnel[1]. En effet, au cours de notre formation en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), en « Éducation et Motricité »[2] et en « Sport et Sciences Sociales »[3], nous avons abordé quelques enquêtes sur la pratique physique et sportive (PPS) en France, les théories sociologiques de la PPS et quelques problématiques liées à la pratique sportive (la pratique sportive des personnes âgées, la domination masculine dans le champ sportif, les goûts sportifs, *etc*). En outre, cette initiation aux problématiques sociologiques de la pratique physique et sportive nous avait d'ailleurs poussé à analyser la représentation sociale des adolescents à l'engagement des femmes sénégalaises dans des sports masculins (Fall, 2020). Confronté à l'absence de données statistiques fédérales, nous étions dans l'incapacité d'établir une classification sexuée des sports. Déterminé à aller au but de cette recherche nous avons réalisé notre stage de Master au sein du Ministère des Sports afin d'accompagner la Direction des Activités Physiques et Sportives (DAPS) à centraliser les données statistiques fédérales. Cette immersion nous avait non

[1] En tant qu'étudiant sportif et optionnaire en volley-ball, nous avons entrainé l'équipe de l'Université Gaston Berger de volley-ball, entre 2015 et 2018, comme entraineur-adjoint.

[2] En effet, nous avons obtenu notre premier Master recherche en 2016 au Sénégal à l'UFR des Sciences de l'Education, de la Formation et du Sport (SEFS), en 2016.

[3] A la suite de mon premier Master, j'ai refait un autre Master recherche à l'UFR STAPS de l'Université Gustave Eiffel (UGE), afin de mieux me former aux sciences sociales du sport, plus particulièrement en sociologie du sport et en méthodologie de la recherche.

seulement permis de jeter les bases de cette classification sexuée, mais elle nous a, à la fois, donné l'occasion d'échanger avec certaines autorités centrales du sport et de tisser un réseau qui a bien facilité notre travail de terrain.

Même si cette recherche est la première de ce type au Sénégal, voire même en Afrique grâce à sa portée nationale, elle s'inscrit dans la dynamique d'autres enquêtes réalisées dans d'autres pays. Les résultats de ces dernières montrent que la pratique physique et sportive des individus, en termes de taux de pratique, de modalité, de motivation, de frein, est fortement influencée par des déterminants sociodémographiques et culturels tels que l'âge, le sexe, le niveau de revenus et d'étude, la catégorie socioprofessionnelle, l'ethnie, *etc*. Toutefois, des recherches sur la pratique sportive ont été menées au Sénégal sous différentes approches notamment l'histoire du sport sénégalais (Wane, 2005), le rôle socialisateur des jeux ludomoteurs (1987), la lutte sénégalaise et ses significations sociales (Faye, 1984 ; Sow, 2002 ; Wane, 2012, 2018 ; Wane et Kane, 2014 ; Loum, 2018 ; Wane et Chevé, 2022), la trajectoire des lutteurs professionnels (Loum, 2018) et le sport navétane et ses fonctions (Camara, 1977 ; Mignon, 1987 ; Tine, 1996 ; Mbaye, 1998 ; Touré, 2008 ; Ba, 2015). Du fait de la mise en jeu du corps, surtout féminin, dans la pratique physique et sportive contredisant parfois les normes sociales et religieuses de la société sénégalaise, des chercheurs ont essayé d'analyser la signification sociale et religieuse de la pratique sportive des femmes en général (Seck, 2007 ; Loum, 2011 ; Ndongo, 2017) ainsi que dans des sports typés masculins (Ndongo, 2017 ; Ndongo et Tine, 2018 ; Fall, 2020 ; Dieng, 2020). Le Ministère des Sports, à travers la Cellule Genre et Équité (2020)[4], a aussi commandité une enquête afin de jauger la place des femmes sénégalaises dans le champ sportif. Ces enquêtes ont révélé qu'il existe, à la fois, une classification sexuée des activités physiques et sportives garantissant une distribution sexuée des pratiques et une transgression des rôles sexués et des normes de la féminité à travers la pratique d'activités physiques et sportives surtout celles typées masculines.

Notre recherche s'intéresse à l'analyse de la pratique physique et sportive des Sénégalais, ses déterminants et les potentiels leviers de développement. Pour ce faire, nous avons réalisé une enquête à deux phases. La première, de type quantitatif, a pour objectif d'évaluer le taux de pratique physique et sportive national (pratiquants et non-pratiquants), les activités physiques

[4] Cette étude réalisée par le Cabinet Gender Expertise Group est une enquête pilote portant que sur 3 régions (Dakar, Diourbel et Saint-Louis).

et sportives pratiquées, les conditions de pratique (la fréquence, l'intensité, la durée, le lieu, le mode, la détention de licence, la participation à une compétition sportive, *etc*), les motivations et les freins. En plus de ces questions primaires, nous avons essayé d'analyser les « variations concomitantes » (Durkheim, 1895) qui pourraient exister entre leur pratique physique et sportive et des déterminants sociodémographiques tels que l'âge, le sexe, les capitaux culturel et économique, la situation socioprofessionnelle, la catégorie socioprofessionnelle, la situation matrimoniale, le nombre d'enfants, le lieu d'habitation, le niveau de pratique des parents et des partenaires, *etc*. Même si le questionnaire utilisé pour cette enquête est inspiré de l'enquête de 2010 portant sur la pratique physique et sportive en France (Lefèvre et Thiery, 2010), il est adapté au contexte sénégalais en prenant en compte des activités physiques et sportives traditionnelles, notamment la lutte traditionnelle et le « langabouri » et des variables et modalités socioculturelles et religieuses très prégnantes (ethnie, religion, enseignement coranique, *etc*).

Afin de mieux comprendre les résultats de cette première phase, une enquête qualitative a été réalisée sur la base d'entretiens auprès d'autorités centrales et déconcentrées en charge du sport ainsi qu'une autorité municipale et un « spécialiste » des questions islamiques. Elle nous a permis d'analyser les politiques sportives nationales et locales, la gouvernance sportive, la nature des rapports entre les différentes parties prenantes (pouvoirs publics, organismes sportifs, services déconcentrés…), les difficultés de chacun dans la mise en œuvre de sa mission, le point de vue de l'Islam sur la pratique physique et sportive, surtout celle des femmes et les perspectives de développement.

Cette présente thèse est composée de dix chapitres structurés en trois grandes parties. La première partie, composée de quatre chapitres, aborde successivement l'histoire du sport au Sénégal (introduction et diffusion), son organisation depuis son indépendance (réformes, organisation sportive, politiques sportives…), la difficulté de mesurer la pratique physique et sportive d'une population ainsi que quelques résultats d'enquêtes sur le sujet et les questions et hypothèses de recherche.

La deuxième partie, quant à elle, présente la méthodologie utilisée afin de mener à bien cette étude. Composée de trois chapitres, elle contextualise l'étude, c'est-à-dire le Sénégal, sur le plan administratif (position géographique, présentation des régions, des départements…), démographique (taux de pauvreté et de chômage…), et socioculturel (présentation des différents groupes ethniques). Ensuite, la méthodologie des deux enquêtes réalisées

(quantitative et qualitative) est expliquée de la conception du questionnaire au nettoyage de la base (enquête quantitative) et de la préparation du guide d'entretien à la tenue des interviews (enquête qualitative) en passant par la recherche de financement, le choix des localités, des personnes à interroger, le recrutement et la formation des enquêteurs sans oublier les problèmes rencontrés tout au long de ce travail de terrain.

La dernière partie, à travers ses trois chapitres, commence par une présentation des résultats de cette recherche autour de trois points à savoir le taux de pratique général, les activités physiques et sportives pratiquées et les modalités de pratique (période, lieu, rythme, cadre de pratique…). Après cette présentation générale, nous avons analysé, dans le chapitre 9, les principaux déterminants sociodémographiques de la pratique physique et sportive des Sénégalais que sont le sexe, l'âge, le lieu d'habitation, l'ethnie, l'entourage, la situation socioprofessionnelle et la catégorie socioprofessionnelle. Enfin, le dernier chapitre de ce travail, de manière synthétique, aborde trois questions essentielles de cette étude fournies et enrichies par la combinaison des résultats des deux enquêtes. Il s'agit successivement des facteurs incitatifs à la pratique physique et sportive, les facteurs limitatifs et les leviers sur lesquels il faudra s'appuyer pour améliorer la culture physique et sportive des Sénégalais.

Loin d'être une enquête exhaustive et parfaite, ce travail constitue une modeste contribution à la réflexion scientifique dans le champ du sport sénégalais afin de jeter les véritables bases de la démocratisation de la pratique physique et sportive au Sénégal.

PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE

CHAPITRE 1 : HISTOIRE DU SPORT AU SENEGAL

Dans toutes les sociétés, on note des jeux et des pratiques corporelles. Ces derniers avaient principalement pour objectif d'éduquer et de former les membres qui les composent. Au Sénégal, avant même l'avènement des sports modernes, il y avait des jeux dits traditionnels différents d'une localité à une autre, d'une ethnie à une autre, et d'une classe d'âge à une autre (Mbodj, 1981 ; CNEPS[5]). Ces jeux ont été répertoriés vers les années 1980 par le CNEPS (Centre National d'Éducation Populaire et Sportive) en vue de leur intégration dans l'enseignement de l'EPS, et sont évalués à plus de soixante-dix. Dans la société sénégalaise, ces jeux célébraient six valeurs cardinales constituant le socle de l'homme sénégalais abouti notamment le Jom (le sens de l'honneur et de la dignité), le Warugal (devoir citoyen vis-à-vis de la communauté), la kersa (la politesse/la délicatesse), la téranga (l'hospitalité), le mun (le courage et la maîtrise) et le njambaar (le sens de l'effort et de l'héroïsme).

Ainsi, ces activités physiques culturelles telles que la lutte et la régate servaient de moyen de socialisation chez tous les peuples au Sénégal. Ces jeux se déroulaient à la fin des récoltes, permettant aux gens de célébrer leur bonne campagne agricole et de communier entre différents villages environnants. Ces compétitions renforçaient le culte de la bravoure, de la combativité et de la résilience chez leurs membres (Mignon, 1987).

1.1. Naissance et introduction

Le sport moderne est une invention de l'Angleterre au 18ième siècle (Terret, 2016)[6], et est né des mutations engendrées par la révolution industrielle. Elle a favorisé l'invention de la machine, l'émergence des industries et d'un capitalisme émergent. Cet esprit capitaliste est en phase avec l'invention des montres, des horloges et du chronomètre, ainsi que de la prise de conscience de l'importance du temps. Cette recherche de la performance revêt un des éléments du sport moderne. Selon Brohm (1976), le sport moderne peut être identifié à travers 3 éléments :la poursuite du record, l'intérêt majeur pour la vitesse et l'obsession du mesurable.

En France, le sport s'institutionnalise à la fin du 20ème siècle avec notamment la création de clubs (Havre athletic club, 1972 ; Club alpin français, 1974 ; English Taylors, 1977 ; Paris

[5] Dans un rapport, sans date de publication, intitulé « Répertoire de jeux traditionnels et essai de codification en vue de leur intégration dans le cadre de l'éducation physique et de l'animation sportive », le CNEPS a recensé les jeux traditionnels sur tout le territoire sénégalais, définissant leurs logiques internes afin de les utiliser dans l'enseignement de l'EPS.

football club, 1979) et le développement des compétitions (Terret, 2016). C'est ainsi que le Sénégal, étant sous l'administration de la France, a vu se développer la présence du sport moderne sur son territoire. D'après Mignon (1987) et Deville-Danthu (1998), son introduction remonte aux années 1920 dans un contexte de dépaysement, de l'ennui tropical et de la nostalgie de la communauté française qui a poussé à reproduire les mêmes cadres de sociabilité bourgeoise, dont la lecture et la pratique sportive (Mignon, 1987). Quoi qu'il en soit, Kane (2005) affirme que le football a commencé à être joué à Saint-Louis[7] entre 1913 et 1914. A Dakar, le « Cercle de l'Union » fut un lieu de rencontre entre civils et militaires (Mignon, 1987) où la communauté française se regroupait pour reproduire leur mode de vie européen.

Introduit principalement au Sénégal entre les deux guerres mondiales afin de former des hommes forts à des fins militaires, sociales et économiques, l'autorité coloniale a jugé nécessaire de se servir du sport pour l'instruction civique, la formation militaire et l'Éducation Physique et Sportive (Deville-Danthu, 1998 ; Kane, 2005). Après avoir expliqué son introduction, il est important d'analyser sa diffusion, compte tenu de la place que la société accorde à ses jeux traditionnels dans un monde en pleine mutation.

1.2. Sa diffusion en période coloniale

La diffusion du sport au Sénégal ne s'est pas produite *ex nihilo*. Elle a été assurée par des structures étrangères installées dans le pays avec des objectifs bien définis. Ainsi, Kane (2005, p. 89-90) pense que **«** *ce qui est sûr, c'est qu'au Sénégal, c'est par l'encadrement de l'armée, de l'Église, de l'école et par la création d'associations, que la pratique sportive se diffuse dans la population indigène la plus évoluée* ».

1.2.1. L'armée

La Hollande, le Portugal et l'Angleterre ont occupé le Sénégal bien avant la France. Cette dernière s'y est installée dès le 17ème siècle (1638) avec l'ouverture d'un comptoir commercial à Saint-Louis. Deux siècles plus tard, à la suite de la conférence de Berlin tenue du 15 Novembre 1884 au 26 février 1885, elle occupe officiellement le Sénégal.

Déjà en 1857, le général Faidherbe initia la formation de la première troupe noire. Cette formation basée sur la pratique sportive visait à se doter d'hommes forts capables de défendre la métropole dans un contexte belliqueux et de colonialisme. Afin d'étendre ses tentacules,

[7] Capitale du Sénégal d'alors où il y avait une forte présence des autorités coloniales, des militaires et des maisons de commerce.

l'administration coloniale procède au recrutement de contingent en AOF dans les quatre communes (Gorée, Saint-Louis, Dakar et Rufisque) en 1929. Ceci confère à l'armée la mission de la diffusion et du contrôle des activités physiques dans la colonie avec les prérogatives de l'instruction physique et de la préparation militaire. En outre, il est intéressant de noter que l'enseignement de l'EPS, durant cette période, était assuré par les instituteurs et les sous-officiers de l'armée.

Fidèles à cette mission, en 1940, les autorités interdisent aux militaires de participer aux compétitions civiles perçues comme une menace de l'essor du sport dans la colonie (Kane, 2005). Dans la même année, les prérogatives de l'armée sur le développement et le contrôle de l'instruction physique sont abrogées par la charte du sport en AOF.

A la sortie de la deuxième guerre mondiale aux conséquences humaines désastreuses dans les colonies, avec l'envoi de 200 000 « tirailleurs sénégalais », la métropole française s'est convaincue de la nécessité de former et de mieux investir dans l'éducation physique et sportive dans les colonies en vue d'une amélioration de la race « noire ». En effet, les indigènes constituaient un réservoir et étaient prêts à contribuer au développement de la métropole française en temps de paix, tout comme en temps de menace (Kane, 2005).

1.2.2. L'église

Comme l'armée, la présence de l'église au Sénégal date de la moitié du 15ième siècle. Dans le cadre de sa mission « civilisatrice » et « évangélique », les missionnaires catholiques assuraient la gestion administrative de l'éducation. Ainsi, les premières écoles sont mises en place sous leur direction.

Voulant une école démocratique et laïque, ces missionnaires catholiques ont été remplacés par des fonctionnaires laïcs indépendants de tout ordre religieux. Le père Lecoq, curé de la paroisse de Sacré-Cœur d'alors, a instruit la première troupe scoute, en 1921, appelée « Jeanne-d 'Arc », dans l'objectif de maintenir le contrôle de l'église sur les jeunes indigènes. Parallèlement à cette visée de contrôle, elle leur offrait la possibilité de s'adonner au sport et à la préparation militaire. Par la suite, une section sportive fut créée en son sein ; chose qui lui a valu le statut d'association sportive. Ainsi, elle est considérée comme étant la première association sportive indigène au Sénégal, en 1927 (Kane, 2005). L'athlétisme était utilisé comme sport de base pour l'éducation physique, morale et militaire des adhérents.

Même si ce club était exclusivement axé sur l'encadrement des jeunes chrétiens, l'étau a été desserré à un moment donné permettant l'adhésion des non-chrétiens. D'ailleurs, le premier musulman à y adhérer avait emprunté un prénom chrétien, selon Kane (2005).

1.2.3. Les premières initiatives d'associations sportives

❖ **Avant 1930 : les sports « européens » réservés aux européens**

La première période de l'évolution du sport au Sénégal, avant 1930, est marquée par une restriction de la pratique du *« sport européen aux européens du Sénégal* », selon Traoré (1984). Dans ce contexte, la fonction du sport était le divertissement, le loisir et la distraction. A cet effet, les indigènes d'alors y étaient exclus jusqu'à 1929, date à laquelle l'association sportive de l'Union Sportive Indigène (première association sportive libre de toute tutelle) vit le jour sous l'impulsion et l'animation de Amadou Mix Guèye, à la suite de l'éclatement de l'Association Sportive des Tireurs Dakarois connue pour ses positions discriminatoires et racistes. En outre, le père Lecoq, fondateur de la Jeanne-d 'Arc menaçait d'exclure de l'église tous les jeunes chrétiens qui joueraient contre son équipe. Ces mesures ont été relatées et qualifiées de « ségrégation raciale » (Mignon, 1987) ou d'« *apartheid sportif* » (Deville-Danthu, 1998).

Cet intérêt des indigènes à vouloir s'adonner à la pratique sportive est venu des spectacles et des compétitions qu'organisaient les militaires et les clubs réservés aux blancs. Les indigènes « *progressistes* », contrairement aux « conservateurs », étaient attirés par les nouvelles formes de pratiques et de socialisation à travers des associations informelles. Elles étaient une tribune de revendication et de contestation politique (Kane, 2005). Par mimétisme, les indigènes s'initièrent à la pratique des jeux sportifs comme le football nécessitant moins de frais et de technique à sa pratique (Deville-Danthu, 1998) et des courses hippiques qui se réalisaient 8 fois dans l'année (Mignon, 1987).

Association sportive	Région	Année de création
Union Sportive Indigène	Dakar	1929
La Jeanne-d'Arc	Dakar	1931
Club Nautique Dakarois	Dakar	1931
Union Sportive Goréenne	Dakar	1933
Foyer France-Sénégal	Dakar	1933

La Saint-Louisienne	Saint-Louis	1933
Le Comité Grand-Air	Dakar	1933
L'Avenir de Saint-Louis	Saint-Louis	1933
Le Club Sportif Thiessois	Thiès	1933

Tableau 1: Les premières associations sportives

A Dakar, l'administration du sport fut gérée au sein de la chambre de commerce de Dakar. La plupart des clubs étaient militaires (État-major, 6ième Régiment Artillerie Coloniale, 7ième Régiment des Tirailleurs Sénégalais et l'unité marine) et un civil (Union Sportive des Tireurs Dakarois) implantés à Dakar. Il existe également deux clubs à Saint-Louis (1 club civil et 1 club militaire du nom de Diane).

❖ 1930-1945 : L'ouverture du sport aux indigènes

Cette prolifération fulgurante du mouvement sportif des indigènes « progressistes » instaurait un climat de conflit entre les sportifs indigènes voulant mieux développer les associations sportives et les administrateurs coloniaux misant plus sur la pratique sportive à travers les cours d'EPS et la préparation militaire. Elle constituait aussi, selon le Colonel Bonavita[8], *« un des buts les plus éminents et les plus essentiels de l'action civilisatrice dans un pays neuf »* (Deville-Danthu, 1998).

Toujours selon l'auteur, les autres arguments avancés par les autorités coloniales pour freiner l'essor du sport étaient l'organisation des compétitions, la spécialisation, le surmenage, le temps de travail élevé des enfants et la quête de record. Ce qu'elles prônaient, c'était le développement de la jeunesse par une enculturation des valeurs sportives et une mode de pratique d'amusement avec de petites compétitions, sur recommandation du commandant Robin, chargé de l'inspection médicale des écoles

Face aux revendications des indigènes sous la houlette de Amadou Mix Gueye et la percée des athlètes noirs américains lors de Jeux Olympiques (JO) Berlin 1936 à l'instar de Jesse Owens et du boxeur noir américain Joc Louis, les autorités coloniales ont un peu desserré l'étau permettant aux indigènes d'intégrer le mouvement sportif sous la direction de Boisson en 1939 accordant une part importante de la politique de la jeunesse à la pratique sportive. Ceci fait suite à la création du Comité Fédéral des Sports de l'AOF, en 1934, chargé d'harmoniser et de veiller

[8] Président du Comité central d'instruction physique et de préparation militaire d'A.O. F dans un rapport annuel de 1937-1938 du 20 Janvier 1939.

au respect des règlements sportifs et administratifs en vue de la participation des athlètes africains aux Jeux Olympiques de Berlin de 1936. Cette structure avait aussi pour mission de regrouper les clubs, de délivrer les licences et d'homologuer les records dans toutes les colonies de l'Afrique Occidentale Française.

C'était une décision intéressante et calculée, car la métropole percevait l'Afrique comme un grenier ou une pépinière d'athlètes afin d'assurer et de perpétuer le prestige de la France. Au-delà de cet angle sportif, cette prolifération des associations sportives fut encouragée par la volonté des autorités coloniales de promouvoir la pratique sportive des autochtones dans la visée d'avoir une main-d'œuvre robuste, saine et prête à intégrer l'armée, à travers l'EPS et la préparation militaire (Deville-Danthu, 1998). Néanmoins, certains doutaient encore des capacités intellectuelles des noirs.

Cette époque coïncide aussi avec l'expansion du football dans 3 grandes villes, à savoir Dakar, Rufisque et Saint-Louis. Le basketball et la boxe ont aussi été introduits dans ces villes. Logiquement, des clubs dakarois ont vu le jour tels que la Jeanne d'Arc de Dakar et le Club Nautique de Dakar en 1931, le Foyer France Sénégal, l'Union Sportive de Gorée, la Saint-Louisienne et l'Avenir de Saint-Louis en 1933. C'est dans ce sillage que les clubs des indigènes s'ouvrent au monde en étant affiliés aux fédérations sportives françaises.

❖ 1945-1960 : l'affiliation aux fédérations françaises et leur percée dans les compétitions internationales

Étant affilié aux fédérations françaises, le Sénégal joue un rôle fondamental dans l'organisation du système sportif ouest-africain. Ses athlètes se sont manifestement illustrés dans les stades africains et mondiaux à travers certains sports comme l'athlétisme, le football, la lutte et la boxe. Des clubs sénégalais de football ont marqué les compétitions sportives dans le contexte ouest-africain comme le Réveil de Saint-Louis, la Jeanne d'Arc, l'Union Sportive de Gorée et le Foyer France Sénégal. De plus, des athlètes ont porté dignement le drapeau de la France dans des compétitions internationales (Traoré, 1984).

En effet, les clubs qui ne pratiquaient que du football se sont affiliés à la ligue de football de l'AOF. Cette structure est reconnue à Dakar, le 15 Juillet 1947 par le gouverneur général. Ensuite, elle a été parrainée par la ligue parisienne de football le 10 Novembre 1947 et est reconnue par la Fédération Française de Football, le 28 juillet 1951.

Cette situation propice à la sportivisation dans les colonies comme au niveau international est favorisée par la sortie de la seconde guerre mondiale avec la reconnaissance de la citoyenneté

aux autochtones et l'application de la loi du 1ier Juillet 1901 sur la liberté d'association. Cependant, les autorités encouragèrent les autochtones à la pratique sportive afin de les occuper sainement et de les détourner de la chose politique, car, selon le gouverneur du Sénégal en 1950, « *Les Africains évolués montrent toujours le même goût pour la politique ; c'en est inquiétant »*[9]. Allant plus loin, il recommandait «*la création [...] d'associations et d'organisations, de préférence privées, susceptibles d'occuper les étudiants en dehors des établissements d'enseignement et des universités (foyers, clubs sportifs, camps de vacances...) »* (Deville-Danthu, 1998). Ainsi, l'école William Ponty et le Lycée Van Vollenhoven sont cités parmi les lieux les plus dynamiques à la promotion du sport (Mignon, 1987). Et selon le même auteur, la pratique des activités scolaires et sportives était assurée, jusqu'en 1950, par les militaires.
La déclinaison de la diffusion du sport sénégalais présentée par Traoré (1984) en trois périodes s'arrête dès son accession à l'indépendance ; laquelle période correspond au début de la troisième période de son évolution sportive jusqu'en 2000 (Kane, 2005), appelée « *dispositif contemporain ».*

En résumé, nous avons constaté que le sport moderne s'est introduit au Sénégal au début du 20ème siècle par les autorités coloniales françaises et les comptoirs de commerce dans un contexte de dépaysement et de besoin de formation militaire, d'instruction et d'éducation physique. Mais, sa diffusion n'a pas été un long fleuve tranquille puisque l'accès aux clubs étaient interdits aux indigènes (avant 1930). C'est à partir de 1930 que ces derniers commencèrent à se démocratiser entrainant la création de la première association indigène libre (Union Sportive Indigène) dont le premier président est Amadou Mix Gueye. Cette ouverture a permis à la métropole française d'avoir de bons athlètes pour leurs clubs et aux clubs sénégalais de s'affilier aux fédérations françaises jusqu'en 1960, année de son indépendance.

[9] A.N.S. : 2G50 (143) : Sénégal : Affaires politiques, bulletins trimestriels de renseignements politiques (1, 3, 4). 1" semestre 1950 établi par le gouverneur par délégation Le Rolle, p.16.

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DU SPORT APRÈS LES INDÉPENDANCES

Dès son accession à l'indépendance, le mouvement sportif sénégalais s'est séparé des institutions sportives de l'AOF avec la création d'une vingtaine d'associations sportives. Néanmoins, les autorités en charge du sport Sénégal, à travers l'arrêté n°669 du 27 Janvier 1960, ont décidé de perpétrer le même dispositif de l'organisation de la pratique sportive coloniale basé sur la loi 1901 en gardant les dénominations d'« *association* ». Ces dernières sont remplacées au profit de fédérations nationales par le décret n°699 du 1ier Septembre 1960 relatif aux activités de groupements sportifs déléguant la gestion du sport à ces fédérations nationales. De ce fait, l'État s'affirme comme étant le principal acteur de la diffusion des sports modernes et son introduction est concomitamment liée à l'abandon des jeux ou sports traditionnels (Kane, 2005).

Afin de relever le défi de l'organisation et de la gestion du sport au Sénégal, l'État s'est doté d'un Département en charge du sport dont la mission est l'élaboration d'une politique sportive et sa promotion sur tout le territoire national. C'est dans cette foulée que les autorités ont mis en place le « Brevet Sportif Populaire » en 1937 accordant un bonus de 2 points aux candidats au Certificat d'Étude Primaire titulaires de ce diplôme afin de booster la pratique des APS (Kane, 2005). Au-delà de ces premières initiatives d'organisation et de développement, plusieurs réformes ont été enclenchées pour mieux redynamiser le secteur du sport.

2.1. Les réformes majeures

L'organisation du système sportif sénégalais est pavée de réformes. Ainsi, trois repères méritent d'être explicités pour mieux la comprendre. Il s'agit des réformes de Amadou Racine Ndiaye[10] (1965), de Lamine Diack[11] (1969) et de Mathiam[12] (1973).

[10] Il fut Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Populaire du Sénégal de 1966 à 1968.

[11] Champion de France en saut en longueur en 1958, Lamine DIACK a dirigé le Commissariat Général des sports de 1969 à 1973. Il fut Président de la Confédération Africaine d'Athlétisme, Président du Comité National Olympique et Sportif Sénégalais (1985-2002) et Président de l'International Association of Athletics Federations (1999-2015).

[12] Joseph Mathiam fut Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et aux Sports (1973-1977).

2.1.1. La réforme de Racine NDIAYE 1965

Cette réforme découle de la volonté du Département d'État chargé du sport de se séparer des textes structurant la pratique sportive copiés mot pour mot des anciens textes de la législation française avec les échecs qui en découlent (Traoré, 1984). Cette organisation a montré ses limites, car il n'y avait aucune structure représentative des clubs sur le plan national. Le cas du conflit entre la ligue de football du Cap-Vert (Dakar), menaçant de boycotter le championnat, et celles des autres régions en est un parfait exemple. Querelles desquelles découle l'organisation de championnats régionaux et inter-ligues ayant abouti à la division du pays en 5 poules : Sénégal-Nord, Sénégal-Sud, Sénégal-Est, Sénégal-Ouest et Sénégal-Centre.
Face à cette situation, l'État exige un certain nombre de critères afin de reconnaître une fédération ou un club. Pour ce faire, il doit être composé, au moins d'une discipline collective, d'une discipline individuelle et d'une discipline de combat. De plus, elle a permis de définir une pyramide large de la gestion du sport en donnant au Ministère de la Jeunesse et des Sports le pouvoir d'octroi et de retrait de délégation des pouvoirs sur des bases bien définies. A cet effet, la mission assignée à tous les maillons de cette pyramide est claire et bien définie. Malgré ces efforts, le mouvement sportif sénégalais tardait à décoller. C'est dans cette optique que la réforme de 1969 fut enclenchée.

2.1.2. La réforme de Lamine Diack de 1969

Dans les années 1960, le mouvement sportif a connu un engouement pour la pratique du football hors-fédération, sous forme d'ASC (Association Sportive et Culturelle). Étant plus accessible et très convoitée, elle a connu un essor fulgurant rendant inquiètes les autorités en charge du sport. Lamine Diack, sportif abouti, champion de France et ancien Président de l'IAAF, est mis à la tête du Département de la Jeunesse et des Sports en 1969. Son objectif est clair et précis, et vise à doter le système sportif sénégalais d'une organisation forte et structurée. Pour démontrer la pertinence de sa réforme, il affirme qu'*« il convient de souligner que la promotion du sport sénégalais implique un dépassement d'attitudes mentales héritées du passé… Ce faisant, il convient de transcender les formules désuètes des clubs hérités de l'ère coloniale… »,* d'après Traoré (1984, p.38).
En effet, cette réforme est basée principalement sur 4 éléments :

- L'augmentation des moyens matériels et financiers des clubs.

- La mise en place de fonds d'aide au sport.
- L'exigence demandée aux clubs de faire 3 disciplines en plus du football.
- Et le renforcement de la base populaire des clubs (regrouper les clubs affinitaires pour renforcer les capacités techniques des élites).

Au fil du temps, seul le dernier objectif est atteint, puisqu'on peut noter la naissance de grands clubs dont la plupart perdure jusqu'à présent : le Diaraf (*Foyer France-Sénégal et Espoirs de Dakar*), les Almadies, les Niayes, les Saltigués (Espérance de Rufisque et Rufisque-Association-Sportive), le Dial-Diop (Union Sportive Indigène et Stella), le Diambour, les baraaks, la Linguère (Espoir Saint-Louisien et la Saint-Louisienne), le Mbossé… (Mignon, 1987). Malgré la réussite de cette politique de fusion des clubs de quartiers en clubs nationaux et régionaux, des querelles sont notées entre ces derniers à cause des différences socio-culturelles de chaque club et leurs rivalités internes.

2.1.3. La réforme de Mathiam de 1973

Cette réforme s'inscrit dans le sillage de la réforme précédente. Elle vise à améliorer les structures déjà sur place. Au-delà des entreprises précédentes, celle-ci est plutôt participative donnant la parole aux acteurs du sport dans une dynamique de cogestion, suite à la demande du mouvement sportif secoué par des conflits électoraux. C'est ainsi qu'une circulaire[13] fut prise pour « *opérer une réorganisation profonde des structures d'encadrement dans leur fonctionnement* » (Ndiaye, 2002, p.22-23).

De ce fait, pour qu'un club soit national ou régional, il doit impérativement remplir certains critères, à savoir la pluridisciplinarité (3 disciplines sportives au minimum), la pluri-catégorisation, une base populaire (150 à 500 membres) avec des membres qui cotisent régulièrement, et la tenue d'une assemblée générale annuelle. Cette circulaire exige qu'il y ait des comités régionaux des sports, au niveau régional, chargés de regrouper toutes les ligues et d'élaborer une politique sportive régionale. Ces structures sont dirigées par des présidents désignés par les chefs de services régionaux des sports, en étroite collaboration avec les gouverneurs. Quant au niveau fédéral, un système de cogestion entre les fédérations et le Ministère de tutelle (1/3 des membres du comité directeur est coopté par le Département de la

[13] Circulaire N°73-1103/SEJS du 25 septembre 1973

Jeunesse et des Sports) a été instauré permettant à la tutelle d'avoir un contrôle sur ce qu'elles font.

Par la suite, des rencontres se sont tenues autour de la problématique du développement du sport sénégalais qui a abouti à la conception d'une charte votée à l'Assemblée Nationale, le 04 Mai 1984, considérée jusqu'à aujourd'hui comme étant le seul dispositif juridique et institutionnel de la pratique du sport au Sénégal. A l'image de toutes les politiques sportives, celle-ci assigne certaines finalités au sport.

2.2. La loi portant charte du sport de 1984

Comme dans tous les pays, l'État donne une signification à sa politique sportive. Le sport participe à l'éducation des masses comme indiqué sur l'exposé des motifs de la loi 84-59 du 23 mai 1984 portant charte du sport mentionnant qu'il faut « *voir essentiellement dans le sport un moyen d'éducation et de formation des masses en général, de la jeunesse en particulier* ». Cette politique sportive s'inscrit parfaitement dans le cadre de la loi d'orientation de l'éducation nationale visant à *« former des hommes et des femmes équilibrés physiquement et moralement, capables de créer les conditions de leur épanouissement à tous les niveaux et de contribuer au développement national* » (Kane, 2005, p.220). Les finalités sont orientées vers la santé, l'hygiène, l'éducation, la formation, la détente, le loisir et l'émulation sous forme d'éducation physique, de sport récréatif ou de masses, et de haute compétition suivant ces finalités.

C'est sur la base de ces dernières que des objectifs sont assignés à la pratique sportive au Sénégal. Parmi eux, on peut noter :

- L'accroissement de la vigueur, de l'endurance corporelle, de la force et de l'agilité.
- L'amélioration de la santé et l'acquisition de bonnes habitudes d'hygiène conditionnant le développement et le renforcement de la santé publique.
- Le développement intellectuel et culturel.
- La contribution à la lutte contre le sous-développement par l'amélioration du travail productif.
- Le facteur de loisir, de détente, de cohésion sociale.
- Le développement de l'esprit communautaire, des valeurs, attitudes et comportements sociaux.

Afin d'atteindre les finalités qui lui sont assignées, la « politique sportive sénégalaise », voulant rendre cette pratique accessible à tous s'appuie sur huit principes directeurs.

- La démocratisation.
- La liberté d'expression.
- L'identité culturelle (ancrage à la culture, à la tradition du pays).
- La pluridisciplinarité (toutes les disciplines sportives peuvent y être pratiquées).
- La cogestion (la gestion du sport peuvent être déléguée à des structures privées).
- La décentralisation.
- L'amateurisme (une autorisation spéciale est donnée aux athlètes professionnels ou rémunérés).
- Et la protection des pratiquants (encadrement technique, couverture médicale, assurance…).

En effet, le principe de *démocratisation* est proclamé dans la charte du sport voulant accorder à tous les Sénégalais les mêmes chances dans la pratique du sport. Ainsi, *la liberté d'association* inspirée de la loi de 1901, la pluridisciplinarité (choix de pratiquer le sport souhaité) et la *décentralisation* y sont consacrées. Ensuite, il y a le principe de la *cogestion*. Même si la liberté d'association est de rigueur, l'État maintient sa mission régalienne d'orientation et de contrôle de la pratique sportive avec la formation de ses cadres. Toutefois, il peut collaborer avec des organismes privés ou des collectivités territoriales. Et enfin, nous avons le principe de l'*amateurisme*. L'État ne fait que la promotion de la pratique du sport amateur. Néanmoins, l'occasion est donnée aux sportifs professionnels ou rémunérés de demander une autorisation spéciale devant les autorités publiques compétentes.

Ce cadre juridique et institutionnel a certes dégagé les contours et la vision de l'État sénégalais en matière de pratique sportive sur la base de huit principes directeurs, mais cette charte est caduque car elle ne prend pas en considération tous les enjeux du sport actuel notamment le dopage, la professionnalisation et le financement du sport. De plus, tous les décrets d'application n'ont pas été signés et appliqués pour accompagner cette loi.

2.3. L'organisation du sport au Sénégal

Depuis son indépendance en 1960, l'État opère de nouvelles orientations dans plusieurs domaines afin de marquer son autonomie. En effet, dans le domaine, la pratique sportive au Sénégal est gérée par le Ministère des Sports avec ses services administratifs centraux et

déconcentrés, et le mouvement associatif du sport chapoté par le Comité National Olympique et Sportif Sénégalais (CNOSS) créé en 1961.

2.3.1. Le Ministère des sports

Jadis associé avec d'autres secteurs comme la jeunesse, la culture et l'éducation populaire, le Ministère des Sports a pour mission de préparer et de mettre en œuvre « *la politique définie par le Chef de l'État dans le domaine de l'éducation physique et des sports* ».[14] A ce titre, d'après le décret de 2022 relatif aux attributs du Ministère des Sports, il est chargé, entre autres :

- D'encourager la pratique sportive de masse.
- De développer les infrastructures sportives sur tout le territoire national sans discrimination aucune.
- De promouvoir la pratique sportive dans les établissements scolaires et universitaires en collaboration avec les Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

2.3.1.1. Les services centraux

En respectant les dispositifs du décret n°2003-293 du 08 mai 2003 portant organisation du Ministère des Sports, au-delà du cabinet et les rattachés, le Ministère des Sports est composé de 6 directions avec des divisions dont chacune d'entre elles dispose des missions bien définies **(voir figure 1).**

- **La Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE)** est chargée de l'élaboration et l'exécution du budget annuel, la maintenance des édifices du Ministère et la gestion des ressources humaines.
- **La Direction de la Formation et du Développement Sportif :** Sa mission est d'assurer la formation continue des cadres du Ministère et des techniciens des fédérations et groupements sportifs et la promotion des métiers du sports. En outre, cette direction est chargée également de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale notamment des bourses et des conventions de formation avec d'autres pays comme la France, l'Allemagne, l'Iran, *etc.*

[14] Décret n°2022-1811 du 26 septembre 2022 relatif aux attributs du Ministère des Sports.

- **La Direction des Infrastructures Sportives :** Elle élabore et exécute la politique de construction d'infrastructures sportives en suivant et contrôlant la réalisation des différents phases et programmes. Le coût des infrastructures sportives étant très élevé, elle développe des stratégies de financement public-privé.
- **La Direction des Loisirs Sportifs :** A travers des programmes de partenariat, elle s'oriente vers la promotion des programmes et sports de loisir. Dans sa mission de soutien, elle appuie les structures de loisir. Néanmoins, nous ne voyons pas la pertinence d'avoir une Division des Programmes et des partenaires dans cette direction et celle des Infrastructures Sportives puisque toutes les divisions s'inscrivent dans le cadre de la recherche de partenariat dans le domaine du sport.
- **La Direction du Sport de Haut Niveau :** Parmi ses multiples missions, cette direction est chargée de la formation d'une élite sportive performante capable de rivaliser avec les autres nations, de la conception, de la mise en œuvre et du suivi du programme des compétitions internationales. Elle prend également en charge la question de l'insertion professionnelle et de la reconversion des sportifs de haut niveau pour éviter qu'ils soient dans la précarité après leurs carrières sportives.
- **La Direction des Activités Physiques et Sportives :** Composée de 3 divisions, et 4 pour le Directeur des Activités Physiques et Sportives avec celle des Affaires Financières, la DAPS est chargée de la promotion du sport à la base et du sport scolaire et universitaire, du suivi et de la supervision des activités des fédérations. Étant un service public, la gestion est déléguée aux fédérations sur la base de l'arrêté ministériel n° 12238 en date du 31 décembre 2003 fixant les conditions d'octroi et de retrait de la délégation de pouvoirs aux fédérations et groupements sportifs dont la DAPS est chargée de superviser et d'accompagner les fédérations et groupements sportifs. Dans sa mission de supervision, la DAPS contrôle les activités des fédérations dans le respect scrupuleux des conditions de délégations de pouvoirs, notamment la bonne gouvernance et la tenue des Assemblées Générales d'information (chaque année) et d'élection (tous les 4 ans) dont les délais ne sont pas souvent respectés. Pour mieux accompagner le mouvement sportif, la Direction des Activités Physiques et Sportives appuie les fédérations en termes d'orientations, de formations pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives. Malgré la lourde mission de la DAPS de promouvoir la pratique sportive de masse, elle ne dispose ni de budget de développement des disciplines ni de personnels cadres. Cette

situation la rend faible et incapable de gérer les affaires courantes de la direction et de concevoir des programmes de développement et de promotion.

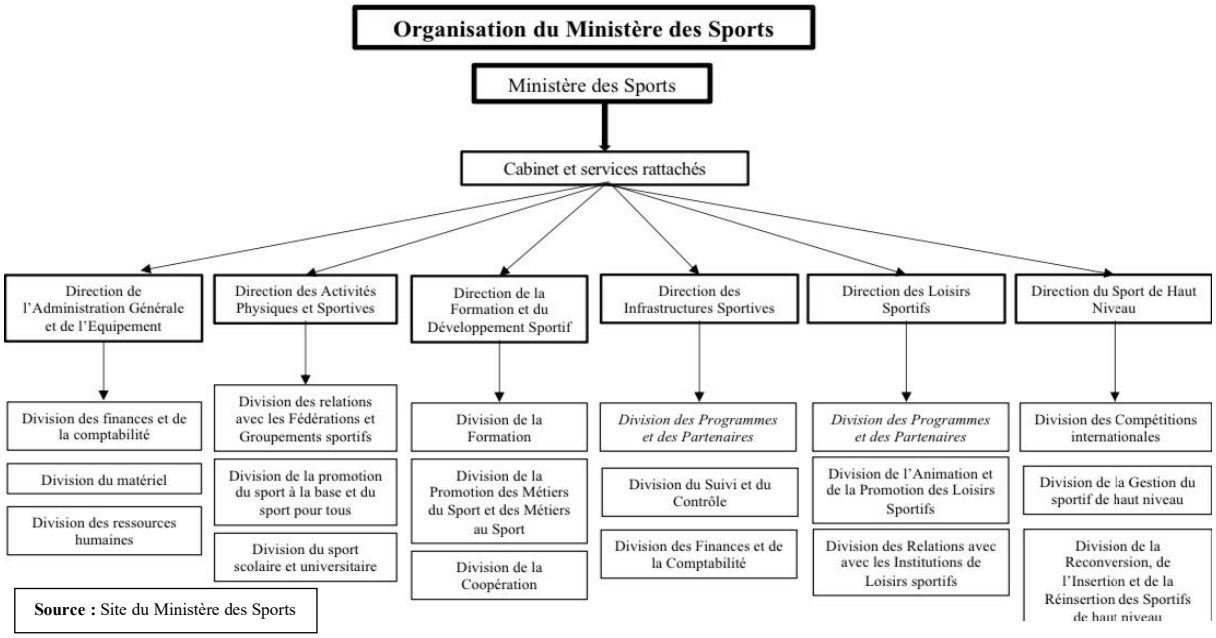

Figure 1: Organisation du Ministère des Sports

2.3.1.2. Les services déconcentrés du sport

Les services déconcentrés du sport sont les Services Régionaux des Sports et les Services Départementaux des Sports. Ce sont des démembrements du Ministère des Sports dans leurs sphères de compétences. Ils sont les représentants de leur Ministère de tutelle, et sont chargés de mettre en œuvre la politique sportive au niveau déconcentré.

Ainsi, ils peuvent initier des activités ou des programmes de promotion de la pratique, coordonner les programmes du Ministère au niveau déconcentré et assister les Gouverneurs et les collectivités territoriales en matière du sport.

Dans les missions de contrôle de supervision, les services régionaux sont en charge des structures sportives au niveau régional notamment les ligues et les Comités Régionaux de Promotion. Au niveau départemental, les districts et les Comités Départementaux de Promotion sont sous la supervision des Services Départementaux des Sports. Ces derniers, dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, collaborent avec les collectivités territoriales pour la promotion de la pratique sportive.

2.3.2. Le mouvement sportif

Le mouvement sportif regroupe l'ensemble des structures (13 fédérations de disciplines olympiques et 1932 sportifs)[15] œuvrant pour la promotion et le développement de la pratique sportive. Au Sénégal, il est coordonné par le Comité National Olympique et Sportif Sénégalais (CNOSS), créé le 31 aout 1961, au lendemain de l'indépendance avec 16 disciplines sportives (Kane, 2005). Il est reconnu comme membre du CIO lors des Jeux Olympiques de Tokyo de 1964 auxquels ses athlètes ont participé. Étant la fédération des fédérations sportives, il a trois missions principales :

- Représenter le Sénégal au sein du Comité National Olympique.
- Collaborer directement avec le pouvoir public pour la conception de politiques sportives.
- Représenter le mouvement sportif sénégalais.

De ce fait, il regroupe les fédérations civiles, les sports scolaire et universitaire, les sports corporatifs et l'Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV). Actuellement, nous pouvons compter une soixantaine de fédérations sportives et groupements sportifs.

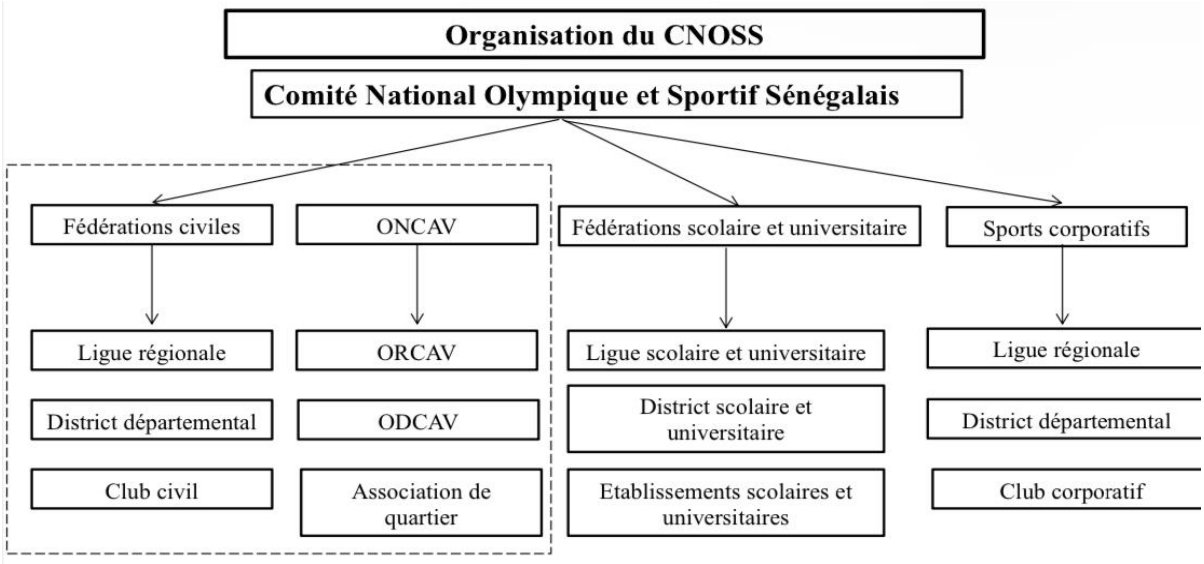

Source : Kane (2005)

Figure 2: Organisation du CNOSS

[15] https://cnoss.sn/#

L'Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV), structure privée organisant le sport navétane[16], regroupant les Associations Culturelles et Sportives (ASC) perçues jadis comme une forme de pratique sportive sauvage et informelle en dehors du cadre fédéral, est maintenant en collaboration avec la Fédération Sénégalaise de Football (FSF), fédération civile. Même si le répertoire du Ministère n'est pas à jour, nous avons pu en recenser 54 fédérations, groupements sportifs et comités nationaux. Avec l'organisation des Jeux Olympique de la Jeunesse à Dakar (Sénégal), des fédérations de disciplines olympiques ont été créées (**voir annexe 5**).

2.4. Les politiques sportives et initiatives mises en place

Au-delà de la charte du sport structurant le cadre institutionnel et juridique du sport, avec notamment les principes directeurs de la démocratisation, de la pluridisciplinarité, de la liberté d'association, de la cogestion (délégation de pouvoirs aux fédérations et groupements sportifs) et de la décentralisation (transfert de compétences aux collectivités territoriales), des politiques sportives ont été initiées pour le développement et la promotion de la pratique sportive. Ainsi, des Lettres de Politiques Sectorielles (LPS) des Sports ont été conçues, considérées comme politiques sportives, en 2006, 2010 et 2015. La dernière politique sportive est innovante et est marquée par une nouvelle orientation en intégrant la mission de développement. Inspirée de la politique nationale appelée « Plan Sénégal Émergent » (PSE) qui conçoit le sport, dans son premier pilier, comme un secteur pouvant soutenir la transformation de l'économie et la croissance du pays, la politique sportive est dénommée, depuis 2015, la Lettre de Politique Sportive Sectorielle et de Développement (LPSD)[17] des Sports. En effet, elle *« est un processus partagé par les différents acteurs du secteur du sport pour à la fois s'approprier les objectifs du PSE et s'interroger sur l'état des lieux de la pratique sportive dans toutes ses dimensions, ses conditions et la relation avec son environnement* ». Malgré sa volonté d'offrir au Sénégal un cadre de référence et d'outils d'orientation de toutes les actions dans le secteur sportif, ce travail manque d'indicateurs statistiques de référence aidant à la prise de décision ; et « *…il importe de regretter l'absence d'études chiffrées illustrant le poids économique et social de la pratique sportive au Sénégal* » (Ministère des Sports, 2015, p.8). Pour pallier cette carence, le Ministère des Sports avait initié des concertations larges avec les acteurs du sport combinant

[16] Ce sont des activités sportives, principalement le football, organisées en période d'hivernage. Ainsi, le mot navétane vient de la langue Wolof « *nawét* » qui veut dire « hivernage ».

[17] Ministère des Sports. (2015). Lettre de politique sectorielle de développement des sports 2016-2020.

des ateliers régionaux d'une part et des ateliers de planification et regroupant des cadres du Ministère, des fédéraux, des sportifs, des administrateurs du sport d'autre part. Des comités de pilotage ont été créés au niveau central pour faciliter et harmoniser les concertations avec les ministères concernés et les fédérations, ainsi qu'au niveau régional (services déconcentrés, ligues, districts…).

Cette Lettre de Politique Sectorielle et de Développement a 4 objectifs principaux :

- Diagnostiquer le secteur du sport.
- Définir et partager les orientations stratégiques avec les acteurs.
- Expliquer la contribution économique et social du sport.
- Et identifier le mode de financement et mettre en place de comité de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Eu égard aux faiblesses (faible budget du Ministère des Sports, cadre juridique obsolète, manque d'infrastructures, déficit de cadres sportifs, gouvernance défaillante des clubs…), aux forces du secteur du sport (volonté de l'État, salle de remise en forme, développement du sport scolaire et universitaire, appui de 4 ministères…), aux opportunités (passion des jeunes pour le sport, multiplication des chaines de télévision, large plage…) et aux menaces (manque de ressources humaines de qualité, violence dans les stades, problème de recrutement dans la fonction publique des sortants des instituts de formation du sport…), le Ministère des Sports, s'adossant sur des principes tels que la solidarité, la transparence, l'excellence, l'éthique et la responsabilité, dégage quatre orientations stratégiques sur lesquelles toutes les actions dans le secteur sport doivent s'arrimer :

- Construction, mise à niveau des infrastructures et développement de la pratique sportive.
- Développement des ressources humaines et de la formation.
- Renforcement de la contribution économique du sport.
- Gouvernance sportive moderne.

La première orientation nous intéresse particulièrement, dans le cadre de notre présente étude. Ainsi, son 3ème point, titré *« Promouvoir le sport pour tous, le sport à la base, le sport scolaire et les loisirs sportifs »,* ambitionnait de réorganiser le mouvement navétane marqué par sa popularité, la violence dans les stades et terrains, un calendrier non maitrisé, d'encourager la pratique sportive de masse à des fins sanitaires et de loisir et réformer le sport scolaire et universitaire.

Conçu pour une durée de 10 ans à partir de 2016, la phase I de la LPSD des sports devait être évaluée en 2020[18]. Mais, à cause de la pandémie Covid-19, cela n'a pas pu se faire. C'est en 2021 qu'elle a été évaluée et ajustée afin d'analyser les résultats des programmes, les contraintes dans son exécution, la pertinence des choix et de faire le bilan en vue d'un réajustement structurel. Pour ce faire, la Société de Conseil en Administration et Management Public (SCAMP) a consulté tous les documents administratifs importants, notamment le Document Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Ce travail de revue documentaire a été complété par une étude quantitative à travers des questionnaires envoyés aux services et directions concernés et une étude qualitative (entretiens et observations).

Les résultats montrent que, de 2016 à 2020, l'État a fait des efforts dans la construction d'infrastructures sportives de grande envergure (Stade Olympique de Diamniadio « Stade du Président Abdoulaye WADE », l'Arène nationale, le Palais des Sports), des stades régionaux, départementaux et municipaux dont la plupart d'entre eux ont connu des retards de livraison, surtout les stades régionaux.

S'agissant de la gouvernance des fédérations, ce rapport révèle qu'il y a eu des évolutions puisqu'en 2015, parmi les 56 fédérations et groupements sportifs, seulement 25 (45%) sont érigées en fédérations. Entre 2015 et 2018, 10 autres structures sportives ont pu être régularisées, atteignant 35 fédérations sur 58 structures sportives, soit 60% de structures sportives érigées en fédérations. Le sport scolaire et universitaire a connu aussi un grand bond passant de 24 620 (2015) à 162 489 élèves licenciés (2018), et un taux de participation des établissements estimé à 31,57%. Cette évolution exponentionnelle du sport scolaire est moins importante au niveau universitaire dont les étudiants licenciés passent seulement de 2 760 à 2 966 entre 2016 et 2018. En revanche, les réformes tendant à créer des fédérations du sport scolaire n'ont pas abouti durant cette période. Néanmoins, elles sont mises en place[19] plus tard, même si elles n'ont pas encore débuté leurs activités puisque les ligues académiques et universitaires ne sont pas jusqu'à présent actives.

Dans les compétitions internationales, le nombre de disciplines sportives participant et de titres a diminué : 29 disciplines pour 48 opérations (157 titres) en 2016 et 13 disciplines pour 19 opérations (66 titres) en 2020. Malgré la diminution progressive de leurs participations aux

[18] Société de Conseil en Administration et en Management Public. (2021). La Lettre de politique sectorielle de développement des sports : l'évaluation de la mise en œuvre 2016-2020/les ajustements sur les perspectives 2022-2026. *Ministère des Sports*

[19] Décret n°2021-1594 portant création de la Fédération Sénégalaise du Sport Scolaire et de la Fédération Sénégalaise du Sport Universitaire

compétitions internationales, les équipes sportives sénégalaises ont gagné plus de médailles d'or : 8 en 2016 et 22 en 2020. La formation des enseignants, techniciens et cadres administratifs fait partie des volontés exprimées dans la phase I de la LPSD des sports, même si « *Entre 2016 et 2020, le nombre de cadres et techniciens sportifs formés a connu une forte baisse notoire* » (SCAMP, 2021). Ainsi, 249 Maitres d'EPS, 751 vacataires et contractuels et 225 cadres techniques et administratifs ont été formés, et principalement au CNEPS. Parmi d'autres points soulevés dans cette étude, il y a le manque d'avancée significative dans la réforme juridique, notamment la mise en place d'un Code du sport, et le manque de données sur la contribution économique du sport dans le PIB. Il y a aussi un pan du système sportif qui n'a pas été évalué. Il s'agit du mouvement navétane. Néanmoins, le constat est qu'il connait toujours des dysfonctionnements dans sa gouvernance, puisque le calendrier sportif reste perturbé et les cas de violence sont de plus en plus saillants.

Au vu des résultats et des limites de la phase I de la LPSD des sports, la phase II a pour objectif de doter du Sénégal un système sportif accessible et performant. Pour ce faire, de nouvelles orientations stratégies sont déclinées :

- La construction et la réhabilitation d'infrastructures sportives régionales et départementales.
- L'adoption d'un Code du sport.
- L'application d'une convention d'objectifs permettant au Ministère des Sports et au fédérations sportives de définir des objectifs de collaboration et les appuis nécessaires.
- La mise en place d'une plateforme de collecte de données et de suivi des fédérations ;
- Le développement de la pratique sportive (élaboration et mise en œuvre de promotion du sport à la base).

En analysant les différentes LPSD des sports, les stratégies d'orientations ne sont que des vœux pieux déclinés sans aucune base scientifique pouvant servir de repère et d'indicateur. Ceci est dû à un manque d'évaluation diagnostique sérieuse, approfondie et nationale, surtout au niveau du programme de développement de la pratique sportive, sans laquelle aucune politique publique notamment sportive ne peut prospérer. En outre, les orientations stratégiques déclinées dans la LPSD des sports ne peuvent pas faire office de politiques sportives puisqu'elles ne sont que des volontés politiques qui devraient être des décisions, des délais d'exécution et des objectifs précis afin de résoudre les problèmes publics. D'ailleurs, jusqu'à présent, le Ministère des Sports ne dispose pas d'une base de données des fédérations sportives et n'a pas

suffisamment de contrôle sur elles, et des réformes sont essentielles pour une meilleure gouvernance du sport sénégalais. C'est ainsi mentionné dans le rapport d'évaluation de la LPSD des sports : *« Les difficultés constatées à ce niveau sont liées à la persistance des structures d'exception en lieu et place des fédérations nationales sportives mais aussi à l'inexistence d'une véritable base de données statistiques »*.

2.6. La place du sport dans l'acte 3 de la décentralisation

Selon Piveteau (2005, p.71), la décentralisation « *correspond à un transfert de compétences du gouvernement central ou de ses agences à des gouvernements locaux ».* L'acte III de la décentralisation au Sénégal a fait suite à deux réformes majeures qui l'ont succédé. La première date de 1972[20] avec la régionalisation et la création de communautés rurales. La deuxième réforme est essentielle car marquant un tournant décisif en matière de décentralisation, et a eu lieu en 1996[21]. A partir de cette nouvelle forme de gouvernance, l'État central transfère 9 compétences aux collectivités locales[22] :

1. L'environnement et la gestion des ressources naturelles.
2. Les domaines et le foncier.
3. La culture.
4. La santé, la population et l'action sociale.
5. L'éducation et la formation professionnelle.
6. La planification.
7. L'aménagement du territoire.
8. L'urbanisme et l'habitat.
9. La jeunesse, les loisirs et le sport.

Scindées en régions, communes et communautés rurales, les collectivités ont, chacune à leur niveau, des compétences à développer avec des missions parfois chevauchées. Dans le domaine du sport, les régions, les communes et les communautés rurales ont pour missions d'animer, de promouvoir et d'encadrer les activités sportives, selon les articles 3, 6 et 8 du décret [23] portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière

[20] Loi n° 72-25 du 25 avril 1972 relatives aux communautés rurales
[21] Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales
[22] Loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux collectivités locales
[23] Décret n° 96-1139 du 27 décembre 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière de jeunesse et de sport

de jeunesse et de sport. Ce texte stipule également que la gestion des infrastructures sportives est confiée aux collectivités territoriales, selon son niveau de compétence.

Eu égard aux limites des précédentes réformes sur la décentralisation, notamment le manque de viabilité des territoires, de mécanismes de financement et d'organisation des collectivités locales, une nouvelle réforme voit le jour en 2013[24]. Constituant la 3ème en termes de portée et de profondeur, elle est appelée « *l'acte III de la décentralisation* ». Dans la dynamique de rendre les territoires plus compétitifs, viables et porteurs de développement durable, cette loi veut allouer plus de ressources financières et humaines aux collectivités territoriales en remplaçant les régions par des territoires économiques et renforçant les départements responsables de la fiscalité locale. Avec la communalisation intégrale, les communautés rurales sont supprimées et remplacées par les communes. Les régions, elles aussi supprimées, sont remplacées par des départements avec un statut de collectivités locales.

Au niveau départemental, 4 commissions, dont 1 se chargeant du sport (Commission de l'éducation, de la santé et de la population, des affaires sociales et culturelles, de la jeunesse et des sports) composent le Conseil Départemental, d'après l'article 46. Dans le cadre du sport, les compétences transférées aux départements sont (article 308) :

- La construction, la gestion et l'entretien d'infrastructures sportives de niveau départemental ou régional.
- La promotion des activités physiques et sportives au niveau départemental.
- La participation à l'organisation des compétitions.
- Et l'appui aux ligues, aux districts, à l'Organisme Régional de Coordination des Activités de Vacances et à l'Organisme Départemental de Coordination des Activités de Vacances.

Les communes héritent presque des mêmes compétences que les départements, mais de façon plus déconcentrée. Ainsi, elles ont, selon l'article 309, la charge de :

- La réalisation, la gestion et l'entretien de stades municipaux.
- La promotion des activités sportives.
- La construction d'installations sportives de proximité.
- L'aménagement et la gestion d'aire de jeux et parcours sportifs.
- Et la participation à l'organisation des compétitions sportives.

Dans l'exécution des compétences du secteur du sport qui lui sont transférées, les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur les services déconcentrés, notamment les services régionaux

[24] Loi n°2013-10 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales

et départementaux des sports. Mais, les collectivités ne sont pas entreprenantes malgré la main tendue des services déconcentrés.

Il est clair que le Sénégal a entrepris des réformes, voté des lois et pris des initiatives dans le sens d'organiser et de développer la pratique et sportive des populations. Compte tenu de son importance sur ces dernières et le service public qu'elle constitue, c'est-à-dire la pratique physique et sportive, sa gestion est partagée par plusieurs parties prenantes telles que l'État et ses services, les collectivités territoriales et les structures sportives. Eu égard à tous ces efforts, il serait important d'analyser la manière dont la pratique physique et sportive est évaluée.

CHAPITRE 3 : EVALUATION DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE : une délicate entreprise

Après avoir analysé l'histoire et l'organisation du système sportif sénégalais, nous nous interrogeons dans ce chapitre sur la façon dont la pratique physique et sportive peut être mesurée. Nous nous appuyons ici sur des études menées dans différents pays. Pour amorcer ce travail, nous allons en amont expliquer l'intérêt d'évaluer la pratique physique et sportive avant d'exposer les différentes méthodologies utilisées et les principaux résultats.

3.1. La nécessité de mesurer la pratique physique et sportive

Au-delà d'être un fait social au sens durkheimien, le sport est devenu une pratique universelle et un phénomène mondial compte tenu de son impact positif sur la santé publique (ANSES, 2022), l'intégration sociale (Gasparini, 2008 ; Koebel, 2010 ; Pantaléon, 2022), l'économie[25], malgré ses effets pervers comme la violence, le dopage et la corruption.

Ces valeurs intrinsèques font que sa pratique suscite beaucoup d'intérêt chez les chercheurs partout dans le monde notamment au Sénégal et sous différentes approches. Parmi elles, l'étude des goûts en matière de pratique sportive des individus en est un exemple. En effet, cette thématique a fait l'objet d'une floraison de recherches et dans plusieurs pays notamment en France, en Belgique, en Suisse, en Angleterre, en Espagne, au Canada, au Maroc et au Cameroun. La mesure de la pratique physique et sportive a principalement deux orientations. Il

[25] Selon l'Observatoire de l'Economie du Sport, la contribution du sport au PIB national en 2023 est estimée à 2,6%.

s'agit avant tout de faire une analyse diagnostique en vue d'avoir une « *connaissance fine des pratiques d'activités physiques et sportives* » (Gimbert et Nehmar, 2018, p.15). Eu égard aux enjeux auxquels elle est liée, la pratique physique et sportive devient une affaire d'État dont la gestion et la promotion sont l'apanage des gouvernements qui, pour mettre en place une politique sportive nationale efficace, réalisent ce type d'enquêtes afin de définir les piliers du développement de la pratique physique et sportive. Au cours ou à la fin de l'exécution de ces politiques sportives également, dans l'optique d'ajuster ou d'améliorer les offres de pratiques sportives, des sondages sont réalisés dans ce sens.

En outre, des études de cette envergure constituent un apport scientifique intéressant du point de vue de l'accès aux informations inhérentes et de l'éclairage sociologique en apportant une compréhension et une explication scientifiques de la pratique physique et sportive. Elles peuvent servir de base de recherches à des chercheurs de sensibilités diverses dans leurs travaux. Malheureusement, au Sénégal, aucune étude n'a encore été menée dans ce sens. Ce qui constitue un vide scientifique et une entrave à la bonne conception des politiques sportives nationales et locales.

3.2. Les méthodologies multiples

Malgré les avantages et les limites des méthodologies choisies pour évaluer la pratique physique et sportive, globalement, plusieurs éléments de divergences méthodologiques peuvent être soulignés (Müller, 2005) impactant les résultats.

3.2.1. Pluralité des structures de recherches

Chaque commanditaire, selon son approche, définit ses objectifs et élabore ses outils d'enquête ; et ces derniers influencent fortement les résultats. Par exemple, en 2000, en France, nous avons remarqué un écart de +42 points entre deux études effectuées dans la même année par deux structures différentes. Il s'agit de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (indicateurs sociaux de Mai) et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (Pratique sportive et culturelle) qui ont eu respectivement des taux de pratiquants sportifs de 40% et 82%. C'était le cas aussi entre les enquêtes de l'INSEE (1984) et de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (1985) qui, en l'espace d'une année, ont connu une différence de +23 points : INSEE (50%) et INSEP (73%). Ce fait avait entrainé une polémique très vive à l'époque autour des méthodologies utilisées et le sens (définition) donné à la notion de « sport ». En effet, l'INSEE met en exergue le caractère institutionnel et encadré

du sport pratiqué au sein d'un club sportif ou dans les fédérations ; tandis que l'INSEP prend en considération toutes les formes de pratiques physiques et sportives qu'elles soient institutionnelles ou autonomes, régulières ou occasionnelles.

3.2.2. Le cadrage conceptuel

Le deuxième élément est la problématique du concept « sport » et la représentation que les répondants en font émanant d'une interprétation individuelle. Ainsi, en parlant de sport, certains peuvent exclusivement le réserver à la pratique institutionnelle (clubs, licences…) et la compétition (Louveau, 2002).

Dès lors, il devient essentiel de procéder à une élucidation conceptuelle (Surault, 1991) en définissant tous les concepts clés mobilisés (Parlebas, 1981). La notion « sport » a un caractère polysémique, et est d'une ambiguïté reconnue. Ainsi, Parlebas l'assimile à un « *cas exemplaire d'une pseudo-limpidité cachant une incroyable confusion, elle-même révélatrice de l'imbroglio sémantique qui envahit en permanence le champ des pratiques motrices* » ; et sans définition, il « *perd toute valeur distinctive et ne signifie plus rien* » (Parlebas, 1981, p.237). Tandis que d'autres pensent que son cadrage est impossible, car il «*va au-delà d'une terminologie définitive* » tout comme la religion.

Dans cette controverse, plusieurs chercheurs ont essayé de définir le sport. C'est l'exemple de Jean-Marie Brohm (1976), citée par Terret (2016, p.8), qui assimile le sport a « *un système institutionnalisé de pratiques compétitives à dominante physique, délimitées, codifiées, réglées conventionnellement dont l'objectif avoué est, sur la base d'une comparaison de performances, d'exploits, de démonstrations, de prestations physiques, de désigner le meilleur concurrent ou d'enregistrer la meilleure performance* ». Cette vision « brohmienne » du sport est, en partie basée sur la recherche de performances, repris par Allen Guttmann (1978) qui propose sept critères pour caractériser le sport à savoir : la quête du record, la quantification, la rationalisation, la spécialisation des rôles, l'égalité, la sécularisation, et la bureaucratie (structures locales sportives, fédération nationales et institutions internationales).

Cette définition est très proche de celle proposée par Parlebas (1981) pensant que le sport est « *l'ensemble des situations motrices codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées* ». Néanmoins, Surault (1991) y rajoute le caractère ludique pour compléter la définition proposée par Parlebas. Ce caractère ludique est repris par Donald Guay (1993), cité par Terret (2016, p.9) estimant que le sport peut être défini comme « *une activité physique compétitive et amusante,*

pratiquée en vue d'un enjeu selon des règles écrites et un esprit particulier, l'esprit sportif, fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté ».

L'INSEP (1985), dans le cadre de son étude sur les pratiques physiques et sportives des français, s'inscrit dans cette dynamique pour proposer une élucidation principielle selon laquelle « *le sport est ce que les gens font quand ils pensent faire du sport* ». Cette définition de l'INSEP nous semble très intéressante du point de vue méthodologique par rapport aux précédentes ; car, elle offre une approche globale, contribue à faciliter le travail dans le cadre d'une enquête sur la question à grande échelle et permet de poser des questions de plus en plus spécifiques, notamment les activités physiques et sportives pratiquées, les modalités de pratique, les motivations, les freins et les déterminants sociodémographiques. En sus, cette définition prend d'ailleurs en compte l'ensemble des pratiques physiques sous toutes ses formes au même titre que la notion d'*« activité physique » désignant « tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques qui requiert une dépense d'énergie* » (OMS).

Eu égard à tous ces éclairages sur la question, nous avons choisi d'utiliser la notion globale d'« activité physique et sportive » dans le cadre de cette présente enquête. D'où la pertinence du choix porté sur le concept de « *pratique physique et sportive* » qui englobe un ensemble vaste et varié de pratiques regroupant les pratiques de loisir (exemple du vélo, plus large que le cyclisme). Avec l'essor des nouvelles disciplines sportives et formes de pratiques, celle-ci prendra en compte les pratiques physiques et sportives institutionnelles et autonomes en pleine diffusion comme le fitness.

3.2.3. Les choix techniques

Il existe deux manières pour évaluer la population sportive (Mignon, 2015). Il s'agit du recensement [26] du nombre de licenciés affiliés aux fédérations sportives dans un cadre institutionnel et du sondage sur la population globale, comme c'est le cas en France où la première enquête fut effectuée en 1967 par l'INSEE portant sur *« les comportements de loisirs des français ».* Dans ce type d'enquête, l'enquête par questionnaire est la méthode la plus utilisée. Ce choix méthodologique trouve sa pertinence dans la possibilité de couvrir une large population et de croiser différentes variables en vue d'une analyse plus pointue en essayant de connaitre les variations concomitantes entre elles (Durkheim, 1895). Par contre, l'enquête de France Stratégie (2018) a utilisé la méthode qualitative à travers des entretiens portant sur 67

[26] La France a initié ce projet depuis 1949.

personnes qui a permis d'évaluer les parcours et les profils des pratiquants et des non-pratiquants.

En outre, d'autres points de divergences techniques entre les enquêtes existent. Il s'agit de la population interrogée (nombre de répondants, catégorie d'âge…), la période de l'enquête (12 derniers mois, une semaine avant…) et le mode de recueil de données (téléphone, auto-administration, face-à-face, entretien…). Ce dernier point concernant les procédures d'enquête dépend du contexte dans lequel cette étude est menée. Cependant, dans les pays émergents, tels que la France (hormis l'enquête de 2020), la Suisse et la Belgique, l'administration du questionnaire ou la tenue des interviews se font souvent par téléphone, par le biais des structures de recherches spécialisées. En France, c'est le cas de l'enquête de baromètre national des pratique sportives en France (2020)[27] ; en Belgique (2000, 2008 et 2014) et en Suisse (2001, 2004 et 2008).

En Afrique, la seule étude de ce genre, d'après notre revue de littérature, est menée par Vignal et *al.* (2015) au Cameroun. Contrairement aux enquêtes précédentes, c'est l'administration face-à-face qui a été adoptée par ces derniers avec des enquêteurs autochtones maitrisant les langues locales. Ce mode de passation diminue les suspicions d'arnaque et de harcèlements téléphoniques.

3.2.4. Les objectifs de recherche

Les enquêtes, dans le cadre de la mesure de la pratique physique et sportive, bien qu'elles analysent toutes le niveau de pratique de la population globale ou parfois locale, ont des objectifs différents selon les commanditaires.

En France, les travaux de l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (Praznoczy et *al.*, 2017 ; Larras et Praznoczy, 2018) qui a une visée sanitaire mobilisent généralement le questionnaire IPAQ[28] afin d'évaluer leur niveau de satisfaction face aux recommandations de l'OMS en matière de pratique sportive. Cet outil de mesure a été utilisé et adapté dans d'autres pays (Craig et *al*., 2003 ; Hagströmer et *al*., 2006 ; Tafforeau, 2008 ; Honado, 2019 ; Benmaamar et *al*., 2022). Ce type d'enquête est plus précise et se limite principalement à l'intensité, la fréquence, la cadre et les activités pratiquées.

[27] L'administration du questionnaire est réalisée de deux manières : l'administration téléphonique pour les DROM et l'auto-administration en ligne dans la métropole.

[28] International Physical Activity Questionnaire

Par ailleurs, d'autres commanditaires ont une approche et un objectif beaucoup plus général en s'intéressant, en plus des questions abordées précédemment, aux freins, ainsi qu'aux facteurs incitatifs à la pratique de l'activité physique et sportive pour finir avec les déterminants sociodémographiques tels que l'âge, le sexe, le lieu d'habitation, le niveau d'instruction, les revenus, la catégorie socioprofessionnelle, etc. Ainsi, l'objectif poursuivi dans ces études est l'évaluation ou l'analyse diagnostique en vue de la mise en place de politiques sportives basée sur l'offre et les besoins des populations à travers un questionnaire exclusivement orienté vers cet objectif ; tandis que d'autres, dans une enquête générale portant souvent les ménages, glissent des questions pour avoir un aperçu sur le niveau sportif des enquêtés dans le cadre de la santé (exemple : enquête santé belge), de loisir etc. Dans ce type d'enquête, il est important de noter que la position de la question portant sur la pratique physique et sportive influence la qualité de la réponse. Ainsi, le déplacement de la partie sur l'activité physique entre les enquêtes de santé par interview de 2001 et 2004 en Belgique (Tafforeau, 2008) est l'une des explications de la diminution des activités sédentaires (-9 points) passant de 34% en 2001 à 25% en 2004.

3.3. Quelques études sur la mesure de la pratique physique et sportive dans le monde

Après avoir expliqué la pertinence de mesurer la pratique physique et sportive d'une population, il nous a semblé important d'analyser quelques enquêtes réalisées dans le monde sur la question afin de comprendre les méthodologies utilisées et les résultats obtenus. Etant dans l'impossibilité de présenter toutes les enquêtes effectuées dans le monde, nous avons commencé par faire une analyse approfondie des enquêtes sur la PPS réalisées en France, grâce à l'accessibilité des résultats d'enquêtes, la compréhension de la langue de rédaction des rapports et des méthodologies utilisées et de la pertinence des variables d'analyse. Au-delà de la France, d'autres enquêtes ponctuelles en Europe (région européenne, Belgique et Suisse) et en Afrique (Maroc, Cameroun et Côte-d'Ivoire) ont été analysées.

3.3.1. Une analyse approfondie du cas français

Depuis le premier recensement des données statistiques fédérales en 1949, des initiatives ont été menées afin d'évaluer la population sportive en France. D'ailleurs, le Ministère en charge des Sports, à travers la Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS), centralise chaque année le nombre de licences sportives et d'Autres Types de Participation

(ATP) délivrés par les fédérations sportives agréées. En 1949, on dénombrait 1 867 000 de licences (Crosnier et Boisson, 2004). Ce nombre a considérablement évolué et s'est presque multiplié par 10 en 2019 avec 18 414 366 de licences sportives. Cette évolution est plus marquante chez les femmes dont le nombre de licenciées a été multiplié par 5,6 entre 1962 et 2002 passant de 670 000 à 5 100 000 licenciées.

Cette forte diffusion de la pratique sportive institutionnelle est favorisée par plusieurs facteurs notamment l'augmentation de la population, la multiplication des fédérations et clubs sportifs et l'émergence de nouvelles disciplines devenant, par ricochet, à proximité de la population, le développement des infrastructures sportives, et une prise de conscience élevée des enjeux liés à la pratique sportive.

Cette mutation et nouvelle culture sportive permet-elle au recensement des données statistiques des fédérations d'évaluer de façon exhaustive la population sportive d'un pays, notamment en France ? Prend-elle en compte les pratiques autonomes ? Ne comptabilisant que les pratiquants détenteurs d'une licence ou d'un Autre Type de Participation (ATP), cet outil de mesure de la pratique physique et sportive est limité ; d'où la pertinence de la réalisation d'enquêtes déclaratives par questionnaire sous forme de sondage sur la population générale afin de mieux appréhender toutes les formes de pratiquants autonomes comme institutionnels, leurs modalités, motivations et freins ainsi que les déterminants sociodémographiques.

La première véritable enquête de grande envergure sur la pratique physique et sportive a été faite en France en 1967. A partir de cette année jusqu'en 2010, 74 enquêtes ont été recensées et la période la plus prolifique est entre 1975 et 1985 avec 24 enquêtés dénombrées (Aubel et Lefèvre, 2013). Et pour cette première étude (1967), le taux de pratiquants était en 28%[29] sur un échantillon de 6637 personnes âgées de plus de 14 ans. Par la suite, en 1985, l'INSEP a réalisé une large étude sur « *les pratiques sportives des français* » estimant le taux de pratiquants sportifs français à 73%, soit un écart de 45 points par rapport à celle de 1967. Cette dynamique d'évolution du nombre de pratiquants est maintenue et prouvée par une autre grande enquête en 2000 menée par le Ministère des Sports et l'INSEP avec un taux de 83% de pratiquants (10 points par rapport à l'enquête de l'INSEP en 1985), et celle de 2010 (89%, soit un autre bond de 6 points). En effet, cette évolution du taux des pratiquants est juste linéaire s'il est analysé à partir des grandes enquêtes sur la question. Par contre, en les croisant avec les enquêtes faites par d'autres structures de recherche dans la même période, on note des écarts

[29] Le taux de pratiquants correspond à la part des personnes interrogées déclarant avoir pratiqué une ou plusieurs activités ou sportives, même de manière occasionnelle (moins d'une fois par semaine), durant les 12 derniers mois.

dans les résultats obtenus. De ce fait, entre l'enquête de l'INSEE (1983) et celle de l'INSEP (1985), une différence de 30 points est notée entre les deux résultats : INSEE (43,2%) et INSEP (73%).

Cet écart peut être justifié par la conception mitigé du concept « sport », de son absence de cadrage et du champ couvert, c'est-à-dire la population d'études et la limitation de l'âge de cette population (Surault, 1991 ; Mignon, 2004) ; car, pour certains, sont sportifs que ceux qui sont détenteurs de licences sportives.

Cependant, on note une évaluation des taux de pratiquants en faisant une analyse transversale de chaque structure de recherches. On peut prendre l'exemple de l'INSEE : 28% en 1967, 42,2% en 1983 et 47,7% en 1987 ; et de l'INSEP : 73% en 1985, 83% en 2000, 89% en 2010. Par ailleurs, celle de 2020 a connu une baisse de 2 points, malgré les politiques de développement de la pratique sportive, comparée à 2010 avec un taux de pratique de 87%. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer notamment la réalisation de l'enquête en période de confinement et les modes de passation du questionnaire (téléphone et papier), contrairement à l'enquête de 2010 où le seul mode de passation du questionnaire était le téléphone.

Cette évolution des pratiquants sportifs est plus manifeste chez les nouvelles pratiques au détriment des pratiques sportives fédérales ayant perdu leur monopole. En outre, le nombre de pratiquants augmentent plus vite que le nombre de licences (Mignon, 2004, 2015).

En voulant analyser et comprendre les déterminants de cette évolution, à travers une étude de l'INJEP, Simões (2018) révèle que les populations traditionnellement en retrait des activités physiques tels que les femmes et les séniors sont porteurs de cette hausse.

3.3.2. Quelques illustrations ponctuelles de la mesure de la pratique physique et sportive

3.3.2.1. L'évolution de la pratique physique et sportive en Europe

Etant une des compétences de l'Union Européenne (UE) depuis le Traité de Lisbonne, le développement de la PPS constitue un de ses chantiers. De ce fait, elle commandite des enquêtes dans l'espace européen pour connaitre le niveau de pratique des membres afin d'améliorer leur orientations et perspectives en matière de politique sportive.

D'après les enquêtes consultées de 1998 à 2022 dans la communauté européenne portant sur la mesure de la pratique sportive, les résultats montrent des disparités en termes de taux de

pratique en fonction des Etats. Ce qui *« permet de distinguer une Europe du Nord globalement plus encline aux activités physiques et sportives que celle du sud… »* (Miège, 2009, p.42).

En effet, en 1998, le taux de non-pratique varie entre 6% (Finlande) et 60% (Portugal), soit 54 points d'écart entre 2 états au sein de la communauté européenne. La Suède (10% de non-pratiquants) et l'Autriche (13%) suivent la Finlande. Quant à la France, elle fait partie des pays européens moyennement sportifs avec un taux de non-pratique de 30% avec l'Allemagne (30%) et le Royaume-Uni (23%). Et d'après l'auteur, les activités physiques et sportives les plus pratiquées sont successivement la marche, le vélo et le fitness.

Ces résultats ont été confirmés par une étude nommée « Vocasport » (2004) réalisée par le Réseau européen des instituts de sciences du sport, et en fonction du niveau de fréquence des populations, 3 modèles de pratique peuvent être distingués en fonction des fréquences de pratique des populations :

- Le modèle scandinave (2/3 de pratiquants réguliers) ;
- Le modèle anglo-saxon (1/3 de pratiquants réguliers) ;
- Le modèle méditerranéen (Moins de 20% de pratiquants réguliers).

Tout comme l'enquête de 1998, une enquête Eurobaromètre, réalisée entre le 2 octobre au 8 novembre 2004, portant sur *« Les citoyens de l'Union européenne et le sport* » (2004), a été réalisée et corrobore les résultats précédents. En moyenne, la population européenne est non-pratiquante à 40%. Ainsi, avec 6 points de plus qu'en 1998, le Portugal est le pays européen le moins sportif (66% de non-pratiquants) ; tandis que le taux de non-pratiquants en Finlande a stagné (4%).

Menée en 2009 par TNS Opinion et Social et commanditée par la Direction Générale pour l'Education et la Culture, une enquête Eurobaromètre a été réalisée du 2 au19 octobre 2009 et publiée en 2010 dans les 27 Etats membres de l'Union Européenne. Elle portait sur un échantillon aléatoire de 26 788 citoyens âgés de 15 et +. En répondant à la question principale de savoir *« Tous les combien faites-vous du sport ou de l'exercice physique ? »,* sur l'ensemble de la population européenne, le taux de non-pratiquants a diminué jusqu'à atteindre 34%. Seulement 40% des Européens s'adonnent à la pratique physique et sportive de façon régulière, dont 9% au moins 5 fois par semaine. En outre, la thèse de la disparité territoriale, en termes de pratique, est confirmée puisque les pays nordiques ayant une pratique sportive plus régulière sont plus sportifs que ceux méditerranéens : Finlande (72%), Suède (70%), Danemark (67%), Grèce (3%), Italie (3%), Bulgarie (3%). Concernant la France, elle a 48% de pratiquants réguliers, dont 13% au moins 5 fois par semaine.

L'enquête la plus récente dans les 27 pays membres de l'Union Européenne est celle de 2022 réalisée par Kantar. Elle a été commanditée et coordonnée par la Direction Générale de l'Education, de la Jeunesse, du Sport et de la Culture de la Commission Européenne. Portant sur 26 578 personnes, elle a été réalisée dans la période du 19 avril au 16 mai 2022 en ligne (10 membres) et en face-à-face (17 membres). Au-delà d'être plus récente, elle est également la plus exhaustive s'interrogeant sur la fréquence, les lieux de pratique, les motivations, les freins, l'impact de la pandémie COVID-19 sur la fréquence de la pratique physique et sportive des Européens. Les résultats de cette étude montrent que :

- 45% des Européens ne pratiquent aucune activité physique ;
- 17% sont des pratiquants occasionnels ;
- Seulement 38% ont une pratique physique et sportive régulière (au moins une fois par semaine).

Ces résultats montrent une augmentation de 6 points du taux de non-pratiquants entre 2009 et 2022, passant de 39 à 45%. Confirmant l'enquête de 2009, cette étude révèle que la Finlande (8%), la Suède (12%), le Danemark (20%) et le Luxemburg (21%) sont les pays européens où le taux de non-pratique est plus faible. Comme l'enquête de 1998, celle-ci confirme que le Portugal (73%) est le pays européen regroupant le plus de non-pratiquants. Il est suivi par la Grèce (68%), la Pologne (65%) et la Roumanie (62%).

L'une des particularités de cette enquête, faisant par ricochet sa pertinence, par rapport aux précédentes, est l'analyse des déterminants sociodémographiques dans le cadre de la mesure de la pratique physique et sportive des Européens. Ainsi, les hommes (40%), les jeunes (19%), les cadres (26%) et les étudiants/élèves (15%) sont moins nombreux à n'avoir jamais fait du sport (non-pratiquants).

La durée des séances d'activités physiques vigoureuses est calculée durant les 7 derniers jours. En effet, seulement 16% des Européens n'ont pas une activité physique journalière supérieure à 30 minutes. Ce sont souvent des femmes (17% contre 15% chez les hommes) et des personnes âgées de 55 ans et + (17% contre 12% chez les jeunes). Représentant 49%, les Européens ayant pratiqué entre 31 et 120 minutes d'activité physique et sportive ont le même profil que les sportifs : ils sont plutôt les jeunes (15-24 ans), et sont cadres et de sexe masculin.

Affiliés à 28% à un club sportif, les pratiquants évoquent plus l'amélioration de la santé (54%), l'amélioration de la condition physique (43%), la relaxation (39%) et l'amusement (27%) comme motifs d'engagement. En revanche, le manque de temps (41%), de motivation (25%) et la présence d'une maladie ou d'un handicap (14%) constituent les principaux freins à la pratique

sportive. En faisant une analyse plus fine sur les pays les plus sportifs et les obstacles à la pratique, on a noté que le manque de motivation constitue le frein le plus évoqué par les pays les moins sportifs. C'est le cas du Portugal (29%), de la Grèce (29%), de la Pologne (25%) et de la Roumanie (22%) où le manque de motivation très souvent évoqué.

3.3.2.2. En Belgique

La pratique sportive a fait l'objet d'enquêtes depuis 1997 dans les *enquêtes santé belge* sur des personnes âgées de 15 ans et plus. A la suite de celle-ci, elle a eu lieu en 2001, 2004 et 2008. En suivant les recommandations de l'OMS incitant les pays à mesurer la pratique physique et sportive de leurs populations, ces enquêtes sont conçues autour des méthodes de mesure de l'IPAQ (7 questions évaluant le temps consacré aux APS et le pourcentage de la population satisfaisant les recommandations de l'OMS) et de l'OMS (2 questions analysant l'intensité, la fréquence et la perception d'avoir d'assez d'activité physique pour transpirer). Cette méthode mixte a été adoptée depuis 2001, car celle de l'OMS était jugée « brut et difficile à utiliser pour apprécier la pratique d'activité physique » (Tafforeau, 2008).

Ces résultats révèlent qu'ils sont 17 à 18% à faire au moins 4 heures d'activité physique et sportive par semaine (Tafforeau, 2008). En effet, la population belge occupe une bonne place dans le classement des pays les plus sportifs d'Europe en matière de pratique sportive régulière. Ainsi, la Belgique occupe la cinquième place européenne en matière de pratique sportive régulière : 5 fois ou plus par semaine (16%) et 1 fois ou plus par semaine (34%) selon l'enquête Eurobaromètre sport et activité physique (2010). Dans ces études, dans une visée sanitaire, les questions portent sur l'intensité et la fréquence des efforts afin de voir le taux des Belges ayant satisfait les recommandations de la pratique physique et sportive en matière de santé. Cependant, selon l'enquête de santé Belgique (2008), 38% des répondants (29% de femmes et 49% d'hommes) ont satisfait aux recommandations en matière de santé (30 minutes par jour) : au moins 4 heures par semaine (16%), 58% ont une pratique sportive légère, c'est-à-dire moins de 4h.

3.3.2.2. En Suisse

C'est à partir de 1994 que l'Association Olympique Suisse (AOS) s'est engagée à évaluer la population sportive suisse. Par ailleurs, les enquêtes les plus exhaustives et à l'échelle nationale ont été faites en 2000, 2008 et 2014. Ces dernières trouvent leur pertinence dans les propos de Lamprecht et Stamm (2000, p.3) : « *Pour gérer l'avenir du sport, il faut connaître et maîtriser*

la situation présente ». C'est ainsi que ces études avaient pour objectif d'analyser la diversité de pratique physique et sportive à travers la mesure de leurs intensités, leurs fréquences, leurs motivations, ainsi que leurs désirs. Dans cette entreprise, des méthodologies différentes sont utilisés, surtout la taille de la population d'enquête ; tout de même, des résultats divers ont été obtenus.

En répondant à cette question, 73% des Suisses ont déclaré pratiquer au moins une fois du sport. Ce taux a légèrement évolué entre 2000 (73%) et 2014 (74%). En effet, on peut dire que la Suisse occupe une grande place sur le peloton européen en matière de pratique sportive. Elle est une nation extrêmement sportive avec une grande part de sportifs réguliers. Mais, il n'en demeure pas moins qu'elle a une partie importante de non sportifs (26%) (Lamprecht et al., 2014). Ces résultats cachent des disparités sociodémographiques. Ainsi, les Suisses de souche sont plus sportifs (1/4 d'inactifs) que les étrangers (2/5 d'inactifs), selon l'enquête de 2014. Par ailleurs, une analyse en filigrane nous a permis de comprendre que les étrangers issus de l'Europe du Nord (22% d'inactifs) sont plus sportifs que les Suisses eux-mêmes (Lamprecht et al., 2014).

D'ailleurs, le taux de pratiquants sportifs (plusieurs fois par semaine) a également augmenté avec un bon de 10 points passant de 42% à 52% entre 2000 et 2014. Néanmoins, les taux de pratiquants de façon modérée (21%, 17% et 17%° et occasionnelle (10%, 6% et 5%) ont baissé respectivement selon les 3 enquêtes de 2000, 2008 et 2014.

3.3.3. État des lieux des enquêtes sur la pratique physique et sportive en Afrique

D'après nos recherches documentaires, on trouve très peu de données sur la mesure de la pratique physique et sportive d'un quelconque pays africain. La première enquête qu'on a vue est menée au Cameroun (2015) réalisée par Vignal et ses collaborateurs dans la ville de Yaoundé. Pour ces derniers, *« cette investigation étant l'une des premières du genre en Afrique »*. Avec une conception large du sport prenant en compte les pratiques encadrées et autonomes, de la pratique physique et sportive institutionnelle aux jeux traditionnels, le questionnaire a été conçu par des chercheurs du Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport de l'Université de Lyon 1, Claude Bernard (CRIS) et de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS).

Composé de 41 questions, le questionnaire est scindé en 3 parties : pratiques sportives et leurs formes, pratiques traditionnelles et leurs formes et les caractéristiques sociodémographiques

des répondants. Conscients des réalités socioéconomiques du pays, une catégorie socioprofessionnelle est créée, dénommée « *la débrouille »* pour connaitre les salariés dans un état de précarité. Afin de connaitre les revenus des enquêtés dans un contexte où la question de richesse est taboue, les chercheurs évaluent le niveau de revenus à travers le nombre d'appareils électroménagers dans la maison et le mode de déplacement sur une échelle de 0 à 10. Durant entre 10 et 30 minutes, l'administration du questionnaire a été réalisée par une quinzaine d'enquêteurs, majoritairement des formateurs et étudiants de l'INJS connaissant bien le sport et le contexte socioculturel, en face-à-face dans les lieux publics.

A travers un échantillon par quota en termes de zone d'habitation[30], l'enquête porte sur 395 personnes âgées de 15 à 65 ans dont 39% en zone rurale et 61% en zone urbaine. A la question centrale de savoir *« depuis le début de l'année 2005, avez-vous pratiqué une ou plusieurs activités physiques ou sportives ? »,* 71% des interrogés ont déclaré avoir une activité sportive en 2005. De plus, les activités physiques et sportives les plus prisées sont le jogging, le football et l'athlétisme. Plusieurs variables sociodémographiques notamment l'âge, le sexe et le niveau de revenus influencent sur l'engagement et le choix sportifs des Camerounais résidant dans la Province du Centre (Yaoundé). Ainsi, les hommes (82% contre 60% chez les femmes), les étudiants (86% contre 43% chez les retraités), les jeunes âgés de 15 à 19 ans (86% contre 50% chez les 50 à 65 ans), les citadins (75% contre 65% chez les ruraux) et les personnes ayant des revenus plus élevés (80% contre 67% pour ceux qui ont des revenus plus bas) sont les plus sportifs. Avec en moyenne 8 ans d'ancienneté de pratique, les sportifs privilégient les équipements sportifs (62%) puis les lieux publics (36%) et ensuite la maison (9%). La quête de la forme physique (3,5), de la santé (3,2), de la convivialité (3,1) et de la détente (3) sont les motivations les plus évoquées par les répondants[31]. Malgré les résultats, cette enquête ne manquait pas de contraintes, notamment la méfiance face aux commanditaires, l'incompréhension de certaines questions, le monnayage des réponses, etc.

En 2018, le Maroc a réalisé une enquête intitulée « *Regards croisés sur le sport comme levier de croissance économique et sociale »* afin de comprendre la place que les Marocains accordent au sport. Réalisée par le cabinet d'études LMS-CSA[32] en deux phases. La première phase

[30] Les chercheurs n'ont pas effectué un redressement puisqu'il n'y a pas un grand écart entre la structure de la population interrogée et celle de la population-mère.

[31] Sur une échelle de 1 à 4 allant de désaccord à d'accord, les répondants donnaient un score correspondant aux finalités de leurs pratiques physiques et sportives.

[32] LMS-CSA est une société marocaine spécialisée dans les sondages et les études de marché. Nous n'avons pas trouvé beaucoup d'informations concernant la méthodologie et le détail des résultats.

constitue une enquête qualitative à Casablanca et environs (Tnin Chtouka et Sidi Aydi) en format focus groupe. L'enquête quantitative représente la deuxième phase et porte sur 833 personnes âgées de 18 ans et +, 53% d'entre eux ont déclaré avoir fait du sport.
2 ans plus tard, c'est-à-dire en 2020, l'Agence Française de Développement (AFD) a mené une étude quantitative pour mesurer l'impact des initiatives du Gouvernement marocain titrée *« La filière sport au Maroc ».* Il s'agit d'un recensement des données statistiques fédérales. Avec 13% de pratiquants réguliers et 263 000 licenciés en 2008, l'objectif fixé était d'atteindre, en 2018, 27% de pratiquants réguliers. Cet objectif a été dépassé jusqu'à atteindre 29,6%. Concernant les licenciés, le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'a obtenu que 337 400 licenciés sur les 653 700 licenciés prévus. Et pour lui, ceci est dû à un biais lié à un système d'information défaillant de 8 fédérations sportives dont celles du basketball, de l'aïkido et des sports équestres. Sur les 337 400 licenciés au Maroc, seulement 20% sont des femmes. Sur les 48 fédérations sportives, malgré cette forte domination masculine, les femmes détiennent plus de licences dans certaines disciplines sportives comme la gymnastique (61%) et le golf (51%), contrairement dans d'autres disciplines où elles ne dépassent pas 5% : bodybuilding (1%), football (2%), aviation (3%) et cyclisme (5%).

En Côte-d'Ivoire, même si aucune enquête sur la population générale en matière de pratique physique et sportive n'a été trouvée, nous avons pu avoir des données statistiques des fédérations sportives, grâce à l'étude de l'AFD (2020)[33]. Composée majoritairement de jeunes (60% de la population ont moins de 25 ans), la Côte-d'Ivoire a eu 184 280 licenciés en 2018, soit 0,7% de la population. Ce nombre de licenciés relativement faible comparé à celui du Maroc est porté par le taekwondo (46 203 licenciés) et le football (15 000 licenciés). Néanmoins, les Ivoiriennes (26%) sont plus sportives que les Marocaines (20%) en termes de licences sportives, et elles sont plus présentes dans certaines fédérations : gymnastique (100%), netball (100%), patins et sports de glisse (60%) et maracana (53%). En outre, elles représentent également 20% dans les sports de combat.
Contrairement en Europe, peu d'enquêtes ont été réalisées en Afrique, d'après nos recherches documentaires. A part le recensement des données statistiques fédérales, les rares enquêtes réalisées sont locales et ne permettent pas d'avoir une compréhension très fine de la pratique

[33] Il s'agit d'un rapport de présentation des données statistiques fédérales où seuls les licenciés fédéraux sont pris en compte.

physique et sportive de leurs populations. La synthèse des enquêtes sur la question permettra de mieux de connaitre les principaux indicateurs d'analyse et de résultats obtenus.

3.3.4. Synthèse des résultats des études menées sur la PPS

Dans le cadre de l'analyse des pratiques physiques et sportives, d'après les enquêtes consultées, plusieurs paramètres sont pris en compte pour une meilleure compréhension de la problématique. Ainsi, au-delà l'engagement ou non dans la pratique physique et sportive, les APS pratiquées, les modalités de pratique ainsi que les freins et motivations sont analysés.

3.3.4.1. La pratique physique et sportive

Nous analysons la pratique physique et sportive, en plus des taux de pratique expliqués ci-haut, à travers les activités physiques et sportives déclarées, l'intensité, la fréquence, les cadres de pratique ainsi que les déterminants sociodémographiques qui les influencent.

❖ **Les activités physiques et sportives pratiquées**

Selon les différentes enquêtes analysées en France, sauf celle de 2020 où ce sont les activités de marche, les activités nautiques et celles de remise en forme qui sont plus prisées, la marche, la natation et le vélo sont presque toujours en tête avec plus de 10 millions de pratiquants (MS et INSEP, 2000 ; Mignon et Truchot, 2001, Mignon, 2004) et 12 millions (Lefèvre et Thiery, 2010). Elles sont suivies par le footing-jogging (Mignon et Truchot, 2001 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Croutte et Müller, 2018), des jeux de boules (MS et INSEP, 2000), de la gymnastique (Lefèvre et Thiery, 2010). Cette triade d'APS les plus pratiquées en France est valable aussi en Suisse : la randonnée pédestre (63%), la natation (53%) et le vélo (51%) (Lamprecht et Stamm, 2000 ; Lamprecht, Fischer et Stamm, 2008, 2014).

Les sports nautiques et aquatiques (20%) et les sports de cycles et motorisés (18%) occupent une bonne place dans le classement des sports les plus pratiqués (Croutte et Müller, 2018) derrière la course et la marche (40% des français) et les activités de la forme et de la gymnastique (22%).

Concernant les sports organisés, le football est le sport le plus pratiqué avec 5 millions de pratiquants et est suivi du tennis avec 4 millions (MS et INSEP, 2000 ; Mignon et Truchot, 2001 ; Mignon, 2004 ; Lefèvre et Thiery, 2010). Ces deux disciplines sont également les plus pratiquées en Suisse occupant la 8ième et la 9ième place. D'ailleurs, au Maroc, l'Observation Wafasalaf (2018) a réalisé une enquête sur la consommation des ménages dans laquelle la

pratique sportive est analysée. Et les résultats révèlent que le football (42%) est la deuxième activité physique et sportive la plus pratiquée derrière le jogging (59%). Ces deux APS sont également les plus pratiquées au Cameroun (Vignal et *al*., 2015).

Au-delà de l'analyse des activités physiques et sportives les plus convoitées, celle des familles d'APS est faite dans certaines études. Cependant, d'après l'enquête du Ministère des Sports et de l'INSEP (2010), les plus prisées sont la marche, la nage et le vélo. Certaines activités et familles d'activités (groupes d'activité) connaissent une évolution entre 2000 et 2010, la marche vient en tête du classement avec +12 points. Elle est suivie par la nage (+10), la course hors stade (+6), la gymnastique (+5), les sports mécaniques (+5), le vélo (+5), la danse (+5), le football (+2) etc. En revanche, le tennis a connu une régression de -2 points (MS et INSEP, 2010).

Le choix de ces activités physiques et sportives dépend de plusieurs facteurs sociodémographiques et économiques notamment le sexe, l'âge, la zone d'habitation, le niveau de revenu et de diplôme, l'état de santé, les sports pratiqués par les proches le coût de participation etc. En effet, ils sont autant d'éléments qui influencent les goûts et les choix en termes de pratique physique et sportive.

❖ L'intensité de pratique

L'analyse de la fréquence est souvent associée à celle de l'intensité afin d'évaluer le niveau de pratique des sportifs même si cette dernière est souvent omise au détriment de la première (fréquence). De ce fait, l'évaluation de l'intensité prend en compte le nombre de fois (fréquence) et la durée de la pratique dépendant de l'âge qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, et peut être de trois (3) niveaux : élevé, modéré et faible. Ainsi, selon Larras et Praznoczy (2018, p.8), elle peut être stratifiée comme suit :

Niveaux d'activité physique chez les enfants (3-10 ans)	
Niveau « élevé »	Nombre de jours d'AP (cours d'éducation physique et sportive (EPS), jours de jeux en plein air1, jours de sport en dehors de l'école, enfant déclaré actif par les parents2) ≥ 5 et moyen de transport actif pour se rendre à l'école (marche, vélo, trottinette…).
Niveau « bas » ou « faible »	Nombre de jours d'AP (cours d'EPS, jours de jeux en plein air, jours de sport en dehors de l'école, enfant déclaré actif par les parents) inférieur ou égal à 2 et moyen de transport passif pour se rendre à l'école (voiture ou transport en commun).
Niveau « modéré »	Toute autre situation intermédiaire.

Niveaux d'activité physique chez les adolescents (11-17 ans)	
Niveau « élevé »	- pratique d'une AP modérée ou intense tous les jours ou ; - pratique d'une AP intense au moins 5 fois par semaine.
Niveau « bas » ou « faible »	- pratique d'une AP modérée ou intense moins de 5 fois par semaine ou ; - pratique d'une AP intense moins de 3 fois par semaine.
Niveau « modéré »	- toute autre situation intermédiaire.
Niveaux d'activité physique chez les adultes (18-79 ans)	
Niveau « élevé »	- au moins 3 jours par semaine avec une AP intense, permettant d'atteindre un minimum de 1 500 METs[34]-minute par semaine ou ; - au moins 1 AP modérée ou intense chaque jour de la semaine, permettant d'atteindre un minimum de **3 000 METs-minute/semaine**.
Niveau « modéré »	- au moins 3 jours par semaine avec une AP intense pendant au moins 25 min/jour en moyenne ou ; - au moins 5 jours par semaine avec une AP modérée pendant au moins 30 min/jour en moyenne ou ; - au moins 5 jours par semaine avec une AP modérée ou intense, permettant d'atteindre un minimum de 600 METs-minute/semaine.
Niveau « bas » ou « faible »	- absence d'activité physique ou ; - toute autre situation intermédiaire.

Source : Larras et Praznoczy (2018)

Tableau 2: Niveaux d'activité physique

Les pratiquants ayant une pratique sportive intensive ou élevée sont souvent minoritaires parmi les sportifs. Ce postulat est corroboré par la plupart des études sur la question. En effet, dans le cadre de l'enquête de l'INJEP et CREDOC (Croutte et Müller, 2018), il est révélé que seulement 12% des pratiquants réguliers ont une pratique sportive intensive ; tandis que les 31% ont une intensité modérée et 57% de façon faible.

Le nombre d'APS pratiquées joue un rôle crucial dans l'intensité de la pratique sportive. Croutte et Müller (2018) révèlent que plus on pratique un nombre important d'APS, plus nous avons un niveau d'activité élevé. Cependant, les monopratiquants se caractérisent par un niveau d'activité physique plus modéré (37%) qu'élevé (10%). En revanche, les multipratiquants s'identifient par une hausse du niveau d'activité élevé (18% pour les 4 APS et +) et une baisse du niveau d'activité physique modéré (25% des monopratiquants).

[34] METs (Metabolic Equivalent Task ou équivalent métabolique) : unité indexant la dépense énergétique lors de la tâche considérée sur la dépense énergétique de repos.

❖ **Les cadres de pratique**

Les sportifs ne fréquentent pas les mêmes lieux dans l'exercice de leur pratique sportive. Ainsi, selon différentes enquêtes parcourues, la nature apparaît comme le lieu privilégié. Elle est fréquentée par 63% des pratiquants (MS et INSEP, 2000 ; Mignon et Truchot, 2001 ; Mignon, 2004 ; Mignon, 2015) et la moitié des suisses (Lamprecht et Stamm, 2000 ; Lamprecht, Fischer et Stamm, 2008, 2014). Elle est suivie par les espaces aménagés, des parcs et parcours de santé (47%), la rue (34%) et les installations sportives (26%). Et concernant la dernière enquête en France (Lefèvre et Raffin, 2023), les lieux privilégiés sont : milieu naturel (76%), installation sportive (61%), à domicile (52%)

Le milieu naturel est très prisé, étant donné que les activités physiques et sportives les plus pratiquées sont effectuées en pleine nature et des espaces aménagés à savoir la marche et le vélo. C'est pareil aussi pour le VTT (73%) et la randonnée pédestre (78%) qui sont plus pratiqués en milieu naturel (Croutte et Müller, 2018).

Ces résultats sont partiellement corroborés par ceux du MS et INSEP (2010) et de Croutte et Müller (2018) à propos de la suprématie de la nature en tant que lieu préféré à la pratique sportive. Par ailleurs, les installations sportives sont évoquées comme étant le deuxième cadre privilégié à la pratique sportive selon Croutte et Müller (2018) en France et de Lamprecht et Stamm (2000), Lamprecht, Fischer et Stamm (2008, 2014) en suisse représentant près de 29% de la population.

Elles sont suivies par la pratique physique à la maison (18%), d'après toujours Croutte et Müller (2018). D'après ces études, cette dernière a connu un grand bond avec le confinement causé par la pandémie de la COVID-19, passant de 18 à 47% de pratique à domicile pour les confinés et pour les non-confinés (Croutte et Müller, 2020).

En outre, les sportifs ont plusieurs manières de s'adonner au sport. Ils sont 49% à en faire en toute autonomie, 22% entre amis, 12% en couple et aussi en famille (Croutte et Müller, 2018). Selon l'enquête du Ministère des Sports et de l'INSEP (2010), les sportifs fréquentant les structures et les associations sportives sont très peu (31%). Ce taux est plus bas en Suisse et est estimé à 28%.

Par ailleurs, le fait d'être adepte d'une discipline physique ou sportive, compte tenu de la technicité requise, oriente aussi le cadre de pratique. De ce fait, les pratiquants de l'équitation, du judo, le tennis, le rugby et la danse ont une pratique encadrée du fait de la nécessité de formation à ces dernières. En effet, en danse, 80% de ses adeptes appartiennent à un club, un pourcentage un peu proche des arts martiaux et du rugby (Mignon, 2015). Ce principe est plus

ou moins valable avec l'appartenance à un club ou une association. C'est le cas des arts martiaux avec un taux de 71% d'adhérents (Mignon et Truchot, 2001). En plus, certaines disciplines, surtout celles populaires, favorisent la fréquentation dans les installations sportives notamment le fitness (48% contre à domicile 44%), la natation et le football, et surtout le tennis avec 70% (Croutte et Müller, 2018). Selon Lamprecht et Stamm (2000), l'âge constitue un facteur déterminant dans le choix des lieux de pratique d'activité physique et sportive. Ainsi, les jeunes (14-29 ans), avec 35%, adhèrent plus dans des clubs que des personnes âgées de 60 à 74 ans (20%).

❖ **La fréquence des pratiques**

L'estimation de la fréquence de pratique est l'un des instruments de mesure du comportement sportif d'une population donnée. De ce fait, trois catégories de pratiquants sont décelées selon le nombre de fois que les pratiquants s'adonnent au sport et à l'activité physique. Il s'agit des pratiquants intensifs (plus d'une fois par semaine), des pratiquants réguliers (une fois par semaine) et des pratiquants occasionnels (moins d'une fois par semaine).

La population française s'avère assez sportive selon plusieurs enquêtes menées en 2000 (MS et INSEP), 63% de la population ont ainsi une pratique sportive régulière. Ce taux a eu un bond de 2 points atteignant 65% dont 43% de pratiquants réguliers et 22% de pratiquants occasionnels en 2010 (MS et INSEP, 2010). En revanche, ce taux a augmenté d'après l'étude de l'INJEP (Simões, 2018) évaluant qu'un tiers des français pratiquent une activité sportive physique ou sportive au moins une fois par semaine.

En Belgique, ce taux est moins important. En effet, les résultats montrent que 36% des interrogés (dont 43% d'hommes et 29% de femmes) font au moins 30 minutes d'activité physique suffisante pour transpirer au moins une fois par semaine. Ce pourcentage a évolué de 4 points entre 1997 (32%) et 2008 (36%). Ce taux diminue en fonction de l'âge (60% chez les jeunes et 7% chez les 75 ans et +).

En outre, dans le rapport de l'INJEP/CREDOC (2018), la fréquence de la pratique sportive est très bien détaillée. En effet, 57% des français pratiquent du sport plus de deux fois par semaine (2 à 3 fois/semaine (22%) ; 3 à 4 fois/semaine (15%) et 4 fois et plus (20%). Par contre, ceux qui en font 1 à 2 fois par semaine représentent 22% et puis 21% sont ceux qui en pratiquent moins d'une fois par semaine.

Cette fréquence dépend de plusieurs facteurs notamment le sport pratiqué, le niveau de revenu, l'âge, le sexe etc. Par ailleurs, certaines disciplines sportives, dans leur pratique, nécessitent une pratique soutenue. Cependant, plus de 50% des adeptes de la danse et de la gymnastique, du

tennis, du football s'y adonnent plus d'une fois par semaine (MS et INSEP, 2000 ; Mignon et Truchot, 2001 ; Croutte et Müller, 2018) ; tandis que d'autres activités physiques et sportives comme le fitness exigent moins de fréquence (18%) (Croutte et Müller, 2018).

3.3.4.2. Les déterminants sociodémographiques de la pratique physique et sportive

Etant une pratique sociale et un « fait social », la pratique physique et sportive est influencée par des facteurs sociodémographiques tels que les revenus, le niveau d'étude, l'âge, le sexe, *etc.* Dans les lignes qui suivent, nous analyserons la corrélation existante entre elle et ses derniers.

❖ **La pratique physique et sportive en fonction des capitaux culturel et économique**

Le sport, en tant que « fait social total » (Mauss, 1922), a suscité beaucoup d'interrogations et de recherches sociologiques. Ainsi, Bourdieu (1979) développe l'idée selon laquelle les individus sont classés dans la société selon leurs capitaux économique, culturel, social et symbolique. Cette distinction sociale, pour reprendre Bourdieu (1979), fait en sorte qu'ils ont des représentations, des attentes et des goûts différents édictés par le milieu social auquel ils appartiennent (Boltanski, 1971 ; Pociello, 1981 ; Bourdieu, 1979, 1980, 2000). Cela impacte les choix en matière de pratique physique et sportive.

En effet, les travaux sur les liens entre milieu social sont anciens et nombreux. Les premiers de langue française sont issus des travaux de Bourdieu (1979) qui lie habitus et choix de pratique sportive. Ces travaux ont ensuite largement irrigué la sociologie du sport et notamment le système des sports de Pociello (1981). Aujourd'hui les différentes enquêtes confirment ce lien sans pour autant corroborer les liens entre logique interne des sports et milieu social des pratiquants.

Plusieurs enquêtes (Lamprecht et Stamm, 2000 ; Tafforeau, 2008 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; MS et INSEP, 2010 ; Lamprecht, Fischer et Stamm, 2014 ; Croutte et Müller, 2018 ; Simões, 2018) ont révélé que le capital culturel (mesuré notamment au travers du niveau de diplôme) a un impact très significatif sur l'engagement sportif. Ainsi, dans l'enquête du MS et de l'INSEP (2010), les diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que les détenteurs de revenus les plus élevés sont plus représentés parmi les pratiquants (96%). Ils sont suivis par les diplômés du bac avec des revenus moyens (92%) et 86% pour ceux qui en ont moins.

Ce postulat est renforcé par *l'Enquête de santé Belgique* (Tafforeau, 2008). Cependant, par rapport à l'activité physique de loisir, les personnes ayant une éducation primaire représentent 17% contre 46% pour celles ayant un niveau de l'éducation de l'enseignement supérieur. A

propos des pratiquants d'activité physique modérée et intense, ils ont souvent un niveau d'études supérieur (43%), au moment où 23% de ces pratiquants ont juste le niveau primaire.
En Suisse également, le niveau d'étude constitue un facteur important dans la culture sportive des suisses. En effet, par rapport au niveau de formation, ceux qui sont en scolarité obligatoire sont plus faibles à faire du sport contrairement aux personnes ayant fréquentées les hautes écoles spécialisées et les universités. Les employés en formation font plus de sport que ceux qui travaillent à temps plein/partiel et surtout au chômage (43% d'inactifs) et à la retraite (31%) (Lamprecht, Fischer et Stamm, 2014).
En plus du capital culturel, le capital économique est tout aussi déterminant. Cependant, le rapport de l'INJEP (2018) révèle que les personnes appartenant à des familles plus aisées font plus de sport (+7 points par rapport à ceux de la tranche médiane), comparées à celles des ménages modestes (- de 10 points par rapport à la médiane).
En Suisse, c'est le même cas avec le niveau de revenu, les personnes ayant un revenu élevé sont plus sportives et moins nombreux dans la catégorie des non pratiquants (33% de moins de 5000 Fr que ceux qui ont plus de 8000 Fr qui s'élève à 18%) (Lamprecht et Stamm, 2000). Le fait que ces personnes aient des revenus élevés leur donnent plus de possibilités de s'inscrire dans une salle de sport, dans un club, acheter du matériel sportif, et utilisent l'activité physique et sportive comme un moyen de prévention des maladies et d'entretien corporel.
Les cadres ou professions intellectuelles supérieures sont plus sportifs avec 97% de pratiquants (MS et INSEP, 2010) par rapport aux catégories surtout celle des retraités (84%). Cette thèse est renforcée par le rapport de l'INJEP (2018), les 2/3 (64%) des cadres sont sportifs contre 1/3 (37%) des ouvriers. Il souligne aussi que la moitié des étudiants font du sport et que les ouvriers, les agriculteurs, les artisans et les commerçants ont les taux de pratique les plus faibles. Tout de même, les catégories socioprofessionnelles supérieures et intermédiaires font plus de la compétition et ont une pratique sportive encadrée dans des structures privées et associatives (MS et INSEP, 2010). Aussi, les personnes détenant un capital économique élevé ont une pratique beaucoup plus soutenue par rapport à celles avec des revenus plus bas (Simões, 2018).
Le choix en matière sportive est déterminé, en partie, par le niveau d'études et de revenus des pratiquants tel qu'indiqué par la théorie de l'habitus de Bourdieu (2000). Cette thèse a été démontrée dans beaucoup d'études comme celles présentées supra. Ainsi, les personnes ayant des capitaux culturels distincts ne pratiquent pas les mêmes disciplines sportives. En effet, les personnes titulaires de diplômes inférieurs au baccalauréat s'adonnent plus aux sports d'affrontements, à risque, dispendieux en énergie … notamment la chasse (+70%), les sports

sportifs surtout le football et le handball (69%) et les sports de combat (61%), d'auto-moto (61%) (MS et INSEP, 2010). Tandis que ceux qui ont au minimum le bac font des disciplines plus douces et nécessitant un certain niveau de technicité comme c'est le cas de l'escrime (90%), la voile (51%) et le golf (50%). Ce postulat est renforcé par Clément (1985) qui révèle que les aïkidokas, ayant une culture de la lecture des livres et des quotidiens politiques et détenant un capital culturel plus élevé que les lutteurs et les judokas, ont un rapport au corps différent. Ils misent sur l'harmonie et évitent l'affrontement qui est l'apanage des lutteurs, détenteurs d'un capital culturel faible, utilisant leurs corps comme un instrument. Ce même constat sur le capital culturel est valable pour celui économique. Cependant, on distingue des « sports de pauvres » et des sports de riches ».

Le capital culturel influence fortement aussi la fréquence de la pratique physique et sportive. C'est le cas en Belgique, le niveau d'instruction y joue également un rôle important, car les pratiquants réguliers ayant un niveau d'instruction de l'enseignement secondaire (46%) ont une pratique physique beaucoup plus fréquente que ceux de l'enseignement primaire (17%). Tout de même la zone d'habitation s'inscrit dans ce même sillage : zone urbaine (33%) et zone rurale (38%) (Tafforeau, 2008). Selon Lamprecht et Stamm (2000), les pratiquants en club un niveau d'études élevé et économique élevé (environ 40% par rapport aux individus ayant un niveau économique très bas qui représentent 20%)

- **Le sexe, un facteur discriminatoire dans le monde en matière de pratique physique et sportive**

En faisant une analyse comparative entre les hommes et les femmes, on a noté des écarts dans les taux de pratique, les activités physiques et sportives pratiquées et dans les modes de pratique. En effet, d'après plusieurs enquêtes (Lamprecht et al., 2000, 2008, 2014 ; MS et INSEP, 2000 ; Mignon, 2004 ; Tafforeau, 2008 ; MS et INSEP, 2010 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Simões, 2018 ; Croutte et Müller, 2018 ; IRDS, 2020), les hommes sont globalement plus sportifs que les femmes. D'ailleurs, dans les études de Mignon (2004) et du MS et INSEP (2010), les taux de pratique des hommes étaient respectivement à 77% contre 60% pour les femmes (écart de 17 points) ; et de 91% des hommes contre 87% des femmes (écart de 4 points). Malgré la différence en termes de taux de pratique, ces deux précédentes montrent que l'écart se réduit entre les hommes et les femmes, passant de 17 à 4 points, soit une diminution de 13 points. Par ailleurs, il y a des facteurs explicatifs au fait que les femmes présentent un taux de pratique physique et sportive inférieur à celui des hommes, notamment le manque de temps libre à disposition et la

double gestion familiale et professionnelle (Croutte et Müller, 2018). Le taux de pratiquants plus élevé chez les hommes dans la sphère sportive est conforté par le postulat de beaucoup de chercheurs affirmant la domination masculine dans le champ sportif (Bourdieu, 1998 ; Davisse et Louveau, 1991,1998 ; Harry, 1995 ; Matteo, 1986, 1988 ; Messner, 1988, 1990 ; Messner et Sabo, 1990, 1994 ; Ryckman et Hamel, 1995). En outre, les hommes et les femmes ont des orientations, des goûts et des rapports au corps différents (Bourdieu, 1979, 1980), même dans le domaine sportif. En effet, pour expliquer cet écart, Mignon (2004, p.57) affirme que « *les obligations domestiques, par exemple, s'occuper des petits frères et sœurs peuvent peser, de même, plus généralement, qu'une conception de la distribution des tâches et des activités entre garçons et filles fondée parfois sur des interdits de nature religieuse ».*

La culture sportive entre les hommes et les femmes dépend également de la période de la vie, autrement dit l'âge. En outre, d'après Lefèvre et Thiery (2010), les jeunes hommes et femmes (23 ans et moins) ont un taux de pratique à peu près équivalent[35] (94% pour les hommes et 90% pour les femmes). Et d'après MS et INSEP (2010), les hommes (26-29 ans) creuse l'écart avec les femmes qui connaissent un relâchement dû probablement à leur vie de maman (93% pour les hommes et 78% pour les femmes), et reprennent timidement par rapport aux hommes de 30 à 44 ans (90% pour les hommes et 83% pour les femmes).

Une disparité sexuée en termes de fréquence de pratique est aussi notée. Sen effet, selon, Lefèvre et Thiery (2010), les hommes ont la spécificité d'avoir une pratique plus intensive (46%) par rapport aux femmes (40%) qui se singularisent par une pratique plus modérée (Lamprecht et Stamm, 2000 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; MS et INSEP, 2010 ; Larras et Praznoczy, 2018). Larras et Praznoczy (2018) confirment ces résultats montrant aussi que les hommes (43%) ont une pratique plus élevée que les femmes (39%). Au-delà du rythme de pratique, les clubs et les associations sportives sont plus fréquentés par les hommes (32%) par rapport aux femmes (22%) (Mignon et Truchot, 2001) qui en font plus à la maison et hors cadre institutionnel (Lamprecht et Stamm, 2000).

L'appartenance à un sexe détermine également les choix sportifs des pratiquants et pratiquantes. En effet, les hommes et les femmes ne sont pas socialisés de la même manière et ont un habitus

[35] Ce sont des résultats de l'enquête de l'enquête sur la pratique des activités physiques et sportives en France qui prenait en compte toutes les formes de pratique institutionnelle comme autonome. Pour le cas spécifique la pratique institutionnelle et fédérale, malgré l'augmentation +20,8% de licences annuelles féminines en France en 2022 avec 5,9 millions (38,1%) d'adhérentes (INJEP, 2022), les hommes sont plus nombreux à détenir une licence sportive (61,9%). Toutefois, il est important de noter que l'augmentation des licenciés est portée par les femmes dont le nombre de licenciées a connu une hausse de 8,1% entre 2012 et 2017 contre 22,5% chez les hommes (Garcia & Ottogalli-Mazzacavallo, 2022).

corporel différent (Boltanski, 1971 ; Bourdieu, 1979, 1980, 1998 ; Louveau, 2004 ; Mennesson, 2005, 2011). Cependant, les individus choisissent, acceptent et donnent plus de valeur aux activités physiques et sportives congruentes à leurs rôles sexués (Louveau, 1981 ; Davisse et Louveau, 1998 ; Fontayne et *al*., 2001, 2002 ; Mignon et Truchot, 2001 ; Louveau, 2004 ; Mennesson, 2005, 2011 ; Courcy et *al*., 2006 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Mennesson et Forté, 2018 ; Simões, 2018 ; Garcia et Ottogalli-Mazzacavallo, 2022) entrainant un profilage de sports masculins et féminins.

En effet, les hommes ont souvent tendance à mettre en jeu leur corps et choisissent davantage les pratiques sportives onéreuses en énergie, à risques, d'affrontements, de compétitions, de nécessité d'appartenir à un club, *etc*. Ce postulat est renforcé par les résultats de plusieurs enquêtes, notamment celles de Mignon et Truchot (2001), Mignon (2004), Lefèvre et Thiery (2010), Lefèvre et Raffin, 2023. Ces dernières révèlent que les APS les plus pratiquées par les hommes sont le football, le rugby, le tennis, la chasse, les sports de combat, la pêche, les sports mécaniques, les sports de boules…Contrairement aux hommes, les femmes ont un rapport esthétique et d'attention du corps, et s'orientent plus vers des activités physiques et sportives plus douces, moins risquées et moins compétitives tels que la gymnastique, l'équitation, la marche, la danse, le patinage sur glace, le fitness, *etc*. C'est cette orientation sportive particulière des femmes qui fait dire que « *les femmes sont davantage présentes dans les sports les moins marqués par la compétition et l'appartenance à un club… »* (Mignon, 2004, p.57). Néanmoins, il y a des sports qu'on appelle « mixte » où l'écart entre les hommes et les femmes n'est pas important : c'est le cas du volley-ball et de la natation.

Ils ont également des motifs d'engagement sportif différents. Par exemple, selon Croutte et Müller (2018), le plaisir et l'amusement sont un peu plus évoqués par les hommes (35%) que par rapport aux femmes (31%). Néanmoins, l'amélioration de l'apparence physique est plus évoquée par les femmes (38%) que par les hommes (25%).

Ces enquêtes montrent que la pratique physique et sportive, en termes de taux de pratique, les activités physiques et sportives, les modalités, le cadre ainsi que les motivations, est fortement influencée par l'appartenance à un sexe bien déterminé.

❖ Une pratique sportive qui varie en fonction de l'âge

A l'image des déterminants sociodémographiques influençant la pratique physique et sportive, il existe un écart dans les modalités de pratique en fonction des catégories d'âge. C'est le cas

entre les jeunes et les séniors qui ont des niveaux de pratique, des choix en matière d'APS pratiquées, des motivations et des obstacles de pratique différents.

Le sport apparait comme le marqueur de la jeunesse (Augustin et Fuchs, 2014 ; Cléron et Caruso, 2017). En effet, depuis une cinquantaine d'années environ, toutes les études sur la pratique sportive en France révèlent que près de 80% des jeunes sont sportifs ; même si Bourdieu pense que la jeunesse n'est qu'un mot, car, selon lui, les jeunes adoptent la culture sportive de la classe sociale à laquelle ils appartiennent.

Selon Müller (2003), plus de deux tiers (69%) des jeunes âgés de 12 à 17 ans ont déclaré avoir pratiqué du sport en dehors des cours d'EPS et 57% pour ceux qui ont entre 20 et 24 ans. Ce postulat est renforcé par d'autres enquêtes. Parmi celles-là, on peut en citer quelques-unes :

- 91% des jeunes de 15 à 18 ans ont fait du sport et de l'activité physique selon Mignon (2004) ;
- Les jeunes (15-29 ans) constituent la frange d'âge la plus sportive (94%) contrairement aux séniors (+ de 75 ans) qui ont une pratique sportive de 71% et 59% à + de 90 ans. (Lefèvre et Thiery, 2010) ;
- Les jeunes de 15 à 29 ans sont 94% des pratiquants (Mignon, 2015) ;
- Les jeunes (20-24 ans) constituent la frange la plus sportive (57%) contre 51% des 40-44 ans et 46% des 50-54 ans (Simões, 2018).

Les résultats de ces enquêtes montrent que plus l'âge avance plus le taux de pratiquants diminue, sauf pour les cinquantenaires où l'activité reprend (Simões, 2018 ; Larras et Praznoczy, 2018). En outre, dans le rapport de l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (2018), plus précisément dans l'étude de l'INCA3[36], les résultats mentionnent qu'à partir de 25 ans, le nombre de pas quotidien diminue avec l'avancée de l'âge : 8380 pas pour ceux âgés de 25 à 44 ans et 5820 pas pour les 65 ans et +. En outre, le pourcentage des personnes pratiquant des activités de type sédentaire évolue avec l'âge : - de 20% pour les 15-24 ans pour atteindre les 57% chez les 75 ans et + (Tafforeau, 2008).

De même, l'âge a un impact sur la fréquence de la pratique sportive (MS et INSEP, 2000 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; INPES, 2015 ; Larras et Praznoczy, 2018 ; INJEP et Croutte et Müller, 2018 ; France Stratégie, 2018). Ceci dit, les jeunes ont plus une pratique sportive intense par rapport aux personnes âgées du fait de la fragilité de ces derniers. En outre, 15% des jeunes de moins de 30 ans ont une pratique intensive, tandis que les 50-75 ans sont à 11% (MS et INSEP,

[36] Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires réalisée en Février 2014 et Septembre 2015 : https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2014SA0234Ra.pdf

2010 ; Lefèvre et Thiery, 2010). Même s'ils ne sont pas plus représentatifs en Suisse par rapport la pratique physique intensive, les personnes âgées de 65 à 74 ans ont connu une nette évolution entre 2000 et 2014 passant de 34 à 42%, tandis que les jeunes (14-29 ans) représentent environ 50% (Lamprecht, Fischer et Stamm, 2014).

Cette intensité de la pratique sportive de ces jeunes est influencée par le niveau de diplôme de leurs parents surtout chez les filles (Müller, 2003). Cependant, les filles dont aucun de leurs parents n'a pas de diplôme du supérieur font moins du sport (57%) contre 87% dont l'un des parents a un diplôme du supérieur.

Le niveau de diplôme et de revenus influence sur l'engagement sportif des jeunes. D'après Müller (2003), les jeunes dont leurs parents sont diplômés du supérieur (83%) sont plus sportifs que ceux dont leurs parents n'ont pas le bac (52%). Par contre, le type de formation des jeunes est aussi déterminant, car les collégiens sont plus sportifs que les élèves de la formation professionnelle (81% contre 76%).

Le niveau de revenus des familles des jeunes joue un rôle très déterminant dans leur comportement sportif. Ainsi, plus les milieux sociaux sont défavorisés, moins les jeunes font du sport, surtout les jeunes filles. Les jeunes avec un capital économique élevé sont plus sportifs (80% contre 60%) et licenciés (75% contre 58%) que ceux avec des revenus bas (Müller, 2003).

Les cadres privilégiés des jeunes dans leur pratique sportive sont les installations sportives (les stades, les gymnases, les piscines…), les lieux de travail et aussi à la maison (Croutte et Müller, 2018 ; Observatoire Wafasalaf, 2018).

L'âge constitue un facteur orientant les choix de pratique. Les jeunes s'adonnent à des sports collectifs, de combat, de contact et dispendieux en énergie. De ce fait, ils pratiquent plus des sports de combat, des sports de combat, des sports collectifs surtout le football, les sports de nature… (Mignon, 2004 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Croutte et Müller, 2018). Néanmoins, il faut noter certaines pratiques physiques et sportives s'estompent après 24 ans : sport de combat (82%), basketball (72%), handball (68%), patinage (38%) ; d'autres connaissent un abandon qu'après les 35 ans : football (78% des moins de 35 ans), du rugby (80%), glisse (74%), arts martiaux (75%), roller (84%) (Mignon et Truchot, 2001). Par rapport aux sports collectifs, ils sont abandonnés à partir de 40 ans (22% avant 40 ans et 4% après) (Croutte et Müller, 2018).

Les raisons évoquées par certaines jeunes dépendent du niveau de la scolarité et de la charge de travail/d'étude (MS et INSEP, 2010). Cet argument a été déjà annoncé en 2002 (stat-info, 2002) En outre, d'autres motifs sont soulignés comme la recherche de santé, le plaisir, l'amusement (Ledent et *al.*, 1997, p.74). A propos des formes de pratique en fonction de l'âge, les jeunes

sont les plus représentés parmi les détenteurs de licences fédérales, car 55% des moins de 20 ans sont affiliés à des fédérations (Mignon, 2015) ; tandis que les pratiquants autonomes sont souvent très âgés (83% des + de 50 ans) (Lefèvre et Thiery, 2010).

Comme nous l'avons fait avec les jeunes, l'analyse de la pratique sportive des séniors nous parait tout à fait judicieux en vue d'une meilleure compréhension et d'une comparaison avec les autres franges de la population.

La catégorie des séniors désigne les personnes âgées de 55 ou 60 ans et plus. Cette période coïncidant avec la retraite laisse plus de temps de loisir à ces personnes, notamment la pratique physique et sportive. En effet, sur le plan européen, 64% des retraités français n'ont jamais pratiqué du sport ou l'ont fait de manière occasionnelle (au moins 3 fois par mois). Ce taux a diminué comparé à 2013 (69%). Il faut noter que ces résultats sont inférieurs à la moyenne de toute l'Europe (72%), d'après l'enquête de l'Eurobaromètre de la commission européenne (2017). Par contre, en France, le taux de pratique des séniors ne cesse de croitre depuis des décennies par rapport aux jeunes ayant un taux stable : 59% (INSEP, 1985), 73% (MS et INSEP, 2000) et 84% (Lefèvre et Thiery, 2010). Ce bond peut être justifié par le passage de la vie active à la retraite avec plus de temps libre (Simões, 2018).

En Suisse, malgré la nette évolution en matière de pratique sportive, celle des séniors (65-74ans) est plus manifeste avec pratique sportive intense passant de 34% à 42% entre 2000 et 2014 (Lamprecht et al., 2014).

Leur comportement sportif se caractérise par une pratique intensive (44%), presque semblable aux jeunes avec 2 points d'écart, dans un cadre moins encadré (17% encadré), moins compétitif (9%) (MS et INSEP, 2010) et dans le besoin des déplacements utilitaires à vélo ou à pied (42,4%) (Larras et Praznoczy, 2018).

Les disciplines qu'ils pratiquent diffèrent selon le sexe. Cependant, le taux de pratique des hommes (65%) est plus important que celui des femmes (43%) avec 22 points d'écart (Crosnier, 2005). D'ailleurs, ils sont aussi les plus nombreux à atteindre les recommandations dans la catégorie des 55 et 74 ans : 71% chez les hommes et 64,75% chez les femmes (Larras et Praznoczy, 2018).

Cette frange a également un goût particulier pour le sport. De ce fait, ils s'orientent vers des activités à intensité modérée et à risques amoindris plutôt celles «de dépassement comme les pratiques fortement dispendieuses en énergie, compétitives et à risque » (Burlot et Lefèbre, 2009). De ce fait, la retraite pourrait être une occasion de continuer leur vie active avec une intensité et une fréquence amoindrie (Collinet et Tulle, 2018).

En effet, leurs activités physiques et sportives préférées sont les activités d'entretien dont la marche (2 800 000 de pratiquants de + de 60 ans), la natation (1 112 000 de pratiquants), le vélo (730 000 de pratiquants), selon ces derniers auteurs ; ainsi que la pêche, le tir, les boules et la gymnastique douce (MS et INSEP, 2010). Par ailleurs, les plus âgés s'orientent plus vers le milieu naturel (respectivement 40% et 50% pour les 40-59 ans et les 60-69 ans) (Croutte et Müller, 2018). Selon cette étude également, la recherche de la santé constitue la raison la plus évoquée par les 70 et + avec un taux de 59%.

Eu égard à tous ces résultats, des études sont faites pour définir les parcours (Hénaff-Pineau, 2008) et les profils des sportifs ainsi que des « sédentaires » séniors (Pierre et *al.*, 2015). Ainsi, quatre types de parcours sont identifiés :

- Parcours sportif continu engagé depuis la jeunesse (caractérisé une forte présence des hommes, une pratique souvent monovalente assidue et plutôt compétitive à la recherche de plaisir) ;
- Parcours continu engagé tardivement (contrairement au premier parcours, celui-ci est plus prisé par les femmes pratiquant certaines disciplines sportives comme la gymnastique, le yoga et la danse, avec une pratique à intensité modérée, moins compétitive à la recherche de la santé) ;
- Parcours discontinu (les hommes et les femmes y sont tous présents à la recherche d'un meilleur état de santé) ;
- Parcours diversifié et intensifié du 1^{ier} parcours (champions vétérans).

En outre, Pierre et *al* (2015) dressent un panorama de 4 profils : les profils des séniors « sport-passion », de « néo-sportif », de « sport-santé » et des « non-pratiquants ». Les deux premiers parcours énumérés supra correspondent en effet aux deux premiers profils des séniors sportifs notamment les profils « sport-passion » (parcours sportif continu engagé depuis la jeunesse) et « néo-sportif » (parcours continu engagé tardivement). Quant au « sport-santé », ces séniors ont aucun goûts pour l'activité physique et sportive et s'adonnent à la suite de conseils reçus en vue d'une amélioration de la santé physique, et ce profil se rapproche un peu du troisième parcours (parcours discontinu) défini par Hénaff-Pineau (2008).

Et enfin, nous avons le quatrième et dernier profil désignant les « non-pratiquants ». Ces derniers occupant une part importante représentent 1/5 (20,4%) de la population senior étudiée avec des motifs de désengagement différents. En effet, 31,9% d'entre eux évoquent leur santé fragile comme mobile de non-pratique. Vu le caractère hybride des non-pratiquants, les auteurs définissent deux sous-catégories à savoir ceux qui ne sont aucune attirance pour l'activité

physique et sportive, et ceux qui s'y adonnaient et ont dû arrêter pour des raisons de santé. Ainsi, la première sous-catégorie est caractérisée par « *des femmes (72 %), peu diplômés (73 % ont un diplôme inferieur au baccalauréat), issus des classes populaires (41 % d'anciens ouvriers) …* » (Pierre et *al*., 2015, p.87). Contrairement à l'autre sous-groupe, les hommes sont plus représentés (56 % de l'effectif), avec un passé associatif important (43,8%) et un taux de cadres et professions intellectuelles supérieures significatif (33 %).

❖ L'impact de la zone géographique sur le comportement sportif

Le comportement sportif dépend aussi de la zone d'habitation et de ses caractéristiques. Les habitants en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) font moins de sport que ceux en dehors de cette zone avec un écart de 5 points (Simões, 2018). Également, cette étude a révélé que la densité de la zone d'habitation a un impact sur le comportement sportif des résidents. Ainsi, les zones à forte densité de population jouent à la défaveur de la pratique sportive par rapport à celles de faible densité à cause du manque d'espaces aménagés et d'installations sportives. La taille de la zone d'habitation a un impact sur l'intensité de la pratique physique. Ainsi, plus la taille est grande, plus la pratique sportive est intensive : - de 2000 habitants (38,5%) contre + de 100 000 habitants (44%) (MS et INSEP, 2010).

En Suisse, il existe des différences de culture de pratique sportive entre les régions linguistiques en Suisse. En effet, les suisses alémaniques (77% de pratiquants) sont plus sportifs que les suisses romands (74%) et le Tessin (61%) (Lamprecht et Stamm, 2000 ; Lamprecht, Fischer et Stamm, 2008, 2014). Toutes ces études révèlent que les Suisses alémaniques ont une pratique sportive plus intense et régulière que les Suisses romands et les tessinois.

En Belgique, les habitants de Flandre (46% pratiquent au moins 30mn par jour ; 20% de sédentaires) sont plus sportifs que ceux de Wallonie (29% ; 34% de sédentaire) et de Bruxelles (25% ; 31% de sédentaires). D'ailleurs, cette domination des habitants de Flandre en matière de pratique s'explique par le fait que l'accès aux infrastructures est moins cher par rapport aux autres régions (Tafforeau, 2008).

La zone démographique détermine également la fréquence dans le cadre des pratiques physiques. Cependant, les habitants de Flandre (41%) sont plus réguliers que les autres régions : Bruxelles (32%) et Wallonie (28%) (Tafforeau, 2008). La domination des habitants de Flandre en matière de pratique s'explique par le fait que l'accès aux infrastructures est moins cher par rapport aux autres régions.

Malgré l'originalité et la pertinence de cette étude, elle soulève également des limites. En effet, il serait intéressant d'estimer le poids de ces profils dans la population générale et de faire des correspondances avec les catégories socioéconomiques ; choses qu'on n'a pas pu avoir avec cette enquête.

3.4. Esquisse des études sur la culture et la représentation des Sénégalais en matière de pratique sportive

Au Sénégal, malgré le manque de données statistiques pour évaluer la population sportive, des études sont tout de même réalisées pour expliquer et comprendre la diffusion du sport, son usage et sa signification dans le contexte sénégalais.

En effet, il a fallu attendre jusqu'en 2005 pour voir une étude sociohistorique de la pratique sportive au Sénégal. Elle a été réalisée par Kane (2005), dans le cadre de sa thèse. Cette dernière offre une vision claire de la manière dont le sport a été introduit et diffusé au Sénégal de la période coloniale jusqu'en 2005. En outre, l'auteur a également présenté les réformes les plus saillantes l'organisation du sport durant cette période. Cette étude est incontournable pour la compréhension de la diffusion et la compréhension de la culture sportive au Sénégal.

Au-delà de cette étude sociohistorique, des chercheurs ont essayé d'analyser la lutte sénégalaise (Faye, 1984 ; Wane, 2012, 2018 ; Wane et Kane, 2014 ; Loum, 2018 ; Wane et Chevé, 2022). Malgré la pertinence de retracer son introduction au Sénégal, aucune donnée n'est disponible dans ce sens. Ce qui est palpable, c'est que son histoire remonte à la formation des royaumes, vers le 14ième siècle. Depuis lors, elle a toujours participé à la formation et à l'éducation des peuples en leur inculquant des valeurs, des rituels, des croyances et le culte de l'honneur et de la bravoure. Ainsi, chaque communauté ethnique au Sénégal donne une signification particulière à la lutte et s'y adonne avec des règles[37] de pratique et des techniques corporelles différentes (Faye, 1984 ; Wane, 2012). Ces dernières sont définies par Mauss (1936) comme étant « *les façons dont les hommes, société par société, d'une façon traditionnelle, savent se servir de leur corps ».* C'est ainsi qu'on distingue la lutte diola, la lutte wolof, la lutte sérère et la lutte toucouleur, correspondent aux principales ethnies du pays (Wane, 2012).

Chez les sérères, la lutte a une signification sociale et culturelle. Selon eux, elle participe au renforcement des liens sociaux et au rapprochement entre les villages parfois en conflit. De plus,

[37] Chez les Diolas, le vainqueur doit terrasser à deux reprises son adversaire ; chez les Wolofs, il suffit juste de le terrasser qu'une seule fois.

elle constitue une tribune de manifestation de leur culture manifestée dans les chants et les chorégraphies des lutteurs. En effet, il est facile de déceler les différentes chorégraphies entre des lutteurs de différentes ethnies. Même s'ils pratiquent la lutte avec frappe, les lutteurs sérères sont plus orientés et montrent leur domination dans la lutte traditionnelle simple. Et les techniques de lutte les plus utilisées diffèrent en fonction des sous-groupes sérères (Wane, 2005) :

- Les hanchés chez les Safenenes, nones et *Nduts.*
- Le décalage chez les Sines-Sines et les Saloum-Saloums.
- L'arraché en percussion chez les lutteurs de la petite côte.

Dans le milieu « Diola », la lutte a une triple fonction, notamment l'éducation (le courage, la dignité, l'honneur), la préparation physique des jeunes (vitesse, agilité, force, résistance) et l'intégration sociale[38]. Et les lutteurs représentent leurs villages d'origine dans les compétitions. C'est dans ce sillage que Faye (1984, p.16), cité par Sow (2002, p.14) affirme que *« le jeune Diola qui refusait sciemment de se mettre à l'épreuve de lutte encourait l'isolement, alors que celui qui excelle en bravoure devient rapidement populaire »*. Par ailleurs, les « Toucouleurs », tout comme les « Diolas » et les « Sérères », attribuent la même représentation symbolique à la lutte avec une orientation socio-éducative. Ainsi, deux formes de techniques peuvent être notées : le hanché et la souplesse. Les « Toucouleurs », appelés aussi « Halpulaars », constitue une société hiérarchisée et de castes où les nobles ne doivent pas se salir, s'érigent en spectateurs, et laissent les esclaves et les personnes de classes inférieures lutter entre eux, surtout lors des grandes cérémonies comme le mariage, le baptême, la fin des récoltes… Chez les Wolofs, ethnie majoritaire et fortement marquée par la colonisation, la forme de lutte privilégiée et excellée est la lutte avec frappe ou « *Lamb »*, sport d'élite, et est considérée comme la « compétition de l'élite ». Toutefois, ils se livrent à la lutte simple comme substrat afin d'améliorer leurs palettes techniques. Les Wolofs, les lébous et les walo-walos, principalement des pêcheurs, avec le fait de tirer les filets de pêche, ont une garde basse et sont très forts aux techniques de ramassage de jambes, d'arrachée et de hanche. Ainsi, on peut noter que les techniques de lutte diffèrent aussi d'un groupe ethnique à un autre avec des significations sociales aussi différentes. Au-delà la description des différentes formes de lutte et les différentes significations sociales chaque groupe ethnique attribue à la lutte, Wane (2012) défend la

[38] Chez les Diolas, les jeunes qui excellent dans la lutte sont adulé, tandis que ceux qui sont moins bons ou refusent d'y participer sont punis ou mis en isolement.

pertinence d'insérer la lutte dans l'enseignement de l'EPS à l'école, comme l'avait recommandé Mbodj (1987).

Avec ce que Wane (2005) appelle la « *sportivisation des pratiques corporelles traditionnelles* », ces formes de lutte simple se sont frottées aux sports modernes occidentaux pour devenir la lutte traditionnelle sénégalaise (« avec frappe »). Cette forme de lutte est très populaire au Sénégal, compte tenu de l'engouement qu'elle suscite surtout chez les jeunes, le nombre de licenciés[39], la position sociale et symbolique des pratiquants et les cachets mis sur la table. Wane et Kane (2014), face à la forte diffusion de la lutte en zones urbaines et l'économie autour de l'activité, ont essayé de s'interroger si la lutte garde toujours sa signification culturelle. A travers une étude ethnographique, ils montrent qu'elle a muté passant d'une logique culturelle à une logique sportive et économique. A la recherche de gain économique favorisé par l'avènement des sponsors dans le champ de la lutte, l'aspect culturel est relégué au second plan et au détriment du business entrainant même des combats entre des lutteurs d'une même ethnie. Dans une logique de marketing, les sponsors exigent aux lutteurs de porteurs des survêtements faisant leur promotion en abandonnant les tenues traditionnelles qui singularisaient et différenciaient l'identité culturelle des lutteurs. Compte tenu de ces mutations sociales et économiques dans la société sénégalaise, Chevé et Wane (2018) pensent que la lutte est un système autour duquel existe une pluralité de pratiques. Au-delà d'être une pratique culturelle, révélatrice d'identité, elle offre aux lutteurs (acteurs) un moyen de réussite et d'ascension sociale. Pour ce faire, les acteurs, débrouillards, développent des stratégies pour décrocher et gagner des combats en s'inscrivant dans les salles de musculation de leurs propres jusqu'à même voyager en France et aux USA pour préparer leurs combats. Constituant un business et une quête de réussite, ils développent des stratégies pour gagner la bataille médiatique avant combat et s'adonnent souvent à des pratiques mystiques. Ce qui fait dire aux auteurs que *« la lutte, c'est tout un monde ».*

Loum (2018) décline trois étapes de la carrière des lutteurs sénégalais. Il s'agit successivement la découverte dans un cadre informel, familial et proche, le début d'une carrière en participant à des tournois inter-villages, scolaires et de moindres envergures et la carrière professionnelle proprement dite. Très peu de lutteurs arrivent à avoir une carrière professionnelle. Deux

[39] D'après le site d'informations « *Seneweb* », dans un article publié le 23 septembre 2023 intitulé « *Lutte : quatre chiffres à retenir la saison dernière* », le nombre de licenciés en 2022-2023 est estimé à 4078 (après le calcul des chiffres donnés, il est à 4088 licenciés au lieu de 4078). https://www.seneweb.com/news/Sport/lutte-quatre-chiffres-a-retenir-la-saiso_n_421141.html

éléments sont déterminants dans ce sens ; il s'agit des capitaux symbolique (honneur) et social (relations avec des personnes influentes).
Allant plus loin, Wane et Chevé (2022) trouvent que les déterminants majeurs de l'engagement dans la lutte sont la sphère familiale marquée un héritage sportif, l'environnement d'entrainement susceptible de forger un gout sportif et la quête de réussite sociale faisant du corps du lutteur un instrument sur lequel il doit compter et investir pour rentabiliser ses performances.

La problématique des sports « navétanes » est aussi abordée. Apparu dans les années 60, le sport « navétane » désigne la pratique du sport en période d'hivernage, d'où il tire son nom *« nawét »* qui veut dire la saison de l'hivernage en langue Wolof. Il était plus pratiqué dans les quartiers et dans les villages de façon « sauvage »[40] et de façon parallèle aux institutions en charge du sport (Mignon, 1987). En effet, avec le sport navétane qui est pratiquement une forme de football entre les quartiers et les villages, les derniers chiffres montrent sa domination dans toutes les régions[41]. Sa popularité est patente et peut être expliquée à plusieurs niveaux. Déjà, son avènement au Sénégal, à la ville de Saint-Louis, date de plus d'un siècle, vers 1912 (Kane, 2005). Nécessitant pas un niveau de technicité et de matériel trop cher pour sa pratique, son processus de sportification et de sportivisation s'est diffusé de manière exponentielle. Il est pratiqué partout dans le pays jusqu'à même sortir du cadre institutionnel et encadré par la Fédération Sénégalaise de Football, délégataire de pouvoirs.
Appelés le « football parallèle » par Mbaye (1998), les pratiques navétanes regorgent plusieurs fonctions, à la fois sportive en tant pratique culturelle et sociale. En tant qu'activité sportive, elles offrent à une Association Sportive et Culturelle (ASC) une tribune d'effervescence, de communion, un moyen de renforcer la cohésion entre ses membres et leur identité culturelle, et de se distinguer des autres, à travers leurs appellations qui peuvent envoyer au nom du quartier, du village, d'une figure emblématique de la communauté ou d'un symbole pour intimider leurs adversaires. Grâce à son ancrage social, le championnat national populaire, communément

[40] Le navétane était en dehors du contrôle de l'État et de la Fédération Sénégalaise de Football ; et les équipes se formaient sans l'autorisation des structures compétentes. Maintenant avec la mise en place de l'Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV), le sport « navétane » commence à être maitrisé.
[41] L'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD) produit des rapports annuels sur la situation socioéconomique des régions dans lesquels une rubrique est souvent consacrée au sport. Malheureusement, le manque de données sur les licenciés de toutes les disciplines et l'absence de la rubrique du sport dans certains rapports ne permettent pas de concevoir un tableau récapitulatif du nombre de licenciés de chaque discipline et dans chaque région.

appelé « navétane » a fini de connaître une évolution fulgurante[42] échappant à tout contrôle de l'administration (Augustin, 1987). Vu l'engouement et la prolifération de cette forme de pratique, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, sous la houlette de François Bob[43], avait senti l'urgence de l'organiser. C'est dans ce sens que l'Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV) fut créé en 1971. Cette structure s'appuie aussi sur des antennes régionales (ORCAV) et départementale (ODCAV). A cette époque, l'organisme comptait 163 clubs et 20 000 pratiquants dans les 7 régions que comptait le Sénégal (Mignon, 1987, p.11). De plus, cette évolution des licenciés du mouvement « navétane » trouve une explication dans la politique de fusion des clubs initiée par Lamine Diack provoquant la désertion de joueurs talentueux du championnat d'élite vers ce championnat populaire voyant son niveau de compétition bonifié. Pour stopper cette hémorragie, les autorités compétentes ont interdit aux joueurs ayant déjà joué 3 matchs officiels en championnat d'élite de participer aux compétitions de « navétane ».

De par son caractère populaire, il constitue un pan important, de manière informelle, dans le processus de démocratisation de la pratique sportive sénégalaise. C'est dans ce sillage que Camara (1977, p.26) disait que le championnat national populaire *« réalise ce qu'aucun pouvoir administratif n'a réussi à faire : parvenir à une pratique massive des activités physiques et sportives ».*

La navétane se singularise par la forte présence et utilisation des pratiques mystiques, les scènes de violence (Ba, 2015 ; Touré, 2008 ; Tine, 1996) et l'implication des femmes dans l'organisation et la gestion des associations sportives. S'occupant de l'animation, de l'entretien des équipements sportifs et de la préparation des repas des ASC dans la « Commission Féminine », les femmes trouvent dans cette activité *« un espace d'auto-affirmation et d'émancipation »* (Mbaye, 1998, p.154).

Avec son fort ancrage social et révélateur culturel, les navétanes, très populaire avec 235 206 licenciés et 9 866 associations sportives et culturelles[44], sont devenus un lieu d'expression de la population sénégalaise (Blandin-Estournet, 2023).

La société sénégalaise, fortement ancrée à la culture et à la religion, accorde une attention particulière au rapport au corps et à la distribution sexuée des rôles et pratiques sociaux. Les

[42] En 1987, le mouvement « Navétane » compatit 160000 licenciés, alors que le football n'avait que 8783 licenciés, selon Kane (2005, p. 255).

[43] Ancien Ministre des Sports de 1978 à 1985.

[44] https://www.oncav.com/

hommes et les femmes ne sont pas socialisés de la même manière et sont socialisés à avoir des habitus de pratiques différents. En tant que pratique sociale, le sport est devenu un phénomène social pratiqué et perçu de façon différente en fonction de qui pratique (sexe, ethnie…), comment il pratique (lieu, tenue, cadre…) et qui donne son avis (position sociale). C'est ainsi que Loum (2011), à travers des entretiens semi-directifs, a analysé le sens que les Sénégalais accordent à la pratique sportive des femmes. Déterminés par leurs positions sociales dans les champs politique, religieux, social et sportif, les Sénégalais donnent une signification multiple à cette forme de pratique. En fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs opinions, deux groupes se dégagent. Il s'agit des réfractaires et des favorables. S'agissant des favorables, moins investis dans les affaires religieuses et culturelles et souvent des politiciens et des acteurs sportifs, au contraire, ils voient le sport comme un levier d'émancipation, d'éducation et de canalisation de la violence chez les femmes. Très ancrés à la religion, à la culture et aux valeurs traditionnelles, les réfractaires pensent que le sport constitue un moyen d'acculturation, de débauche, de diversion sociale des femmes et de perte des valeurs religieuses.

A la question de savoir comment la pratique sportive pourrait être en déphasage avec les préceptes religieux, Seck (2007) a étudié le rapport existant entre l'islam, les femmes voilées et les pratiques sportives, en faisant 32 entretiens semi-directifs dont 3 islamologues pour une meilleur éclairage des textes islamiques. Les résultats révèlent que les femmes voilées, bien que conscientes des bienfaits de la pratique sportive, sont limitées par certains facteurs, notamment la mixité, la promiscuité, la tenue vestimentaire et à l'opinion péjorative de la société sur cette forme de pratique.

Après son questionnement sur les possibles tensions causées par le contrôle religieux et social sur la pratique sportives femmes musulmanes dans des sports masculins et féminins, Ndongo et Tine (2018) se sont interrogés sur les raisons du rejet social de l'engagement des femmes musulmanes dans la lutte instituée. Grâce à des entretiens semi-directifs et une analyse documentaire, ils révèlent qu'il s'agit de la transgression des normes sociales de la beauté de la femme sénégalaise, l'inconformité de cette forme d'engagement aux recommandations religieuses et le manque de volonté des autorités en charge de la promotion et du développement du sport.

En plus de la participation des femmes à la pratique de la lutte, la signification de l'engagement des femmes dans le football a été étudié par Dieng (2020). Ainsi, pour la plupart des joueuses interviewées, le football constitue un moyen d'accomplissement, d'affirmation et de réussite

sociale en tant qu'activité professionnelle pour certaines et de loisir pour d'autres. Néanmoins, leur entourage, notamment la plupart de leurs parents, pense que le champ du football représente un lieu de perversion et de débauche chez les footballeuses.

Conscient du pouvoir des systèmes religieux et sociaux, nous nous sommes intéressés au sens que les adolescents donneraient à l'engagement des femmes sénégalaises dans des sports masculins, dans le cadre de notre travail de master (Fall, 2020). L'étude portait sur des adolescents âgés de 10 à 19 ans résidant dans 3 zones démographiques différentes (urbain, péri urbain et rural), en vue d'une perspective de comparaison. Ainsi, ils révèlent l'existence d'une classification sexuée des sports, surtout en milieu rural. De ce fait, les sports jugés masculins sont le football, la lutte, les arts martiaux… Tandis que des sports tels que la gymnastique, la marche, la course à pied, le handball sont étiquettés féminins. Les résultats de cette étude montrent également que 58% des adolescents acceptent cette forme d'engagement sportif atypique. La signification qu'ils lui donnent diffère selon la zone démographique. Ainsi, les adolescents en milieu rural (14,2% d'acceptants) sont plus réticents que ceux en milieu urbain (21,6%). Pour les « acceptants », la majorité d'entre eux voient en cette pratique un moyen d'être en bonne santé et de liberté d'expression. Représentant 42% des « réfractaires », ils pensent que l'engagement des femmes dans des sports masculins est en inconformité avec la culture sénégalaise, et peut même causer des problèmes de santé et de déformations physiques. Ces quelques études qualitatives sur la pratique physique et sportive des Sénégalais nous révèlent qu'il existe une distribution, une signification et une représentation sociale différenciées de la pratique corporelle en fonction du sexe, de l'ethnie, des zones d'habitation et de la position sociale des individus dans le champ social.

En 2017, une enquête avait été commanditée par le Ministère des Sports, mais n'a pas aboutie à cause de biais méthodologiques, selon M. Fall, Directeur des Activités Physiques et Sportives d'alors. Malgré cela, nous avions entamé un projet consistant à « centraliser et à numériser les données statistiques fédérales », en collaboration avec ce Ministère, en 2020. Les fédérations, n'ayant pas eu cette culture, n'étaient pas nombreuses à collaborer, malgré les efforts consentis. La seule enquête quantitative de ce genre qui a abouti a été menée par le Cabinet Gender Expertise Group en 2020, commanditée par le Ministère des Sports, à travers la Cellule Genre et Equité. Utilisant 3 outils de recherche, notamment la revue documentaire, le questionnaire et l'entretien semi-directif, et portant sur 385 individus âgés de 14 ans et + répartis dans 3 régions (Saint-Louis, Thiès et Dakar), cette enquête vise à comprendre et à expliquer les inégalités de pratique sportive au Sénégal. Cette étude montre que seulement 67,5% des interrogés ont

déclaré avoir pratiqué du sport durant les 12 derniers mois : Saint-louis (72,6%), Dakar (68,1%) et Diourbel (58,6%). En analysant en termes de départements, celui de Dakar (capitale) est plus sportif avec 81,5% de pratiquants avant Saint-Louis dont les autres départements qui constituent la région ne sont pas concernés par cette enquête. En parmi les non-pratiquants, les femmes (51%) sont largement plus représentées que les hommes (13,2%). Par aux activités sportives pratiquées, le football, la course à pied, le basketball et les arts martiaux sont les plus pratiquées. Face à tous ces manquements, notre curiosité intellectuelle nous a cependant incité à travailler dans ce sens. Ainsi, dans le cadre de ce travail de thèse, nous nous intéresserons à l'analyse de la pratique physique et sportive des sénégalais, sous toutes ses formes, que ça soit structurée ou autonome, compétitive ou de loisir, régulière à intensive etc.

L'analyse de ce chapitre met en évidence que la question de la mesure de la pratique physique et sportive a fait l'objet de plusieurs enquêtes dans plusieurs pays notamment en Europe et en Afrique, montrant des différences selon les commanditaires, les objectifs de recherche, les choix techniques et les cadrages conceptuels. En plus de la méthodologie, la synthèse des enquêtes nous révèle que la pratique physique et sportive est analysée à travers plusieurs indicateurs (taux de pratique, activités physiques et sportives, modalité de pratique, motivations et freins à la pratique) qui sont, eux, influencés par des variables sociodémographiques telles que l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et de revenu, la catégorie socioprofessionnelle, la zone d'habitation, *etc*). Au Sénégal, les normes socioculturelles et religieuses sont très pesantes et déterminent fortement l'habitus corporel des populations. De ce fait, en fonction principalement de leur sexe d'appartenance et de leur groupe ethnique, elles ont un niveau de pratique et un goût sportif différents. Compte tenu des spécificités du contexte sénégalais, notre présente recherche s'intéresse à la mesure de la pratique physique et sportive des Sénégalais, à ses déterminants et les perspectives de développement dont nous présentons, dans le chapitre suivant, la problématique et les hypothèses de recherche.

CHAPITRE 4 : PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

Même si les études sur la pratique physique et sportive sont multiples et diverses à plusieurs points de vue, cette étude constitue la première de son genre au Sénégal. Cependant, ce chapitre s'intéresse particulièrement à analyser la pertinence de mener une telle enquête au Sénégal et exposer la problématique et les questions de recherche.

4.1. L'intérêt de la mesure de la pratique physique et sportive au Sénégal

La mesure de la pratique physique et sportive est réalisée dans beaucoup de pays, avec des approches et des méthodologies différentes. Elle permet ainsi de diagnostiquer et réajuster les politiques sportives. En Afrique, plus particulièrement au Sénégal, malgré tous les efforts consentis dans le secteur, elle n'a pas encore fait l'objet d'études.

Eu égard à tous les investissements liés au recrutement de cadres administratifs et techniques, à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures sportives de grande envergure et de proximité, et toutes les Lettres de Politiques Sectorielles de Développement (LPSD) du sport conçues et exécutées, il est important d'évaluer leurs impacts et leurs pertinences sur le développement de la pratique physique et sportive au Sénégal. Avec l'absence de données statistiques fédérales centralisées et mutualisées au Ministère des Sports, l'évaluation des politiques sportives est exposée à des biais et limites. C'est l'exemple de la LPSD des sports (2016-2020), déclinée sans indicateur sur la base de données statistiques de référence, dans laquelle aucun objectif n'a été fixé ni en termes de nombre de licenciés encore moins de taux de pratiquants au niveau national, dans un délai précis. En outre, la mesure de la pratique physique et sportive permettrait de connaitre l'impact des variables sociodémographiques, dont le lieu d'habitation, le sexe, l'âge, le niveau de revenus et d'études, en termes de pratique physique et sportive afin de réduire les écarts et rendre cette pratique plus démocratique et accessible à tous.

Par ailleurs, avec l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) de 2026 de Dakar, le Sénégal attend des retombées et un héritage matériel et immatériel dont l'accroissement du nombre de licenciés et/ou de pratiquants sportifs. Et sans des données statistiques de références, il sera impossible de mesurer l'impact de la tenue des JOJ de Dakar sur la population

sénégalaise, surtout chez les jeunes, en matière de pratique sportive. Cette étude pourra, ainsi, servir de repère et de référence au Ministère, au Comité National Olympique et Sportif Sénégalais (CNOSS) et à toutes les parties prenantes de cet évènement sportif mondial.
Compte tenu de toutes les limites des politiques sportives mises en place au Sénégal, causées en grande partie par le manque de références statistiques de base, il est essentiel et important d'évaluer la culture sportive des Sénégalais, les disparités, les motifs d'engagement et les besoins pour une bonne conception de politique sportive.

4.2. La problématique et les questions de recherche

De par sa position géographique, le Sénégal est l'un des premiers pays africains à entrer en contact avec le monde occidental. Cela a facilité l'introduction du sport moderne au début du 20ème siècle comme nous l'avons montré et sa diffusion à travers plusieurs canaux dans la période coloniale. Dès son accession à la souveraineté nationale, le Sénégal a mis en place un système sportif et une organisation administrative basée sur les principes de la cogestion et de la décentralisation faisant des fédérations sportives et des collectivités locales des partenaires privilégiés du Ministère des Sports dans sa mission de service public en termes de pratique sportive. C'est ainsi que des réformes, des politiques et initiatives de développement ont été conçues. Afin de réajuster les orientations stratégiques du Ministère des Sports et de connaitre les disparités entre les hommes et les femmes, des enquêtes ont été menées respectivement par le Ministère de tutelle (2021) et la Cellule Genre et Équité (2020). Ces dernières constituent les rares entreprises pour évaluer le comportement sportif des Sénégalais avec chacune ses limites. La première étude constitue l'évaluation de la LPSD des sports en vue de l'améliorer, mais son principal biais se trouve dans son absence de données statistiques d'où la recommandation d'établir une base de données statistiques fédérales. Quant à l'étude commanditée par la Cellule Genre et Équité, elle ne couvre que 3 régions (Dakar, Saint-Louis et Diourbel) sur 14 avec un échantillon très faible (385 personnes). Et elle ne permet pas de bien cerner la question de la pratique sportive des Sénégalais dans une approche nationale.
Eu égard à toutes les études consultées faites sur la question de la pratique physique et sportive dans plusieurs pays et les résultats obtenus, il serait important de réaliser ce type d'enquête dans le contexte sénégalais marqué par l'émergence de nouvelles pratiques sportives telles que le skateboard, le hockey sur gazon et le badminton favorisée par l'organisation des JOJ de Dakar en 2026 dans lesquelles le Sénégal souhaite s'investir en compétition. Au-delà de ces disciplines, il y a également le fitness impulsé par la floraison des salles de sport qui s'ouvraient de manière

anarchique amenant le Ministère des Sports à réglementer les conditions d'ouverture et d'exploitation des salles de sports[45]. Ce nouveau cadre de pratique attire de plus en plus de femmes.

La société sénégalaise est globalement patriarcale marquée par une domination masculine où existe une distribution sexuée des pratiques notamment corporelles. Ainsi, les femmes ont principalement pour rôle de s'occuper des tâches domestiques, de garder les enfants, de s'adonner à des activités pudiques et de grâce préservant les valeurs de la culture sénégalaise différente selon les ethnies. Composée majoritairement de musulmans, la société sénégalaise est très attentive à l'usage du corps des femmes notamment dans le champ du sport. En effet, elle a une représentation sociale différenciée de l'engagement sportif des femmes en fonction de la position sociale de l'individu qui lui donne une signification (Loum, 2011). A la lumière du contexte social sénégalais et les résultats des enquêtes sur la question, il est intéressant de s'interroger sur l'influence du sexe, de l'ethnie et la religion sur la pratique sportive des Sénégalais.

Le Sénégal, de par son niveau d'instruction (45,4% de taux d'alphabétisation des personnes de 10 ans et +) et son poids économique national très faible (parmi les 25 pays les plus pauvres au monde, avec 37,8% de taux de pauvreté[46]) et au regard des résultats des études internationales sur la pratique physique et sportive montrant que les personnes ayant des capitaux culturel et économique élevé sont plus sportives que les moins dotées, aurait un faible taux de pratiquants du sport. Par contre, ce postulat pourrait être discuté compte tenu de la part importante que constitue les jeunes (61% des sénégalais ont moins de 25 ans).

En tenant compte de tous ces enjeux, du manque d'infrastructures sportives, des limites des politiques sportives et du contexte socioculturel sénégalais, la question principale que l'on se pose est de savoir : quel est le niveau de sportivisation de la population sénégalaise ? Autrement dit, quel est leur niveau de pratique sportive à l'échelle nationale ? Quelles sont ces modalités de pratique ? Quels sont les choix sportifs des Sénégalais ? Existe-t-il des inégalités liées au sexe, à la situation géographique, à l'âge en matière de pratique physique et sportive ? Quels sont les facteurs sociodémographiques incitatifs et limitatifs à la pratique physique des Sénégalais ? Existe-t-il des politiques sportives locales ? Sur quelles bases ont-elles été conçues ? Sont-elles pertinentes par rapport aux besoins de la population en matière du sport ? Les parties prenantes de la gouvernance sportive sénégalaise remplissent-elles pleinement leurs

[45] Arrêté n°029620 du 15 novembre 2022 du Ministère des Sports fixant les conditions d'ouverture et d'exploitation des salles de sports

[46] https://www.financialafrik.com/2021/09/14/pauvrete-au-senegal-la-mise-au-point-du-ministere-de-leconomie/

missions ? La religion musulmane, majoritairement pratiquée par les Sénégalais, influence-t-elle leur engagement physique et sportif ?

4.3. Les hypothèses

Afin de trouver des réponses à toutes ces questions, compte tenu des résultats et des réalités du contexte sénégalais, et des différents travaux consultés sur ce thème, des pistes de recherches peuvent être dégagées. Ainsi, une série de huit hypothèses est dégagée.

- **Hypothèse 1 :** La pratique sportive des jeunes serait plus élevée, plus fréquente, plus intense, contrairement aux séniors qui pratiqueraient moins et s'orienteraient vers des pratiques physiques et sportives plus douces et encadrées.
- **Hypothèse 2 :** Les jeux traditionnels seraient moins pratiqués au profit des nouvelles activités physiques et sportives modernes.
- **Hypothèse 3 :** Les facteurs sociodémographiques tels que le sexe, l'âge, les catégories socioprofessionnelles, les niveaux de revenus et de diplôme influenceraient l'engagement des sénégalais à la pratique physique et sportive.
- **Hypothèse 4 :** Les groupes ethniques auraient une pratique physique et sportive différenciée.
- **Hypothèse 5 :** La religion musulmane freinerait la pratique sportive, notamment celle des femmes.
- **Hypothèse 6 :** Il existerait une disparité territoriale au Sénégal en termes de pratique physique et sportive.
- **Hypothèse 7 :** La recherche du plaisir et de la santé seraient les raisons de pratique sportive les plus citées.
- **Hypothèse 8 :** Le développement de la pratique physique et sportive serait entravé par une gouvernance défaillante du sport.

Pour mener à bien ce travail de recherche et de bien vérifier ces hypothèses, nous allons exposer la méthodologie que nous avons choisi de mettre en œuvre. Nous présenterons le contexte d'étude (présentation générale de la population sénégalaise), la population à étudier (échantillonnage), les outils de recherche (questionnaire et grilles d'entretien), la procédure d'administration et le déroulement des entretiens.

PARTIE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE

Cette partie méthodologique est scindée en 3 chapitres. Elle présente le contexte général de cette étude (chapitre 5) notamment sa position géographique, ses caractéristiques sociodémographiques, son organisation administrative, les groupes ethniques, dont la connaissance facilite la compréhension des résultats. En outre, les deux autres chapitres expliquent la démarche abordée pour réaliser les deux enquêtes quantitative (chapitre 6) et qualitative (7) choisies pour cette enquête.

CHAPITRE 5 : PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ETUDE : le Sénégal

La présentation de la population sénégalaise est primordiale pour concevoir un bon échantillonnage et de comprendre les résultats qui seront obtenus. En effet, dans ce chapitre, nous avons présenté plusieurs éléments permettant de comprendre la population sénégalaise, notamment sa position géographique, ses caractéristiques démographiques, son organisation sociale et administrative, sa situation socioéconomique et ses différents groupes ethniques.

5.1. L'organisation administrative au Sénégal

Le Sénégal se situe à l'extrême Ouest du continent africain, entre 12,8° et 16,41° de l'attitude Nord et 11,21° et 17,32° de longitude Ouest. Il est limité au Sud par les deux Guinées (Bissau et Conakry), à l'Est par le Mali, au Nord par la Mauritanie, et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Etant dans la zone subsaharienne, il dispose de deux saisons de 6 mois notamment la saison sèche (Novembre-Mai) et la saison des pluies (Juin-Octobre). Sa superficie s'étend sur 196 712km^2 avec une population de 17 215 433 millions d'habitants (ANSD, 2021).

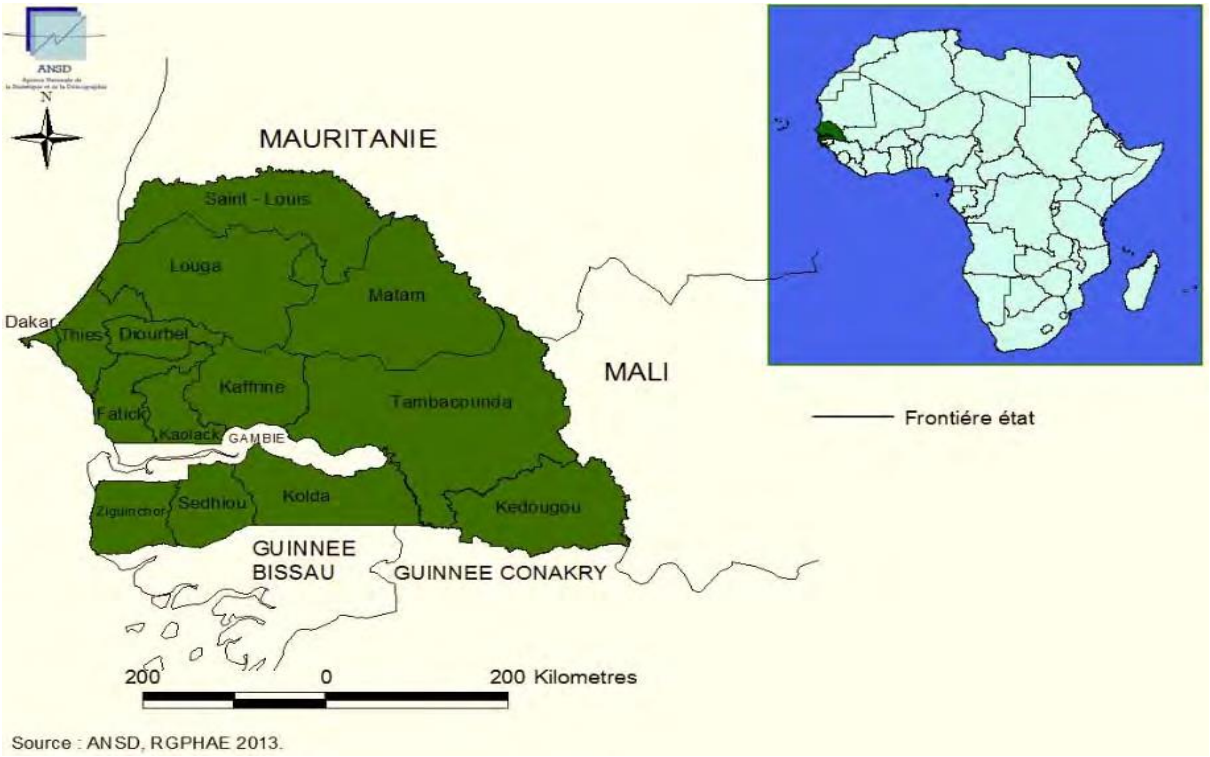

Figure 3 : La Carte du Sénégal

Lors de son accession à l'Indépendance, le Sénégal comptait 7 régions et 34 communes. A la suite de plusieurs réformes (1972, 1996 et 2013) et des découpages territoriaux, chaque entité est actuellement divisée en 14 régions, 46 départements et 552 communes. Et chaque entité territoriale est dirigée par une autorité. Au niveau macro, c'est-à-dire dans les régions, ce sont les gouverneurs qui font office d'autorité. Au niveau micro, il y'a des villages dirigés par des chefs de village.

Pays politiquement stable[47], le Sénégal est attractif aux investisseurs étrangers. Grâce aussi à ses ressources naturelles et humaines jeunes et bien formées, le Sénégal tarde à se développer : il fait partie d'ailleurs des 25 pays les plus pauvres au monde[48].

Région	Part dans la population	Dépenses moyennes de consommation	Indices de pauvreté			Contributions	Indice de Gini
			Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	C0	
Dakar	23,1	811 704	9	1,4	0,4	5,5	0,344
Ziguinchor	4,1	404 133	51,1	15,5	6,5	5,5	0,327

[47] Le Sénégal est l'un des rares pays africains qui a toujours respecté l'alternance démocratique par des élections, malgré les tensions pré-électorales. Ce qui fait de lui l'un des pays les plus démocratiques d'Afrique.

[48] https://www.donneesmondiales.com/pays-moins-avances.php

Diourbel	11,1	426 778	43,1	10,6	3,6	12,9	0,281
Saint-Louis	6,6	453 995	40,1	11,1	4,2	7,0	0,312
Tambacounda	5,2	366 341	61,9	19,6	8,1	8,5	0,338
Kaolack	7,1	440 846	41,5	11,9	4,9	7,8	0,309
Thiès	13,0	476 082	34,1	7,7	2,5	11,7	0,280
Louga	6,4	417 542	43,4	11,3	4,0	7,3	0,280
Fatick	5,4	408 979	49,2	13,0	4,5	7,0	0,285
Kolda	4,9	358 892	56,6	16,3	6,3	7,4	0,267
Matam	4,3	381 454	47,7	14,6	6,1	5,5	0,280
Kaffrine	4,3	376 994	53,0	16,8	7,3	6,1	0,304
Kédougou	1,1	359 904	61,9	22,1	10,6	1,9	0,356
Sédhiou	3,4	322 115	65,6	21,6	9,1	5,9	0,282
Sénégal	**100,0**	**507 350**	**37,8**	**10,3**	**3,9**	**100,0**	**0,351**

Source : ANSD, EHSVM 2018/2019

Tableau 3: Indices de pauvreté au Sénégal en 2018-2019

❖ LA REGION DE DAKAR

Actuelle capitale du Sénégal depuis 1960, la région de Dakar se situe à l'extrême Ouest de la presqu'Ile du Cap-Vert. Son statut d'ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et sa position géographique très avancée avaient favorisé l'installation des colons, des comptoirs et des pratiques occidentales telle que la pratique du sport avec la création de clubs dès le début du 20ième siècle.

Elle constitue la capitale politique et économique du pays. Comprenant 80% des entreprises industrielles et commerciales et compte tenu de toutes les opportunités qu'elle offre, elle concentre près de 23% de la population nationale sur une superficie de 550 km^2, soit une densité de 7200 habitants/km^2 ;

Majoritairement constituée de Wolofs, y compris les Lébous, peuple autochtone, elle constitue un brassage ethnique regroupant toutes les ethnies existantes nationales et celles étrangères, surtout de la sous-région.

Depuis le 28 Mai 2021, elle est scindée en 5 Départements que sont :

- Dakar ;
- Pikine ;

- Guédiawaye ;
- Rufisque ;
- Keur Massar.

Sa population est estimée à 3 938 362 d'habitants dont 49,45% d'hommes et 50,55% de femmes. Son statut de capitale du Sénégal fait qu'il y a moins de taux de pauvreté (9%). Entourée par l'Océan Atlantique, elle favorise certaines activités notamment la pêche, la régate, le surf et la nage. Elle dispose des parcours sportifs, les plus grands stades, des stades municipaux, des salles de remise en forme etc. D'ailleurs, la plupart des évènements sportifs de grande envergure y sont organisés. Tout de même, toutes les fédérations et groupements sportifs ont érigé leurs sièges dans cette localité. En cela s'ajoute la présence de l'Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS) depuis 1979 pour la formation des techniciens et cadres du secteur.

❖ LA REGION DE THIES

Constituant l'ancien royaume du Cayor et celui du Baol, la région de Thiès se situe à 70 km de l'Est de Dakar avec une population de 2 221 093 d'habitants, soit 12,90% de la population nationale. Contrairement à la région précédemment présentée, Thiès compte un peu plus d'hommes (50,10%) que de femmes (49,90%). Elle est limitée au Nord par la région de Louga, à l'Ouest par la région de Dakar, au sud par la région de Fatick et à l'Est par les régions de Diourbel et Fatick ; et s'étend sur une superficie de 6 601 km^2 (soit 3,4% du territoire national). Elle est divisée en 3 départements dont chacun englobe des communes. Ainsi, le département de Thiès dispose de 15 communes, Mbour 16 communes et Tivaouane 18.

Même si elle est majoritairement composée de Wolofs et de Sérères, les autres ethnies y sont bien présentes, suite au concours d'une multitude de circonstances notamment de son statut de 2ième région économique du pays et de sa position géographique de carrefour par rapport aux Routes Nationales. Les principales activités économiques exercées sont l'agriculture, la pêche, l'élevage, le tourisme, le commerce, les mines et l'artisanat. En plus, on note un taux de pauvreté évalué à 34,1%. Également, elle polarise des foyers religieux, comme la famille SY de Tivaouane constituant la 2ième confrérie en termes de popularité et celles NDIEGUENE et KOUNTA, ayant une influence très forte sur leurs disciples.

❖ LA REGION DE DIOURBEL

Érigée en région depuis 1960, la région de Diourbel se localise dans l'ancien royaume du Baol. Elle est limitée au Nord par les régions de Louga et Thiès, à l'Est par les régions de Fatick et Louga, au Sud par les régions de Thiès et Fatick et à l'Ouest par la région de Thiès. Sa superficie est estimée à 4 769 km^2 et est administrativement scindée en 40 communes et 3 départements tels que :

- Diourbel ;
- Mbacké ;
- Bambey.

Constituant ainsi la 3ième région la plus représentative en termes de démographie, elle englobe 1 919 098 habitants, avec 11,15% de la population (6,46% d'hommes et 6,44% de femmes). Comme dans la région de Thiès, les ethnies Wolof et Sérère sont les plus représentatives regroupant plus de 70% de cette population locale[49]. Par ailleurs, selon le rapport du Service Régional de la Statistique et de la Démographie (2021), l'agriculture, le commerce, l'élevage et l'artisanat sont les principales activités économiques de cette région. Ainsi, la région regorge 43,9% de pauvres malgré toutes ces activités économiques.

❖ LA REGION DE KAOLACK

Une partie de l'ancien royaume du Sine-Saloum avec Fatick constitue l'actuelle région de Kaolack, située à 192 km de la capitale. Elle est limitée à l'Ouest et au Nord par la région de Fatick, à l'Est par la région de Kaffrine et au Sud par la Gambie. Sa superficie s'étend sur 5 347 km^2 abritant 1 228 746 habitants représentant 7,14% de la population nationale (3,54% d'hommes et 3,60% de femmes). Ainsi, avec 41 communes, elle est administrativement découpée en 3 départements que sont :

- Kaolack ;
- Guinguinéo ;
- Nioro du Rip.

Composée presque de 2/3 de ruraux (62%) et se situant au cœur du bassin arachidier, 65% de la population active de cette région s'adonne à l'agriculture qui constitue leur principale activité dont son exportation est fortement propulsée par le Port du Saloum. Elle est suivie du commerce, surtout de l'arachide et du sel, de l'artisanat et de la pêche. Même s'il existe moins de pauvres comparés à la région de Thiès, la région de Kaolack dispose de 41,5% de pauvres.

[49] Recensement général de la population de l'habitat/ Région de Diourbel/1988

❖ LA REGION DE SAINT-LOUIS

Première ville établie par les européens en Afrique Occidentale, la région de Saint-Louis constitue l'ancienne capitale de l'AOF (Afrique Occidentale Française). Elle est limitée au Nord par le fleuve du Sénégal, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Avec 38 communes sur une superficie de 19 034 km^2 (6,6% du territoire national), cette région est composée de 3 régions telles que :

- Saint-Louis ;
- Dagana ;
- Podor (22 communes sur 38).

Sa population s'élève à 1 120 585 d'habitants (6,51% : 3,27% d'hommes et 3,24% de femmes). Les Halpulaars sont majoritairement établis dans cette zone avec 54% de la population. Ils sont suivis des Wolofs (39%), les Maures (4%) etc, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2002). Malgré ses 40,1% de pauvres, d'importantes potentialités économiques sont regorgées dans cette région. Ainsi, en 2008[50], 12,5% de la production alimentaire y proviennent. D'ailleurs, l'agriculture est l'activité principale notamment en riz, en canne à sucre et en tomate ; d'où l'installation d'usines agro-industrielles comme la CSS (Compagnie Sucrière Sénégalaise), SOCAS (Société de Conserves Alimentaires du Sénégal) … offrant d'énormes possibilités d'emploi aux habitants, surtout ceux habitant dans le département de Dagana. Par ailleurs à Podor, l'élevage est plus prisé d'autant plus les Halpulaars y sont majoritaires dont il est leur activité de prédilection. La pêche est l'une des activités économiques de cette région, et plus particulièrement du département de Saint-Louis, dans la langue de Barbarie, où les pêcheurs artisanaux se sont installés.

❖ LA REGION DE LOUGA

Créée par la loi N°7661 du 26 Juin 1976, la région de Louga regroupe 3 anciens royaumes (Cayor, Djolof et Diambour). Avec 24 847 km^2, elle apparait comme la 3ième plus grande région en termes de superficie derrière les régions de Tambacounda et de Matam. Cette région est limitée au Nord par la région de Saint-Louis, à l'Est par la région de Matam, au Sud par les régions de Kaolack et Diourbel et à l'Ouest par l'Océan Atlantique et la région de Thiès. Sa population est estimée à 1 091 268 habitants, soit 6,34% de la population nationale. Ces derniers sont démographiquement répartis en 3 départements :

[50] https://senegal2019.org/gouvernance-locale/saint-louis/

- Louga (42,7%) ;
- Kébémer (29,6%) ;
- Linguère (27,7%).

Elle constitue une zone agropastorale avec une activité très fructueuse en agriculture, en élevage, en pêche avec les 50 km de façade maritime à Poutou et le commerce très prisé par les femmes. Toutes ces activités n'ont pas pu diminuer le taux de pauvreté dans la région (43,4%). Les ethnies majoritaires dans cette région sont les Wolofs (70%) et les Halpulaars (25%), les Maures, les Sérères etc. En outre, ses habitants sont essentiellement en milieu rural (78,3%).

❖ LA REGION DE FATICK

Située dans l'ancien royaume du Sine, elle est circonscrite à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par la région de Kaolack, au Sud par la Gambie et au Nord par la région de Thiès. Sa superficie s'étend sur une superficie de 6 685 km^2, et est administrativement composée de 40 communes éparpillées dans 3 départements :

- Fatick ;
- Foundiougne ;
- Gossas.

En effet, sa population est estimée à 932 629 habitants constituant 5,42% de la population nationale, dont 2,69% d'hommes et 2,73% de femmes. Cette région représente le bastion de l'ethnie Sérère. Au-delà du taux de pauvreté de la localité (49,2%), la région de Fatick a une économie et repose sur le secteur primaire notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme (parcs, Iles du Saloum, monuments etc). D'ailleurs, selon le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'élevage (2013), la population active est essentiellement dans l'agriculture (90%), à travers deux types que sont la culture de rente (arachide, manioc, niébé etc) et celle vivrière (mil, riz, maïs etc). Également, la pêche artisanale est très prisée par les fatickois disposant de 65 km de façade maritime.

❖ LA REGION DE TAMBACAOUNDA

Anciennement peuplée par les habitants de l'ancien empire du Mali, à la suite de son déclin et de la conquête islamique de certains peuples, la région de Tambacounda est majoritairement composée de Mandingues et de Peuls. Et par la suite, avec la voie ferrée, les Wolofs ont commencé à s'y implanter surtout dans le Boundou. Avec sa position de carrefour et périphérique au sein du pays ainsi qu'aux pays limitrophes, elle constitue une zone de

commerce, d'agriculture et de tourisme avec le parc national de Niokolo Koba. L'une des richesses de cette région est la diversité culturelle, car beaucoup d'étrangers venant des pays voisins, surtout du Mali.

Elle est limitée au Nord par la région de Matam, à l'Est par la République du Mali, au Sud par la Guinée Conakry, les régions de Kédougou et de Kolda, et à l'Ouest par la région de Kaffrine et la République de la Gambie.

La région de Tambacounda constitue la région la plus vaste du pays avec une superficie de 42 706 km^2, soit plus de 21% du territoire national. En outre, sa population est évaluée à 904 028 habitants (5,25% de la population nationale). Sur le plan administratif, 46 communes la composent et est scindée en quatre (4) départements :

- Tambacounda ;
- Goudiry ;
- Koumpentoum ;
- Et Bakel.

❖ LA REGION DE KOLDA

Kolda est la 9ième région du Sénégal en termes de démographie avec 848 347 habitants, soit 4,93% du territoire national. Son territoire est évalué à 13 721 km^2. Créée par la loi 2008-14 du 18 Mars 2008, la région de Kolda est circonscrite à l'Est par la région de Tambacounda, au Nord par la République de la Gambie, au Sud par la région de Sédhiou et au Sud par les deux Guinées (Bissau et Conakry).

Sur le plan administratif, elle est composée de 9 communes réparties dans 3 départements que sont :

- Kolda ;
- Vélingara ;
- Médina Yoro Foulah.

A la suite de sa scission avec la région de Sédhiou, zone majoritairement composée de Mandingues, la région de Kolda est essentiellement occupée par les Peulhs. Tout de même, d'autres ethnies y sont présentes telles qu'une partie des Mandingues, des Sarakholés, des Wolofs etc.

Avec sa bonne pluviométrie et ses 2 millions d'hectares de terres cultivables, l'agriculture constitue sa première activité économique couvrant 80% de la population active. Avec tous ces atouts, l'élevage en a bénéficié jusqu'à même devenir un secteur très convoité et porteur de

richesse. Le commerce également n'est pas en reste compte sa position de carrefour d'échanges commerciaux. C'est l'exemple du marché hebdomadaire international de Dioabé qui fait partie des plus grands marchés du pays voire même de la sous-région.

❖ LA REGION DE MATAM

Érigée en région depuis 2002, la région de Matam est limitée au nord-Est par la République Islamique de la Mauritanie, au nord-Est par la région de Saint-Louis, à l'Est par la Mauritanie, au Sud par la région de Tambacounda et à l'Ouest par la région de Louga. Ses premiers habitants étaient venus principalement de l'Empire du Mali à la recherche d'un meilleur cadre de vie. Actuellement, sa population est estimée à 760 591 habitants (4,42% de la population). Située à 750 km de la capitale, sa superficie s'étend sur 29 616 km^2 (soit 1/7 du territoire national), et constitue la 2ième grande région du Sénégal après Tambacounda. Tout de même, elle est inégalement répartie entre les trois (3) départements :

- Matam (30%) ;
- Kanel (19%) ;
- Ranérou (51%).

Principalement composée de Halpulaars, les activités principales sont l'agriculture et l'élevage avec 90% de la population active. D'autres activités économiques comme le commerce, la pêche et l'artisanat sont bien exercées dans la localité. La prééminence accordée à l'élevage et l'agriculture se justifie leur culture intrinsèque d'être toujours en possession de troupeaux, l'accessibilité à l'eau et des terres. Cette zone aussi fait partie des plus pauvres et enclavées malgré les projets mis en place pour solution ce fléau. Le manque d'infrastructures notamment sportives et la chaleur exacerbée sont parmi les obstacles à certaines activités.

❖ LA REGION DE KAFFRINE

Appartenant à l'ancienne région de Kaolack, Kaffrine est érigée en région autonome en 2008. Sa population est évaluée à 755 173 habitants, soit 4,39% de la population nationale. Faisant partie des cinq plus grandes régions du Sénégal, sa superficie s'étend sur un territoire de 11 181 km^2 (5,6% du territoire national).

Eu égard à sa large étendue, elle est administrativement scindée en 4 départements englobant 30 communes :

- Kaffrine (9 communes) ;
- Birkilane (7 communes) ;

- Koungheul (8 communes) ;
- Malem-Hodar (6 communes).

Se situant au cœur du bassin arachidier et compte tenu de son atout de terres cultivables très importantes, l'agriculture polarise 75% de la population active. Ainsi, trois types de cultures existent dans cette région. Il s'agit des cultures vivrières (mil, maïs…), de rentes (arachide) et de maraichères (haricot, tomate, bissap…). Nonobstant cette activité économique, l'élevage (bovins, caprins, volailles familiales…) et l'exploitation forestière constituent des éléments importants dans l'économie de la région.

Limitrophe à 6 régions et un pays, elle est circonscrite à l'Est par la région de Tambacounda, à l'Ouest par les régions de Kaolack et de Fatick, au Nord par les régions de Diourbel, de Matam et de Louga, et au Sud la République de la Gambie.

D'après le rapport du Service Régional des Sport de Kaffrine en 2019, la région comptait 2 981 licenciés (86,45% d'hommes et 13,55% de femmes).

❖ LA REGION ZIGUINCHOR

La région de Ziguinchor est érigée à travers la réforme administrative de Juillet 1984. Ainsi, d'après les historiens, les Baïnouncks sont considérés comme étant le plus ancien peuplement de cette zone de la basse Casamance. Elle constitue par ailleurs la partie occidentale de la Casamance. Elle est limitée à l'Est par la région de Sédhiou, au Nord par la République de la Gambie, au Sud par la République de la Guinée-Bissau, et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Avec une superficie de 7 339 km^2, Ziguinchor est administrativement constituée de 30 communes et 3 départements :

- Le département de Ziguinchor ;
- Le département de Bignona ;
- Le département d'Oussouye.

Sa population est estimée à 706 551 habitants (4,39% de la population). En effet, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2002), l'ethnie Diola représente 57,8% de la population régionale. En outre, elle est suivie par les Mandingues (11,10%), les Halpulaars (10,5%), les Wolofs (3,9%), les Manjacks (3,5%), les Balantes (2,9%), les Sérères (2,70%) et les Manjacks (2,4%).

Au-delà de ces diversités ethniques et culturelles très riches, Ziguinchor fait également partie des zones les plus pluviométriques et hydrauliques du Sénégal avec l'Océan Atlantique, le fleuve de la Sénégambie, les marigots etc. Ses potentialités font que les activités économiques

y afférentes sont très prisées et abondantes notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche. Le tourisme aussi occupe une part importante dans la l'économie régionale.
Et malgré ses potentialités économiques incommensurables, le développement de la région de Ziguinchor est plombé par son instabilité causée par la rébellion, son enclavement et le manque d'industries de transformations des ressources locales.

❖ LA REGION DE SEDHIOU

Composée de 591 993 habitants, la région de Sédhiou est limitée à l'Ouest par la région de Ziguinchor, à l'Est par la région de Kolda, au Nord par la République de la Gambie, et au Sud par les deux Guinées (Bissau et Conakry). S'étendant sur une superficie de 7 330 km2, elle est divisée en 3 départements :

- Sédhiou (37,2%) ;
- Goudomp (24,2%) ;
- Et Bounkiling (38,6%).

Avec ses atouts pluviométriques et de terres arables très généreuses, l'activité économique principale de cette région est l'agriculture, avec plus de 80% de la population. Ainsi, le riz, l'arachide et le mil sont les plus cultivés. Au-delà de ce secteur, l'élevage des bovins est très bien prisé du fait des terres de pâturage très importantes et l'accès facile à l'abreuvage. La pêche et le tourisme sont tout aussi parmi les grands secteurs d'activité de la localité. Des ethnies majoritaires telles que les Mandingues, les Diolas, les Bainouks et les Wolofs y cohabitent en parfaite harmonie.

❖ LA REGION DE KEDOUGOU

En Malinké, le nom « Kédougou » signifie le « *lieu des hommes* », *Ké* désigne « *hommes* »et Dougou veut dire « *lieu* ». En effet, elle est située entre la région de Tambacounda au Nord et à l'Ouest, à l'Est par la République du Mali et au Sud par la République de la Guinée-Conakry. C'est avec la loi n°2008-14 du 18 Mars 2008 que Kédougou, ancien département de la région de Tambacounda, est érigée en région et scindée en 3 départements dont 19 communes :

- Kédougou ;
- Saraya ;
- Et Salemata.

Malgré sa superficie très large sur un périmètre de 16 896 km^2, la région compte 196 993 habitants (soit 1,14% de la population nationale), constituant la zone la moins peuplée du

Sénégal. Ce dépeuplement est corroboré, entre autres, par l'enclavement et les conditions géographiques et climatiques exacerbées de cette zone.

Nonobstant ces entraves, elle regorge des potentialités non négligeables notamment les mines d'or, la forte pluviométrie (6 mois d'hivernage), le fleuve de la Gambie et la Falémé… Tout cela concourt à ce que l'agriculture pluviale soit la première activité de la région engageant 69% des ménages. Tout de même, l'élevage et la pêche, comme au niveau national, le suivent respectivement auxquels 49,6% s'y sont adonnés (ANSD, 2013).

5.2. La population

Comme dans la plupart des pays africains, la population sénégalaise est passée de 3 109 800 en 1960 (Verrière, 1965, p.23) à 17 215 433 habitants (ANSD, 2021). Elle est inégalement répartie entre les régions, les départements, les sexes et les catégories d'âge. Tout de même, chaque localité dispose des ressources naturelles (minières, halieutiques…) et sont parfois différentes d'une région à une autre, et d'un département à un autre.

Ainsi, plus de 46% de la population nationale est concentrée dans 3 régions : Dakar (22,8%), Thiès (12,90%) et Diourbel (11,15%). En revanche, d'autres régions sont moins peuplées. C'est le cas de Kédougou (1,14%°), de Sédhiou (3,44%) et de Ziguinchor (4,10%). Ces dernières sont véritablement très enclavées, très loin de la capitale (Dakar), et sont très impactées par l'exode rural, le manque d'opportunités professionnelles et des conditions climatiques très pénibles. Majoritairement composée de 3 départements, seules les régions de Dakar et de Tambacounda sont respectivement découpées en 5 et 4 départements.

Bien répartie entre les hommes et les femmes, cette population est composée d'un peu plus de femmes (50,2%) que d'hommes (49,8%). Sur les quatorze régions, on note plus d'hommes dans sept d'entre eux en l'occurrence des régions de Thiès, Saint-Louis, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Sédhiou et Kédougou ; le reste est dominé par les femmes.

Selon les mêmes données, le Sénégal dispose d'une population très jeune avec plus de 75% âgés de moins de 35 ans dont les moins de 15 ans représentent 43,1%. Cependant, la moyenne d'âge est estimée à 19 ans. Ces chiffres sont d'ailleurs réconfortés par les données du Programme des Nations Unies pour le Développement (Janvier, 2023) estimant qu'environ 60% de la population africaine sont âgés de 15 à 24 ans.

De par sa proximité avec les pays maghrébins et la croisade des *Almoravides*[51] , la société sénégalaise a très tôt embrassé la religion musulmane avec l'essor du royaume du Tekrour

[51] C'est des moines d'origine berbère et avaient comme mission d'islamiser du sud du Maroc au Sénégal.

(Nord du Sénégal), vers le 10éme siècle, qui représentait un rempart important dans l'Islam en Afrique Noire. Sa dislocation au 13ème siècle a favorisé la naissance d'autres grands royaumes, notamment le Djolof et le Cayor. Portée et fortement diffusée par des confréries, la communauté musulmane est majoritaire représentant 94% de la population nationale. Elle est suivie par la communauté chrétienne (4%) et 2% d'animistes et d'autres croyances (ANSD, 2013).

	Sexe				**Age**					**Total par régions**	
	Homme		Femmes		0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60 ans et +		
Régions	*Eff.*	*Fréq.*	*Eff.*	*Fréq.*	*Fréq.*	*Fréq.*	*Fréq.*	*Fréq.*	*Fréq.*	*Eff.*	*Fréq.*
DAKAR	1 947 547	11,31	1 990 795	11,57	35,4	24,9	22,1	11,3	6,3	3 938 362	22,88
THIES	1 112 818	6,46	1 108 275	6,44	39,4	28,2	17	9,1	6,3	2 221 093	12,90
DIOURBEL	927 745	5,39	991 353	5,76	44,2	26,8	15,2	8,3	5,5	1 919 098	11,15
KAOLACK	608 500	3,54	620 246	3,60	43,4	28,6	14,7	8,1	5,2	1 228 746	7,14
SAINT-LOUIS	562 213	3,27	558 372	3,24	40,1	28,6	16,4	9	5,9	1 120 585	6,51
LOUGA	543 349	3,6	547 919	3,18	41,1	28,7	15,8	8,6	5,8	1 091 268	6,34
FATICK	463 544	2,69	469 085	2,73	45,1	28,7	13,1	7,7	5,4	932 629	5,42
TAMBACOUNDA	456 735	2,65	447 293	2,60	47	26,8	14,6	7,4	4,2	904 028	5,25
KOLDA	428 396	2,49	419 951	2,44	45,6	27,9	14,4	7,8	4,3	848 347	4,93
MATAM	376 492	2,19	384 099	2,23	47,7	27,1	13,4	7,1	4,7	760 591	4,42
KAFFRINE	375 051	2,18	380 122	2,21	48,2	26,1	14,1	7,1	4,5	755 173	4,39
ZIGUINCHOR	362 703	2,10	343 848	2	40,5	29	15,7	8,7	6,1	706 551	4,10
SEDHIOU	299 436	1,74	292 533	1,70	46,6	27,7	13,7	7,4	4,6	591 969	3,44
KEDOUGOU	101 818	0,59	95 175	0,55	45,2	25,9	16	8,2	4,7	196 993	1,14
SENEGAL	8 566 347	50,24	8 649 066	49,76	43,1	27,3	16	7,8	4,8	17 215 433	100

Source : ANSD, projections démographiques 2021

Tableau 4: Présentation de la population sénégalaise

Le taux de pauvreté au Sénégal est estimé à 37,8% en 2018/2019 contre 42,8% en 2011 (soit une baisse de 5 points). Même si le taux de pauvreté[52] a baissé, paradoxalement le nombre de pauvres a évolué entre temps passant de 5 832 008 personnes en 2011 à 6 032 379 en 2018. Tout de même, la zone de résidence influe fortement sur le niveau de pauvreté (53,6% en milieu urbain contre 19,8%). Inégalement répartie, la pauvreté est plus accrue dans les régions de Sédhiou (65,7%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Kaffrine (53%) et Ziguinchor (51,1%). En revanche, le taux de pauvreté est plus faible dans les grandes villes

[52] Sont considérées pauvres dans cette enquête les personnes n'ayant pas les moyens de satisfaire leurs besoins élémentaires (logement, nourriture, revenus…).

comme Dakar (9%), Thiès (34,1%), Saint-Louis (40,1%), Kaolack (41,5%) et Louga (43,1%). Selon toujours le même rapport, le taux d'alphabétisation de la population est de 51,8% de la population et varie selon la localisation géographique : il est plus élevé en milieu urbain (62,7%) qu'en milieu rural (37,3%). Les régions de Dakar (72,3%), de Ziguinchor (66,9%), de Fatick (53,7%) et de Thiès (53,7%) constituent les localités au sein desquelles les personnes sachant lire et écrire sont les plus fréquentes.

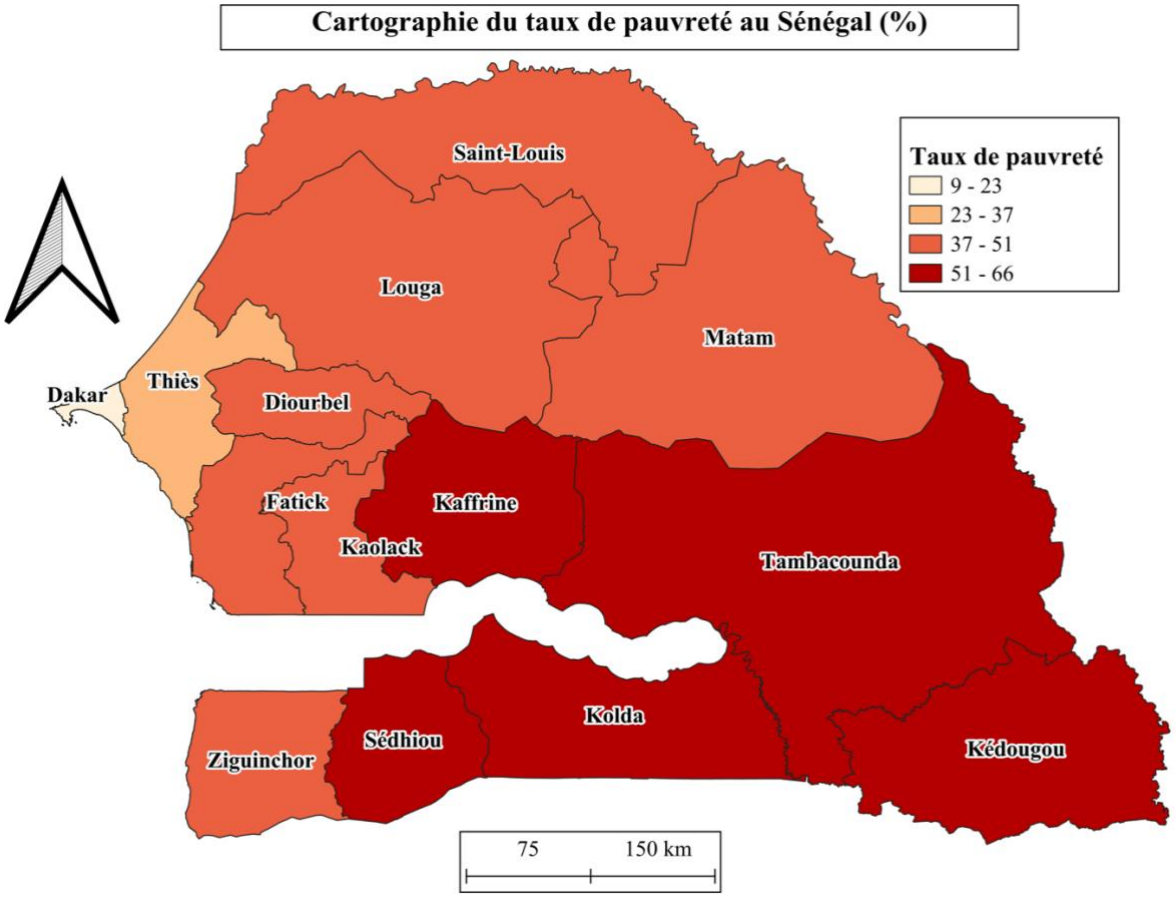

Source : ANSD, EHSVM 2018/2019

Figure 4: Cartographie du taux de pauvreté au Sénégal selon les régions

5.3. Présentation des différents groupes ethniques

Le concept « ethnie » est un terme polysémique faisant l'objet d'une multitude de définitions et de cadrage conceptuels. Néanmoins, il existe une constance et un ensemble de caractéristiques permettant de le définir. Étymologiquement, l'ethnie vient du grec « ethos » qui veut dire un groupe d'individus ayant des caractéristiques communes. Ainsi, une ethnie désigne « *un groupe humain caractérisé par une culture et une langue commune, formant un ensemble relativement homogène se référant à une histoire et un territoire partagé* », selon Géraud, Leservoisier et Pottier (2007, p.68) cités par Frantz (2011, p.57).

En effet, chaque ethnie dispose d'un habitus et d'un rapport au corps particuliers, propre à lui, qui les différencient des autres. Très peu utilisée comme une caractéristique socioculturelle dans le cadre des recherches en sociologie du sport (INSEE, 1967 ; INSEP, 1985 ; Lamprecht et Stamm, 2000 ; Tafforeau, 2008 ; Miège, 2009 ; MS et INSEP, 2010 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Lamprecht, Fischer et Stamm, 2008, 2014 ; Vignal et *al.,* 2015 ; Simões, 2018 ; Croutte et Müller, 2018 ; Observatoire Wafasalaf, 2018 ; Badiane et *al*., 2021 ; Lefèvre et Raffin, 2023), elle pourrait être déterminant comme variable pour évaluer le comportement sportif d'une population donnée. Partant de ce constant, pourrions-nous espérer une disparité dans la culture sportive entre les membres des différentes ethnies composant le Sénégal. C'est dans ce sillage que nous allons vous présenter les principaux groupes ethniques[53].

L'origine des groupes ethniques au Sénégal a fait l'objet de controverses dans la communauté scientifique, malgré les travaux anthropologiques de Cheikh Anta DIOP. Mais, dans la volonté de conserver le principe d'une république dont la devise est « *un peuple-un but-une foi »* annihilant toute entreprise communautariste, nous sommes conscients de la délicatesse de soulever cette question. Alors, pour des besoins scientifiques, nous avons jugé important de présenter celles les plus représentatives afin de faciliter une meilleure compréhension de la méthodologie utilisée et des résultats obtenus. En 2005[54], une vingtaine de groupes ethniques ont été dénombrés, et parmi eux les Wolofs.

5.3.1. Les Wolofs

Ce groupe ethnique regroupe ceux qui parlent la langue « *Wolof* » constituant celle la plus répandue et la plus parlée du pays. Ils sont situés à l'Ouest et dans le bassin arachidier au Centre-

[53] https://lepetitjournal.com/dakar/comprendre-senegal/ethnies-les-groupes-ethniques-au-senegal-75335

[54] *Atlas du Sénégal. (2007). Éditions J. A., Paris, p. 72-73*

Ouest. Tout de même, vu sa large diffusion et pour des besoins de communication, elle est aussi présente dans les grandes villes du pays. L'ethnie Wolof regroupe environ 43% de la population sénégalaise (ANSD, 2013).

Parmi eux, il existe un sous-groupe appelé les Lébou. Ces derniers s'installent généralement sur la Côte-ouest (Dakar), au Nord-Ouest dans la langue de barberie et sur la petite-côte. Grâce à leur proximité géographique avec la mer, ce peuple se singularise par leur métier de prédilection qu'est la pêche artisanale d'où ils tirent une culture physique et sportive telle que la natation et la lutte traditionnelle.

Différemment des Lébou, les Wolofs, généralement, sont présents partout sur le territoire national, et exerçant presque toutes les activités professionnelles et physiques confondues, puis se caractérisent par une identité hybride et transversale, à part l'agriculture toujours pratiquée en période hivernale. De même, quoiqu'ils gardent toujours une appétence aux croyances traditionnelles et animistes, ils sont presque tous des musulmans affiliés à des confréries (sectes religieux musulmans très puissants auxquels la majorité des sénégalais s'adonne) : Mouridisme, Tidjanya, Khadria etc.

5.3.2. Les Halpulaars

Cette ethnie représente environ 24% de la population (ANSD, 2013). Les Halpulaars sont scindés en deux sous-groupes que sont les Peuls et les Toucouleurs. Ils parlent la langue Peul, et sont plus présents dans la Vallée du Fleuve, le Ferlo et la Haute-Casamance. Certes, ils occupent un territoire beaucoup plus large que celui des Wolofs, mais ils sont sédentaires et occupent des espaces à densité très faible. Toujours aussi en exode rural, ils sont principalement des éleveurs et des marchands nomades. En effet, le troupeau est symbolique chez eux ; car pour eux, « *un Peul sans troupeau n'est rien* » (N'Gaïde, 2003, p.727).

La société Halpulaar est très exigeante et veille minutieusement à l'éducation et à la socialisation de leurs membres, de la naissance jusqu'au trépas, à travers des normes très bien établies auxquelles ils sont tous assujettis.

Entre eux, une stratification sociale est établie en fonction des noms de famille et des métiers exercés dressant les rôles et les interdits de chacun. Ainsi, la classe *Torodo* constitue la noblesse avec des pouvoirs sur les autres segments de la société Haalpulaar disposant des esclaves à leurs services comme ceux appelés les *Thioubalo* : caste des pêcheurs.

Au-delà de cette classification sociale existe une distribution sexuée des rôles dans la société Halpulaar compte tenu de leur culture traditionnelle et religieuse (musulmane) fortement ancrée

en eux. Malgré l'urbanisation, ils conservent toujours leurs valeurs coutumières représentant la femme comme un « être domestique » qui doit être loin des regards d'autrui dont le rôle principal est de s'occuper du foyer familial tout comme matrimoniale qu'elle soit célibataire ou mariée. Cette attribution peut être doublement et diversement appréciée, car certains la considèreraient comme un régime liberticide et entravant à l'émancipation et à la liberté d'expression de la gent féminine. Tandis que d'autres y voient une organisation protectrice et conservatrice de la femme Peulh et de ses valeurs. Quant aux hommes, ils sont chargés de s'occuper de la famille et de toutes les dépenses quotidiennes. Cependant, ils sont principalement des éleveurs, des commerçants, des maitres coraniques. Nonobstant le fait qu'ils soient presque tous des musulmans, cette dernière activité fait partie de leur identité, car ils ont fortement participé à l'islamisation de la société de manière passive ou active. D'ailleurs, la révolution du Torodo (1776), initiée par le marabout Thierno Souleymane BAAL, constitue un exemple patent du rôle symbolique qu'ils ont joué dans ce sens en renversant la dynastie animiste des Denyankés qui favorisaient le vol des biens d'autrui et l'esclavage. *In fine*, nous pouvons constater que le groupe ethnique est très conservateur étant en parfait déphasage avec la modernité et les activités contemporaines. Partant de ce constant, pourrions-nous nous attendre à une réticence de leur part par rapport à la pratique physique et sportive ?

5.3.3. Les Sérères

Selon Cheikh Anta DIOP, le concept « Sérère » provient de l'Égypte ancienne signifiant « *celui qui trace les contours du temple* »[55]. Ainsi, avant l'avènement des colonisateurs, ils occupaient les trois (3) royaumes tels que le Baol, le Sine et le Saloum. Constituant la troisième ethnie au Sénégal, et concentrés au Sine-Saloum, dans les Iles du Saloum, sur la Petite-Côte et à l'Ouest du pays, les Sérères composent 15% de la population (ANSD, 2013).

En effet, la langue la plus parlée chez eux est le « Sérère Sine » malgré l'existence d'autres dialectes avec des similitudes et disparités linguistiques. Nonobstant son opacité, il existe des sous-groupes au sein de cette ethnie, notamment les « *Safènes »,* les *« Ndut »,* les *« Niominkas »,* les *« Noon »,* les *« Laalo », etc.*

Principalement, ils ont généralement une obédience religieuse partagée entre le Christianisme et l'Islam ; néanmoins, ils gardent toujours une parcelle pour les pratiques animistes ancestrales. Cependant, les Sérères ont leur propre religion traditionnelle appelée « *Fat Roog »* (la voie du divin) basée sur des chants, des poèmes et des offrandes destinées aux dieux. Dans le cadre de

[55] https://www.vudaf.com/voyage/10-choses-savoir-peuple-serere/

la phase d'initiation des jeunes sérères, le *Ndut* est appliqué à tous les jeunes filles et garçons avec des modes opératoires différents leur permettant d'être reconnu(e) comme une « *vraie femme* » ou un « *vrai homme* ». Par rapport aux filles, elles subissent le tatouage des gencives (*Niam) ;* tandis que pour les garçons, ils doivent être circoncis. Constituant un élément essentiel de leur socialisation de base, il permet de forger un type de sérère abouti par le culte du travail, le courage, le sens de l'honneur, le respect des anciens et l'acquisition d'une bonne éducation sexuelle. Contrairement aux filles et femmes halpulaars, les filles et femmes sérères sont plus épanouies et ont plus de liberté par rapport à l'usage de leur corps. Elles sont également plus actives dans la vie quotidienne et souvent professionnelle. De plus, celles en milieu rural vont aux champs, gèrent leur foyer et font presque les mêmes activités que les hommes. Ainsi, l'ethnie sérère est principalement composée d'agriculteurs et des pêcheurs compte tenu des opportunités naturelles de proximité.

5.3.4. Les Diolas

Vivant principalement en Casamance, peuple autochtone la plus ancienne après les Bainouks (ethnie minoritaire en Casamance), les Diolas, constituant la quatrième plus grande ethnie au Sénégal, composent que 5% de la population du Sénégal (ANSD, 2013).

Culturellement, il existe une similarité entre eux et les Sérères par rapport à leur mode de socialisation (*Boukout :* circoncision) et de croyances aux religions traditionnelles. Ce groupe ethnique a sa propre religion avec une seule croyance divine suprême visible d'un Dieu appelé « *Atemit* ». Cette foi fait qu'ils n'acceptent qu'à se soumettre de la domination de ce dernier. C'est dans ce sillage que la peuple Diola dispose d'une organisation sociale de type horizontal selon laquelle, dans leur culture, personne ne doit être assujettie à la domination de son semblable, quel qu'en soit son sexe, son clan, sa richesse, etc. Cependant, ils peuvent s'adonner aux activités professionnelles et de loisir de leur choix. Eu égard à ce mode de structure sociale homogène, les femmes font des activités typées traditionnellement masculines dans les autres ethnies comme l'agriculture, la récolte de vin de palme et la lutte traditionnelle. Aussi, la riziculture, la pêche, la chasse et l'élevage sont les activités qu'ils exercent le plus.

Malgré leur fort ancrage à la religion traditionnelle, l'Islam et le Christianisme ont réussi à occuper une place importante dans leur système socioculturel. Au sein même de cette ethnie existent des sous-groupes (*Ajamat, Bluff, Kassa et Fogni)* dont chacun s'implante sur une partie bien donnée de la Basse Casamance.

Aussi, dans la Casamance, d'autres ethnies ayant le même mode de vie que les Diolas mais avec des langues différentes sont notées. Néanmoins, elles font partie des groupes ethniques minoritaires. C'est l'exemple des Balantes, des Bainouks, des Mankagnes, des Mandingues (Malinkés, Socés, Soninkés Bambaras).

5.3.5. Les groupes ethniques minoritaires du Sénégal-oriental

Les principales ethnies minoritaires du Sénégal-Oriental sont les Bassaris, les Bédiks, les Coniaguis, les Dialonkés, les Badiarankés etc. Elles sont localisées principalement dans la région de Kédougou, située au Sud-Est du pays. Ainsi, l'Association des Minorités Ethniques (AME), créé en 2010, a produit un rapport de présentation de ces 4 groupes ethniques minoritaires (2016)[56].

En effet, ces dernières ont des similitudes et des disparités. Au-delà de leur proximité géographique, elles se caractérisent, en amont, par le fort ancrage à leurs cultures respectives, notamment aux pratiques animistes et à l'existence des génies. Malgré la domination des animistes, il y a des minorités musulmanes (une partie des Dialonkés et des Bassaris) et chrétiennes chez les Bédiks et surtout les Bassari. Hormis les Bassaris venus de l'Empire Peul païen fondé au 5ième siècle par Koly Tenguella, toutes les autres minorités du Sénégal Oriental sont toutes issues de l'Empire du Mandingue (Mali) pendant son apogée suite un exil causé la volonté d'islamiser toutes les personnes assujetties et à la recherche de meilleures conditions de vie. Démographiquement, elles sont presque absentes ou très peu représentatives : Bassari (10 à 15000 personnes), Bédik (7 à 8000 personnes), Coniaguis (1100 personnes) ; par contre, les Dialonkés sont très difficiles à évaluer du fait de leur dispersion sur tout le territoire sénégalais, surtout dans les grandes villes comme Dakar, Kaolack, Saint-Louis etc. De plus, à part les Dialonkés utilisant la langue apparentée eu « Mandé », les ethnies appartiennent au groupe ethnolinguistique appelé « Tenda ». Globalement, toutes ces ethnies exercent les mêmes activités différenciées selon les sexes. En effet, les hommes font la chasse et l'agriculture (pendant l'hivernage) ; tandis que les femmes sont dans la cueillette, la vannerie et la poterie.

Malgré ses similitudes, des disparités sont notées entre elles. Ainsi, leurs modes d'organisations se sont révélés différents. Les Bédiks constituent une société patriarcale et patrilinéaire où l'enfant prend le nom de son père. Par contre, chez les Bassaris, la femme occupe une place

[56] https://www.calameo.com/read/0030891337cd2c8d6c831

essentielle et léguant même son nom à son enfant. Par ailleurs, c'est l'oncle qui est chargé de la protection et de l'éducation des enfants.

	Wolof	Halpulaar	Sérère	Diola
Part dans la population (%)	43	24	15	5
Religion	- Majoritairement musulmane - Croyances traditionnelle et animiste	- Musulmane	- Musulmane - Christianisme - Croyance traditionnelle	- Christianisme - Musulmane - Croyance traditionnelle
Métiers	Toutes les professions, particulièrement la pêche et l'agriculture	- Élevage - Commerce - Enseignement coranique	- Agriculture - Pêche	- Agriculture
Place de la femme	Traditionnellement au foyer, cette position a tendance à évoluer favorisant l'émancipation de la femme.	- Domination masculine - Domestication du rôle de la femme	- Société égalitaire	- Société égalitaire
Rapport au corps	- Rapport au corps sexuellement différencié - Sacralité du corps de la femme	- Usage du corps de la femme jalousement contrôlé - Sacralité du corps de la femme	- Usage libre du corps sans distinction sexuée	- Usage libre du corps sans distinction sexuée
Activité physique traditionnelle	- Natation - Lutte	- Marche	- Lutte	- Lutte
Sous-groupe	- Lébou - Wolof - Baol-baol - Saloum-saloum	- Peulh - Toucouleur - Laobé	- Safène - Ndut - Ndiominka - Noon - Laalo	- Ajamat - Bluff - Kassa - Fogni

Tableau 5: Tableau récapitulatif des ethnies et de leurs caractéristiques

En définitive, malgré les ressources naturelles dont il dispose, le Sénégal fait partie des vingt pays les plus pauvres au monde. D'ailleurs, le taux de pauvreté national est estimé à 37,8%, et est différent en fonction des régions. Sur le plan démographique, sa population est très jeune avec une moyenne d'âge de 19 ans (ANSD, 2021). En plus, près d'un quart (22,8%) de la population est concentré à Dakar. La religion musulmane constitue la religion la plus pratiquée (plus de 90% de pratiquants). En termes d'ethnies, les Wolofs (43%), les Halpulaars (24%), les Sérères (15%) et les Diolas (5%) sont les groupes ethniques les plus populaires au Sénégal.

CHAPITRE 6 : L'ENQUETE QUANTITATIVE

6.1. Objectif de l'enquête quantitative

Cette enquête par questionnaire vise à mesurer la pratique physique et sportive des Sénégalais. Elle nous permet d'avoir une analyse descriptive du taux de pratique (pratiquant et non-pratiquant), des activités physiques et sportives pratiquées, des motivations, des freins et des modalités de pratique (intensité, fréquence, lieu, cadre, licence, *etc*). L'analyse de ces questions permet de saisir le comportement sportif des Sénégalais et le niveau de diffusion et d'appropriation de la pratique physique et sportive.

Grâce aux questions relatives aux caractéristiques sociodémographiques des répondants, cette enquête par questionnaire permet de mieux expliquer l'influence ou non des déterminants sur la pratique physique et sportive, à travers des analyses croisées. Ainsi, nous pourrons savoir si, par exemple, l'engagement sportif, le choix des activités physiques et sportives, le niveau de pratique (intensité et fréquence), le cadre de pratique (affiliation à un club, pratique autonome, possession d'une licence, participation à des compétitions, *etc*), les freins et les motivations seraient influencés par des déterminants sociodémographiques, notamment l'âge, le niveau de revenus et d'études, l'ethnie, le sexe, la zone géographique, la situation socioprofessionnelle, les catégories socioprofessionnelles, etc.

Cette analyse interprétative permettra de connaitre les disparités sociales et territoriales en termes de pratique physique et sportive au Sénégal. Compte tenu de toutes les politiques et initiatives de promotion et de développement de la pratique sportive, elle aidera à évaluer tous ces efforts et voir si le principe de la démocratisation du sport prônée dans la charte du sport de 1984 est devenu une réalité. En outre, cette enquête quantitative d'envergure nationale sur la mesure de la pratique physique et sportive, première du genre au Sénégal, constitue un outil important de compréhension de la culture sportive des Sénégalais et un élément d'évaluation des politiques sportives mises en place.

6.2. Population mère

Selon Coron (2020, p.30), *« le périmètre de l'étude, ou population, correspond à l'ensemble des unités (individus) étudiées »*. Pour cette étude portant sur la pratique physique et sportive des Sénégalais, elle s'intéresse aux personnes âgées de 15 ans et plus. Cette population représente, selon les projections démographiques de l'ANSD (2021), 10 055 740 personnes (56,9% de la population nationale).

Dans sa structuration ethnique, la population sénégalaise est globalement composée de 43% de Wolofs, 24% de Halpulaars, 15% de Sérères et 4% de Diolas. Les 14% de la population appartiennent aux autres ethnies minoritaires (ANSD, 2013).

Par rapport à la répartition des salariés selon leurs catégories socioprofessionnelles, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, dans son *Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail* (EERH)[57], publie que les employés sont composés de cadres supérieurs (8,7%), d'employés, manœuvres, ouvriers (55,4%), de techniciens, agents de maitrise, ouvriers qualifiés (27,2%) et de cadres moyens (8,7%). Au Sénégal, les régions occidentales abritent la plupart des grandes villes avec plus de la moitié de la population. Ainsi, la région de Dakar, composée de 5 départements, est la plus peuplée pesant 25,3% de la population nationale, soit ¼ de la population. Elle est suivie par les régions de Thiès (13,4%), Diourbel (10,6%) et Kaolack (6,9%). En outre, les régions les moins peuplées sont Kédougou (1,1%), Sédhiou (3,1%), Matam (3,9%) et Kaffrine (3,9%).

La population sénégalaise âgée de 15 ans et + est composée d'un peu plus de femmes (51%) que d'hommes (49%). Les jeunes âgées de 15 à 24 ans y représentent 1/3 (33%) ; tandis que les personnes âgées (55 ans et plus) sont moins représentées avec 16,6%.

[57] https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport%20EERH_2018_VF.pdf

6.3. Méthode d'échantillonnage

Ce travail de thèse nécessite un travail méthodologique considérable, notamment en termes de construction de l'échantillon. Une enquête exhaustive sur toute la population sénégalaise est à la fois coûteuse et fastidieuse. En plus, avec la pléthore d'enquêteurs mobilisés, la formation et le contrôle des réponses constituent de sérieuses difficultés à maitriser. Au regard de tous ces paramètres, Martin (2020, p.18) pense que *« mieux vaut une enquête auprès d'un échantillon dont on connait bien les conditions de recrutement et de passation d'une enquête aspirant à être exhaustive ou très large »*. C'est dans ce sillage que nous avons opté pour une enquête par échantillonnage.

Souvent utilisée par les statisticiens et les sociologues, la technique d'échantillonnage est aussi employée en sciences médicales, en psychologie, en sciences de la nature, en sciences politiques, en marketing *etc.* En effet, l'échantillonnage est une méthode d'enquête consistant à examiner uniquement une partie de la population globale étudiée (population-mère). De ce fait, cette fraction est appelée « échantillon » que Depelteau (p.213), cité par Zagré (2013, p.73), pense qu'il « *est une partie ou sous-ensemble de la population-mère »*.

Malgré ses avantages en termes de temps, de coût et d'erreurs réduites, il est important qu'il soit représentatif à la population de référence en ayant la même structure (âge, sexe, zone géographique, *etc*) et susceptible d'extrapolation. Pour ce faire, l'échantillonnage est assujetti à des techniques rationnelles, notamment la prise en considération des caractéristiques de la population de référence et aussi de sa taille. Cette dernière dépendant fortement de la nature de cette population, car plus elle est hétérogène, plus la taille est grande. Selon toujours Martin (2020, p.76), un échantillon « *est significatif lorsqu'il est organisé de telle façon que les conclusions de l'enquête par sondage puissent être extrapolées à l'ensemble de la population étudié*).

L'analyse de la pratique physique et sportive est souvent abordée sous un angle global dans le sens d'avoir une vision sur toute une population. C'est le cas avec cette présente étude qui tente d'évaluer la pratique physique et sportive des Sénégalais. Pour des besoins d'extrapolations des résultats qui y seront tirés, l'échantillonnage probabiliste semble être plus pertinent à adopter puisqu'il permet non seulement d'obtenir des résultats fiables, mais aussi d'avoir aussi un échantillon représentatif de la population du Sénégal.

Cette stratégie d'échantillonnage consiste à donner à tous les individus de la population de référence les mêmes chances d'être interrogés grâce au principe de randomisation (sélection au hasard). Souvent plus coûteux et complexe, l'échantillonnage probabiliste permet de faire des

estimations fiables, des extrapolations et de déceler les erreurs d'échantillonnage. En effet, nous distinguons trois manières de concevoir une telle technique, notamment la méthode aléatoire simple.

Cette procédure laisse le hasard intervenir donnant à tous les individus de la population étudiée, de façon non nulle, la même possibilité de faire partie de l'échantillon. Pour ce faire, il est nécessaire de posséder de la liste exhaustive de la population de référence appelée la base de sondage. Une fois cette dernière établie, le tirage aléatoire des individus est opéré fournissant l'échantillon souhaité. Selon Martin (2020), ce type d'échantillonnage représente trois avantages : le faible taux de non-réponses, la fiabilité des résultats et le caractère facultatif des données sociologiquement de la population-mère pour établir l'échantillon. Néanmoins, il présente aussi des difficultés et des limites pouvant se situer à deux niveaux : la non prise en compte des caractéristiques de la population et l'administration de l'enquête et la sélection des personnes interrogées. Tout de même, une bonne formation des enquêteurs pourrait réduire les biais.

Pour mener à bien cette étude, nous avons choisi d'adopter la technique d'échantillonnage aléatoire simple stratifié par départements où chacune d'elles avait un quota de 100 à 150 répondants selon leurs poids démographiques. Ainsi, les personnes ayant participé à cette étude ont été choisies de façon aléatoire sans *a priori* sur leurs profils (situations socioprofessionnelle et matrimoniale, catégorie socioprofessionnelle, âge, ethnie, religion...). Néanmoins, le tirage s'est fait de manière opérationnelle sur le tas, c'est-à-dire sur le terrain, contrairement aux précédentes études sur la question adoptant la même méthode d'échantillonnage qui ont procédé à des tirages sur la base des annuaires et listes téléphoniques. Ce type de procédé est bien pertinent compte tenu du taux de couverture téléphonique dans ces pays. C'est l'exemple de la France qui avait 99% de couverture téléphonique en 2010 (Bigot et *al*., 2010). Tandis qu'au Sénégal, d'après l'ANSD (2018), le taux de couverture téléphonique au national est à 86%. A cela s'ajoute l'opérationnalisation de cette méthode d'enquête puisque l'enquête par téléphone pourrait probablement être mal perçue, eu égard aux multiples cas d'arnaques et l'environnement électoral très tendu alimentant un climat de méfiance.

Cependant, les répondants de cette étude ont été choisis au hasard de diverses manières, notamment dans les maisons, aux marchés, dans la rue, dans les transports en commun, sur les réseaux sociaux, aux lieux de travail…

6.4. Présentation du questionnaire

Comme nous l'avons présenté préalablement, il existe plusieurs manières de mesurer la pratique physique et sportive. Les outils utilisés dépendent des objectifs visés. Ils peuvent être un moyen de diagnostic et d'évaluation d'une ou des politiques sportives d'une population. Les questions posées dépendent de la problématique et des réalités socioculturelles du contexte d'étude. En outre, pour estimer la population ayant satisfait les recommandations de l'OMS, notamment en Suisse, en Belgique et en France avec l'ONAPS, principalement, les questionnaires suivants ont été adaptés et utilisés :

- RPAQ (Recent Physical Activity Questionnaire) ;
- IPAQ (International Physical Activity Questionnaire) :
- GPAQ (Global Physical Activity Questionnaire).

Ces derniers sont destinés aux adultes et la passation peut se faire en ligne (auto administration). En effet, ils s'intéressent à l'activité physique et à la sédentarité sur une période assez courte, selon le type de questionnaire, entre 1 (IPAQ et GPAQ) et 4 semaines (RPAQ). Le questionnaire RPAQ est en effet scindé principalement en 3 parties que sont les activités autour de la maison, de travail et de loisir ; et en fonction des réponses, les personnes sont catégorisées en inactifs (sédentaires) et actifs (pratiquants). Le niveau de ces derniers est encore stratifié à 3 niveaux (faible, modéré et élevé). Ces questionnaires sont relativement courts, avec au maximum 27 questions pour la version longue du questionnaire IPAQ. Mais, ces types de questionnaire ne permettent pas une étude exhaustive de la problématique de la pratique physique et sportive. Ils permettent certes une compréhension approfondie de la population ayant satisfait les recommandations de l'OMS en matière de pratique physique et sportive et les modalités (APS pratiquées, intensité, fréquence, lieu…), mais ne prennent pas en compte les motivations, les freins, ainsi que les potentiels déterminants sociodémographiques liés à la pratique physique et sportive. Tous ces éléments sont étudiés dans le cadre des enquêtes sur « la pratique des activités physiques et sportives en France » (2000, 2010 et 2020). C'est ainsi que nous l'avons repris et adapté à notre problématique d'études et au contexte sénégalais[58].

De ce fait, nous avons repris le questionnaire de l'enquête de 2010 en enlevant la partie « accidentologie » qui ne nous intéresse pas, dans le cadre de cette étude. De même, d'autres

[58] Les raisons du choix de ce questionnaire sont multiples. Tout d'abord, il était la plus récente au moment de la conception de notre outil de recherche (le questionnaire de l'enquête sur « Les pratiques physiques et sportives en France en 2020 n'était pas disponible. Ensuite, nous avons le même cadrage conceptuel s'agissant des notions d'activités physiques et sportives. Et enfin, cet outil nous parait intéressant compte tenu la prise en compte de plusieurs variables sociodémographiques et l'adaptabilité du questionnaire au contexte sénégalais.

questions ont été également modifiées après les avoir testées sur 52 personnes en vue d'une meilleure compréhension. C'est l'exemple de la question sur la situation matrimoniale où la modalité « *hors PACS »* est supprimée puisqu'elle n'est pas adaptée à la culture sénégalaise. Vu le poids de la religion, de la stratification sociale et des inégalités territoriales dans ce pays, nous avons introduit des variables comme la religion, l'ethnie, les régions, les départements et les communes pour essayer de comprendre les différents déterminants sociodémographiques liés à la pratique physique et sportive des Sénégalais.

Ainsi, la version finale validée du questionnaire utilisé lors de cette enquête est le résultat d'un outil ajusté cinq fois de concert avec mes directeurs de thèse (**voir Annexe 3** : Le questionnaire**).** Le questionnaire, utilisé dans le cadre de cette étude, vise entre autres à évaluer la population sportive et non-sportive, les modalités, les cadres, les conditions de pratique, les motivations, les freins, les informations sur les personnes interrogées. En effet, il est composé de 60 questions réparties dans 4 parties que sont :

- La Pratique physique et sportive ;
- Les conditions de pratique ;
- Les motivations et questions spécifiques ;
- Et les caractéristiques de la personne interrogée.

La première partie est constituée de cinq questions ayant pour objectif de savoir si la personne interrogée a fait du sport ou pas durant les douze derniers mois (Q1). Si oui, elle est invitée à citer toutes les APS pratiquées sur un liste de 10 activités supposées plus populaire au Sénégal (Q2). Au-delà, une question ouverte constitue la Question 3 en cas de complément si d'autres APS pratiquées ne figurent pas sur la liste proposée. Par contre, pour celles ayant déclaré n'avoir fait de pratiques physiques et sportives, la Q4 leur est posée en guise de relance pour vérifier si c'est réellement le cas. Maintenant si elle se rappelle en avoir fait, elle coche ses APS et, au cas échéant, de compléter la liste à la Question 5.

La deuxième partie, quant à elle, s'intéresse aux conditions dans lesquelles les personnes ayant répondu « Oui » à la Question1. De ce fait, cette partie ne concerne que les pratiquants. Ainsi, des questions sont posées sur la période (Q6), les lieux (Q7), la fréquence (Q8), la durée (Q9) et les cadres de pratique (Q10) de ces personnes. A part les Q7 et Q10, les autres sont des réponses à choix unique.

Q11 : « *Avez- vous pratiqué une ou plusieurs de ces activités, en tant que membre d'un club sportif public ou d'une association sportive ou d'une structure privée à caractère commercial de type centre de fitness, d'un club de gym, d'un centre de remise en forme etc ? »*

A réponse unique par « Oui » ou « Non », cette question vise à connaitre les cadres, qu'ils soient informels ou formels, dans lesquels les pratiquants évoluent. Alors seulement ceux qui ont répondu par « Oui » sont amenés à citer les activités effectuées dans un cadre institutionnel au niveau de la Q12, et de compléter en cas de besoin les autres APS à la Q13.

Q14 : *« Pour la pratique d'une ou plusieurs de ces activités, avez-vous été encadré(e) par un entraineur, moniteur, professeur, éducateur ou animateur, toujours dans les 12 derniers mois ? »*

A la suite de l'interrogation portant sur le cadre de leur pratique, nous avons voulu savoir si les pratiquants sont encadrés ou non. Ainsi, les personnes ayant « Oui » à cette question sont invitées à citer aussi les activités auxquelles elles ont été encadrées (Q15) et de préciser éventuellement la liste à la question 16.

Q17 : « *Pour la pratique d'une ou plusieurs de ces activités, avez-vous eu une ou plusieurs licences sportives délivrées par des fédérations sportives durant ces 12 derniers mois ? »*

Cette question renforce le questionnement sur le cadre de pratique des sportifs. En effet, elle permet de savoir si, au-delà de l'encadrement, les pratiquants détiennent une ou des licences fédérales, le nombre (Q18) et aussi les activités licenciées (Q19 et 20). Au Sénégal, l'Organisme National pour la Coordination des Activités de Vacances (ONCAV), en tant que groupement sportif sous la tutelle de la Fédération Sénégalaise de Football, livre également des licences, et ces dernières sont bien prises en compte dans ce cadre.

Q21 : *« Avez-vous pratiqué une ou plusieurs de ces activités sportives dans le cadre d'une compétition officielle ou d'un tournoi avec classement dans ces 12 derniers mois ? »*

La question principale finale de cette partie est de s'interroger la participation aux compétitions ou tournois de classement. Ceci nous permettra d'avoir un aperçu sur le niveau de diffusion et de démocratisation des différentes disciplines sportives grâce aussi aux questions 22 et 23 où nous leur donnons de citer et préciser éventuellement les sports auxquels ils sont licenciés.

La troisième partie du questionnaire est constituée de 11 questions allant de la 24ième à la 34ième question. Elle s'intéresse principalement aux motivations, aux freins, aux éventuelles conditions incitatives et entravantes à la pratique physique et sportive des Sénégalais. En effet, les questions 24 (*« Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pratiquez aujourd'hui*

aucune activité physique et sportive ? ») et 25 (autres raisons de non pratique à préciser éventuellement) ne concernent que les non pratiquants afin de savoir les motifs qui leur empêchent de s'engager dans le sport. Par ailleurs, les pratiquants sont eux interrogés sur leurs motivations à la pratique du sport en nous citant les principales raisons au niveau de la question 26 *« Diriez-vous qu'en pratiquant une activité physique ou sportive, ce que vous recherchez :»* et de compléter leurs réponses si nécessaire à la question 27. Toujours même s'ils déclarent avoir fait du sport, nous avons voulu savoir s'ils ont envie de s'y engager davantage ou non à travers la question 28 « *Souhaiteriez-vous augmenter votre fréquence de pratique sportive ? ».* Et pour ceux qui ont répondu par « Oui », une question (Q29) à choix multiples (6 réponses) leur a été posée pour voir les raisons inciteraient à améliorer leur pratique. Et si toutefois, la réponse « *J'ai envie de découvrir d'autres activités sportives »* est citée, la question 30 est présentée afin de lister toutes les activités qu'ils veulent découvrir ou faire davantage. Continuellement, dans la dynamique d'améliorer leur culture sportive, on a voulu savoir dans quel cadre ils souhaiteraient évoluer (Q31 et Q32) « Quel(s) cadres vous motiverai(en)t à s'y adonner davantage ? ». Alors, nous nous sommes également intéressés aux sportifs qui ne souhaitent pas augmenter leur fréquence (« Non » à la Q28) afin de connaitre les obstacles (Q33 et 34) *« Qu'est-ce qui pourrait expliquer votre refus de ne pas vouloir faire plus du sport ?*».

La quatrième partie est la plus longue s'articulant autour de trente six questions vise à recueillir le maximum d'informations utiles sur les répondants afin d'identifier les variables sociodémographiques déterminantes à leur pratique sportive. Ainsi, on s'est interrogés sur :

- Sexe (Q35) ;
- Age (Q36) ;
- Situation matrimoniale (Q37) ;
- Nombre d'enfants (Q39, 40 et 41) ;
- Lieu d'habitation : région (Q42), département (Q43) et commune (Q44) ;
- Nationalité (Q45) ;
- Ethnie (Q46 et 47) ;
- Religion (Q48) ;
- Situation socioprofessionnelle (Q49).

Les « *étudiants/élèves », « hommes ou femmes foyer »,* les personnes « *en recherche d'un 1ier emploi », « malades de longue durée ou invalides »* ne répondent pas aux questions suivantes concernant : Q50 et 51 (les retraités ou celles qui avaient travaillé auparavant), Q52 (les

travailleurs et chômeurs), Q53 (les fonctionnaires), Q54 (la catégorie de ces fonctionnaires), Q54 (la catégorie socioprofessionnelle des salariés, chômeurs et retraités). Afin de connaitre de connaitre l'éventuelle influence de l'entourage sur leur comportement sportif, nous leur avons posé la question de savoir si leur mère (Q55), leur père (Q56) et leur conjoint(e) (Q57) est ou était « *pas sportif/sportive », « sportif/sportive », « très sportif/sportive) »* etc.

Le capital culturel (niveau d'instruction) et le capital économique (revenus nets individuels mensuels) s'avèrent, dans plusieurs études sur la question, comme deux variables très déterminantes dans l'étude de la culture sportive d'une population. C'est dans ce sens que nous avons jugé pertinent de questionner les répondants sur leur diplôme le plus élevé obtenu (Q58) et leurs revenus nets individuels mensuels (Q59). Compte tenu du poids religieux important dans la société sénégalaise marqué un ancrage très fort dans la religion musulmane le « passage à l'école coranique » est glissé par les choix de réponses à la question 58. Et à la fin de l'administration de ce questionnaire, nous avons demandé aux répondants de nous donner leur avis sur l'enquête et le déroulement de l'interview (Q60).

6.5. Méthode d'administration

L'administration du questionnaire s'est déroulée dans la période du 17 Février 2022 au 10 Septembre 2022, en intermittence. Ainsi, deux modes opératoires ont été adoptés afin de mener à bien cette enquête : l'auto-administration en ligne et le face-à-face.

6.5.1. Première phase test : auto-administration en ligne

Après avoir conçu le questionnaire à travers le logiciel « Modalisa »[59], nous l'avons intégré dans le serveur de l'Université Gustave Eiffel. Ce qui nous a permis d'ailleurs d'avoir deux liens (1 lien de diffusion et 1 lien de visualisation en live des réponses). Le lien de visualisation nous permettrait de connaître et de contrôler les réponses à temps réel. Dès le début de l'enquête, nous avons commencé par miser sur l'auto administration en ligne en partageant le lien de remplissage du questionnaire sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Instagram) accompagné d'un texte introductif :

« Bonjour,

Dans le cadre de ma thèse, je travaille sur la mesure de la pratique physique et sportive des Sénégalais âgés de 15 ans et +.

Cependant, elle a pour objectif d'évaluer leur culture sportive (taux de pratiquants/sédentaires, les modalités et les cadres de pratiques, les motivations etc). Les réponses sont importantes pour l'évaluation et la mise en place de politiques sportives, et seront traitées dans l'anonymat.

Veuillez participer à cette première enquête nationale sur ce sujet en cliquant sur ce lien :

https://bit.ly/3I96uqc

Merci d'avance de votre collaboration !

M. Cheikh Souleymane FALL

Doctorant en Sociologie du sport

Tel : +221 77 202 XX XX /+33 7 XX XX XX XX »

Ce mode de passation renforce le caractère aléatoire de l'étude touchant diverses catégories sociodémographiques de la population sénégalaise. Après 3 semaines de partages et de relances (17 Février au 10 Mars 2022), nous avons pu collecter 403 réponses. Afin de contrôler leur

[59] https://www.modalisa.com/

qualité, la vérification des adresses IP est effectuée en amont avant de valider ces réponses. Néanmoins, nous nous sommes rendus compte de potentiels biais liés au contrôle des réponses. Malgré les avantages de ce sondage en ligne, notamment sur le coût très faible, la liberté des répondants et l'absence de barrières géographiques évitant les déplacements, ce mode d'administration comporte de nombreuses limites méthodologiques sur la qualité des réponses. Ainsi, « *les répondants des sondages en ligne ne constituent habituellement pas un échantillon de la population générale, ils sont donc peu fiables* (Gingras et Belleau, 2015, p.2). Ce manque de fiabilité de l'échantillon est favorisé par une discrimination dans l'accès à l'Internet et à la maitrise des outils informatiques. Ce phénomène, appelé « fracture numérique », fait que les personnes âgées et les zones rurales sont difficiles à enrôler dans le cadre de ce type d'enquête ; ce qui entraine d'ailleurs une erreur de couverture de l'enquête avec un mauvais échantillonnage marqué par un échantillon qui n'est pas représentatif de la population de référence. C'est dans ce sens que Bigot et *al.*, (2010, p.30) disent que « *toute étude en ligne qui vise à représenter la population générale connait un problème de couverture (sauf si l'on équipe les individus non équipés) puisque la population n'est pas entièrement équipée ».* En outre, l'absence de contrôle et la sélection des répondants constituent un véritable biais méthodologique. A l'absence d'identifiant et de mot de passe valables pour chaque répondant, une personne peut remplir plusieurs fois le formulaire sans que l'enquêteur ou le chargé de l'enquête s'en rende compte. Etant une auto-administration, l'enquêteur ne sélectionne pas les répondants. En effet, les individus ont plus tendance à participer à l'enquête en ligne, plus le sujet traité les intéresse (Frippiat et Marquis, 2010). Pour faire face à ce potentiel biais méthodologique, l'enquête en ligne sur la pratique physique et sportive (Lefèvre et Raffin, 2023) a nécessité un mot de passe permettant d'avoir un certain contrôle sur les répondants.

De ce fait, en visualisant les réponses du sondage en ligne, nous avions remarqué que plusieurs strates de la population ne sont pas représentées dans l'échantillon obtenu. En fait, seules les personnes instruites (étudiants, salariés, personnes en recherche d'un premier emploi…) et habitants dans les régions de Dakar, Saint-Louis et Thiès sont plus représentées. Par contre, les personnes âgées, non instruites et établies en milieu rural ont été absentes. Conscient de tous ces potentiels biais, nous avons choisi d'utiliser un autre mode d'administration : le face-à-face.

6.5.2. Deuxième phase : diffusion *in situ*

6.5.2.1. Une enquête de terrain à dimension ethnographique

Introduite en sociologie au début du 20ème siècle par la première école de Chicago (Chapoulie, 1984), l'ethnographie, elle est avant tout, selon Laplantine (1997), une activité visuelle et linguistique. Etant une activité rétinienne, elle prête une attention particulière aux détails par rapport à ce que le chercheur a vu ou rencontré tout au long de son enquête de terrain grâce à l'observation. Cette dernière oblige un contact direct du chercheur avec le terrain. Ce qui fait que « *l'ethnographie exige une immersion physique de l'ethnographe. Elle concerne son corps »* (Laplantine, 1997, p.51). Ce qui lui permet « *d'établir les relations les plus étroites avec les personnes auprès de qui il mène l'enquête* » (Marchive, 2012, p.8). Pour que celles-ci soient, le chercheur doit engager son terrain et se fondre dans la communauté des « indigènes » dans une très longue période (Papinot, 2016) ; ce qui est pour Malinowski (1922) une condition *sine qua non* pour une enquête ethnographique moderne. Cette longue participation permet au chercheur de se fondre dans la masse et *«de passer inaperçu ou de (se) faire oublier, de façon à observer les situations comme elles se déroulent d'ordinaire »* (Bizeul, 2003, p.40). En effet, la qualité de l'ethnographie dépend de l'implication physique du chercheur sur le terrain et la longue durée de sa participation (Schwartz, 1993).

Le chercheur, après être en train en contact avec la réalité sociale, doit la décrire de façon fidèle. Cette description correspond à une activité textuelle, d'écriture, consistant à la description de la réalité textuelle. Ce récit des aventures et des mésaventures, des ajustements méthodologiques par rapport à la démarche méthodologique prévue en amont et celle opérée en tenant compte de la réalité du terrain, est une réflexivité méthodologique (Morrissette et *al*., 2014). Elle permet d'éviter un déni de la réalité sociale observée, et constitue un travail réflexif très sérieux et complexe (Cefaï, 2014). Cet exercice n'est pas une mince entreprise puisque la neutralité du chercheur et du langage est questionnée, voire même remise en cause. Tout en évitant toute suspicion de partialité, le chercheur, dans son écriture, fait face à un choix délicat d'écriture : « *Qu'est-ce que je dois écrire ? Qu'est-ce que je dois cacher ? ».* Face à ce dilemme, Marchive (2012) propose la posture d'éthique minimale afin de préserver la qualité de la recherche sans nuire autrui. En effet, le chercheur procède à une mise en scène d'actions qui se sont déroulées de fil en aiguille de l'enquête afin de permettre aux lecteurs à connaitre les conditions dans lesquelles il a obtenu ses résultats. En outre, les ethnographes font souvent face à d'autres difficultés pour accéder au terrain, notamment les barrières culturelles et linguistiques

(Vidal et Morrissette, 2014 ; Bedoin, 2018), les longues distances à parcourir (Le Méner et Oppenchaim, 2013), la posture réfractaire de certains enquêtés (Jouan, 2016), la durée très longue (Vidal et Morrissette, 2014), le manque de ressources humaines et financières (Le Méner et Oppenchaim, 2013 ; Parent et Sabourin, 2017), *etc.*

Eu égard à ces contraintes, Mauger (2006) invite les ethnographes à user de leurs savoir-faire pour s'adapter à la situation. Pour ne pas avoir de surprise afin de bien réussir son travail de terrain, une préparation préalable est cruciale permettant d'avoir un aperçu sur le champ d'étude, ses caractéristiques (les langues les plus parlées, les conditions d'accès, moyens de transport…) ainsi que les choix techniques et matériels (bloc-notes, ordinateur, formulaires…) (Morrissette et *al.,* 2014 ; Obame, 2024).

Après avoir expliqué les caractéristiques et les exigences pour réaliser une enquête ethnographique, nous allons expliquer notre travail de terrain, de la recherche de financement à la fin de l'enquête en passant par l'organisation territoriale de notre travail de terrain, les itinéraires empruntées, les moyens de transport, le mode de vie adopté jusqu'à la passation du questionnaire.

6.5.2.2. La recherche de financement

Pour satisfaire au principe aléatoire et représentatif de cette enquête sur la pratique physique et sportive des Sénégalais, à la suite de l'auto-administration en ligne, nous avons senti la nécessité d'aller directement sur le terrain à la rencontre de ces derniers sur une longue période afin de donner la chance à tous d'y participer. Ce travail de terrain nécessite un investissement physique, technique, logistique, méthodologique et financier très conséquent. Conscient de cet impératif, nous avions commencé à chercher des moyens de financement, en plus de nos propres moyens très limités en tant que salarié à temps partiel (21 heures/semaine). Ainsi, nous avions essayé de nous approcher des services du Ministère des Sports à travers quelques autorités bien placées pour leur comprendre les enjeux de l'étude et nous orienter et aussi appuyer notre demande de financement. Tout en saluant cette initiative novatrice dont l'un des enjeux est de connaitre le niveau de démocratisation de la pratique physique et sportive des Sénégalais et des disparités socioéconomiques et territoriales afin de servir d'indicateurs aux autorités en charge du développement et de la promotion de la pratique sportive dans le cadre de la conception des politiques sportives, ces autorités nous avaient rassuré de la disponibilité du Ministère des Sports à nous accompagner. Malgré nos relances, nous n'avons pas eu de retours rassurants de la part de ces derniers. Face à cette incertitude et suivant les conseils d'une autorité du Ministère,

nous avions soumis notre demande de bourse de mobilité que le gouvernement sénégalais offre chaque année[60], le 30 novembre 2021 **(voir annexe 2).** Quelques mois plus tard, plus précisément le 16 juin 2021, nous avions reçu un courriel nous informant de la tenue de la commission d'attribution des bourses étrangers. Malheureusement, ma demande n'avait pas été acceptée.

Heureusement que nous avions postulé pour une bourse de mobilité internationale auprès de notre école doctorale « Cultures et Sociétés » qui nous avait octroyé un montant maximal de 3470 euros. Versé en deux tranches[61], le versement effectué le 08 mars 2022 nous avait bien aidé à mener cette enquête. Après nos séjours dans les zones Nord, Est et Sud, en fin avril 2022, nous commencions à avoir des inquiétudes financières pour la deuxième phase de terrain concernant les zones Centre et Ouest, à cause du non-versement de la deuxième tranche. De plus, ce déficit budgétaire était dû à cause du recrutement d'enquêteurs et leurs rémunérations dans la demande de bourse de mobilité internationale dont le montant était plafonné à 5000 euros (1530 euros non utilités). Face à cette inquiétude, nous avions saisi notre unité de recherche GREHSS (Groupe de Recherche en Épistémologie, Histoire et Sociologie du Sport) pour un appui financier nous permettant de continuer nos recherches. Cette requête nous avait valu une subvention de 1000 euros. Au total, nous pouvons dire que nous avons dépensé environ 8000 euros dans cette enquête : 3470 euros de l'école doctorale, 1000 euros du GREHSS et plus de 3000 euros de fonds propres.

6.5.2.3. Le choix de l'itinéraire

Pour mener à bien cette enquête, nous avons fait le tour du Sénégal en parcourant 6297 kilomètres en passant dans les 46 départements et 14 régions qui le composent. Pour plus d'efficacité, nous avons décomposé le pays en cinq (5) zones : Nord, Est, Sud, Centre et Ouest **(voir figure 6).**

[60] https://www.sgee-sn.org/services/typologie-des-allocations/bourses-de-mobilite/

[61] La deuxième tranche m'a été envoyé à la fin de mes enquêtes et sur présentation des pièces justificatives des dépenses.

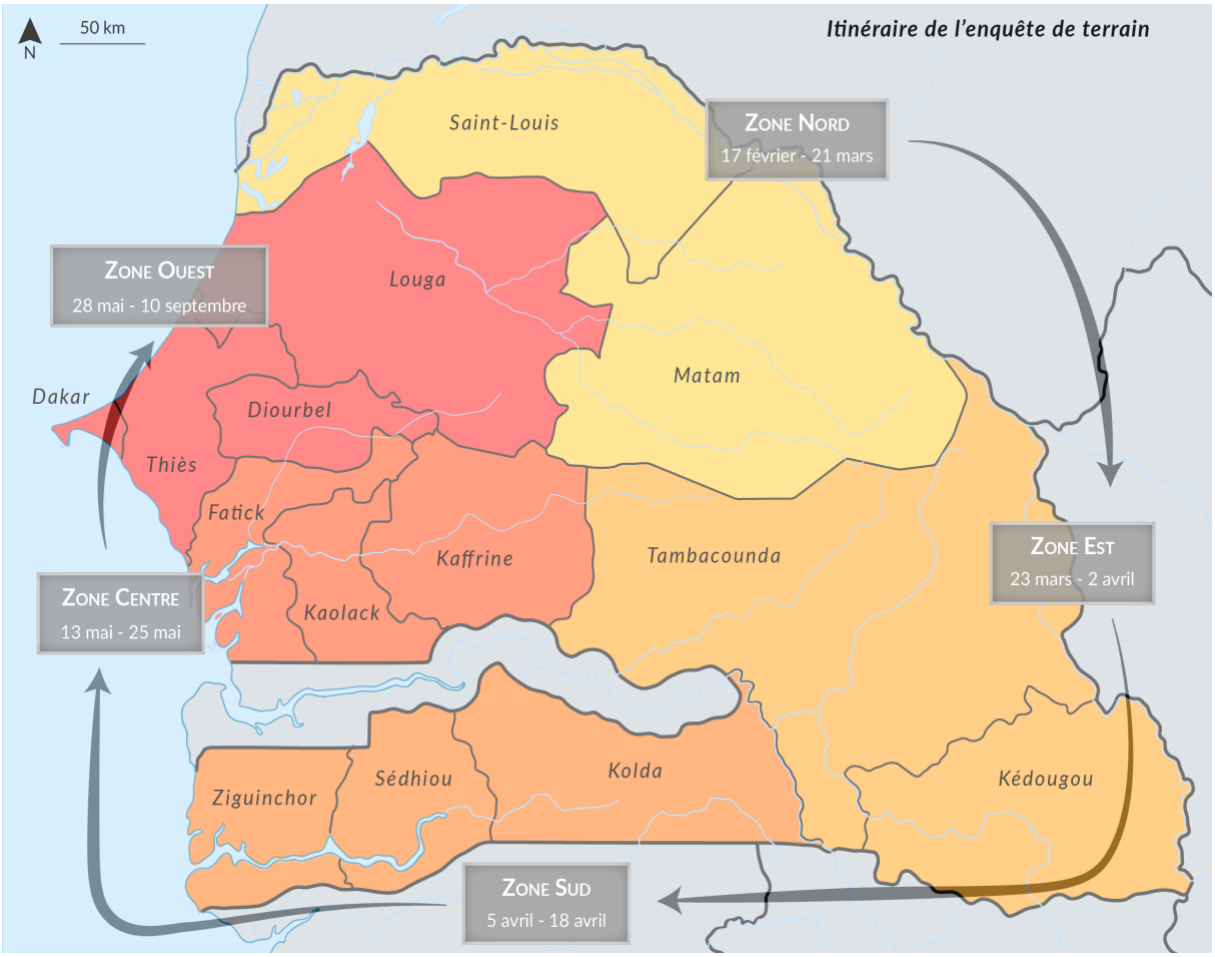

Figure 5: Itinéraire de l'enquête

❖ Dans la zone Nord

Dans la zone Nord (régions de Saint-Louis et de Matam), nous étions installés au sein du campus social de l'Université Gaston Berger, située dans le département de Saint-Louis, où nous avions débuté nos enquêtes auprès des étudiants, enseignants, Personnels Administratifs Techniques et Service (PATS), commerçants, *etc*. Etant dans le besoin d'enquêteurs, nous avons recruté des étudiants comme enquêteurs[62]. Ainsi, nous nous sommes déplacés dans la commune de Saint-Louis, située à une dizaine de kilomètres de l'université, où nous avons passé toute la journée à administrer. Ensuite, nous sommes allés dans le département de Dagana où nous sommes passé dans les communes de Richard-Toll et de Dagana (Département de Dagana). Pour le dernier département de la région de Saint-Louis, le département de Podor, nous avons séjourné, administré et recruté des enquêteurs dans le village de Ndierba[63] et la

[62] La procédure de recrutement des enquêteurs et leur formation sont expliquées plus loin.
[63] Ndierba est un village situé dans la commune de Fanaye (département de Podor).

commune de Podor. En suivant la RN 2[64], nous avons entamé notre administration dans les communes de Ourossogui (commune dans le département de Matam) et de Matam (département de Matam) avant de passer successivement à Ranérou (département) et à Kanel (département)[65].

❖ **Dans la zone Est**

Dans la zone Est, composée de deux régions (Tambacounda et Kédougou), nous avons poursuit notre trajet à partir du département de Kanel pour arriver dans le département de Bakel où nous sommes passés par deux communes (Bakel et Kidira). De-là, nous avons parcouru les départements de Goudiry (commune de Goudiry), de Tambacounda (Commune de Tambacounda) et de Koumpentoum (Commune de Koumpentoum). A la suite de la région de Tambacounda, nous avons voyagé à Kédougou où nous avons fait le tour des trois départements : départements de Kédougou (Commune), de Sareya et de Salemata (comme de Dakatély[66]).

❖ **Dans la zone Sud**

Les régions de Kolda, de Sédhiou et de Ziguinchor, appelées la zone Casamançaise, constituent la zone Sud. A cause du désenclavement de la région de Kédougou, nous ne pouvions pas entrer dans cette zone sans faire un détour en repassant par la région de Kédougou. Cependant, nous avions emprunté la Route Nationale 6 traversant toute la zone jusqu'à la région de Ziguinchor en passant par celles de Kolda et de Sédhiou. A Kolda, nous étions successivement passé par tous les départements à savoir Vélingara (commune), Kolda (commune) et Médina-Yoro-Foulah (commune). Pour aller dans la région de Sédhiou, nous étions retournés dans la commune de Kolda (Médina-Yoro-Foulah/Kolda) puisqu'il n'y avait que cette possibilité. A Sédhiou, nous avons commencé par le département de Goudomp (commune de Samine). A cause du fleuve qui traverse presque toute la Casamance séparant le département de Goudomp des autres départements de la région, à savoir Sédhiou et Bounkiling, nous avions décidé de poursuivre notre trajet en menant nos enquêtes d'abord dans les trois départements (Ziguinchor, Bignona et Oussouye) de la région de Ziguinchor. En contournant le fleuve, après l'étape de la

[64] Route Nationale n°2

[65] Pour les départements de Ranérou et de Kanel, nous avons juste mené nos enquêtes dans les communes, à cause des problèmes de transport, de contact et de langue à l'intérieur de ces départements.

[66] Pour le cas de la commune de Dakatély, nous l'avons choisi parce qu'on avait un contact qui nous avait mis en contact avec des enquêteurs (étudiants en vacances) alors qu'on ne connaissait personne dans la commune de Salemata, ainsi que les autres communes composant ce département.

région de Ziguinchor, nous avions finalisé les départements de Sédhiou (commune) et de Bounkiling (communes de Bounkiling et de Médina Wandifa).

❖ **Dans la zone Centre**

Affaibli et fatigué à cause des conditions climatiques, les voyages et le jeûne, nous avions pris une pause entre 19 avril et le 12 mai 2022. Nous avions profité de cette occasion pour revoir notre famille à Dakar en empruntant le voie maritime (le bateau Sitoé Diatta) et voyager en Mauritanie[67]. Ce temps de répit nous avait permis de saisir les données des questionnaires version papier[68]. Pour débuter l'enquête dans cette zone, nous avions pris départ à Kaffrine (Département). Ainsi, dans ce département, nous avions enquêté dans les communes de Kaffrine et de Nganda. En outre, le fait de s'installer dans cette localité avait facilité nos déplacements dans toute la région ; ce qui nous permettait de quitter très tôt cette ville pour aller dans les autres départements composant la région de Kaffrine (Kounghel, Birkilane et Mallem-Hodar). Par la suite, nous étions passé dans la région de Kaolack où nous avons enquêtés dans les trois départements : Kaolack (commune), Nioro du rip (commune) et Guinguinéo (commune). Et puis, nous avions bouclé cette zone avec la région de Kaffrine. Etant à proximité de la commune de Kaolack où nous étions installés et prenions départ, nous nous rendions très tôt le matin dans les départements de Fatick (commune) et Gossas (Commune) et Foundiougne (commune).

❖ **Dans la zone Ouest**

Pour être plus efficace, nous avions décidé de commencer par les zones les plus difficiles pour ensuite terminer par les plus accessibles. C'est ainsi qu'on a bouclé notre enquête par la zone Ouest qui est à la plus peuplée et accessible. Elle est composée de quatre régions (Dakar, Thiès, Diourbel et Louga). De manière opérationnelle, comme à l'accoutumée, nous avions commencé par la région la plus éloignée, c'est-à-dire la région de Louga, pour ensuite passer dans les autres régions. Ainsi, après avoir enquêté dans le département de Louga (commune), nous avions voyagé dans 2 communes de chacun des autres départements : départements de Linguère (communes de Linguère et de Dahra) et Kébémer (Kébémer et Guéoul). Ensuite, nous avions poursuit notre voyage jusqu'à la région de Thiès où tous les trois départements ont été parcourus

[67] Ce voyage s'inscrivait dans le cadre d'un pèlerinage annuel que nous avions l'habitude d'effectuer pour la fête de la Korité (Aïd El Fitr).

[68] La saisie des données se faisait à la fois en pleine enquête comme en période de repos ou de transition entre les voyages.

(Thiès, Tivaouane et Mbour). De par sa position de carrefour, notre séjour dans cette localité avait facilité nos déplacements dans la région de Diourbel. Dans le département de Diourbel, nous avions juste enquêté qu'au niveau de la commune ; alors que dans les autres départements, à savoir Bambey et Mbacké, nous étions passés dans plusieurs communes[69]. Et puis, nous avions terminé notre enquête dans la région de Dakar, composée de cinq départements : Dakar, Rufisque, Pikine, Guédiawaye, Pikine et Keur-Massar. L'enquête dans cette zone a été très longue s'étalant dans la période du 28 mai au 10 septembre 2022. Cette situation était due à deux facteurs : le déficit de budget et le complément de réponses dans certains départements (Rufisque, Foundiougne et Koumpentoum)[70].

6.5.2.4. Les moyens de transport

Nous nous sommes déplacés en transports en commun (bus, voiture 7 places, moto…) dans l'ensemble du territoire. Nos longs déplacements étaient particulièrement marqués par des escales causées par l'enclavement de certaines zones et le système de transport parfois sauvage et informel. Dans la zone nord, lors de notre déplacement du département de Podor à Matam, sur une distance de 243 km, nous avons effectué trois escales dont la deuxième est dans la Commune de Aéré Lao où nous avions pris le repas de midi avec la famille du chauffeur qui devait nous conduire à Matam. Sous une forte chaleur, ce voyage est l'un des plus difficiles durant plus de 14 heures (9h13-23h42) dans de petites voitures en commun, souvent pleines et qui faisait fréquemment des arrêts pour prendre des clients et de permettre à qui veut de descendre. Dans la zone sud, en quittant la commune de Kolda pour aller à la commune de Médina-Yoro-Foula, nous étions à bord d'un véhicule très vétuste et surchargé (9 passagers au lieu de 7) et sur une route non bitumée. Et sur le chemin, le véhicule était tombé en panne en pleine brousse (**voir figure 7)**. Pensant que c'était fini, tout à coup, nous avions senti des gouttes d'huile de goudron versées sur nous qui étions derrière la voiture. On avait marqué de nouveau un arrêt pour descendre le bidon d'huile et de nettoyer la voiture pour poursuivre notre chemin. Au-delà des véhicules, nous prenions souvent aussi des motos-taxi pour nous déplacer dans une ville ou en cas de manque de véhicules de transport en commun. C'était le cas de notre déplacement dans la commune de Nganda (Département de Kaffrine) où nous avions pris une moto, sur une distance de 36 km, en pleine nuit pour nous rendre à Kaffrine (ville). N'ayant pas

[69] Dans le département de Mbacké, par exemple qui est la 2ème ville la plus peuplée après Dakar et abritant le foyer religieux le plus puissant du pays, nous y avions fait un long séjour pour avoir des réponses conséquentes.

[70] Le nombre de réponses obtenu dans ces départements était en deçà du quota par département. Dans les grandes villes, par exemple dans les cinq départements de Dakar, un quota de 150 réponses était fixé.

eu l'habitude de la prendre sur une aussi longue distance et surtout en pleine nuit dans une zone où le niveau d'éclairage est faible, nous avions eu peur tout au long du trajet. Le transport maritime avait aussi été emprunté lors de notre premier retour sur Dakar (21 avril 2022), après avoir fait les zones Nord, Est et Sud, à partir de Ziguinchor. C'était notre premier voyage en bateau. Nous partagions une cabine avec un enseignant-chercheur en Philosophie à l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar. Tout se passait bien jusqu'au moment où nous avions eu un mal de mer suivi d'une série vomissent survenu dans la soirée.



Véhicule en panne sur la route de la commune de Médina-yoro-foula

Dans un véhicule surchargé en direction de Médina-yoro-foula

Figure 6: Photos illustratives des conditions de voyage

6.5.2.5. Le recrutement et la formation des enquêteurs

Compte tenu de la lourdeur du travail avec sa portée nationale nécessitant un maillage du territoire, et grâce au soutien financier de l'école doctorale EA 3350 (Analyse Comparée des Pouvoirs) et de l'unité de recherche (Groupe de Recherche en Épistémologie, Histoire et Sociologie du Sport), nous avons pu mener cette étude de grande envergure dans les 46 départements du Sénégal en s'appuyant sur des enquêteurs recrutés sur la base de critères bien établis, formés et rémunérés dans ce sens.

6.5.2.5.1. Le recrutement des enquêteurs

Au début de l'enquête, nous avions souhaité effectuer la passation du questionnaire tout seul dans le but de minimiser les biais et d'avoir un contrôle parfait et global sur les modes de passation et la qualité des résultats. Quelques jours après, malgré la qualité des réponses, nous nous sommes rendu compte de la lenteur du processus et, à ce rythme, cette recherche accusera

un énorme retard[71]. Face à ce dilemme, nous avons fini par recruter des enquêteurs qui seront bien en mesure de nous épauler dans ce travail.

Grâce à notre réseau constitué de cadres des Ministères des Sports (chefs de servives régionaux et départementaux des sports) et de l'Éducation Nationale (professeurs d'EPS) et d'anciennes connaissances à l'université, nous avons pu entrer en contact avec des enquêteurs.

Pour les chefs de servives régionaux et départementaux des sports, le lien a été établi et facilité par un ami, Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports, qui les a contactés en amont pour leur expliquer mon projet de recherche et la nécessité de mon déplacement dans leurs régions et départements de service. C'est le même procédé qui a été adopté avec les professeurs d'EPS, grâce aussi à un ami, qui est lui aussi professeur d'EPS, coordonnateur des professeurs d'EPS et chargé du sport scolaire de l'Inspection Académique (IA) de la région Matam.

Après cette étape de présentation, nous les avons contactés directement afin de leur expliquer notre étude et notre volonté de recruter des enquêteurs sur la base de cinq (5) critères :

- Le niveau d'instruction (minimum le diplôme baccalauréat) ;
- Expériences ou connaissances en tant qu'enquêteur ;
- La maitrise des langues locales ;
- La connaissance du secteur sportif ;
- La confiance.

En contrepartie, le service des enquêteurs était rémunéré ; et cette rémunération était négociée, au préalable. Le montant varie selon la complexité de la zone et l'expérience des enquêteurs. En effet, ceux qui résident dans les grandes villes et ayant plus d'expériences en tant qu'enquêteurs demandent une rémunération plus conséquente. Avec un objectif de 25 formulaires remplis par jour en moyenne, ils sont rémunérés entre 4 000 et 7 000 FCFA[72]. La plupart des enquêteurs ayant participé à cette enquête sont souvent des sociologues de formation et des personnes formées à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui ont l'habitude de travailler avec elle dans les grandes enquêtes nationales dont le Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

A cause de nos moyens financiers et logistiques très limités, le recrutement des enquêteurs compétents au niveau local est privilégié ; car, au-delà de pallier ces contraintes, il permet

[71] Nous remplissions entre 15 et 20 formulaires par jour. Alors, notre objectif était minimum 50 formulaires par jour.

[72] 1 euro équivaut à 655.96 FCFA. Ce qui veut dire que 4 000 FCFA correspondent à 6.09 euros, et le montant de 7 000 FCFA représente 10.67 euros).

d'avoir des personnes connues plus ou moins afin de faciliter un climat de confiance étant un facteur très important dans le processus d'une enquête, surtout dans des localités où les gens n'ont pas encore cette culture. Exceptionnellement, nous avons travaillé avec un enquêteur expérimenté, compétent et digne de confiance dans 6 départements pendant 13 jours : Matam, Kanel, Ranérou, Tamba, Goudiry et Bakel. Malgré leurs profils, nous prenons toujours le temps nécessaire de les former. Au total, nous avons eu à travailler avec une cinquantaine d'enquêteurs.

6.5.2.5.2. La formation des enquêteurs sélectionnés

A la suite de l'étape de recrutement vient celle de la formation, et est faite à deux niveaux. Ainsi, dès la sélection des enquêteurs, chacun d'entre eux est appelé en vue de la présentation de l'étude, du mode de passation, de l'échantillon et de l'explication du questionnaire proprement dit. Toujours dans le sillage d'introduction et d'initiation à la formation, un groupe « WhatsApp » de coordination et d'échanges est créé dans la perspective regrouper tous les enquêteurs choisis dans le même département. Dans ce panel, le questionnaire est partagé, après une phase d'explications très détaillée des différentes questions. Par la suite, nous leur avons demandé d'en faire l'auto administration à la suite de laquelle nous avons échangé autour des questions incomprises et de toutes les difficultés rencontrées. En retour d'expériences, nous avons apporté des éclairages à toutes ces lanternes. Ceci constitue la première étape de la formation.

Au-delà de cette approche virtuelle mais introductive, nous avons procédé à la formation en face-à-face avec les enquêteurs **(voir figure 8).** Elle s'est généralement déroulée en groupe durant laquelle nous sommes revenus sur la présentation de l'étude et ses objectifs, les personnes ciblées, le mode d'administration et l'explication de chaque question abordée dans ce questionnaire. Après cela, des essais sont faits afin que tous les enquêteurs aient la même compréhension du questionnaire ; et que nous aussi puissions revenir sur les détails et anticiper sur des éventuelles situations dans lesquelles ils pourraient se retrouver. Tout de même, en cas d'incertitudes, les enquêteurs posaient leurs questions dans le groupe « WhatsApp » ou nous appelaient directement pour qu'on y intervienne de façon prompte, claire et précise.



En séance de formation avec un enquêteur à Kaolack dans un restaurant fast-food

Après séance d'explication et formation avec des enquêteurs à Fatick

Figure 7: Photos illustratives de la formation des enquêteurs

6.5.2.6. Le mode de vie pendant l'enquête : hébergement, alimentation…

Une fois sur les lieux, à défaut d'un hébergement chez un ami (ex : Matam, Ziguinchor, Kaffrine…) ou une famille proche (Kolda et Touba), nous réservions des nuitées dans des hôtels, des auberges ou chez des particuliers à des prix variées selon les commodités et la zone, et se situent entre 10 000 FCFA (15.24 euros) et 27 000 FCFA (41.16 euros). Il nous arrivait de passer la nuit en pleine lune, dans la brousse, sous les cris des animaux sauvages, dans la Commune de Médina-Yoro-Foula, après un voyage très difficile, à cause de la chaleur et le manque d'électricité dans cette zone. C'est le cas aussi dans la commune de Dakatély (Département de Salemata) où nous avions séjourné 2 jours. Nous étions hébergés par un promotionnaire à l'université qui est maintenant professeur d'EPS et sert dans cette commune. Nous étions dans une case en paille sans électricité ni eau portable ; et nous prenions notre douche dans les toilettes de l'école primaire à proximité de la résidence des enseignants. En effet, dans les zones rurales du Sénégal, les enseignants vivent dans une même maison et mangent ensemble sous la formule de popote. Nous profitions parfois de ces moments pour interviewer ces derniers. Etant tout le temps en déplacement, nous mangions souvent dans la rue, des gargotes ou encore des restaurants fast-food.

6.5.2.7. Les modes de passation du questionnaire

Sous le soleil ardent, allant même jusqu'à 42°C, surtout dans la partie orientale (Bakel, Kidira…), chapeau de paille sur la tête, avec mes enquêteurs, nous avons interrogé les

sénégalais au hasard, dans divers lieux afin de diversifier les profils. Ainsi, nous nous sommes rendus dans :

- Les maisons ;
- Les places publiques ;
- Les marchés ;
- La rue ;
- Les lieux de travail (bureau, boutique, chantier…) ;
- Les écoles ;
- Les transports en commun, *etc*.

Le 05 mai 2022, alors que nous nous rendions visite à une de nos sœurs à Keur Massar, un des cinq départements de la région de Dakar, dans un taxi, après un long échange sympathique sur l'actualité, nous avons pu interviewer un chauffeur sur le trajet ; une administration un peu plus longue par rapport à celles effectuées dans des conditions normales. A Ndierba, une commune dans le département de Podor, grâce à une connaissance qui est d'ailleurs professeur de mathématiques et des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), nous avions administré le questionnaire à des élèves volontaires dans une salle de classe afin de toucher les jeunes que nous avions eu du mal à interroger.

Dans les lieux publics, la rue et les lieux de travail, l'administration se faisait de manière naturelle et conviviale. A chaque occasion, nous prenions le temps de créer un climat de confiance entre les enquêtés et nous, en commençant souvent par une blague. Il nous est arrivé souvent de tomber sur des passionnés du sport qui nous demandaient des conseils ou racontaient leurs trajectoires et vécus sportifs. C'est le cas dans la commune de Kaffrine où une personne âgée, qui faisait d'ailleurs moins que son âge, nous racontait sa pratique sportive depuis sa jeunesse très intense à sa marche matinale jusqu'à l'entrée d'un village d'à côté. Par ailleurs, au-delà de la narration, des enquêtés nous demandaient de l'aide financière ou d'une faveur quelconque. C'est l'exemple d'une dame habitant dans la commune Tambacounda qui, après l'avoir interviewé, nous avait présenté sa fille, footballeuse dans un club de la localité, pour que nous puissions l'aider à avoir un bon club à Dakar en vue d'un contrat professionnel.

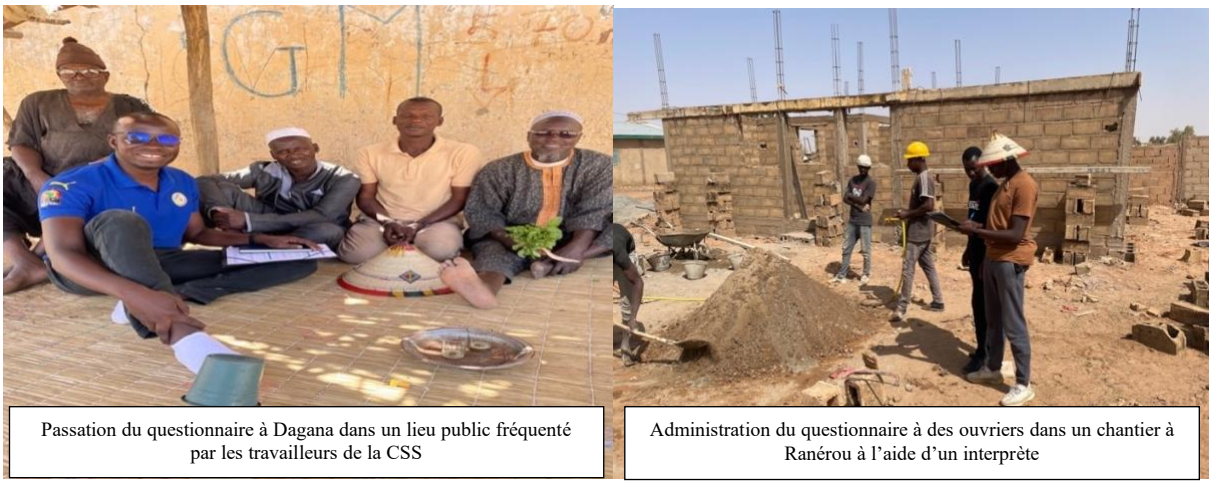

Passation du questionnaire à Dagana dans un lieu public fréquenté par les travailleurs de la CSS

Administration du questionnaire à des ouvriers dans un chantier à Ranérou à l'aide d'un interprète

Figure 8: Photos illustratives des conditions de passation du questionnaire

Les enquêteurs utilisaient deux manières de saisies des réponses : saisie en ligne à travers le lien et le remplissage en papier du formulaire. C'est la dernière technique qui a été la plus utilisée par les enquêteurs, sous mes instructions ; même si parfois, en cas de manque de formulaires, ceux ayant plus de maîtrise et dignes de confiance sont autorisés à remplir directement *via* le lien. Effectivement, il nous est arrivé d'avoir des soupçons sur la qualité de travail de quelques enquêteurs, en remplissant tout seul des formulaires sans interroger personne.

Tout en contrôlant leur travail sur le terrain, nous avons participé à la passation du questionnaire en saisissant directement les réponses en ligne. La technique de saisie en ligne est certes moins coûteuse financièrement puisque l'impression du formulaire n'est pas nécessaire, mais ne nous permettait pas vraiment de contrôler la qualité des réponses. Le cas échéant, nous avons toujours pris le soin de visualiser régulièrement les réponses en ligne afin de donner des orientations précises aux enquêteurs en vue d'avoir un échantillon représentatif de la population.

6.5.2.8. Les obstacles rencontrés

Comme toute production scientifique, ce travail d'enquête visant à mesurer la pratique physique et sportive des Sénégalais comporte des difficultés et des limites. Eu égard à l'étendue du champ de la population d'étude, nous étions très conscients de la lourdeur de la tâche qui nous attendait sur le terrain.

Interroger 5721 personnes n'était pas une chose facile puisqu'il nous a fallu un investissement physique, intellectuel et moral considérable. Malgré l'appui technique et financier de notre laboratoire de recherche en plus de nos propres fonds, cette enquête s'est déroulée dans des conditions extrêmement difficiles sur le plan méthodologique, financier, logistique, climatique

et psychologique. Durant la période de ramadan (mois de carême des musulmans), nous étions dans la période la plus chaude du pays (régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor). C'était une période particulièrement difficile durant laquelle nous menions nos enquêtes sous une forte chaleur avec l'estomac vide. Il nous arrivait même souvent de privilégier la passation du questionnaire après le coucher du soleil et la rupture du jeûne.

Au niveau méthodologique, la construction d'un échantillon représentatif, la passation du questionnaire, le recrutement et la formation des enquêteurs étaient très pénibles comme exercices. Ainsi, il nous arrivait de n'avoir plus de formulaires d'enquête à cause des retards venant du fournisseur ou en manque de ressources financières. Il nous arrivait de rester des jours sans formulaires et/ou argent. Cette situation obstruait souvent l'évolution du processus de l'enquête puisque les enquêteurs étaient rémunérés. Nos déplacements et séjours dans certaines localités particulièrement très chaudes, enclavées et parfois sans eau potable ni électricité étaient de véritablement épreuves et expériences très enrichissantes non seulement en tant que chercheur ; mais en plus, cela nous a permis de découvrir d'autres cultures et horizons qu'on ignorait. Néanmoins, il nous arrivait de vouloir interroger des personnes qui se manifestent très réfractaires et parfois même agressives dans leurs réponses. L'anecdote la plus marquante s'est produite lors de notre passage dans le département de Bakel au jour du 24 Mars 2022, à la suite de notre présentation à une dame, vendeuse de petit-déjeuner, attendant désespérément des clients. Avec surprise, cette dernière nous répond sèchement et violemment que :

> *« Je n'ai pas de temps à vous accorder. Ce qui m'intéresse le plus c'est mon travail. Vous êtes éhontés ! D'ailleurs, c'est dans vos habitudes. Vous venez nous emmerder avec vos questions, et ensuite il n'y a pas de suite. Ce que vous faites ne m'intéresse point. Alors, levez-vous, et mettez-vous hors de ma vue ! ».*
>
> (Femme, quarantenaire, vendeuse de petit-déjeuner dans la commune de Bakel)

Mes enquêteurs avait souvent fait face à ces genres de situation. Au-delà des réactions violentes subies, il arrivait très souvent que des personnes, en pleine interview, soient réfractaires une fois que les questions « personnelles » sont abordées. Il s'agit des questions sur l'âge, la situation matrimoniale, le nombre d'enfants, l'ethnie, etc. En outre, le manque de moyens financer et logistique avaient limité nos déplacements dans les zones reculées, rurales et très conservatrices des valeurs, cultures et pratiques traditionnelles.

6.6. L'échantillon obtenu

6.6.1. Le travail de nettoyage

A la suite de l'administration du questionnaire, nous avons eu au total 5721 réponses. En amont de l'analyse des résultats, nous avons procédé à la vérification de la qualité de la base de données. C'est ainsi qu'on a décelé 162 doublons et 9 formulaires inexploitables. Les doublons sont souvent causés par les bugs informatiques dans les zones où la connexion des données mobiles est très faible et le manque de maitrise des outils numériques de certains enquêteurs qui envoyaient plusieurs fois le même formulaire.

S'agissant des formulaires inexploitables, ils étaient tous incomplets contenant peu d'informations. Pour connaitre les doublons, nous avons commencé par visualiser la base de données afin de voir les formulaires ayant les mêmes contenus et de les noter. Puis, nous avons cibler la variable portant sur l'impression des répondants sur l'enquête en regardant les réponses à cette question et celles des deux questions précédentes. Si nous voyons des formulaires dont les réponses 3 dernières questions sont identiques, nous poursuivrions nos vérifications sur les autres questions pour savoir s'ils sont vraiment des doublons. Et enfin, la dernière technique consistait à vérifier les doublons en triant par département. Ainsi, nous procédions à l'application des deux techniques précédentes en filtrant par département. Par exemple, pour vérifier les doublons dans le département de Dakar, nous consultions seulement les formulaires de ce département puis nous visualisions les réponses avant de nous concentrer sur les réponses des trois variables. Une fois les doublons et les formulaires inexploitables notés, pour les supprimer sans nous tromper, nous commencions par le dernier à supprimer jusqu'au premier.

6.6.2. La qualité de l'échantillon

Après le nettoyage de cette base de données avec la suppression des doublons et des formulaires inexploitables, nous avons obtenu 5 550 réponses exploitables. Grâce à cette quantité de répondants conséquente et la population d'étude représentant 10 055 740 personnes, nous avons une marge d'erreur très faible d'1,32%[73]. Cette étape est importante puisqu'elle permet de savoir si la taille de l'échantillon, c'est-à-dire le nombre de répondants, est suffisante pour prétendre à une représentativité de la population-mère.

[73] Avec un intervalle de confiance de 95%.

L'autre élément pour évaluer la qualité d'un échantillon est sa structure afin de savoir si elle est fidèle à la structure de la population-mère, dans un souci de représentativité. Pour ce faire, grâce au logiciel Modalisa qui offre la possibilité de faire un redressement par pondération sur 3 variables, nous avons choisi l'âge, le sexe et la région d'habitation à cet effet. Ce choix est doublement justifié du fait de la pertinence de ces variables sociodémographiques pour une enquête sociologique et de la disponibilité des données sur ces variables concernant les personnes âgées de 15 ans et +. A la suite de ce redressement par pondération, il n'existe pas un grand écart entre l'échantillon et la structuration de la population d'étude, hormis chez les hommes âgés entre 25 et 34 ans (+8,1 % d'écart), chez les Wolofs (-9,5%), la catégorie socioprofessionnelle des « *employés, manœuvres, ouvriers* » (-12,4%), à Dakar (-9,3% d'écart), à Thiès (+6%) et à Kédougou (+4,5%) (**voir tableau 6).**

STRUCTURE DE L'ECHANTILLON ET DE LA POPULATION D'ENQUETE

	Échantillon	Population	Différence
AGE ET SEXE			
Homme : 15-24 ans	20,6%	16,8%	3,8%
Homme : 25-34 ans	19,2%	12,1%	**8,1%**
Homme : 35-44 ans	6,8%	8,3%	-1,5%
Homme : 45-54 ans	3,5%	5,3%	-1,8%
Homme : 55 ans et +	4,1%	6,5%	-2,4%
Femme : 15-24 ans	20,3%	16,2%	4,1%
Femme : 25-34 ans	11,8%	12,8%	2,8%
Femme : 35-44 ans	7%	9%	-2%
Femme : 45-54 ans	3%	5,9%	-2,9%
Femme : 55 ans et +	3,7%	7,1%	-3,4%
REGIONS			
Dakar	16,1%	25,3%	**-9,3%**
Thiès	7,4%	13,4%	-6%
Diourbel	7,5%	10,6%	-3,1%
Saint-Louis	6,4%	6,7%	-0,3%
Louga	5,9%	6,4%	-0,5%
Kaffrine	8%	3,9%	3,9%
Matam	6%	3,9%	2,1%
Tambacounda	7,6%	4,8%	2,8%
Kolda	5,7%	4,6%%	1,1%
Ziguinchor	6,2%	4,2%	2%
Kaolack	5,5%	6,9%	-1,4%
Fatick	6,4%	5,1%	1,3%
Kédougou	5,6%	1,1%	4,5%

Sédhiou	5,8%	3,1%	2,7%
RELIGIONS			
Musulmane	91,6	94	-2,4
Christianisme	7,5	4	+3,5
Animisme	0,9	2	-1,1
ETHNIES			
Wolof	33,5	43	**-9,5**
Halpulaar	26,9	24	2,9
Sérère	12,3	15	-2,7
Diola	8	4	+4
Ethnies minoritaires	19,3	14	+5,3
CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES			
Cadres supérieurs	9,6	8,7	+0,9
Employés, manœuvres, ouvriers	43	55,4	**-12,4**
Techniciens, agents de maitrise, ouvriers qualifiés	31,9	27,2	+4,7
Cadres moyens	15,5	8,7	+6,8

Tableau 6: Présentation de la structure de l'échantillon et de la population d'enquête

6.7. Analyses statistiques

Dans l'objectif de mesurer la pratique physique et sportive des sénégalais, nous avons utilisé plusieurs logiciels afin de récolter puis d'analyser les données. Dans un premier temps, nous avons utilisé le logiciel « tout-en-un » Modalisa pour créer notre questionnaire (**voir Annexe 3** : Le questionnaire)[74] puis l'administrer *via* l'utilisation d'un serveur informatique du laboratoire ACP. Cette première étape nous a permis de créer une base de données constituée de 5550 réponses. Dans un second temps, nous avons analysé ces données à partir de deux logiciels d'analyses statistiques (Modalisa©[75] et Stata16©[76]) et d'un logiciel de cartographie (QGIS©)[77].

Nous avons ainsi réalisé des analyses usuelles telles que des tris à plat, des tris croisés, des statistiques descriptives (moyenne, médiane, écart-type) ainsi que des tests de comparaison (test de Fisher, test de Student, ANOVA, test du Khi²). Les tests du Khi2 et de Fisher ont été utilisés

[74] http://193.50.159.112/EnquetesurlaPPSSN/enquetepps.html
[75] https://www.modalisa.com
[76] https://www.stata.com
[77] https://qgis.org

dans les tableaux de contingence pour déterminer l'existence d'un lien significatif entre deux variables. Nous avons utilisé les seuils de significativité suivant : *p<0,05 ; **p<0,01 ; ***p<0,001. Nous avons également réalisé des analyses multivariées telles que l'analyse en composantes principales (ACP) et l'analyse factorielle des correspondances (AFC) afin d'identifier des structures latentes dans les données. Enfin, nous avons mobilisé des modèles prédictifs notamment la régression logistique, facilitant l'exploration des relations entre variables. Avec un intervalle de confiance de 95%, nous l'avons appliqué entre le taux de pratique physique et sportive et l'âge, le sexe, le niveau de revenus nets mensuels (**voir tableau 14)** et le niveau de pratique des parents et des partenaires (**voir tableau 20).** Pour ces analyses, les modalités de référence sont respectivement : les personnes âgées de « 55 ans et plus », les « femmes », les personnes ayant des revenus de « plus de 200 000 FCFA », les "mères non-sportives », les « pères non-sportifs » et les « partenaires non-sportifs ». D'autre part, le logiciel QGIS nous a permis de cartographier le taux de pratique physique et sportive des Sénégalais en fonction de leurs régions et de leurs départements (**voir figures 17 et 18).**

A la suite de la présentation de la population sénégalaise, de ses caractéristiques, la procédure d'échantillonnage, le déroulement de l'enquête quantitative et de la manière dont nous avons analysé nos données, nous expliquons dans le chapitre suivant la réalisation de notre enquête qualitative).

CHAPITRE 7 : L'ENQUETE QUALITATIVE

7.1. Pertinence, intérêt et objectifs de l'enquête qualitative

Parallèlement à cette enquête par questionnaire sur la population générale, une enquête qualitative de terrain a été réalisée pour compléter et faciliter la compréhension des résultats de l'enquête quantitative.

L'enquête qualitative étant *« la recherche qui implique un contact personnel avec les sujets de la recherche, principalement par des entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux mêmes où évoluent les acteurs »* (Paillé et Mucchielli, 2021, p.15), nous avons réalisé des entretiens semi-directifs[78] qui *« permettent au chercheur de retirer de ses entretiens des informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés »* (Quivy et Campenhoudt, 2006, p.173*).* En effet, ce choix porté sur les entretiens semi-directifs se justifient par la volonté d'aborder en profondeur, avec les intervieweurs, et de les relancer sur les questions liées à la conception des politiques sportives, la gouvernance du sport national et local, leurs limites et les perspectives de développement ainsi que les questions socioculturelles et religieuses dans le contexte de la pratique physique t sportive des Sénégalais.

Pour ce faire, nous avons ainsi interrogé des personnes ressources en charge de l'administration aux niveaux central (Ministère des Sports) et déconcentré (chefs de services régionaux et départementaux des sports) afin de comprendre l'organisation, l'administration, ainsi que les initiatives et politiques de développement des sports sur tout le territoire sénégalais. Le sport, en tant que service public, sa promotion et son développement sont délégués aux fédérations et groupements sportifs, et transférés aux collectivités locales, à travers l'acte III de la décentralisation comme nous l'avons déjà expliqué. Afin de mieux cerner les contours des relations que ces derniers entretiennent avec les services administratifs, en matière de gouvernance, nous avons interrogé un Président de fédération et le secrétaire municipal d'une commune. Ainsi, pour une meilleure compréhension de notre enquête quantitative offrant de

[78] C'est un type de recherche qualitative où le chercheur est en contact avec les personnes à interroger. En amont, une grille d'entretien est conçue permettant d'organiser les thématiques et les questions à aborder. Ce face-à-face permet au chercheur de relancer les personnes interrogées sur des questions quand il a besoin de plus d'informations ; ce qui n'est pas possible avec une enquête quantitative où le chercheur n'a pas la possibilité de reformuler ses questions mal comprises, de relancer si nécessaire…

lourdes tendances et une esquisse d'explications sur la pratique sportive des Sénégalais, nous nous sommes entretenus, au-delà des profils déjà cités, avec un islamologue doublé d'une casquette d'intellectuel en vue d'avoir une analyse approfondie sur le regard des textes islamiques sur la question de la pratique physique et sportive. Ce choix se justifie par le fait que certains répondants non-pratiquants évoquent la position réfractaire de la religion musulmane sur cette question.

7.2. Le guide d'entretien

Indispensable pour le bon déroulement d'un entretien, des guides d'entretien ont été préparés au préalable en fonction des profils des personnes interviewées, les postes qu'elles occupent et les questions de recherche. En effet, les questions abordées tournaient autour de la pratique sportive au niveau national et dans leurs localités, leurs missions, et l'existence de politiques sportives locales et nationales, leur conception, leur mise en exécution, les contraintes et perspectives, la coordination qu'elles impliquent entre les secteurs en charge du sport pour la mise en œuvre des initiatives de développement et le point de vue de l'Islam sur la pratique physique et sportive des Sénégalais, notamment des femmes en particulier. Ainsi, les grilles d'entretien **(voir annexe 4)** peuvent être présentées en 5 thématiques :

- **Présentation générale** :
  - Leur parcours académique et professionnel
  - Les postes occupés
  - Les missions assignées au poste occupé…
- **Les politiques sportives** :
  - L'existence de politiques locales et nationales et leurs conceptions
  - Les différentes parties prenantes
  - La place du développement et la promotion de la pratique physique et sportive
  - Le budget de la Mairie alloué au sport (agent Municipal)
  - L'accompagnement du Ministère des Sports aux fédérations
  - Le rôle des différentes parties prenantes
  - Leurs avis sur les initiatives mises en place, leurs limites…
- **L'analyse sur la pratique physique et sportive** :
  - Leurs points de vue sur le niveau de pratique

- Les activités physiques et sportives les plus pratiquées et celles qui sont absentes ou moins investies
- Le profil des pratiquants et des non-pratiquants
- Les facteurs bloquants
- La position de l'Islam sur la pratique physique et sportive de la population et celle des femmes en particulier
- Les conditions favorisant son acceptation et sa tolérance

❖ **Les problèmes liés à leur travail** : le personnel administratif, le budget, la logistique, la nature de leurs collaborations avec les acteurs concernés pour la mise en œuvre des politiques sportives

❖ **Les perspectives de développement** : la conception de nouvelles politiques de développement, une nouvelle gouvernance et administration du sport, le renforcement des pouvoirs des services administratifs, un meilleur contrôle des actions des collectivités locales et du mouvement associatif, la question de la mixité et des tenues sportives

7.3. La présentation des personnes interrogées

Afin de mieux comprendre les politiques sportives nationales et locales, les différentes structures concernées pour sa conception et sa mise en œuvre, les profils des pratiquants et des non-pratiquants ainsi que les contraintes et les perspectives de développement, nous avons réalisé 18 entretiens semi-directifs auprès d'autorités de l'administration centrale, déconcentré et locale, du mouvement sportif et d'un intellectuel dans les sciences islamiques **(voir tableau 7).** Il s'agit de :

- 1 Directeur des Activités Physiques et Sportives (DAPS) ;
- 1 Coordonnatrice de la Cellule Genre ;
- 9 Chefs de Services Régionaux des Sports (CSRS) ;
- 4 Chefs de Services Départementaux des Sports (CSDS) ;
- 1 Président de fédération ;
- 1 cadre des collectivités locales ;
- 1 islamologue.

TABLEAU DES PERSONNES INTERROGEES				
1	M. FALL	Directeur des Activités Physiques et Sportives du Ministère des Sports	- Professeur d'EPS - Titulaire d'un CAPEPS - Préparateur physique - Conseiller Technique - Secrétaire Général de la Fédération Sénégalaise de Basketball (FSB) - Consultant à la CEDEAO	1h26
2	Mme. TOURE	Coordonnatrice de la Cellule Genre et Equité du Ministère des Sports	- Maitrise en Droit privé - Inspectrice de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports (Depuis 2008) - Cheffe de service et ajointe-directeur à la Direction des Infrastructures Sportives (pendant 10 ans) - Coordonnatrice de la Cellule Genre et Équité (depuis janvier 2020) - Chargée de l'institutionnalisation du genre et participation sportive des femmes	29mn
3	Mme NDIONE	Cheffe de Service Régional des Sports de Dakar	- Actuelle Ministre en charge des sports - Inspectrice de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports - Maitrise en Droit des affaires - Cheffe de Service Régional des Sports de Kaolack (novembre 2022-04 avril 2024) - Cheffe de Service Régional des Sports de Dakar (2015-novembre 2022) - Cheffe de division Comptable et Finance de la DAGE - Cheffe de division de la Direction de la Formation et du Développement	59mn48

4	M. SECK	Chef de Service Régional des Sports de Diourbel	- Titulaire d'une Maitrise en Droit et d'un DEA en Droit de l'Environnement - Inspecteur de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports (depuis 2004) - Agent de la DAPS - Chef de Service Régional des Sports de Kolda	49mn28
5	Mme GOUDIABY	Cheffe de Service Régional des Sports de Louga	- DEA en Droit public - Inspectrice de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports (en service depuis 2010) - Cheffe de Division de la Formation - Secrétaire Générale de l'Organisation Nationale Antidopage (depuis 2015)	49mn58
6	M. DIASSY	Chef de Service Régional des Sports de Fatick	- Maitrise en Sciences Politiques - Master en Droit de l'Environnement - Master en Management et Développement Durable et consultant dans les études d'impact environnemental - Adjoint du Directeur des Études et Directeur de la Formation (pendant 3 ans)	1h02
7	M. DIBA	Chef de Service Régional des Sports de Kaffrine	- Master en Anglais option « littérature sud-africaine - Chef de Service Régional des Sports de Matam - Chef de division chargée des affaires administratives à la Direction des Infrastructures Sportives	50mn33
8	M. BA	Chef de Service Régional des Sports de Kolda	- Ingénieur géologue - Agent à la Direction des Infrastructures Sportives - Chargé de TD et de TP à la Faculté des Sciences et Techniques	22mn36
9	M. SOUANE	Chef de Service Régional des Sports de Tambacounda	- Master en Sciences Politiques - Agent à la Direction de la Formation	30mn09

10	M. CAMARA	Chef de Service Régional des Sports de Kédougou	- Professeur d'Éducation Physique et Sportive - Inspectrice de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports en 2002 - Chef de Service Régional des Sport de Kaolack par intérim - Chef de Service Départemental des Sports de Mbacké (2005)	42mn33
11	M. BA	Chef de Service Régional des Sports de Matam	- Master en Français - Inspecteur de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports - Chef de Service Régional des Sport de Louga	25mn15
12	M. SEYE	Chef de Service Départemental des Sports de Kaolack	- Maitre d'Éducation Physique et Sportive (17 ans) - Chef de Service Départemental des Sports de Kaolack	23mn29
13	M. KADAM	Chef de Service Départemental des Sports de Kounghel	- Ancien international de football en junior et espoir - Enseignant d'EPS - Chef de Service Départemental des Sports de Kaolack (2006-2010)	33mn05
14	M. BADIANE	Chef de Service Départemental des Sports de Ziguinchor	- Licence professionnelle en « entrainement et performance » - Master en « Management des Activités Physiques et Sportives » - Master en « Éducation et Motricité » - Chef de division au niveau de la Direction de la formation (4ans) - Directeur du Stade Aline Sitoé DIATTA	52mn27
15	M. CAMARA	Chef de Service Départemental des Sports de Bakel	- Homme politique et conseiller municipal - Directeur du Stade Municipal de Bakel - Enseignant d'EPS vacataire (depuis 2002)	30mn10
16	M. DIANDY	Président de la Fédération Sénégalaise de Badminton	- Président de la Ligue de Dakar de natation - Conseiller municipal élu à la commune de Gorée - Manager principal de la plus grande boutique LG de l'Afrique de l'Ouest - Multipratiquant (natation, athlétisme, football, basketball, tir et karaté)	1h13

17	M. THIOUNE	Islamologue, imam et principal d'un collège dans la commune de Pire	- Imam - Chercheur en sciences islamiques - Principal dans un collège - Doctorant en sciences de l'éducation - Professeur d'anglais - Ancien pratiquant de kung-fu et de gymnastique	1h01
18	M. GUEYE	Secrétaire Général à la Mairie de Grand-Yoff	- Secrétaire Générale à la Mairie de Grand-Yoff - Juriste - Architecte - Chef des Services Administratifs - Vice-président de l'ASC HLM Grand-yoff	1h16

Tableau 7: Présentation des personnes interrogées

7.4. Le déroulement des entretiens

Les 18 entretiens ont été réalisés dans la période du 17 mars 2022 au 19 janvier 2024. Ils ont duré, en moyenne, 45 minutes. Scindée en 2 phases, la première étape s'arrête au 17 juin 2022 avec 15 personnes interrogées. Ces dernières sont toutes des agents de l'administration centrale et déconcentrée, notamment le DAPS (1), la coordonnatrice de la Cellule Genre et Équité (1) et les chefs de services régionaux et départementaux des sports (13).

Le champ institutionnel étant un terrain d'enquête difficile d'accès (Darmon, 2005), il nous a fallu un contact au sein du Ministère du Ministère des Sports pour entrer en contact avec les enquêtés, hormis le Directeur des Activités Physiques et Sportives que nous avons connu depuis 2020 lors de mon stage de Master au sein de sa Direction. A ma demande, notre contact, qui est d'ailleurs chef de service des sports dans une région, a téléphoné à ses collègues pour leur expliquer les grandes lignes de notre projet de thèse et nous mettre en relation. A la suite de cette phase d'introduction, nous avons pris aussitôt contact au téléphone afin de discuter plus amplement sur les contours de notre enquête et les thématiques que nous souhaiterions aborder. Ensemble, nous avons fixé un rendez-vous pour réaliser l'entretien. Afin de mieux mettre à l'aise nos enquêtés, nous leur avons envoyé souvent la grille d'entretien à l'avance pour permettre de mieux réfléchir et approfondir leurs réponses. En effet, une préparation du terrain d'enquête a été indispensable pour le bon déroulement des entretiens. Ainsi, Sauvayre (2021, p.61) pense que *« la prise de contact et les moyens d'accéder à vos enquêtés se préparent en amont afin d'améliorer vos chances de mener à bien votre recherche ».* Une fois sur place et pour entamer l'entretien, nous commencions toujours par les remercier d'avoir accepté de s'entretenir avec nous, leur expliquer l'objectif de l'entretien, les questions à aborder, ainsi que la permission d'enregistrer la conversation.

Tous les entretiens avec ces agents de l'administration ont eu lieu dans leurs bureaux, à l'exception d'un CSRS avec qui nous nous sommes entretenus un soir dans la cour de son domicile de service abritant en même temps son service et ses bureaux.

Après le nettoyage de notre base de données statistiques et l'analyse des résultats, nous avons senti la nécessité d'approfondir certaines questions, notamment la relation entre les fédérations sportives et leur Ministère de tutelle, la place et la gestion du sport dans les collectivités territoriales et le regard de l'Islam sur la pratique sportive des femmes. C'est ainsi que nous avons réalisé 3 autres entretiens, entre le 29 novembre 2023 et le 19 janvier 2024, auprès d'un chercheur en sciences religieuses, d'un Secrétaire Général d'une Mairie et d'un Président de Fédération. Ces derniers ont été les seuls disponibles parmi toutes les personnes que nous avions

contactées, et elles ont le profil pour répondre à nos besoins. Ces 3 entretiens ont été réalisés en ligne à travers l'application Zoom version professionnelle. Ce qui nous a permis d'enregistrer les entretiens directement. Et par prudence, nous les avions aussi enregistrés sur notre téléphone, en cas d'un mauvais enregistrement sur Zoom et des problèmes de connexion.

7.5. Limites et problèmes rencontrés

Cette enquête qualitative nous a certes permis d'explorer la gouvernance du sport, de mieux comprendre les déterminants socioculturels et les perspectives de développement, mais elle ne manque pas de limites et d'obstacles rencontrés sur le terrain. Ainsi, nous aurions voulu interroger davantage de Chefs de Services Départementaux des Sports (4 sur 46 CSDS) qui sont des collaborateurs directs des collectivités locales dans la politique de promotion et de développement du sport. Malgré nos multiples demandes et relances pour nous entretenir avec eux, nous n'avons pas pu interroger plus de 4 personnes. C'est le cas également de quelques directeurs et cadres du Ministère des Sports qui, de manière indirecte et courtoise, ont décliné notre demande en avançant comme motif le manque de temps. Il nous est arrivé aussi de décrocher un rendez-vous, et au cours de l'entretien, nous remarquions que l'enquêté esquivait certaines questions ou les traitait de façon superficielle avec des réponses très courtes, écourtant par ricochet l'entretien. C'est l'exemple des entretiens qui tournent autour de 30 minutes. Étant aussi des agents de terrain, un CSDS m'a prévenu de son obligation de présider une finale des compétitions scolaires ; de ce fait, il n'avait beaucoup pas de temps à m'accorder faisant que cet entretien était un peu bâclé et nous n'avions pas eu le temps de faire des relances. En outre, d'autres, par leur devoir de réserve et de risque de sanction des supérieurs hiérarchiques, ont refusé de se prononcer sur certaines questions.

« Je ne peux pas tout dire… Vous comprenez sinon je risque d'avoir des problèmes avec le patron ».

(Propos d'un enquêté anonyme)

« Cheikh, nous rencontrons d'énormes problèmes… mais tu sais, on ne peut pas tout dire. Toi-même, tu sais ce qui se passe ici ».

(Propos d'un enquêté anonyme)

De plus, les entretiens en ligne se sont réalisés dans des conditions très difficiles. Au-delà de la difficulté d'avoir les profils voulus et de les interroger en visioconférence, la mauvaise

connexion perturbait nos entretiens avec des interruptions interminables et un grincement sonore des audios rendant très difficile la transcription et l'exploitation des informations contenues dans ces enregistrements audios. De plus, nous avons aussi oublié d'enregistrer un entretien jusqu'à la fin. Heureusement l'interviewé était compréhensif et nous a d'ailleurs accordé un second interview. Concomitamment à l'enregistrement, nous prenions toujours des notes sur notre carnet de bord. Ce qui nous permettait de noter les informations très importantes et de faire des relances.

PARTIE 3 : La pratique physique et sportive des Sénégalais : un fait social discriminatoire doublé d'une gouvernance défaillante

Louveau (2010, p.39) : *« … Le sport est une pratique sociale et culturelle, et, à ce titre, porteur de différences, de distinction et d'inégalités* ».

Cette recherche sur la pratique physique et sportive des Sénégalais a abouti aux résultats présentés dans cette partie, sur la base de ces deux enquêtes précédemment expliquées. Pour répondre à la problématique de la PPS des Sénégalais, ses déterminants et ses perspectives de développement, nous avons structuré cette partie en 3 chapitres (8, 9 et 10). Le chapitre 8 dresse un panorama des principaux résultats de ces enquêtes, principalement le taux de pratique nationale et les modalités de pratique (période, lieu, rythme, sociabilité et cadres de pratique). Après la présentation des résultats généraux, nous analysons les déterminants sociodémographiques qui influencent la pratique physique et sportive (chapitre 9). Quant au dernier chapitre, il s'intéresse particulièrement aux motivations, aux freins et aux leviers de développement de la pratique physique et sportive au Sénégal.

CHAPITRE 8 : LES RESULTATS GENERAUX

Afin de faciliter la compréhension des résultats de cette enquête, nous avons jugé opportun de présenter, en amont, les principaux indicateurs d'analyse nous permettant d'apprécier le niveau de pratique physique et sportive des Sénégalais. Il s'agit tout d'abord de la pratique physique et sportive dans laquelle partie nous analysons le taux de PPS (surtout occasionnelle) des Sénégalais et ses déterminants. Le choix de la PPS occasionnelle (au moins une fois dans les 12 derniers mois) se justifie par le fait qu'elle permet d'avoir une vision plus large des pratiquants qu'ils soient intensifs (plus d'une fois par semaine), réguliers (au moins une fois par semaine) ou occasionnels. En plus de cet indicateur, nous étudions dans ce chapitre les modalités de pratique et les activités physiques et sportives pratiquées.

8.1. La pratique physique et sportive

Sur les 5550 Sénégalais interrogés, 3501 d'entre eux ont déclaré avoir pratiqué au moins une activité physique et sportive durant les 12 derniers, soit 63,1% de la population âgée de 15 ans et plus **(voir figure 10)**[79]. Ces résultats sont très proches de ceux de l'étude de Cabinet Gender Expertise Group (2020), commanditée par la Cellule Genre du Ministère des Sports menée sur 3 grandes régions (Dakar, Diourbel et Saint-Louis), estimant le taux de pratiquants à 67,5%.

[79] La pratique occasionnelle correspond au fait de pratiquer une activité physique ou sportive au moins une fois dans l'année. Cet indicateur permet d'avoir une vision globale du niveau de pratique de la population et il est très souvent très utilisé pour mesurer la PPS. De plus, cela nous servira d'outil de comparaison avec les autres études. Néanmoins, il comporte des limites puisque l'analyse des pratiques occasionnelles ne permettent pas d'avoir une connaissance fine des « vrais sportifs », c'est-à-dire les pratiquants réguliers (au moins une fois par semaine) et intensifs (plus d'une fois par semaine).

Ce taux de pratiquants est moins important au Maroc (53%) (Observatoire Wafasalaf, 2018). En revanche, il est sensiblement plus élevé au Cameroun (71%) (Vignal et *al.,*2015). En outre, le Sénégal n'est pas un pays très sportif avec un important écart comparé aux pays développés, notamment la France où les taux de pratiquants occasionnels ont respectivement à 82% (Mignon et Truchot, 2006), 89% (Lefèvre et Thiery, 2010) et 87% (Lefèvre et Raffin, 2023) en 2000, 2010 et 2020.

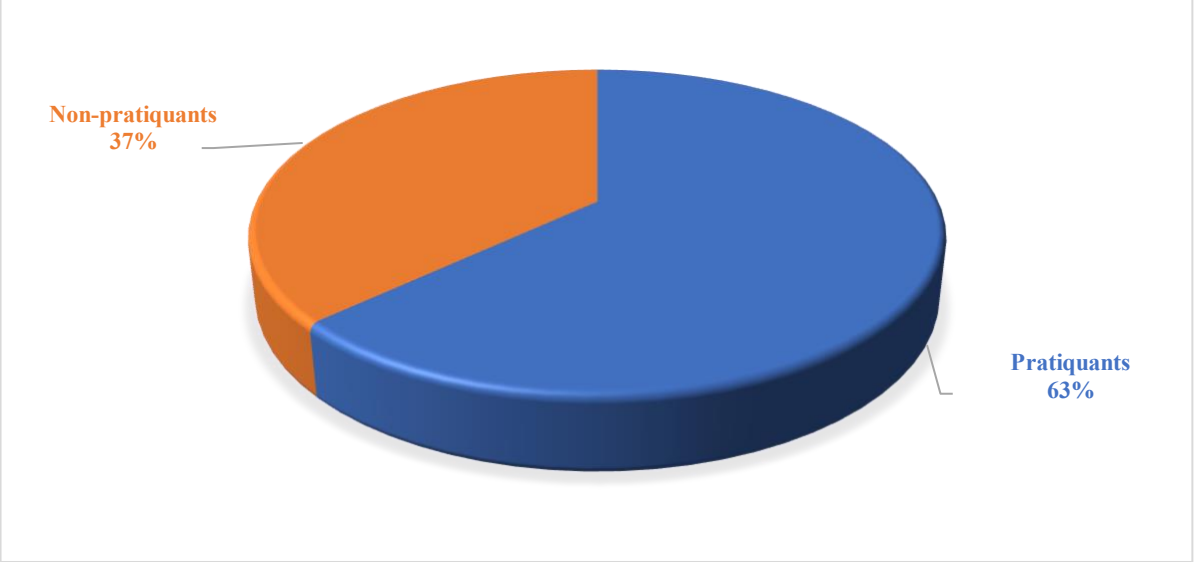

Figure 9: Taux de pratiquants occasionnels

Ces résultats montrent que le taux de pratique occasionnelle varie en fonction des pays. En effet, les pays les plus développés ont généralement tendance à avoir plus de pratiquants que ceux moins développés. Cette situation est entre autres favorisée par le budget alloué au sport, le développement des installations sportives, la qualité et le nombre de techniciens évoluant dans le secteur et le niveau de conscience élevé des bienfaits de la pratique et sportive sur la santé dans les pays développés où le taux d'instruction est souvent important. Néanmoins, d'autres facteurs peuvent expliquer les différences de taux de pratique entre les pays. Par exemple, le Maroc est plus développé que le Sénégal[80] ; et pourtant les Sénégalais sont plus physiquement et sportivement actifs que les Marocains. Ceci montre la nécessité de prendre en considération d'autres paramètres, à savoir la méthodologie et le contexte socioculturel de l'enquête. Pour le cas du Maroc, le fait qu'il soit une république islamique et patriarcale marquant une domination

[80] Selon les données de la Banque Mondiale, en 2023, le Produit Intérieur par Habitant (PIB) est estimé à 3 672,1 de dollars américains au Maroc contre 1 746 de dollars américains au Sénégal. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=A9&name_desc=true

masculine[81] ne favorisant pas l'émancipation de la femme et réduisant son rôle social à la procréation et à la gestion du foyer (Zerari, 2006 ; Rodary, 2007) constitue des éléments explicatifs à ce faible taux de pratiquants.

PROFIL SOCIAL	Pratiquant %	Non-pratiquant%	Total %
SEXE* **			
Homme	**78,7**	21,3	100
Femme	48,1	51,9	100
TRANCHE D'AGE* **			
15-24 ans	**81**	19	100
25-34 ans	**69**	31	100
35-44 ans	55,6	44,4	100
45-54 ans	42,4	**57,6**	100
55 ans et +	35,3	**64,7**	100
SITUATION MATRIMONIALE* **			
Célibataire	**80,4**	19,6	100
Marié(e)	50,6	49,4	100
Divorcé(e)	43,4	**56,6**	100
Veuf/veuve	18,1	**81,9**	100
En couple	**62,7**	37,3	100
PRESENCE D'ENFANT* **			
Avec un enfant	46,4	53,6	100
Sans enfant	81,2	18,8	100
NOMBRE D'ENFANT EN CHARGE* **			
1 à 2 enfants	**67,7**	32,3	100
3 à 4 enfants	46,2	53,8	100
5 à 6 enfants	39,7	**60,3**	100
7 enfants et plus	35	**65**	100
SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE* **			
Étudiant(e)/Élève	**83,1**	16,9	100
En recherche d'un 1ier emploi	**79,3**	20,7	100
Chômeur ou en recherche d'emploi	**80,1**	19,9	100
Salarié(e)	**69**	31	100
Homme ou femme au foyer	31,4	**68,6**	100
Malade de longue durée ou invalide	10,1	**89,9**	100
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE* **			
Cadres supérieurs	**83**	17	100
Techniciens supérieurs, cadres moyens	69,5	30,5	100
Techniciens, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés	66,9	33,1	100
Employés, manœuvres, ouvriers	61,4	**38,6**	100
NIVEAU D'INSTRUCTION* **			
Aucun diplôme	34,7	**65,3**	100
Passage à l'école coranique	47	**53**	100
Sous le baccalauréat	**69,9**	30,1	100
Baccalauréat	**79,4**	20,6	100
Plus du baccalauréat	**79,9**	20,1	100
NIVEAU DE REVENUS* **			
Moins de 100 000 FCFA	62,2	**37,8**	100
Entre 100 000 et 200 000 FCFA	64,1	35,9	100
Plus de 200 000 FCFA	**74,3**	25,7	100
ETHNIE* **			
Diola	**69,6**	30,4	100
Sérère	**67,4**	32,6	100

[81] Même si la domination masculine est aussi présente au Sénégal, elle est apparemment plus déterminante au Maroc où elle est plus accentuée par la place importante qu'occupe la religion musulmane faisant de lui un État Islamique où les femmes continuent de lutter pour obtenir la parité. Cette parité institutionnelle est acquise au Sénégal depuis 2010 (loi n°2010-11 du 28 mai 2010).

Wolof	65	35	100
Halpulaar	57,2	**42,8**	100
Sarakholé	54,8	**45,2**	100
Bambara	60,2	**39,8**	100

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les hommes (78,7%), les jeunes (81%), les cadres (83%), le groupe ethnique Diola (69,6%) sont plus pratiquants que les femmes (48,1%), les personnes âgées (35,3%), les employés, les manœuvres et ouvriers (61,4%) et les Halpulaars (57,2%).

Significativité : très significatif (***), significatif (**) et peu significatif (*)

Tableau 8: La pratique physique et sportive occasionnelle des Sénégalais et ses déterminants

Cette analyse globale de la pratique physique et sportive cache des disparités entre les Sénégalais. En effet, le taux de pratique national est réduit par la part très faible de certaines catégories sociales, notamment les femmes, les personnes âgées, les veufs et veuves, *etc.* Pour les femmes, moins de la moitié d'entre elles sont pratiquantes (48,1%) ; alors que chez les hommes, près des 4/5 sont pratiquants (78,7%). En plus des femmes, il y a aussi les séniors (55 ans et plus) dont seulement environ 1/3 parmi elles ont déclaré avoir pratiqué une activité physique ou sportive (35,3%). Nous avons aussi observé que le taux de pratique diminue avec l'âge au Sénégal : 25-34 ans (69%), 35-44 ans (55,6%) et 45-54 ans (42,4%). Entre les jeunes et les personnes âgées, un écart de 45 points est noté. Les célibataires (80,4%), composés majoritairement des jeunes, sont très sportifs comparés aux autres personnes étant dans une autre situation matrimoniale. Ainsi, les veufs et veuves (18,1%), les personnes divorcées (43,4%) et les mariés (50,6%) sont les moins pratiquants. Le poids de l'âge sur la pratique physique et sportive est aussi remarqué chez ces personnes. Par exemple, chez les divorcés dont seulement les 1/5 sont des pratiquants, la plupart d'entre eux sont des personnes âgées (69,1% ont 55 ans et plus). Les personnes en couple (62,7%), certes moins pratiquantes que les célibataires, ont une pratique assez élevée.

La société sénégalaise a une organisation sociale et une distribution des rôles « *générationnels* » et sexués où certaines pratiques, notamment physiques et sportives, ne sont pas engagées de la même façon entre les hommes et les femmes, et entre les jeunes et les personnes âgées :

> *« A Kaffrine, nous avons une population très jeune. Et cette jeunesse s'intéresse beaucoup au sport, malgré le manque d'infrastructures sportives. Ils sont là chaque jour. Dans chaque coin de rue, vers 17 h et 18h, les jeunes sont là pour jouer au football. Ils ont une bonne culture sportive. Mais, il faut aussi signaler que la pratique sportive n'est pas bien démocratisée ici. Ceux qui s'intéressent au sport, d'après mon constat, les 70% sont des jeunes et sont pour la plupart des élèves… Par contre, chez les femmes et les personnes âgées, il y a encore des efforts à faire. Elles sont presque absente dans ce secteur. De plus, c'est très rare de voir un père de famille en tenue de sport pour faire de la randonnée ou*

autres. Pour pallier cela, nous comptons mettre en place un club de randonnée pédestre afin de proposer un pratique aux femmes et aux personnes du 3ème âge ».

(M. Diba, Chef de Service Régional des Sports de Kaffrine)

Le fait d'avoir un enfant ou pas et le nombre également d'enfants en charge ont un grand impact sur la pratique physique et sportive des Sénégalais (p=0,001***). Ceux sans enfant (81,2%) sont presque deux fois plus sportifs que ceux qui en ont (46,4%). L'absence d'enfant accorde en effet plus de liberté et de temps à la personne de s'adonner à la pratique sportive occasionnelle si elle souhaite la faire. Alors que la présence d'enfants, eu égard aux prises en charge nécessaires, ne favorise pas l'engagement sportif. En effet, l'absence d'enfant entrave moins la pratique physique et sportive des hommes (92,1% de pratiquants) comparés aux femmes (68,1% de pratiquants). Ce postulat est d'autant plus avéré que le taux de pratiquants est plus élevé quand on a moins d'enfants. Ainsi, les personnes ayant 1 à 2 enfants en charge sont à 67,7% des pratiquants. Cette part de pratiquants diminue avec l'augmentation du nombre d'enfants à charge, surtout à partir de 3 enfants : seulement 35% des personnes avec 7 enfants et plus ont déclaré avoir pratiqué au moins une activité physique et sportive durant les 12 derniers mois[82].

Principalement des jeunes, les élèves et les étudiants (83,1%), les chômeurs (80,1%) et les chercheurs d'emploi (79,3%) sont très sportifs : 4/5 sont des pratiquants. Par contre et sans surprise, les invalides et les malades de longue durée (10,1%), à cause leur incapacité, sont très peu à faire une activité physique et sportive. C'est le cas aussi des femmes et hommes au foyer[83] qui, pris par les travaux domestiques, sont composés de moins d'un tiers de pratiquants (31,4%). Les retraités, certes moins pratiquants que les salariés (69%), ont un taux de pratique moindre avec 44,7%.

Le niveau d'études et les revenus ont un lien très significatif avec l'engagement physique et sportif des Sénégalais âgés de 15 ans et plus. En effet, plus le niveau de diplôme et de revenus du Sénégalais est élevé, plus il a tendance à pratiquer une activité physique ou sportive. Les personnes ayant un diplôme supérieur au baccalauréat (79,9% de pratiquants) ont plus pratiquantes que celles qui ont un niveau d'instruction plus bas : baccalauréat (79,4), inférieur au baccalauréat (69,9%), passage à l'école coranique (47%) et aucun diplôme (34,7%). En outre,

[82] Au Sénégal, le nombre moyen d'enfants par femme est à 4,2, même s'il a chuté entre 1978 (7,1 enfants par femme) et 2023 (ANSD, juillet 2024).

[83] Quoique très peu nombreux à être dans cette situation socioprofessionnelle (16,7% d'hommes au foyer), es hommes (50,2%), malgré leur situation, sont plus pratiquants que les femmes au foyer (27,7%).

les personnes disposant des revenus supérieurs à 200 000 FCFA[84] (74,3%) font plus d'activité physique et sportive que celles qui ont moins de 100 000 FCFA (62,2%), soit un écart de 12,1 points entre ces deux catégories. Ces personnes ayant un diplôme et des revenus élevés ont plus conscience des bienfaits de la pratique physique et sportive et d'avoir les moyens financiers de s'y adonner. C'est dans ce sens que les cadres (83%) et les techniciens supérieurs et cadres supérieurs (69,5%), ayant des capitaux culturels et économiques élevés, s'engagent plus dans la pratique sportive que les ouvriers, les manœuvres et les employés (61,4%).

Des similitudes et des disparités entre les groupes ethniques se manifestent dans le comportement physique et sportif de leurs membres. Ils n'ont ni la même organisation sociale ni la même signification des usages sociaux et sexués du corps. Ainsi, certaines ethnies sont plus sportives que d'autres. Ainsi, les ethnies Diola (69,6%) et Sérère (67,4%), socialement et culturellement très proches, moins contraignantes et accordant plus de liberté aux femmes, sont les plus sportives que les autres moins émancipatrices et ancrées dans la tradition et la religion musulmane. C'est l'exemple des groupes ethniques Halpulaar (57,2%), Sarakholé (54,8%) et Bambara (60,2%) qui sont très conservateurs et constituent historiquement les premières ethnies sénégalaises à embrasser la religion musulmane (Dramé, 2024).

Une discrimination territoriale est aussi notée au Sénégal, en termes de pratique physique et sportive. En effet, les régions situées dans la partie occidentale sont les plus sportives. Il s'agit des régions de Diourbel (67,9%), de Fatick (67,6%), de Kaolack (66,7%) et de Dakar (64,5%). Ainsi, la région de Dakar, abritant la capitale du Sénégal, est la cinquième région la plus sportive ; néanmoins, Dakar, avec son niveau économique entrainant une sélection des classes sociales accueillant une part importante des personnes instruites et économiquement aisées, constitue le département le plus sportif avec un taux de pratique de 79,9%, malgré le taux de pratiquants très faible dans certains départements de la banlieue dakaroise : Guédiawaye (53,5%) et Rufisque (58,2%). C'est le même cas avec le département de Saint-Louis qui constitue la 3ème ville sportive (76,5%) qui, à cause du faible taux de pratiquants dans le département de Podor[85] (51,7%), font que la part de pratique a diminué, en termes de région (62,7%) le plaçant tout juste derrière la région de Dakar.

In fine, nous pouvons affirmer que le fait que les Sénégalais fassent une activité physique ou sportive ou non est très lié à des déterminants sociodémographiques, culturels et territoriaux.

[84] Le montant de 200 000 FCFA équivaut à 304,89 euros et 100 000 FCFA à 152,44 euros.

[85] Le département de Podor se trouve géographiquement dans la région de Saint-Louis. Mais, de par sa composition socioculturelle dont la majorité des populations sont des Halpulaars fait qu'il fait partie de la zone du Fouta, territoire sociohistorique de ce groupe ethnique.

Cependant, les hommes, les jeunes, les célibataires, les personnes sans enfants, les élèves/étudiants, les cadres supérieurs, les groupes ethniques Diola et Sérère, les régions occidentales ainsi que les personnes ayant des revenus supérieurs à 200 000 FCFA et des diplômes supérieurs au baccalauréat sont les plus pratiquants. Par ailleurs, les non-pratiquants ont la particularité d'être majoritairement des femmes, des personnes âgées, des hommes et femmes au foyer, des employés/manœuvres/ouvriers, des sans diplômes, des Halpulaars, des Sarakholé et des personnes avec des enfants en charge et des revenus mensuels très faible (moins de 100 000 FCFA).

A la lumière de ces résultats, nous pouvons dégager deux profils de Sénégalais différents en matière de pratique physique et sportive. Le premier profil correspond aux plus sportifs constitué majoritairement d'hommes (78,7% de pratiquants occasionnels), de jeunes (81%), de cadres supérieurs (83%), des groupes ethniques Balantes (71,9%), Diolas (69,6%) et Sérères (67,4%), les élèves et étudiants (83,1%), les chômeurs (80,1%), les personnes ayant un niveau d'étude et de revenus élevé (80% chez les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat et 74,3% pour les personnes avec des revenus mensuels supérieurs à 200 000 FCFA) et les habitants des grandes villes et de la zone occidentale dont leurs taux de pratique occasionnelle dépassent 65%. Quant aux moins pratiquants, il s'agit des femmes (48,1% de pratiquants occasionnels), des séniors (35,3%), des employés, des ouvriers et des manœuvres (61,4%), des personnes sans diplôme (34,7%), ceux qui sont juste passés à l'école coranique (47%) et les groupes ethniques Halpulaars (57,2%) et Sarakholés (54,8%).

Au même titre que l'engagement physique et sportif, le choix des activités physiques et sportives serait-il aussi déterminé par la position sociale du pratiquant ? Pour analyser cette question, nous allons d'emblée dresser un panorama de l'ensemble des APS pratiquées avant voir les variables auxquelles elles seraient liées.

8.2. Les modalités de pratique

Les modalités de pratique englobent tous les éléments permettant de comprendre les conditions dans lesquelles les Sénégalais se sont adonnés à la pratique physique et sportive. Et parmi eux, il y a la question de la période de pratique.

8.2.1. Les périodes de pratique

Plus des 3/4 des pratiquants occasionnels (77,5%) s'adonnent à la pratique sportive tout au long de l'année **(voir figure 11).** Bien que toutes les familles d'activités soient très bien pratiquées tout au long de l'année (minimum 60% dans tous les univers), les activités physiques et sportives traditionnelles, notamment la lutte et le langabouri, ont plus tendance à être pratiquées durant les vacances (23,7%).

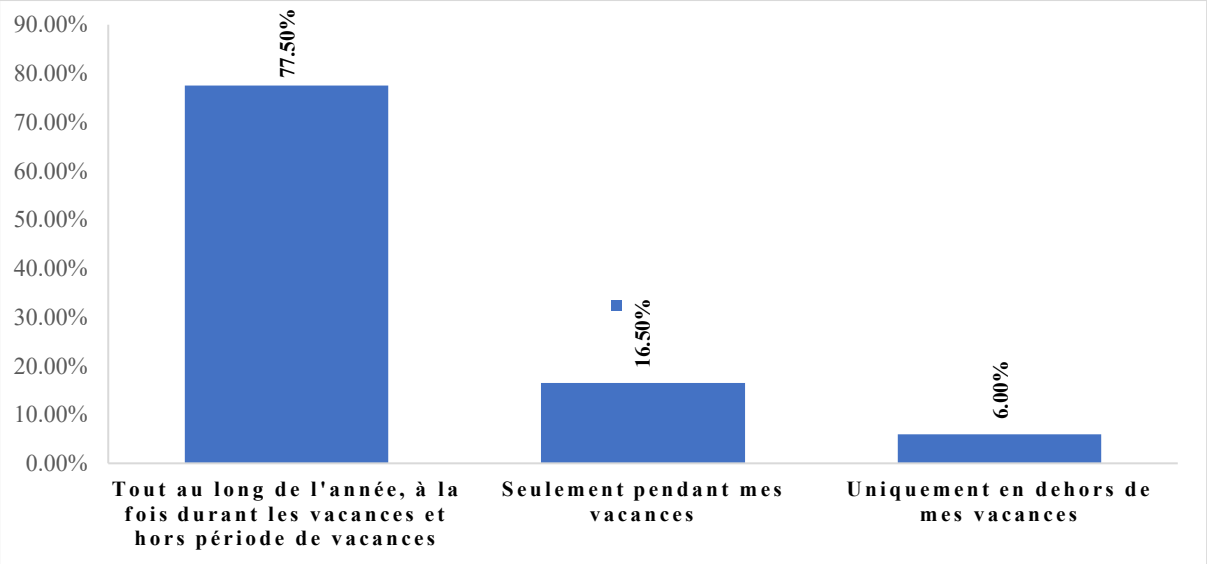

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)
Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois
Lecture : La majorité des pratiquants (77,5%) s'adonnent à la pratique physique et sportive tout au long de l'année. Seulement 16,5% ne pratiquent que pendant les vacances.

Figure 10: Les périodes de pratique

En période de vacances, les élèves/étudiants (19,3%) et les hommes et femmes de foyer (20,6%) se déchargent davantage des charges éducatives et familiales ; contrairement aux salariés qui ont une pratique plus continue tout au long de l'année (84,9%). Ils sont majoritairement aussi composés d'hommes (66,4%), de jeunes (69,3% des personnes âgées de moins de 35 ans), de célibataires (54%) et des groupes ethniques majoritaires : Wolof (38,6%), Haalpular (22,3%) et Sérère (14,9%). Concernant ceux qui font de l'activité sportive et sportive pendant les vacances, ils représentent 16,5% des pratiquants et souvent des élèves/étudiants (47,9%), des salariés (19,9%) et aussi des jeunes âgés de moins de 35 ans (76,6%). Il n'y a pas de disparité sexuée entre ceux qui pratiquent uniquement pendant les vacances. Les activités physiques traditionnelles comme la lutte sont pratiquées à 23,7% que pendant les vacances. Cette période

est traditionnelle privilégiée à la pratique de la lutte simple constituant un moment de retrouvailles entre les populations, surtout rurales, qui travaillaient en dehors de leurs localités.

8.2.2. Les Sénégalais privilégient le milieu urbain et les installations sportives

Les Sénégalais pratiquants âgés de 15 ans et plus ont largement plébiscité le milieu urbain (52,2%) et les installations sportives (44,8%) comme lieux privilégiés à la pratique physique et sportive. Le milieu naturel (25,4%) et le lieu de domicile (20,8%) restent, tout de même, des cadres bien fréquentés par les pratiquants **(voir figure 12).** Ce qui n'est pas le cas en France (Mignon et Truchot, 2001 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Lefèvre et Raffin, 2023) et en Suisse Lamprecht et Stamm, 2000 ; Lamprecht et al., 2008, 2014) où les milieux naturels sont plus privilégiés. Ce qui est en cohérence avec les activités physiques et sportives les plus pratiquées dans ces pays propices en milieux naturels.

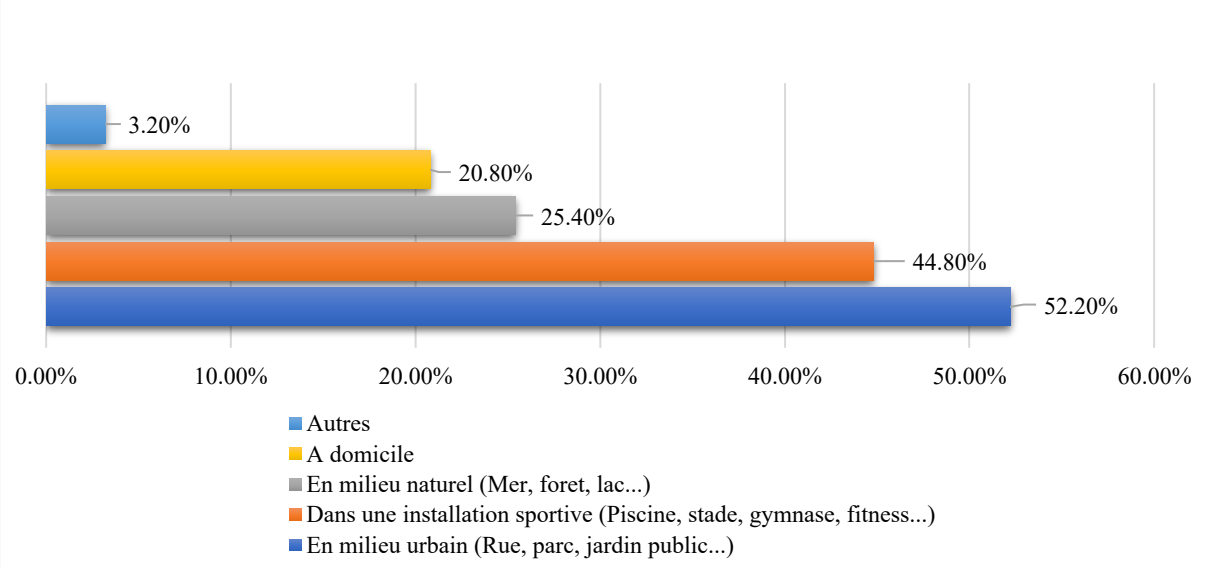

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Le milieu urbain (52,2%) et les installations sportives (44,8%) sont les lieux les plus fréquentés par les pratiquants. En outre, le milieu naturel (25,4%) et le domicile (20,8%), même s'ils ne sont pas les lieux les fréquentés, restent tout de même des endroits très prisés par les pratiquants.

Figure 11: Les lieux de pratique

La forte fréquentation des pratiquants des rues, des parcs et jardins (milieu urbain) est manifeste au Sénégal, du fait du manque de sites dédiés à cet effet et le taux de pauvreté élevé. Ce milieu est plus prisé par une catégorie de la population. Avec le système d'organisation sociale

sénégalaise plus ou moins réfractaire à l'expression corporelle de la femme en public, les cadres extérieurs, notamment le milieu urbain (38,2%) et le milieu naturel (18,5%), sont plus prisés par les hommes[86]. Quant aux femmes, avec le rôle du « *dedans* » qui leur est assigné pour la préservation de la sacralité du corps féminin, elles pratiquent leur activité physique et sportive à domicile (17,2% des femmes contre 11% chez les hommes) et dans des installations sportives (35,2% contre 30,4%).

Au-delà du sexe d'appartenance, la nature de la pratique permet également de comprendre le choix des lieux. En effet, les pratiquants autonomes privilégient la pratique à domicile (62%), en milieux naturels (61,9%) et urbains (55,7%). Par contre, les pratiquants encadrés par un moniteur ou un entraineur, eux, ont tendance à plus fréquenter les installations sportives. Ces dernières (49%) ainsi que le milieu urbain (42,9%) attirent plus les jeunes (15-24 ans) que les personnes âgées qui préfèrent pratiquer à domicile (11%) et dans le milieu naturel (10,2%). Ces deux lieux sont adaptés à leurs activités physiques et sportives douces et d'entretien. Nous avons ainsi noté un lien très significatif entre le lieu de pratique et les univers d'activités. En effet, près d'1/4 des activités de la « *marche/course à pied/athlétisme* » (22,2%) et d'« *activités physiques traditionnelles* » (23,8%) sont pratiquées en milieu naturel. S'agissant des installations sportives, elles sont plus prisées pour la pratique des sports de raquette ou de précision (51,5%), de sports de combat (48,9%) et d'activités de la forme, de la gymnastique ou de la danse (38,6%). Les sports de cycles, principalement le vélo, sont plus pratiqués à domicile (24,8%), en milieu naturel (28,4%) et en milieu urbain (26,4%). Les sports collectifs, portés par le football, sont largement pratiqués à la fois en milieu urbain (37,5%), surtout dans les quartiers, et dans les installations sportives (34,9%). Les sports collectifs, hormis le football, du fait de leurs logiques internes et la nécessité d'avoir des installations, s'effectuent à moitié dans des installations sportives. Avec ingéniosité, les jeunes jouent facilement au football dans la rue en mettant juste deux objets délimitant les deux cibles adversaires.

En outre, la pratique physique et sportive à domicile convient le plus aux veufs et veuves (22,9%) qui sont souvent des personnes âgées, et des mariées (16,5%). Ces derniers et les personnes divorcées sont également ceux qui privilégient le milieu naturel comme lieu de pratique : divorcés (21,1%), mariés (20,8%) et veufs/veuves (19,6%).

[86] Dans les milieux urbain (31%) et naturel (14,6%), les femmes sont moins présentes comparés aux hommes.

8.2.3. Le rythme de pratique : fréquence et durée de pratique

La fréquence de la pratique physique et sportive est structurée à trois niveaux : pratique occasionnelle (moins d'une fois/semaine), pratique régulière (au moins une fois/semaine) et pratique intensive (plus d'une fois/semaine). En effet, parmi les 63,1% de pratiquants sénégalais, 52,7% d'entre eux ont une pratique régulière dont 42,2% de façon intensive **(voir tableau 9).** Ces taux sont beaucoup plus élevés en France dont les pratiquants réguliers représentent 65%, soit 12,3 points de différence entre les deux pays, avec 54% de pratiquants intensifs (11,8 points d'écart) (Lefèvre et Raffin, 2023). De plus, près de 6 pratiquants sur 10 (58,8%), font des séances de plus d'une heure. Seulement, 36,8% effectuent des séances courtes[87].

PROFIL SOCIAL	Régulier	Intensif	Occasionnel	Moins d'une heure	+ d'une heure
Fréquence et durée de pratique (%)	**52,7**	**42,2**	**10,5**	**36,8**	**58,8**
SEXE* **					
Homme	13,8	**75**	7,7	32,7	**63,7**
Femme	**22**	56,5	**14,9**	**43,7**	50,5
TRANCHE D'AGE* **					
15-24 ans	15,4	**71,6**	8,3	29,1	**66,2**
25-34 ans	17,6	66,7	9,6	34,6	60,7
35-44 ans	**20,5**	61,9	14	43,9	51,3
45-54 ans	**21,2**	61,6	13,3	54,5	43,3
55 ans et +	12,1	**69,7**	**16,2**	**60,2**	36,8
SITUATION MATRIMONIALE* **					
Célibataire	15,1	72,6	8,2	29	**66,5**
Marié(e)	19,8	60,5	**14,7**	**50,4**	45,2
Divorcé(e)	**38,5**	49,8	7,8	44,6	50,4
Veuf/veuve	4,9	**78,2**	**16,9**	**64,8**	27,2
En couple	13,8	**73,6**	8,6	29	**69,7**
PRESENCE D'ENFANT* **					
Avec un enfant	19	61,9	**14,6**	**48,4**	46,8
Sans enfant	**16,2**	**70,2**	8,9	30,5	**64,7**
NOMBRE D'ENFANTS EN CHARGE* **					
1 à 2 enfants	16,4	64,9	11,7	34,8	**59**
3 à 4 enfants	19,3	60,5	15,4	48,1	**46,9**
5 à 6 enfants	**24,5**	58,4	13,6	**56,6**	35,5
6 enfants et plus	11,6	**70,1**	**16,5**	**55,5**	44,1
NIVEAU D'INSTRUCTION* **					
Aucun diplôme	**16,5**	62,9	12,2	**47,8**	45,5
Passage à l'école coranique	**17,6**	64,8	**14,7**	**47,9**	48,4
Sous le baccalauréat	**17,6**	**71,7**	7,1	32,5	**62,7**
Baccalauréat	18	66,9	11,2	34,8	**62,6**
Plus du baccalauréat	14,5	67,5	**12,7**	37,5	**58,8**

[87] 4,4% des pratiquants n'ont pas précisé leur durée de pratique physique et sportive.

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les hommes (75%), les jeunes (71,6%), les personnes sans enfant (70,2%), les étudiants (71,8%) et les salariés ayant des revenus situés entre 100 000 et 200 000 FCFA ont une pratique plus intensive. Par contre, la pratique occasionnelle est plus adoptée par les femmes (14,9%), les personnes âgées (16,2%), avec des enfants (14,6%) et disposant des revenus plus faibles (15,2%). En outre, les pratiquants faisant des séances plus longues sont les hommes (63,7%), les jeunes (66,2%), les élèves et étudiants (65,9%), les titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat (62,7%) et les personnes ayant des revenus mensuels nets plus élevés (54,8%).

Significativité : très significatif (***), significatif (**) et peu significatif (*)

SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE* **					
Étudiant(e)/Élève	15,8	**71,8**	8,1	29,3	**65,9**
En recherche d'un 1ier emploi	14,4	66,6	9,3	32,2	**63,3**
Chômeur ou en recherche d'emploi	**25,1**	63,5	8,3	31,3	**65,4**
Salarié(e)	16,5	**68,4**	12,1	**43,6**	53,8
Retraité(e) ou avoir travaillé auparavant	16,6	67,3	**14,1**	**53,2**	44,3
Homme ou femme au foyer	**20,2**	56	**14,6**	**46,9**	44,1
NIVEAU DE REVENUS*					
Moins de 100 000 FCFA	14,4	67,9	**15,2**	**45,4**	51,5
Entre 100 000 et 200 000 FCFA	14,3	70,3	12,5	**45**	51,7
Plus de 200 000 FCFA	17,8	65,9	13,7	42,7	**54,8**

Tableau 9: Le rythme de pratique selon le profil social des pratiquants

Les fréquences de pratique, qu'elles soient régulières, intensive ou même occasionnelle, et les la durée des séances ont fortement déterminées par les profils des pratiquants. En effet, la fréquence et la durée de pratique différent entre les hommes et les femmes. Les femmes ont une pratique plus occasionnelle (14,9%) et de courte durée (43,7%) que les hommes qui se singularisent par une pratique intensive (75%) et de longue durée (63,7%).

La fréquence et la durée de pratique diminuent en outre avec l'avancée de l'âge, sauf chez les 55 ans et plus (69,7%) qui ont une pratique aussi intensive que les jeunes (71,6%)[88]. Ces

[88] Les personnes âgées (55 ans et plus), malgré leur taux de pratiquants très faible, s'adonnent à la pratique physique et sportive de façon intensive (69,7%), de façon un peu égale à celle des jeunes. C'est le même cas avec les veuves et veufs sont aussi majoritairement constitués de personnes âgées (78,2%). La reprise de leurs activités à cette période de la vie, avec des pratiques douces, pourrait faciliter la compréhension de ce fait.

derniers, différemment des personnes âgées (36,8%), dans leur pratique, font souvent des séances longues (66,2%). La situation matrimoniale joue aussi un rôle déterminant dans le rythme de pratique. Les célibataires et les personnes en couple ont presque le même rythme de pratique, même si les personnes en couple ont légèrement une pratique plus intensive (73,6% contre 72,6%) et plus longue (69,7% contre 66,5%) que les célibataires. Les divorcés, parmi tous les pratiquants, ont une pratique plus régulière (88,3%) et moins intensive (49,8%). Les mariés, souvent contraints par les responsabilités familiales, ont plus une pratique plus occasionnelle (14,7%), comparés aux célibataires qui, comme les hommes et les jeunes, pratiquent de manière plus intensive qu'occasionnelle.

Face aux charges domestiques, le fait d'avoir un enfant ainsi que le nombre d'enfants à charge influencent la fréquence et l'intensité de pratique. Les personnes sans enfant, en plus d'être plus nombreux à pratiquer une activité physique ou sportive, sont plus régulières (86,4% dont 70,2% de pratiquants intensives) dans leur pratique. Elles sont en outre près de 2/3 à faire des séances longues (64,7%), contrairement à celles ayant des enfants qui s'adonnent à la pratique physique et sportive de façon plus occasionnelle (14,6%) et de courte durée (48,4%). En effet, la fréquence et la durée de pratique de ces dernières diminuent avec l'augmentation du nombre d'enfants à charge (sauf celles ayant plus de 6 enfants) : 64,9% des personnes ayant 1 à 2 enfants sont des pratiquants intensifs alors qu'ils représentent 58,4% pour celles qui ont entre 5 et 6 enfants en charge. Cette disparité est plus saillante en termes de durée de pratique : 59% des personnes ayant entre 1 à 2 enfants font des séances de plus d'une heure contre 35,5% pour celles ayant 5 à 6 enfants.

Les femmes et hommes au foyer (14,6%) et les retraités (14,1%) font moins fréquemment des pratiques de courte durée. Même s'il y a une bonne partie des salariés qui ont opté pour des séances courtes (43,6%) et à un rythme plutôt occasionnel (12,1%), comparés aux élèves et étudiants, ils sont très nombreux à avoir une pratique physique et sportive régulière (85%). Composés de 2/3 de pratiquants de plus d'une heure de pratique par séance, les élèves/étudiants (71,8%) ont une pratique très intensive. Le niveau de diplôme joue aussi un rôle discriminant dans le niveau de pratique. En effet, les sans diplômés et les personnes étant passées à l'école coranique ont une pratique moins intensive et plus courte que les diplômés, qu'ils soient supérieurs comme inférieurs au baccalauréat. Même si ceux qui ont un diplôme supérieur au baccalauréat (67,5%) ont une pratique légèrement plus intensive que ceux qui ont seulement le baccalauréat (66,9%), les personnes ayant un diplôme inférieur au baccalauréat sont plus

nombreux que les autres à avoir une pratique intensive (71,7%) et des séances de pratique plus longues (62,7%).

Contrairement au taux de pratique, le rythme de la pratique physique et sportive des Sénégalais est peu corrélé avec le niveau de revenus. Néanmoins, nous pouvons dire que les personnes ayant des revenus moins importants ont une pratique un peu plus intensive que celles avec des revenus élevés : 67% personnes avec des revenus inférieurs à 100 000 FCFA ont une pratique intensive alors que celles dont les revenus sont supérieurs à 200 000 FCFA sont à 65,9%, soit un écart de 2 points. Par contre, ces dernières font des séances plus longues (54,8%) que celles ayant moins de 100 000 FCFA (51,5%).

L'univers des activités physiques et physiques a un lien très significatif avec la fréquence de pratique (***) et la durée des séances des pratiquants (***). En effet, les huit univers d'activités physiques et sportives, selon leurs niveaux de fréquence et d'intensité de pratique, peuvent être scindés en quatre catégories.

Il s'agit d'abord de la pratique occasionnelle et courte (moins d'une heure) dont les pratiquants investissent les univers de la marche, la course à pied et l'athlétisme, les « *activités physiques traditionnelles* » et celles de la forme, la gymnastique ou la danse. Ces univers ont la particularité d'être composés par des activités dont la pratique est souvent en dehors du cadre institutionnel, sauf la lutte qui est une des activités physiques traditionnelles. Ensuite, il y a les sports de cycle dont la pratique est intensive et de courte durée. Après, nous avons la pratique occasionnelle et de longue durée. Ce rythme de pratique est l'apanage des pratiquants des sports de raquette, de cible ou de précision. Les sports collectifs, de combat et nautiques ou aquatiques ont enfin tendance à être pratiqués de façon intensive et de longue durée, et sont très souvent pratiqués dans un cadre institutionnel, encadré et compétitif. En effet, les pratiquants intensifs des activités de la marche, de la course et de l'athlétisme (64,1%) sont moins nombreux que les pratiquants de sports collectifs (75,1%), de combat (76,1%) et nautiques ou aquatiques (74,8%). En France par exemple, ce sont les activités des univers de la gymnastique, de la forme ou de la danse et des sports collectifs qui sont les plus régulièrement pratiquées (Lefèvre et Raffin, 2023). Tandis qu'au Sénégal, c'est l'inverse puisque 33,5% des pratiquants réguliers ont au moins pratiqué une activité physique ou sportive de l'univers des sports collectifs contre 13,2% de l'univers de la forme, de la gymnastique ou de la danse ; même l'univers de la marche, de la course et de l'athlétisme est devant ce dernier, c'est-à-dire l'univers de la forme, de la gymnastique ou de la danse (30,6%).

8.2.4. La sociabilité des Sénégalais dans leur pratique physique et sportive

Les Sénégalais s'adonnent plus à la pratique physique et sportive entre amis (64,2%), puis seul (38,5%), avec des relations d'études ou de travail (16,7%), en famille (9%) et en couple (4%) **(voir figure 13).**

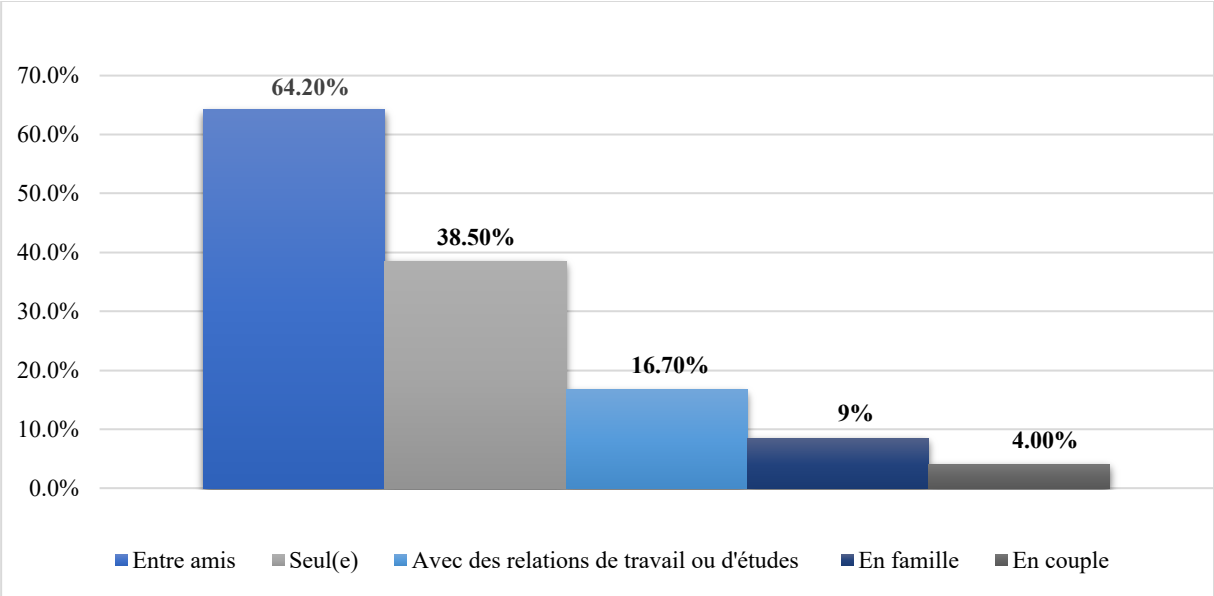

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)
Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois
Lecture : Les pratiquants font plus une activité physique ou sportive entre amis (64,2%) que seul (38,5%) ou encore avec des collègues ou des camarades d'école (16,7%).

Figure 12: La sociabilité des Sénégalais dans leur pratique physique et sportive

Ainsi, nous remarquons que la pratique des activités physiques et sportives se fait globalement avec des proches puisque seulement environ 4 pratiquants sur des 10 ont une pratique solitaire ; tandis que ceux qui pratiquent avec leur proche sont cumulativement à 93,3%. De façon disparate, les pratiquants solitaires (38,5%) viennent juste derrière ceux pratiquant avec des amis (64,2%), contrairement en France où les pratiquants sont plus en famille (70%) qu'entre amis (63%) (Lefèvre et Raffin, 2023). Ces résultats, en France, sont à relativiser puisque Croutte et Müller (2018) révèlent que c'est la pratique en toute autonomie qui est privilégiée (49%), suivie de celle entre amis (22%).

De plus, aucune disparité genrée n'est notée entre la pratique solitaire et celle avec des proches. Néanmoins, les hommes (52,6%) ont plus tendance à pratiquer de l'activité physique et sportive avec des amis que les femmes (42,3%) qui préfèrent la pratique en famille (9% pour les femmes contre 4,8% chez les hommes), en couple (4,7% contre 2%) et avec des collègues de travail ou de camarades d'écoles (14,8% contre 11,4%).

Plus de la moitié des retraités ont un engagement physique et sportif solitaire (54,7%). Les femmes et hommes au foyer (36,5%) et les salariés (37,5%) sont aussi très nombreux à avoir une pratique solitaire ; néanmoins, ils pratiquent souvent aussi avec des amis (37,7%), même si c'est plus marquant chez les élèves/étudiants (57,3%) et les chômeurs (58,5%).

Au-delà du sexe d'appartenance et de la situation matrimoniale, les activités physiques et sportives pratiquées et le profil sociodémographique des pratiquants jouent un rôle très discriminant dans leur sociabilité en matière de pratique physique et sportive (Choquet, 1988 ; Laporte, 2002 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Lefèvre et Raffin, 2023). Les pratiquants de sports collectifs (59,6%), de combat (56,1%) et d'activités physiques traditionnelles (58,2%), notamment en football, karaté, lutte, taekwondo, basketball… sont plus entre amis quand ils font une activité physique ou sportive. A part le groupe ethnique Socé, les Sérères (51,1%) et les Diolas (49,1%) sont aussi dans ce sillage. En outre, les pratiquants sans diplôme académique et ceux ayant de faibles revenus s'adonnent plus à l'activité physique et sportive avec leurs amis : aucun diplôme (43,1%) et moins de 100 000 FCFA (49,7%). De plus, plus l'âge avance aussi moins ils pratiquent entre amis : 15-24 ans (58,2%) et 55 ans et plus (20,7%), soit un écart de 37,5 points entre les jeunes et les personnes âgées. Quant à ces dernières, c'est-à-dire les personnes âgées, elles ont une pratique plus solitaire (58,9%). C'est le même cas avec les pratiquants de sports de cycle (52,4%), d'activités de la marche, de la course à pied et de l'athlétisme (40,1%), de la forme, de la gymnastique et de la danse (31,1%) et nautiques ou aquatiques (30,6%), ainsi que des personnes qui sont passées à l'école coranique (46,1%). S'agissant de ceux qui pratiquent avec des collègues de travail ou camarades d'école, ils sont plus des jeunes (15,9%), des personnes avec des capitaux économique et culturel élevés : 12,4% des plus de 200 000 FCFA et 16,9% de ceux qui ont un diplôme supérieur au baccalauréat. 2/5 des pratiquants de sports de raquette, de cible ou de précision le font aussi entre des collègues de travail ou de camarades d'école.

8.2.5. Les cadres de pratique

Comme le fait de s'engager ou non dans la pratique physique et sportive, les choix d'activités et les rythmes de pratique, les cadres de pratique[89] sont en corrélation, à des degrés différents,

[89] Le terme « cadre de pratique » englobe les conditions et l'environnement dans lesquels les pratiquants s'adonnent à la pratique physique et sportive (club ou autonome, compétition ou sans compétition, licence ou sans licence, encadré ou non encadré).

avec beaucoup de déterminants, notamment le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, la catégorie socioprofessionnelle et les capitaux économique et culturel.

Profil social	Pratique en club ou en association	Pratique encadrée	Licence sportive	Compétition sportive
	42,3	**47,7**	**21,2**	**33,7**
SEXE	***	**	***	***
Homme	**45,9**	47,3	**26,4**	**40,7**
Femme	36,4	48,4	12,6	22,4
TRANCHE D'AGE	***	***	***	
15-24 ans	**52**	**61**	**27,5**	**46,2**
25-34 ans	**47,4**	**53,3**	**22,9**	**34,9**
35-44 ans	30,6	31,6	14,4	20,3
45-54 ans	20,3	20,6	5,4	8,9
55 ans et plus	13,5	10,3	7,5	8,5
SITUATION MATRIMONIALE	***	***	***	***
Célibataire	**51,4**	58,3	**26,5**	**43,1**
En couple	**49,1**	58,2	**28,3**	**44,1**
Marié.e.s	26,5	**71,3**	10,7	17
Veuf/veuve	13,4	**79,1**	10	11,8
NIVEAU DE DIPLOME	***	***	***	***
Aucun diplôme	29,5	30,2	15,3	22,8
Passage à l'école coranique	22,9	27,1	10,8	17,3
Diplôme inférieur au baccalauréat	**45,4**	**51,3**	**22,4**	**40,6**
Baccalauréat	**49**	**59,3**	**28,7**	**42**
Plus du baccalauréat	**44,3**	**47,8**	**19**	26,9
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	*	*	*	***
Cadres supérieurs	**43,6**	**37,3**	12,6	20
Techniciens supérieurs, cadres moyens	**38,4**	**39,2**	17,7	21
Techniciens, agents de maitrise, ouvriers qualifiés	35,8	36,4	**21,5**	21,8
Employés, manœuvres, ouvriers	33	36,1	**20**	**30,9**
NIVEAU DE REVENUS	*	*	**	***
Plus de 200 000 FCFA	**38,2**	**35,6**	14,6	**20,5**
Entre 100 000 et 200 000 FCFA	**35**	**40,3**	**21,4**	19
Moins de 100 000 FCFA	31,8	33,6	**19**	**28,2**
UNIVERS D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	***	***	***	***
Sport collectif	**59**	**53,3**	**67,8**	**68,5**
Sport de la forme et de la gymnastique, danse	**19,2**	**23,5**	**0**	0
Marche/course à pied/athlétisme	13,1	12,3	**7,2**	9,3
Sport de combat	7,9	8	**7,7**	5,1
Activité physique et sportive traditionnelle	2,9	2,6	**2,6**	4,4
Activité aquatique ou nautique	1,5	1,3	**0,8**	0,4

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les hommes, les jeunes, les célibataires, les cadres et les personnes ayant des revenus et un niveau d'étude plus élevé se singularisent par une pratique physique et sportive plus institutionnelle, plus licenciée, plus compétitive et plus encadrée (*sauf les mariés et les veufs/veuves qui ont une pratique plus encadrée que les célibataires*).

Significativité : très significatif (***), significatif (**) et peu significatif (*)

Précision des signes de significativité de ce tableau : Ce tableau a la particularité de résumer les résultats de plusieurs variables à expliquer (pratique institutionnelle, encadrement sportif, détention de licence sportive et la participation aux compétitons sportives) faisant que nous avons placé les signes de significativité entre les variables à expliquer et celles explicatives.

Tableau 10: Les cadres de pratiques et ses déterminants

Les pratiquants ayant fréquenté un club ou une association sportive sont estimés à 42,3% ; ce qui veut dire que plus de la moitié (57,7%) ont une pratique hors-institution **(voir tableau 10)**. Cette part très importante des pratiquants en dehors du cadre institutionnel ne serait pas prise en compte, si on ne se fiait qu'au nombre de licenciés. Les profils entre les pratiquants dans le cadre institutionnel et ceux en dehors de cette sphère sont différents. En effet, les clubs et les associations sportives sont plus fréquentés par les hommes (45,9%), les jeunes (52%), les célibataires (51,4%) et les personnes en couple (49,1%). En outre, les pratiquants appartenant à des catégories socioprofessionnelles plus élevées et ayant des revenus plus importants ont plus tendance à fréquenter le cadre institutionnel : 43,6% de cadres supérieurs contre 33% de manœuvres, d'employés et d'ouvriers ; 38,2% de ceux ayant plus 200 000 FCFA contre 31,8% pour les moins de 100 000 FCFA. Même si les pratiquants non diplômées (29,5%) et ceux étant juste passées à l'école coranique (22,9%) sont moins susceptibles de fréquenter les clubs et les associations sportives, le postulat selon lequel les plus diplômés ont plus une pratique institutionnelle que les moins dotés en capital culturel est à relativiser puisque les pratiquants ayant juste le diplôme de baccalauréat (49%) fréquentent plus les clubs et les associations sportives que ceux qui ont un diplôme supérieur au baccalauréat (44,3%). Ce fait peut-être dû à la forte composition des jeunes et des étudiants[90] parmi ceux qui ont juste le diplôme de baccalauréat.

La question de l'encadrement des pratiquants a été analysée. Ainsi, près de la moitié d'entre eux (47,7%) ont été encadrés, au moins lors d'une pratique d'activité physique et sportive, par un moniteur, un éducateur, un animateur ou un entraineur. En outre, le sexe a un impact peu significatif sur l'encadrement, même si les femmes (48,4%) sont légèrement plus encadrées que les hommes (47,3%). Les jeunes, en plus d'avoir une pratique plus institutionnelle, sont aussi plus encadrés (61%), contrairement aux personnes âgées qui s'orientent très fortement dans la

[90] 50,1 de ceux ayant juste le bac et 56% des élèves et étudiants sont des jeunes.

pratique autonome (89,7%). Les mariés (71,3%) et les veuves et veufs (79,1%), tout comme les cadres supérieurs (37,3%) et les cadres moyens et techniciens supérieurs (39,2%), sont aussi plus encadrés dans au moins une de leur pratique physique et sportive. De plus, les résultats révèlent également que les pratiquants dotés de moins de revenus et de diplôme sont moins encadrés dans leur pratique en s'orientant ainsi vers la pratique autonome sans besoin de frais d'encadrement : moins de 100 000 FCFA (66,4% de pratiquants autonomes), aucun diplôme (69,8%), personnes étant seulement passées à l'école coranique (72,9%).

Au moins un pratiquant sur cinq (21,2%) détient une licence sportive délivrée par une fédération ou un groupement sportif[91]. La grande majorité de ces licenciés détient une seule licence (92,4%). Les activités physiques et sportives auxquelles les pratiquants ont plus de licence sont le football (47,3%), le basketball (10,9%), le handball (6,3%), l'athlétisme (6%), le taekwondo (4,5%), la lutte (2,6%)…Ces personnes sont majoritairement des hommes (26,4% contre 12,6% chez les femmes), des jeunes (27,5%), des personnes en couple (28,3%), des célibataires (26,5%) et les diplômés : sous le baccalauréat (22,4%), baccalauréat (28,7% et plus du baccalauréat (19%) contre 15,3% pour ceux qui n'ont pas de diplôme.

Concernant leur participation aux compétitions sportives, les hommes (40,7%) y participent encore plus que les femmes (22,4%). De plus, les résultats montrent que cette participation a tendance à diminuer avant l'avancée en âge. Les jeunes (46,2%) sont ainsi plus compétitifs que les personnes âgées (8,5%), soit un écart de 37,7 points. Plus souvent moins âgés, les personnes en couple (44,1%) et les célibataires (43,1%) participent plus aux compétitions sportives que les veufs et veuves (11,8%) ainsi que les mariés (17%). Bien que les non diplômés participent moins à ces compétitions, les participants appartenant aux catégories socioprofessionnelles moins aisées (30,9% d'employés, de manœuvres et d'ouvriers) et ayant aussi des revenus plus faibles (28,2% des moins de 100 000 FCFA) prennent plus part aux compétitions que les cadres supérieurs et ceux avec des revenus supérieurs à 200 000 FCFA.

Au-delà des déterminants sociodémographiques, les cadres de pratique ont un lien avec la nature des activités physiques et sportives. Portés par le football, le sport-roi au Sénégal, les sports collectifs sont les plus pratiqués dans un cadre institutionnel (59%), de façon encadrée (53,3%), avec des licenciés (67,8%) et en compétition (68,5%). Ces résultats montrent une large diffusion, une démocratisation et une institutionnalisation de la pratique des sports collectifs, notamment le football, le basketball, le handball. Ces disciplines sportives sont aussi très bien structurées avec des fédérations très fortes et un calendrier de compétitions bien étalé dans la

[91] Le nombre de licences détenu par les pratiquants est 4 au maximum.

saison. Contrairement au volley-ball qui, malgré son introduction et sa pratique très anciennes au Sénégal, n'est pas très pratiqué ; et cette situation s'empire au fil du temps causée principalement par des querelles entre les acteurs et un calendrier de compétition jamais respecté entrainant, par ricochet, un manque de compétitions et un découragement des joueurs. Le rugby, certes moins diffusé que les 3 premiers sports collectifs, émerge et tend à se diffuser. Quant aux activités de la forme, de la gymnastique et de la danse, elles se pratiquent plus dans le cadre institutionnel (19,2%) et de façon aussi encadrée (23,5%). Comme le football parmi les sports collectifs, le fitness, principalement pratiqué dans une salle de sport et un moniteur, porte cet univers. Les pratiquants de cet univers sont très peu à détenir une licence (moins d'1%), et aucun d'entre eux n'a participé à une compétition sportive.
La pratique de la marche, de la course à pied et de l'athlétisme est faite à 13,1% en club ou dans une association et sous l'encadrement d'un moniteur/entraineur (12,3%). En outre, les pratiquants des activités de cet univers ne sont pas nombreux à avoir une licence (7,2%) et à participer à une compétition sportive (9,3%).

Nous pouvons retenir que plus des ¾ des pratiquants occasionnels s'adonnent à la pratique physique et sportive tout au long de l'année. Les hommes (66,4%), les jeunes (69,3%), les célibataires (54%) et les groupes ethniques Wolof (38,6%), Halpulaar (22,3%) et Sérère 14,9%) y sont plus représentés. La période des vacances représente une période propice de pratique physique et sportive pour les élèves et étudiants (19,3%) et des hommes et femmes au foyer (20,6%). En outre, le milieu urbain (52,2%) et les installations sportives (44,8%) sont les lieux privilégiés par les Sénégalais dans leur pratique physique et sportive. Une part non négligeable de pratiquants fréquentent aussi le milieu naturel (25,4%) et la maison (20,8%). Du fait de la « domestication » du rôle de la femme sénégalaise, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire du sport à domicile (17,2% contre 11%). Par contre le milieu extérieur est plus prisé par les hommes : milieu urbain (38,2%) et milieu naturel (18,5%). Aussi, la nature de la pratique sportive, le sexe, la famille des activités physiques et sportives ont un lien avec le lieu de pratique.
De plus, sur les 63,1% de pratiquants occasionnels, les 52,7% ont une pratique régulière (dont 42,2% de façon intensive). De plus, 58 des pratiquants déclarent avoir fait des séances de plus d'une heure. Le rythme et la durée de pratique ont un lien avec le profil social des pratiquants. En effet, les hommes, les célibataires, les personnes sans enfant en charge, les élèves et étudiants, les personnes titulaires d'un diplôme académique ont une pratique plus régulière et

plus longue que les autres femmes, les divorcées, les veuves et veufs, les retraités, les femmes au foyer et les personnes avec des enfants et celles sans diplôme ou étant passé à l'école coranique. Par rapport au niveau de revenus, le lien est peu significatif avec le rythme de pratique ; mais par contre, les personnes ayant des revenus mensuels supérieurs à 200 000 FCFA font des séances d'activité physique et sportive plus longues que celles ayant moins de 100 000 FCFA de revenus.

En outre, la pratique physique et sportive des Sénégalais se font généralement avec des proches (seuls 4 sur 10 pratiquants sont seuls dans leur pratique). Les retraités (54,7%), les femmes et femmes au foyer (36,5%) et les salariés (37,5%) sont plus nombreux à avoir une pratique physique et sportive solitaire

La pratique physique et sportive institutionnelle, encadrée et compétitive est plus prisée par les hommes, les jeunes, les célibataires, les cadres supérieurs et les personnes titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat et des revenus supérieurs à 200 000 FCFA ont une pratique plus institutionnelle et plus encadrée (sauf les femmes qui ont une pratique aussi encadrée que les hommes et les employés/ouvriers/manœuvres qui sont plus compétitifs que les autres catégories socioprofessionnelles). Par rapport aux licences sportives, au-delà des hommes, des jeunes, des célibataires et les diplômés, la catégorie des employés/manœuvres/ouvriers et les personnes ayant des revenus inférieurs à 200 000 FCFA sont plus nombreux à détenir une licence sportive. A la suite de l'explication des modalités de pratique, il serait intéressant d'analyser les activités physiques et sportives pratiquées ainsi que les déterminants sociodémographiques influençant ses choix sportifs.

8.3. Les activités physiques et sportives

Les pratiquants sont constitués de 61,3% de monopratiquants et de 38,7% de multipratiquants. En effet, les monopratiquants et les multipratiquants ont des profils différents. Il existe un lien très important entre le nombre d'APS pratiquées et le sexe, l'âge et le niveau de diplôme. Par contre, il est peu significatif avec le niveau de revenus. Ainsi, les séniors (55 ans et +) (79,2%), les femmes 65,9%), les personnes sans diplôme (80,8%) ont plus tendance à pratiquer une seule activité physique ou sportive ; contrairement aux multipratiquants qui sont plus constitués d'hommes (41,6% contre 34,1% de multipratiquantes), de jeunes de 15-24 ans (62,2%) et des personnes ayant un diplôme supérieur au baccalauréat (54,4%).

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	EFFECTIF	FREQUENCE
Football	**1 395**	**37,5 %**
Course à pied	**1 138**	**30,6 %**
Marche	**836**	**22,5 %**
Fitness	**725**	**19,5 %**
Basketball	433	11,7%
Athlétisme	227	6,1 %
Handball	219	5,9 %
Lutte	135	3,6 %
Taekwondo	125	3,4 %
Natation	60	1,6 %
Volley-ball	47	1,3 %
Musculation	41	1,1 %
"Langabouri"	40	1,1 %
Karaté	37	1 %
Gymnastique	32	0,9 %
Vélo	22	0,6 %
Kung-fu	17	0,5 %
Judo	12	0,3 %
Boxe	11	0,3 %
Rugby	11	0,3 %
Vovinam Viet Vo Dao	10	0,3 %
Yoga	8	0,2 %
Badminton	6	0,2 %
Aïkido	3	0,1 %
Canoë-kayak	3	0,1 %
Nanbudo	3	0,1 %
Pêche	3	0,1 %
Tennis	2	0,1 %
Ping-pong	2	0,1 %
Teqball	2	0,1 %
Aquagym	1	0,3 %
Cache-cache	1	0,1 %
Hapkido	1	0,1 %
Pétanque	1	0,1 %
Roller	1	0,1 %
Taïchi	1	0,1 %

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : 36 activités physiques et sportives sont déclarées être pratiquées. Parmi elles, le football (37,5%), la course à pied (30,6%), la marche (22,5%) et le fitness (19,5%) constituent le carré des APS les plus pratiquées.

Tableau 11: La liste des activités physiques et sportives pratiquées

De plus, dans le cadre de cette enquête, les répondants ont déclaré avoir pratiqué 36 activités physiques et sportives au cours des 12 derniers mois **(voir tableau 11).** Tout de même, il est important de signaler que ces activités ne sont pas les seules présentes au Sénégal puisqu'il existe plus de 63 fédérations et groupements sportifs, selon le Directeur des Activités Physiques et Sportives du Ministère des Sports, sans compter les 28 jeux traditionnels et leurs variantes recensés par le Centre National de l'Éducation Populaire et du Sport. Ce nombre d'activités déclarées au Sénégal dans le cadre de cette enquête est largement inférieur comparé à la France (Lefèvre et Thiery, 2010) dont près de 280 activités physiques et sportives ont été recensées.
Le football (37,5%), la course à pied (30,6%), la marche (22,5%) et le fitness (19,5%) constituent le carré des activités physiques et sportives dans lesquelles les Sénégalais se sont plus engagés. Cette suprématie du football comme le sport-roi ne fait que confirmer les données statistiques fournies par les services régionaux des sports à l'ANSD qui montrent qu'il est, dans toutes les régions, le sport le plus pratiqué par les Sénégalais. Ce postulat est aussi confirmé par M. Fall, Directeur des Activités Physiques et Sportives du Ministère des Sports, qui, au-delà, avance un des facteurs explicatifs :

> *« Il y a des fédérations où le nombre de licenciés est très élevé. Pour le football, c'est le navétane qui porte le gros lot, mais il faut noter que ce dernier a un caractère plus loisir ».*
>
> (M. Fall, Directeur des Activités Physiques et Sportives)

Cette domination du football est favorisée par le navétane qui est plus démocratique, plus populaire et plus accessible grâce à son ancrage local et son organisation à la base dans les quartiers[92]. Au-delà d'être une pratique sportive, il est un facteur de révélateur culturel et d'utilité sociale (Mbaye, 2017), car il sert d'occasion d'actions citoyennes comme le nettoyage des quartiers, des journées de don de sang, et de manifestation de la culture des différents terroirs à travers des pièces de théâtres et des chants dans le volet culturel des manifestations sportives. Enfin, eu égard aux modèles de réussite chez les footballeurs comme Sadio Mané issu d'une famille très défavorisée et le succès de l'équipe nationale récemment dans les

[92] Selon l'Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV), en 2023, le mouvement navétane a comptabilisé 235 206 licenciés répartis dans 9 866 associations sportives et culturelles (équipes).

compétitions internationales, il représente une opportunité de réussite et d'ascension sociale chez les pratiquants dans un contexte de chômage. En outre, M. Souané, Chef de Service Régional des Sports de Tambacounda, explique le niveau élevé de la diffusion du football par son caractère démocratique facilement praticable et ne nécessitent pas un encadrement technique ni des infrastructures d'envergure.

> *« Vous savez que c'est la nature de la discipline qui est comme ça. Souvent, on dit que c'est le sport-roi parce que c'est facile de pratiquer le football, en réalité. Mais pour les autres disciplines, ça demande des aménagements particuliers. En effet, il faut avoir l'infrastructure et les techniciens qu'il faut, et ce n'est pas toujours le cas. Et pour le cas, ce n'est pas trop compliqué. C'est pourquoi, je ne parle même pas de favoritisme mais plutôt de popularité. Mais, il y a d'autres disciplines qui sont aussi en vogue ; c'est l'exemple de la randonnée et du fitness ».*
>
> (M. Souané, Chef de Service Régional des Sports de Tambacounda)

Néanmoins, le football n'est pas universellement le sport-roi. C'est le cas notamment du Cameroun (Vignal et *al.,* 2015) et de la Côte-d'Ivoire (Agence Française de Développement, 2020) et au Maroc (Observatoire Wafasalaf, 2018 ; Agence Française de Développement, 2020), au sein desquels le football est la deuxième activité physique et sportive la plus pratiquée, derrière la course à pied. La course à pied et la marche [93], grâce à leur caractéristique démocratique nécessitant moins d'équipement et facilement praticables, sont respectivement les APS les plus prisées par les Sénégalais, après le football. La marche permet aux classes sociales traditionnellement moins sportives de renouer avec cette pratique : 55% de femmes contre 45 d'hommes et 23,1% des personnes âgées de 55 ans et + contre 15,1% pour les jeunes. Conscientes des enjeux liés à la pratique d'activité physique et sportive, ces classes sociales s'organisent de plus en plus dans les quartiers en clubs de randonnée pédestre, avec souvent un moniteur qui les accompagnent. Par exemple dans la région de Dakar, le nombre de clubs de fitness est passé de 5 à 62 en dix ans (2009-2019) (Fall et *al.,* 2021). Des sociétés publiques et privées organisent souvent également des journées de randonnée pouvant mobiliser des milliers de participants à des fins sanitaires, professionnelles, de cohésion sociale dans les entreprises, de communication, *etc.* A Dakar, les personnes âgées de plus de 35 ans, diplômées du supérieur

[93] Nous ne faisons de distinction entre les différents types de marche. Etant donné que nous accordons aux personnes de donner un sens à leur pratique, il en est de même avec la marche si elles jugent pratiquer une activité physique ou sportive en faisant de la marche.

et les cadres sont plus nombreux à faire de la marche, et surtout pendant le week-end (Diatta, 2012). Cette forte pratique de la marche est favorisée, par des initiatives locales encourageant les populations qui n'ont pas accès clubs sportifs classiques :

> *« L'année dernière, nous avions initié des randonnées pédestres qui faisaient le soir ici à Matam, un peu pour encourager la pratique sportive de masse. Et permettre aux populations qui ne peuvent pas, voilà, pratiquer les autres sports de lutter contre la sédentarité. D'ailleurs, nous avons mis en place des clubs de randonnée dans 2 ou 3 quartiers pour un peu encourager la pratique sportive de masse ».*
>
> (M. Ba, Chef de Service Régional des Sports de Matam)

Nous avons constaté aussi que le fitness est devenu une discipline sportive très en vogue au Sénégal pratiqué à la fois dans des salles de sport et en plein air. Il est d'ailleurs très médiatisé et promu sur les réseaux sociaux et dans les séries télévisées montrant une nouvelle mode de pratique sociale. Occupant la 4ième place du classement des activités physiques et sportives les plus pratiquées, tout comme la marche, le fitness attire souvent les publics traditionnellement en retrait du milieu sportif. Son encadrement et sa pratique ont été favorisés par la reconversion d'anciens athlètes, le cadre discret et « fermé », l'ouverture du département STAPS [94] à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, et ses bienfaits connus sur la santé.

> *« Il faut le reconnaitre également, les choses commencent à changer. Avec le fitness, aujourd'hui, il y a des salles partout, et beaucoup de femmes les fréquentent. Il y a la randonnée pédestre qui est régulièrement pratiquée. Ainsi, les femmes commencent à lever ses stéréotypes pour pratiquer le sport de leur choix ».*
>
> (M. Souané, Chef de Service Régional des Sports de Tambacounda)

La prolifération des salles de fitness a bien favorisé l'accès à la pratique physique et sportive et a largement participé à sa démocratisation. Avec le cadre fermé et la liberté dans le choix de la tenue sportive des pratiquants, il attire les femmes et les personnes âgées dont leur usage corporel et la tenue sont bien observés.

> *« Les Sénégalais font du sport de plus en plus, c'est le constat. Si on prend l'exemple du fitness. Le fitness est venu démocratiser l'accès à la pratique sportive. Dans les salles de fitness, il y a une catégorie de Sénégalais qu'on n'avait pas l'habitude de voir faire du sport : c'est les femmes mariées, les jeunes filles etc* ».

[94] L'ouverture département STAPS a participé à la pratique physique et sportive au Sénégal, surtout à Saint-Louis. En effet, la formation de ces étudiants au fitness et les séances qu'ils organisent au sein du campus social, dans la région et leurs localités suscitent un engouement autour de cette pratique.

(M. Diba, chef de Service Régional des Sports de Kaffrine)

« Il y a aussi les populations qui sont très intéressées d'aller en salle. D'ailleurs, ça peut faire tomber la barrière culturelle à propos des stéréotypes sur le sens de la pratique sportive, les tenues qu'elles portent, etc ».

(M. Fall, Directeur des Activités Physiques et Sportives)

Malgré sa contribution dans la démocratisation de la pratique sportive et toute l'économie autour de cette activité, le fitness est pour M. Fall « *un monde à part. Il s'y passe beaucoup de choses positives comme négatives ».* Selon lui, il se passe énormément de choses, au-delà de la pratique physique et sportive, dans les salles de fitness. D'ailleurs, cette activité n'est pas encore sous le contrôle des autorités en charge du sport. Les salles sont ouvertes dans tous les coins. Les moniteurs ne sont pas tous bien formés : 20,6% des moniteurs de fitness de la région de Dakar n'ont aucun diplôme sportif (Diédhiou, 2010).

Après le football, le basketball est la 2ième discipline sportive collective la plus pratiquée (11,7%). Il est suivi par le handball (5,9%). En outre, l'athlétisme occupe la 1ière place du groupe des sports individuels (6,1%). Le taekwondo, 9ième au classement général, constitue le sport de combat le plus populaire (3,4%) devant le karaté (1%), le kung-fu (0,5%), la boxe (0,3%), le judo (0,3%), *etc.* Ces résultats sont en déphasage avec ceux de beaucoup d'études, surtout en Europe, qui montrent que le tennis est le deuxième sport organisé la plus pratiqué après le football (Mignon et Truchot, 2001 ; Lefèvre et Thiery, 2010) et troisième après le football et la natation au Maroc (Observatoire Wafasalaf, 2018).

Concernant les jeux traditionnels, leur pratique est très faible. En effet, parmi les 3502 pratiquants, seulement 176 d'entre eux ont déclaré avoir pratiqué un jeu traditionnel, soit 4,7% dont les 3,6% sont des lutteurs[95]. La popularité de la lutte sénégalaise est sans conteste, eu égard à l'engouement qu'elle suscite en tant que pratique culturelle et identité sociale. Néanmoins, force est de reconnaitre aussi que les sports modernes, en large diffusion, lui emboitent le pas, occasionnant le délaissement des jeux traditionnels, notamment la lutte au détriment du sport moderne (Ly, 1996 ; Wane et Kane, 2014). Parallèlement à ce fait, malgré de grosses affiches, beaucoup de lutteurs ne parviennent pas à décrocher un combat[96] alors que la plupart du temps

[95] Selon le site d'informations sportives sénégalaise *Wiwsport,* dans un article publié le 24 Février 2020, le CNG de lutte estime que le nombre de licenciés en 2019-2020 est à 2 702 (https://wiwsport.com/2020/02/24/video-2019-2020-larene-compte-2702-licencies-dont-665-lutteurs-avec-frappe-et-2037-sans-frappe/)

[96] La plupart des lutteurs voient dans la lutte leur seul moyen de réussite, De ce fait, ils abandonnent toutes leurs activités et se concentrent exclusivement afin de maximiser leur chance de réussite. Ce qui n'est pas toujours le

les lutteurs n'ont que la lutte comme activité professionnelle : 67% des lutteurs sont sans emploi (Ly, 1996). Cette situation est sans doute causée par le départ des sponsors qui ne souhaitent pas associer leurs images à la lutte salie par des violences récurrentes avant, pendant et après les combats (Wane et Kane, 2014 ; Diallo, 2018). Même si l'État accompagne le Comité National de Gestion (CNG) de lutte dans l'organisation de certains évènements, notamment le « *Drapeau du Chef de l'État* », il n'institutionnalise pas l'enseignement de la lutte à l'école comme le préconise Wane (2012) et Mbodj (1987), et ne lui octroie pas non plus une subvention annuelle. En plus de cela, il y a l'avènement du MMA (Mixed Martial Arts) auquel les lutteurs s'intéressent de plus en plus, même si la structure dirigeante n'est pas encore reconnue par le Ministère en charge des sports. Avec la visibilité sur la scène internationale et l'opportunité financière qu'ils offrent, beaucoup de ténors de la lutte sénégalaise ont investi le champ du MMA et commencent d'ailleurs à faire leurs preuves. C'est le cas d'Oumar Kane, surnommé « reug-reug », qui est devenu champion du monde des poids lourds de MMA en One Championship[97]. L'émergence du MMA constitue en effet une véritable menace pour la lutte sénégalaise, eu égard à la migration de ses pratiquants. Malgré le constat du faible taux de pratique des jeux traditionnels, ils sont toujours très présents en milieu rural, et sont souvent pratiqués par les enfants et les adolescents qui sont exclus de cette étude qui ne s'intéresse qu'aux personnes âgées de 15 ans et +. Ce qui confirme notre deuxième hypothèse avançant que les jeux traditionnels seraient délaissés au profit des activités physiques et sportives modernes.

cas avec le nombre très limité de promoteurs et la rareté des sponsorings faisant beaucoup d'entre eux peuvent rester une saison sans signer un contrat de lutte. Pour pallier cela, des formations sur la garde-rapprochée leur sont souvent proposées pour leur permettre d'avoir une activité professionnelle, parallèlement à la lutte.

[97] Étant dans le cercle restreint des meilleurs lutteurs sénégalais, il a aussi réussi à être champion du monde des poids lourds One Championship, à Bangkok, le 09 novembre 2024, devant Anatoliy Malykhin.



Figure 13: Photo d'Oumar Kane "reug-reug", champion du monde des poids lourds MMA

D'autres activités physiques et sportives telles que le badminton, le yoga, le canoë-kayak, le nanbudo, le roller, le teqball[98] ou le tennis, en dépit d'être minoritaires, sont quand même présentes au Sénégal et commencent à émerger et se diffuser progressivement. C'est le cas du badminton dont l'avènement est récent et, grâce à sa fulgurante diffusion, est dernièrement passé de Comité National de Promotion à fédération nationale au même titre que le football en Février 2022. Par ailleurs, plusieurs autres disciplines certes non citées par les pratiquants dans cette étude existent et disposent de fédérations et de comités de promotion ou de gestion. Parmi elles, nous pouvons citer le ski, l'escrime, le surf, l'escalade et l'équitation.

UNIVERS DES SPORTS	EFFECTIFS	FREQUENCE
Marche/Course à pied/Athlétisme	**1 881**	**50,6 %**
Sports collectifs	**1 876**	**50,5 %**
Activités de la forme, de la gymnastique et de la danse	**784**	**21,1 %**
Sports de combat	215	5,8 %
Activités physiques traditionnelles	174	4,7 %
Activités aquatiques ou nautiques	63	1,7 %

[98] Le teqball est un dérivé du football classique qui se joue en simple (1 joueur par côté) ou en double (2 joueurs par coté). Le joueur ou l'équipe qui remporte en premier 3 sets de 12 points (sauf le dernier set gagnant qui doit être remporté avec un écart de 2 points) gagne le match, selon les *règles officielles et règlements du teqball 2020* (https://cdn.buttercms.com/br5o6Xs0RtKTQBmwf9Ew). L'échange commence par un service avec n'importe quelle partie du corps à l'exception des mains ; le serveur ne doit pas franchir la ligne de service située à 2 mètres de la table. En outre, chaque joueur ou équipe a droit à 3 touches maximum pour envoyer la balle dans le camp adverse.

Sports de cycles	22	0,6 %
Autres activités physiques ou sportives	14	0,4 %
Sports de raquettes, cible ou précision	12	0,3 %

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les univers de la marche/course à pied/athlétisme (50,6%), des sports collectifs (50,5%) et des activités de la forme, de la gymnastique et de la danse. Ainsi, les activités physiques traditionnelles telles que la lutte et le langabouri sont très peu pratiquées (4,7%).

Tableau 12: Les familles d'activités physiques et sportives pratiquées

En termes d'univers ou de familles d'activités physiques et sportives, les univers de la « *marche/course à pied/Athlétisme* » (50,6%) et des « *sports collectifs* » (50,5%) regroupent le plus de pratiquants **(voir tableau 12).** Ils sont suivis par l'univers des « activités de la forme et de la gymnastique, danse » avec 21,1% de pratiquants. Cette partie est portée par le fitness qui est un phénomène au Sénégal et tend à faire partie du quotidien de la population. Les familles d'« activités aquatiques ou nautiques », de « sports de cycles » et de « sport de raquettes, cible ou précision » sont très peu fréquentées puisque leurs pratiques nécessitent des moyens financiers dans un pays pauvre.

APS déclarées	Homme	Femme
Football	**93,60%**	6,40%
Musculation	**92,3%**	7,7%
Lutte traditionnelle	**88,10%**	11,90%
Vélo /Cyclisme	**84,3%**	15,7%
Judo	**77,70%**	22,30%
Viet Vo Dao	**76,7%**	23,3%
Natation	**73,3%**	26,7%
Badminton	**71,8%**	28,2%
Rugby	**67,5%**	32,5%
Athlétisme	**65,60%**	34,40%
Course à pied	**65,50%**	34,50%
Taekwondo	**60,5%**	39,5%
Karaté	**57%**	43%
Volley-ball	**52,5%**	47,5%
"Langabouri"	6,9%	**93,1%**
Yoga	10,4%	**89,6%**
Handball	30,80%	**69,20%**
Canoë-kayak	36,9%	**63,1%**
Tennis	38,3%	**61,7%**
Fitness	42,40%	**57,60%**
Marche/Randonnée	45%	**55%**
Kung-fu	45,9%	54,1%
Boxe	48,50%	**51,50%**
Basketball	46,80%	**53,20%**

Gymnastique	41,1%	**58,90%**

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : La pratique physique et sportive est sexuellement classifiée. Ainsi, les APS d'affrontement et onéreuses en énergie sont plus pratiquées par les hommes (musculation, football, vélo, lutte…), hormis la boxe ; par contre, celles d'entretien, de la forme et les sports collectifs de main sont plus prisées par les femmes.

Tableau 13: Classification sexuée des activités physiques et sportives

Par ailleurs, les choix des activités physiques et sportives ne sont pas aléatoires et subissent l'influence des déterminants sociodémographiques notamment le sexe d'appartenance, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle des individus. En effet, plusieurs études ont révélé que les individus ont tendance à s'engager dans des APS qu'ils jugent conformes au genre auxquels ils appartiennent (Courcy et *al.,* 2006 ; Davisse et Louveau, 1998 ; Fontayne et *al.,* 2009 ; Louveau, 2006 ; Mennesson, 2000, 2004, 2005). Les sports de combat, collectifs, à risques et dispendieux en énergie sont plus pratiqués par les hommes ; tandis que ceux de grâce, de maintien et de souplesse sont dits féminins. Ainsi, le rapport entre le sexe et le choix des activités physiques et sportives est très signifiant (p=0,001***). Les activités physiques et sportives « *masculines* » dans lesquelles les hommes s'engagent le plus sont : le football (93,6%), la musculation (92,3%), la lutte (88,1%), le vélo (84,3%), le judo (77,7%), le vovinam viet vo dao (76,7%), le badminton (71,8%), *etc* **(voir tableau 13).** Quant aux femmes, elles s'orientent davantage vers le « *langabouri* »[99] (93,1%), le yoga (89,6%), le handball (69,2%), le canoë-kayak (63,1%), le tennis (61,7%), le fitness (57,6%), la marche (55%), le kung-fu (54,1%), *etc.* Les sports collectifs de main, notamment le handball (69,2%) et le basketball (53,1%), sont socialement perçus comme des sports féminins. Le tennis, malgré les efforts physiques importants qu'il nécessite, est plus pratiqué par les femmes. Les pratiquantes de tennis ont la spécificité d'avoir des capitaux économiques et culturels élevés : elles ont toutes des revenus supérieurs à 200 000 FCFA et le diplôme de baccalauréat (dont 38,3% ont plus du baccalauréat).

Ces résultats révèlent que le niveau de revenus et d'études a un lien avec les choix sportifs. En effet, certaines activités physiques et sportives sont pratiquées par des pratiquants ayant des revenus élevés. Il s'agit du yoga, du tennis et du canoë-kayak. D'autres APS sont tout de même

[99] Le « *langabouri* » est un jeu individuel traditionnel qui se joue sur un terrain vague avec plusieurs groupes de joueurs (jusqu'à 30 joueurs) et un meneur. Deux zones sont à distinguer : la zone de jeu et la zone de sauvetage. Le jeu consiste à retrouver le foulard torsadé, appelé le « *langa* », caché par le meneur après avoir demandé aux joueurs se trouvant dans l'aire de jeu de se retourner ou de fermer les fermer les yeux pour ne pas voir le foulard. Ainsi le meneur, avoir après l'avoir caché, appelle les joueurs à retrouver le foulard torsadé. Le but est de le retrouver et de frapper le maximum de joueurs avec avant qu'ils atteignent la zone de sauvetage.

très pratiquées par ce groupe social : basketball (73,3%), natation (71,2%), kung-fu (70%), athlétisme (66,5%), *etc.* La pratique de ces activités par les personnes financièrement aisées peut-être comprise par le fait qu'elle nécessite, au-delà de l'approche esthétique que proposent ces activités, des moyens financiers pour l'achat d'équipements et l'inscription dans un club. Par ailleurs, les personnes détentrices de capitaux économiques faibles s'engagent dans des sports de contact et d'affrontement : rugby (58,4%), karaté (42,1%), football (37,3%), vovinam viet vo dao (35,8%), lutte (33,3%).

Les pratiquants de sports de raquette, de précision ou de cible sont tous titulaires d'un diplôme de baccalauréat. En outre, les sports aquatique ou nautique, en dehors de la baignade, sont pratiqués par 84,2% des pratiquants. Les jeunes (15-24 ans), en termes d'univers d'activités, ont tendance à pratiquer des sports collectifs (56,4%), de combat (43,3%) et d'activités physiques et sportives traditionnelles (42,3%). Tout comme les hommes, les jeunes ont le goût des activités physiques et sportives d'affrontement et de dépense physique. Par contre, les personnes âgées sont plus dans les univers de sports de cycles (27,5%) et de la marche/course à pied/athlétisme (12,3%).

En résume, il est à retenir que les répondants ont déclaré avoir pratiqué 36 activités physiques et sportives au cours de l'année. En plus du peu d'APS déclarées, moins de 4 pratiquants sur 10 ont pratiqué plusieurs activités physiques et sportives au cours des 12 derniers mois (38,7% de multipratiquants). Ces multipratiquants ont la particularité d'être majoritairement des jeunes, hommes et des personnes ayant des revenus supérieurs à 200 000 FCFA. En outre, parmi les APS déclarées, le football (37,5%), la course à pied (30,6%), la marche (22,5%) et le fitness (19,5%) constituent le carré des APS les plus pratiquées. Après le football, le basketball constitue le sport collectif les plus pratiqué et est suivi du handball. De plus, les résultats montrent que les activités physiques et sportives traditionnellement sont très peu citées (4,7%). Il en est de même avec les activités aquatiques et nautiques (1,7%) et les sports de raquette, de cible ou de précision (0,3%). Aussi, des disparités sont notées dans les choix sportifs. En fonction de l'âge et du sexe d'appartenance. En effet, les hommes s'orientent plus vers des activités physiques et sportives collectives, d'affrontement et onéreuses en énergie telles que la musculation (94% d'hommes), la football (93,6%), le vélo (90,5%), la lutte (88,1%), *etc ;* contrairement aux femmes qui montrent une appétence pour les activités physiques et sportives douces, d'entretien et de ballons avec les mains notamment le « *langabouri* » (93%), le yoga (83,3%), le handball (69,20%), *etc.* Le seule « paradoxe » est que la boxe, traditionnellement étiquetée de sport masculin, connait plus de pratiquantes (51,5%) que de pratiquants 48,5%).

Globalement, l'analyse de ce chapitre montre les Sénégalais ont un taux de pratique occasionnelle estimé à 63,1 dont 52,7% de façon régulière. La majorité des pratiquants s'adonnent à la pratique physique et sportive tout au long de l'année (77,5%). De plus, le milieu urbain (52,2%) et les installations sportives (44,8%) sont les lieux privilégiés des Sénégalais pour la PPS. Les pratiquants font de l'activité physique et sportive souvent avec des proches : entre amis (64,2%), avec des collègues et des camarades de classe (16,7%) et en couple (4%). Néanmoins, une part non négligeable ont une pratique solitaire (38,5%). Afin de mieux comprendre les facteurs influençant la pratique physique et sportive des Sénégalais, nous analysons dans le chapitre suivant ces déterminants sociodémographiques.

CHAPITRE 9 : LES DETERMINANTS SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE

La revue de littérature a montré que plusieurs facteurs influencent la pratique physique et sportive. Dans cette thèse, nous avons choisi d'analyser en profondeur sept variables qui nous semblent pertinentes pour comprendre la culture physique et sportive des Sénégalais, traditionnellement soumis aux normes socioculturelles et religieuses marquées par une distribution sexuée des pratiques physiques, des usages au corps différents selon les groupes ethniques et une domination masculine manifeste. Il s'agit du genre, de l'ethnie, l'âge, la zone d'habitation, l'entourage, la situation socioprofessionnelle et la position sociale.

9.1. Le sexe, un facteur discriminant à la pratique sportive

Comme l'a bien éclairé la littérature, les hommes et les femmes ne s'adonnent pas de la même manière à la pratique physique et sportive des populations. D'abord, en termes de taux de pratique occasionnelle, les hommes (78,7%) sont largement plus sportifs que les femmes (48,1%), soit un écart de 30,6 points (**voir tableau 8).** Ils ont en outre 2,83 fois plus de chance de pratiquer une activité et sportive que les femmes **(voir tableau 14).** Ces résultats renforcent

parfaitement l'étude de la Cellule et de l'Equité du Ministère des Sports (Cabinet Gender Expertise Group, 2020) dont le taux d'hommes et de femmes ayant déclaré pratiqué une activité sportive durant douze derniers est respectivement 86,8% et 49% renforçant l'hypothèse selon laquelle les hommes seraient plus sportifs que les femmes.

Au-delà du Sénégal, ce fait est également observé. Par exemple au Cameroun (Vignal et *al.,* 2015), le taux de pratiquants occasionnels est plus élevé chez les hommes (82%) que chez les femmes (60%), soit un écart de 22 points. Cette différence est moins élevée en France en 2010 où l'écart est estimé juste à 4 points (Lefèvre et Thiery, 2010).

Même si elles sont moins nombreuses à avoir déclaré au moins une moins activité physique et sportive durant les 12 mois, les femmes sénégalaises âgées de 15 ans et plus ont une pratique plus occasionnelle (14,9%) que les hommes (7,7%). Ces derniers se singularisent par une pratique plus intensive (75%) et plus régulière (88,8%) que les femmes. Par rapport à la pratique régulière, l'écart entre les hommes et les femmes est estimé 10,3 points, et est moins important par rapport à la différence de taux de pratique entre les hommes et les femmes (30,6 points d'écart). Le même écart est noté en France où 71% d'hommes et 60% de femmes ont une pratique régulière (11 points) (Lefèvre et Raffin, 2023). En outre, le Cabinet Gender Expertise Group (2020)[100] affirme aussi que les hommes ont une pratique plus régulière et assidue que les femmes qui se singularisent par une pratique plus occasionnelle.

Facteurs associés au fait d'être sportif		
	OR	**IC (95%)**
REVENUS MENSUELS ***		
Moins de 100 000 FCFA (Ref.)	1	
Entre 100 000 et 200 000 FCFA	1,15	[0,84-1,56]
Plus de 200 000 FCFA	2,33	[1,72-3,14]
SEXE ***		
Femmes (Ref.)	1	
Hommes	2,82	[2,18-3,67]
TRANCHES D'AGE ***		
15-24 ans	6	[3,77-9,55]
25-34 ans	6,16	[4,21-9,02]
35-44 ans	3,2	[2,16-4,77]
45-54 ans	1,87	[1,18-2,97]
55 ans et plus (Ref.)	1	
Test de Wald pour la colonne OR (odds ratios) de la régression logistique. L'odds ratio est une mesure statistique permettant de mesurer le degré de dépendance entre des variables qualitatives.		

[100] Dans cette étude, les définitions données aux pratiques occasionnelle (moins d'une fois), régulière (3 fois par semaine et assidue (4 fois par semaine) sont différentes de la conception nous leur avons donnée.

L'IC (intervalle de confiance) permet de définir la marge d'erreur pour la valeur réelle que l'on cherche à estimer : ici, cela signifie que l'intervalle a 95% de chances de contenir la valeur qu'on aurait obtenu en interrogeant la population exhaustive.

Tableau 14: Facteurs associés au fait d'être sportif

Les femmes font plus des séances courtes de moins d'une heure (42,7%) que les hommes (32,7%) qui sont 63,7% à faire des séances longues de plus d'une heure **(voir tableau 9).** Les hommes, contrairement aux femmes qui préfèrent les installations sportives (35,2%) et la pratique à domicile (17,2%), fréquentent plus les milieux urbain (38,2%) et naturel (18,5%). Moins licenciées (12,6%) et moins compétitives (22,4%), près des 2/3 des pratiquantes n'ont pas fréquenté un club ou une association sportive (63,6%) dans le cadre de leur pratique physique et sportive. Elles sont autant que les hommes à être encadrées dans leur pratique (48,4% de femmes et 47,3% d'hommes). Quant aux hommes, ils ont une pratique plus institutionnelle (45,9%) et plus compétitive (40,7%) avec plus de licenciés (26,4%).

Au regard de ces résultats, nous voyons clairement que les hommes sont globalement plus sportifs que les femmes, en termes de taux et de niveau de pratique. Ce fait est compréhensible, vu le système socioculturel sénégalais largement patriarcal, endocentrique et religieux accordant plus de liberté et de pouvoir aux hommes qu'aux femmes. Ainsi, la Coordonnatrice de la Cellule Genre et Equité du Ministère, à la lumière de l'enquête menée par le Cabinet Gender Expertise Group (2020) affirme que :

> *« Cette étude a confirmé les idées qu'on avait avant comme quoi le secteur du sport est traditionnellement réservé aux hommes. Il y a certes une présence des femmes, mais les chiffres montrent qu'il y a un écart très significatif entre elles et les hommes* ».
>
> (Mme Touré, Coordonnatrice de la Cellule Genre et Equité du Ministère)

La forte domination masculine dans le champ sportif sénégalais est causée par les normes sociales et religieuses limitant et contrôlant les usages sociaux du corps, surtout chez les femmes. Ces habitus et normes socioculturelles et religieuses sont intériorisés par une bonne partie des femmes âgées de 15 ans et plus qui, en donnant les raisons de leur non-pratique, évoquent l'inconformité de la pratique physique et sportive des femmes aux valeurs islamiques et socioculturelles de la société sénégalaise. Ainsi, les non-pratiquants ayant évoqué l'inconformité de la pratique physique et sportive aux réalités socioculturelles et religieuses sont majoritairement des femmes (87,9%). De plus, les femmes dont le principal rôle social est

la gestion du foyer sont à 92% à justifier leur non-pratique par la gestion des travaux domestiques (contre 8% chez les hommes).

Voici quelques illustrations :

« En tant que femme musulmane, je ne peux pas me permettre de porter une tenue de sport. Le sport n'est pas une activité de femme ».

(Femme mariée d'ethnie maure âgée de 40 ans)

« Mon père n'a jamais voulu qu'une femme fasse du sport ».

(Femme mariée d'ethnie halpulaar âgée de 30 ans)

Au-delà des valeurs islamiques mises en jeu dans l'engagement sportif des femmes sénégalaises, des parents sont aussi très réticents à cette forme de pratique qu'ils jugent exposer les filles à des violences sexuelles, d'après les propos de M. Camara, Chef de Service Régional des Sports de Kédougou :

> *« Les parents quand même retiennent leurs filles à la maison parce qu'ils ne veulent pas les jeter en pâture avec certains encadreurs pervers comme c'est le cas dans certaines régions. C'est pour leur sécurité. Donc, il faut que l'encadreur soit d'une probité morale sans reproche. Au-delà de cela, il y a un aspect religieux ».*
>
> (M. Camara, Chef de Service Régional des Sports de Kédougou)

Dans la société sénégalaise, « *les jeunes filles et les garçons ne se sont pas socialisés de la même manière, ils ne remplissent pas les mêmes fonctions sociales et ils ont des rôles sociaux différents* » (Loum, 2011, p.133) ; et cette socialisation est continue et s'effectue tout au long de la vie (Mbodj, 1987). Selon cet auteur, les garçons s'identifient par l'exaltation de la force, de la virilité, tandis que les filles doivent faire preuve de grâce, de souplesse, d'agilité et avoir des rondeurs mettant en exergue les normes de la beauté de la femme sénégalaise. Cette socialisation « *aboutirait à ce que les sujets s'engagent dans des activités singulières en fonction de leur conformité aux stéréotypes de leur genre »* (Fontayne, 2001, p.24). Le sport, en tant que milieu de reproduction des normes sociales du sexe, n'échappe pas à cette catégorisation sexuée des rôles et des usages sociaux du corps. Au Sénégal, 70% des adolescents, surtout les ruraux, confirment l'existence de cette classification sexuée des activités physiques et sportives (Fall, 2020). En outre, plusieurs études montrent que les personnes ont plus tendance à s'engager dans des activités physiques et sportives qui

conviennent à leur sexe (Bourdieu, 1979 ; Davisse et Louveau, 1998 ; Fontayne et *al.,* 2001, 2002 ; Louveau, 2004, 2006 ; Mennesson, 2000, 2004, 2005 ; Pénin, 2006 ; Courcy et *al.,*2006 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Gleizes, 2017 ; Croutte et Müller, 2018 ; Lefèvre et Raffin, 2023). Les hommes s'orientent plus vers des activités et sportives dispendieuses en énergie, de ballon, de combat, d'affrontement, de force, *etc ;* contrairement aux femmes qui s'adonnent plus à des pratiques physiques et sportives plus douces et plus gracieuses.

Univers d'activités	Homme	Femme	Total
Marche/Course à pied/Athlétisme	**57,0**	43,0	100,0
Sports collectifs	**76,5**	23,5	100,0
Activités de la forme, de la gymnastique et de la danse	44,0	**56,0**	100,0
Sports de combat	**61,0**	39,0	100,0
Activités physiques traditionnelles	**70,2**	29,8	100,0
Activités aquatiques ou nautiques	**71,9**	28,1	100,0
Sports de cycle	**84,3**	15,7	100,0
Sports de raquettes, cible ou précision	**73,7**	26,3	100,0

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)
Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois
Lecture : Les hommes sont plus présents que les femmes dans tous les univers d'APS, hormis celui des activités de la forme, de la gymnastique et de la danse dont 56% des pratiquants sont des femmes.

Tableau 15: Choix sportifs des hommes et des femmes en fonction des univers d'activités

Ces postulats sont en grande partie confirmés au Sénégal puisque la classification sexuée classiques des sports est en grande partie respectée. Ainsi, des activités physiques et sportives traditionnellement masculines sont largement plus pratiquées par les hommes : football (92,3%), musculation (92,3%), lutte (88,1%), vélo/cyclisme (84,3%), judo (77,7%), viet vo dao (76,7%), rugby (67,5%), athlétisme (65,6%), taekwondo (60,5%), karaté (57%), volley-ball (52%), *etc.* Par ailleurs, 73,3% des pratiquants de la natation sont des hommes. Ce qui n'est pas le cas en France (Lefèvre et Thiery, 2010) où elle était plus pratiquée par des femmes (54%). La part très faible des femmes dans la pratique de la natation (26,7%) pourrait se justifier par le fait que la tenue vestimentaire (maillot de bain) exposant le corps de la femme soit inconforme aux valeurs traditionnelles et religieuses. Les femmes sénégalaises en transgressant cette classification des pratiques font souvent l'objet de critiques et de réflexions. C'est le cas de la lutte où les femmes pratiquantes sont critiquées, stigmatisées et voire même exclues (Ndongo et Tine, 2018) car, pour les réfractaires, elle n'est conforme aux normes religieuses et de la beauté sénégalaise symbolisée par la forme généreuse (Diop, 2012) dont sa masculinisation pourrait être causée

par la lutte (Fall, 2020). Malgré les normes établies, les critiques et les réflexions, les femmes s'engagent néanmoins de plus en plus dans des sports traditionnellement masculins au Sénégal constituant « *une transgression de l'ordre social de genre* » (Ndongo, 2017) causée par une socialisation inversée (Louveau 1986 ; Young, 1997 ; Roussel et Griffet 2001 ; Erard et Laberge, 2005 ; Mennesson, 2004, 2005 ; Pénin, 2004). Pour le cas du football féminin, même s'il est perçu par ses pratiquantes comme une activité professionnelle et un cadre d'expression, il est pour d'autres un moyen de débauche et de perversion (Dieng, 2020). En outre, au Sénégal, 42% des adolescents trouvent inacceptable l'engagement des femmes dans des sports masculins (Fall, 2020), contrairement au Québec où les réfractaires sont estimés à 17% (Courcy et *al.,*2006).

Suivant cette stratification des pratiques sociales de sexe, cette étude révèle que les activités physiques et sportives douces et esthétiques sont plus investies par les femmes renforçant plusieurs études antérieures : « *langabouri* » (93,1%), yoga (89,6%), gymnastique (58,9%), fitness (57,5%), marche (55%). Par contre, la particularité de cette étude est que des activités physiques et sportives de tradition masculine sont plus pratiquées par des femmes au Sénégal : handball (69,2%), canoë-kayak (63,1%), tennis (61,7%), kung-fu (54,1%), basketball (53,2%), boxe (51,5%), *etc.* En effet, culturellement et de façon inconsciente, les sports de ballon avec les mains[101] sont étiquetés, dans la société sénégalaise, comme des sports féminins car étant faciles à pratiquer, sans risque et sans contact. Pour la boxe, sa pratique facilitée et démocratisée dans les universités[102] masque sa connotation masculine. De plus, ses pratiquants ont un niveau d'études assez élevé (61,8% ont au minimum le diplôme de baccalauréat). S'agissant du tennis, toutes les femmes qui le pratiquent ont toutes la particularité d'avoir des revenus et un niveau d'études élevés : elles ont toutes des revenus supérieurs à 200 000 FCFA et détiennent le diplôme de baccalauréat (dont 38,3% plus du baccalauréat). En analysant les activités physiques et sportives en univers d'activités, nous remarquons que les femmes investissent plus les activités de la forme, de la gymnastique et de la danse, bien plus que les hommes d'ailleurs (56%) (**voir tableau 15).**

En outre, cette étude montre que, dans la société sénégalaise, les hommes et les femmes ont une pratique physique et sportive différenciée à plusieurs niveaux, notamment en taux de pratique, de modalité et de choix sportifs, selon la distribution des rôles sociaux de sexe marquée par une domination masculine sur les femmes en matière de pratique physique et sportive et une modélisation de la beauté féminine traditionnelle. Ces normes traditionnelles de la beauté

[101] Parmi les sports de ballon avec les mains, seul le volley-ball est plus pratiqué par les hommes, et c'est de façon légère (52,5% d'hommes contre 47,5% de femmes).

[102] Plus de la moitié de la boxe sont des pratiquants sont des étudiants et des étudiants.

féminine constituent également un réel frein à la pratique physique et sportive des femmes sénégalaises. C'est ainsi que Tine et Fall (2015, p.286) affirment que « *dans la société sénégalaise, la femme bien enveloppée de chair a toujours été très valorisée et était même un signe de bonne santé et d'aisance sociale. Dans cet ordre social, l'activité physique symbolisait la force et la virilité et correspondait mal avec le concept social de femme* ». Ces propos prouvent à suffisance l'incompatibilité entre la pratique physique et sportive et les valeurs socioculturelles de la féminité. Cette inconformité est matérialisée par un faible taux de pratique physique et sportive des femmes et un goût sportif différent de celui des hommes. Et l'âge, serait-il aussi discriminant comme le sexe dans la pratique physique et sportive des Sénégalais ?

9.2. Jeunes et séniors : des orientations sportives différentes

Tout comme le sexe, l'âge constitue un véritable déterminant à la pratique physique et sportive des Sénégalais en orientant le niveau de pratique physique et sportive, les choix sportifs et les motifs d'engagement et de rejet de la pratique physique. Cependant, le taux de pratiquants au Sénégal diminue avec l'avancée de l'âge **(voir figure 15).** En effet, les jeunes (81%), c'est-à-dire les personnes âgées entre 15-24 ans, sont plus sportifs que leurs aînés, surtout les personnes âgées[103] (35,3%). De plus, ces jeunes (15 à 24 ans) ont six fois plus de chance de faire du sport que ces dernières (**voir tableau 14).** Cette suprématie des jeunes dans le monde du sport sénégalais est confirmée dans la région de Kaffrine où le Chef de Service des Sports l'explique à ces propos :

> *« A Kaffrine, nous avons une population très jeune. Et cette jeunesse s'intéresse beaucoup au sport, malgré le manque d'infrastructures sportives. Ils sont là chaque jour. Dans chaque coin de rue, vers 17 h et 18h, les jeunes sont là pour jouer au football. Ils ont une bonne culture sportive. Mais, il faut aussi signaler que la pratique sportive n'est pas bien démocratisée ici. Ceux qui s'intéressent au sport, d'après mon constat, les 70% sont des jeunes et sont pour la plupart des élèves ».*
>
> (M. Diba, Chef de Service des Sports de Kaffrine)

[103] Dans cette étude, les personnes âgées de 55 ans et plus sont appelées les « personnes âgées »

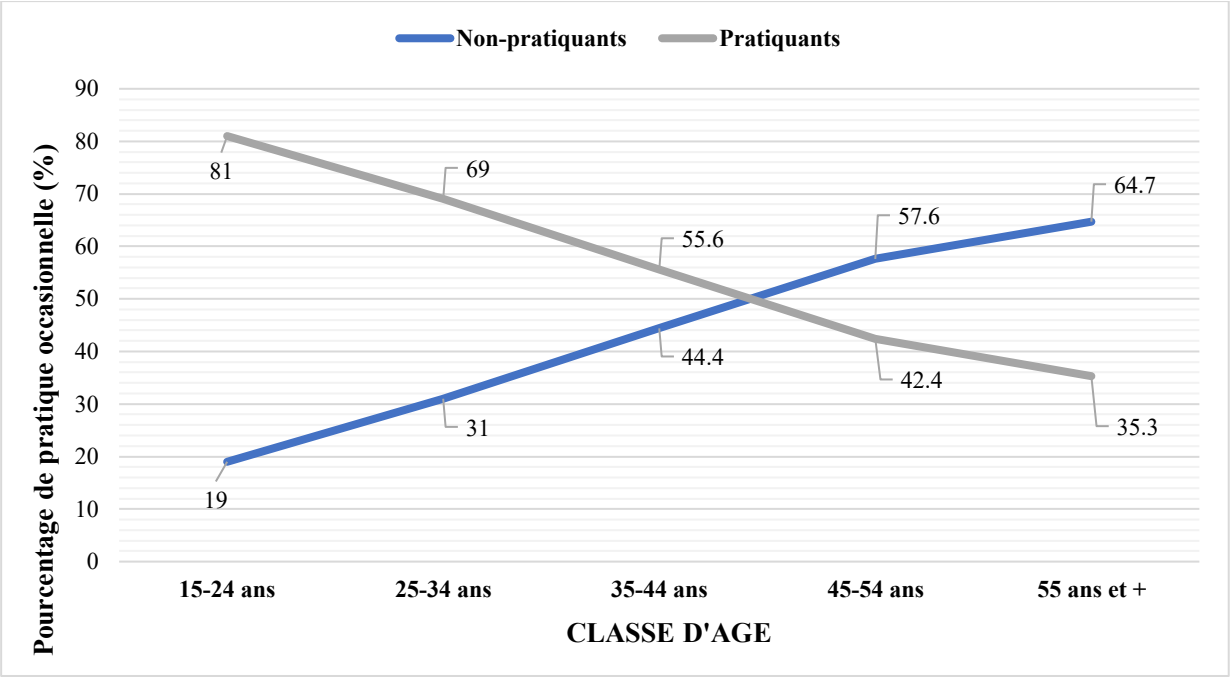

Figure 14: La pratique physique et sportive en fonction des classes d'âge

Plusieurs études renforcent la thèse de la surreprésentation des jeunes dans le monde sportif, en termes de taux de pratique occasionnelle, comparés à leurs ainés (Mignon, 2004 ; Crosnier, 2005 ; Burlot et Lefèvre, 2009 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Augustin et Fuchs, 2014 ; Mignon, 2015 ; Cléron et Caruso, 2017 ; Simões, 2018 ; Lefèvre et Raffin, 2023).

En plus d'être plus nombreux à avoir déclaré pratiquer au moins une activité physique ou sportive durant l'année, les jeunes se singularisent par une pratique plus pluridisciplaire (37,8% de multipratiquants jeunes contre 27,4% de personnes âgées), plus institutionnelle (53,2%), plus encadrée (61%) et plus compétitive (27,5%). Cette forme de pratique chez les jeunes fait qu'ils sont plus licenciés que les personnes âgées (27,5% contre 5,4%). En outre, il existe un lien assez significatif (**) entre le sexe et la classe d'âge des pratiquants. Qu'ils soient jeunes ou séniors, les hommes sont plus sportifs que les femmes. La différence entre le taux de pratique des jeunes hommes et des jeunes femmes (écart de 18,6 points) est presque identique que celle des séniors de ces deux sexes (18,2%) (**voir tableau 16).** Toutefois, il est important de noter que l'écart se creuse en défaveur des femmes entre 35-44 ans (31,4 points de différence). Cette baisse de la pratique physique et sportive des femmes entre 35 et 44 ans est due aux contraintes familiales et professionnelles (Lefèvre et Raffin, 2023).

Facteurs discriminants	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et +
SEXE**					
Femme	40,7	38,7	**34,3**	36,3	40,9
Homme	59,3	61,3	**65,7**	63,7	59,1

Total (%)	100	100	100	100	100
Fréquence de pratique* **					
Pratique occasionnelle	8,3	9,5	**14**	13,3	**16,2**
Pratique régulière	15,4	17,5	20,5	21,2	12,1
Pratique intensive	**71,6**	66,7	61,9	61,6	**69,7**
Ne sait pas	4,6	6,2	3,6	3,8	1,9
Total (%)	100	100	100	100	100
Nombre d'APS* **					
Monopratiquant	62,2	50,8	62,9	72,6	79,2
Multipratiquant	37,8	49,2	37,1	27,4	20,8
Total (%)	100	100	100	100	100
Univers d'APS* **					
Marche/course à pied/athlétisme	27,1	34,1	42,7	68	**77,6**
Sports collectifs	**50,3**	34	27,8	16,3	9,3
Activités de la forme et de la gymnastique	13,6	**20,7**	**17,3**	8,1	6,7
Sports de combat	**4,4**	4,2	5,8	2,1	2
Activités physiques et sportive traditionnelles	**3,5**	**4,6**	**3,3**	0,8	0,7
Activités aquatiques ou nautiques	0,6	1,6	1,7	2,9	0,9
Sports de raquette, cible ou précision	0,1	0,3	0,4	0,7	0
Sports de cycle	00	0,5	0,9	0,5	**2**
Autres activités physiques et sportives	0,3	0,1	0,2	0,5	0,9
Total (%)	100	100	100	100	100
Cadre de pratique* **					
Pratique institutionnelle	**53,2**	48,2	31,2	22,9	13,9
Pratique informelle	46,8	**51,8**	**68,8**	**77,1**	**86,1**
Total (%)	100	100	100	100	100
Encadrement sportif* **					
Pratique encadrée	**61**	**53,3**	31,6	20,6	10,3
Pratique autonome	39	46,7	**68,4**	**79,4**	**89,7**
Total (%)	100	100	100	100	100
Licence sportive* **					
Avec licence sportive	**27,5**	22,8	14,5	5,4	**7,5**
Sans licence	72,5	77,2	85,5	94,6	92,5
Total (%)	100	100	100	100	100
Participation aux compétitions* **					
Avec participation aux compétitions	**46,2**	34,8	20,3	8,9	8,5
Sans participation aux compétitions	**53,8**	65,1	79,7		**91,5**
Total (%)	100	100	100	100	100

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les jeunes, contrairement aux personnes âgées (55 ans et plus), se particularise par une pratique plus intensive (72,9%), plus institutionnelle (53,2%), plus encadrée (61%), plus licenciée (27,5%) et plus compétitive (46,2%).

Significativité : très significatif (***), significatif (**) et peu significatif (*)

Tableau 16: Facteurs discriminants de la pratique physique et sportive en fonction de l'âge

Les séniors (55 ans et plus) ont une pratique aussi intensive que les jeunes (71,6% de pratiquants intensifs chez les jeunes et 69,7% chez les personnes âgées, soit un écart d'un point). Néanmoins, les séniors ont aussi une pratique plus occasionnelle que les jeunes (16,2% contre

8,3%). Par souci de sécurité et de sociabilité (Burlot et Lefèvre, 2009), les personnes âgées sont souvent des monopratiquants. C'est le cas au Sénégal où les 4/5 des personnes âgées de 55 ans et + ont déclaré pratiquer qu'une seule activité physique et sportive. Contrairement aux jeunes, les personnes âgées s'orientent vers les cadres hors-institutionnel (86,1%) et autonome (89,7%), et la majorité d'entre elles ne disposent pas de licence sportive (92,5%) et ne participent pas non plus à des compétitions sportives (91,5%). Même si la retraite constitue une période propice à l'engagement physique (Henaff-Pineau, 2008), elle ne résiste pas souvent au processus du désengagement ou de la déprise (Barthe et *al*., 1988 ; Caradec, 2001) manifesté par une diminution progressive des taux de pratiquants au fil des années sans aucune période de reprise. Avec le poids de l'âge et leur état de santé fragile, les personnes âgées étant entre le marteau du besoin d'entretien physique et l'enclume des risques de blessures, développent des stratégies afin de continuer leur pratique (Caradec, 2004 ; Feillet, 1997) : substitution (remplacer les activités physiques et sportives d'antan à d'autres plus douces) et adaptabilité (modifier les modalités de pratique). Une mauvaise perception du vieillissement fait peur aux personnes âgées, leur rend introverti et réfractaire aux nouveautés (Paillat et *al.,* 1989). Ainsi, la peur de blessure et du sentiment d'incompétence constituent de véritables obstacles chez ces personnes âgées (Delisle, 1993). Cette peur est aussi observée, au Sénégal, chez les personnes âgées (55 ans et +) dont les non-pratiquants ont principalement soulevé la question du poids de l'âge (45,1%) et de leur état de santé fragile (16,8%) comme principaux freins à leur pratique physique et sportive (**voir tableau 17).**

Freins et motivations à la pratique physique et sportive***	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et +
Je suis très âgé pour faire du sport	0,4	2,1	8,4	28,7	**45,1**
Mon état de santé ne me le permet pas	15	12,8	16,1	14,1	**16,8**
Inconformité socioculturelle et religieuse	12,7	15,7	12,2	11,2	**8,5**
Contraintes professionnelles et scolaires	**19,1**	16,1	15,6	12,7	7
Ça m'ennuie	**13,2**	11,8	10,7	10,5	5,6
Inaccessibilité des installations sportives	**10,9**	7,8	5,2	3,9	3,5
Pour la santé	28,3	29,2	34,8	41,6	**44,4**
Pour le bien-être	7,9	11,5	10,8	13,4	**12,6**
Pour l'entretien physique	6,9	9,1	11,8	10,6	**10,9**
Le plaisir	**12,8**	11	11,4	5,4	5,7
La gagne, compétition et performance	**10,8**	7,6	3,4	2	2,2
L'amélioration des performances	**8,6**	7,7	3,8	4,6	4,6

Tableau 17: Freins et motivations à la pratique physique et sportive

Les personnes âgées développant la stratégie de substitution s'orientent vers des activités physiques et sportives plus douces et moins onéreuses en énergie comme la marche (59,6%), la course à pied (18,6%) et le fitness (5,3%) : 77,6% des personnes âgées de 55 ans et plus ont pratiqué des activités de la marche, de la course à pied et de l'athlétisme **(voir tableau 16).** Quant aux jeunes (15-24 ans), ils sont plus enclins à pratiquer des sports collectifs (50,3% contre 9,3% de personnes âgées) et de combat (4,4% contre 2%). L'influence de l'âge sur les choix sportifs est appuyée par Monsieur Diassy[104], Chef de Service Régional de Fatick, qui, au-delà d'essayer d'énumérer les sports les plus pratiqués par les jeunes, affirment un désengagement des filles au fur et à mesure par peur de subir des transformations physiques qui leur ôteraient leur féminité :

> *« Il s'est trouvé dans mes entretiens que ça dépend de l'âge. C'est-à-dire que les plus jeunes s'adonnent à la pratique sportive notamment le basketball, le handball, … Mais dès l'instant que les caractères secondaires commencent à apparaitre et font l'objet de courtoisie par les hommes, elles commencent à se relâcher et finissent souvent par abandonner ; parce que dans notre société, les femmes pensent faire du sport c'est perdre leur féminité. Elles pensent qu'en faisant du sport, elles deviennent plus garçons que filles ».*
>
> (M. Diassy, Chef de Service Régional de Fatick)

[104] Pour les besoins d'un atelier avec la Cellule Genre et Equité du Ministère des Sports, il dit avoir réalisé des entretiens auprès des jeunes de la région pour comprendre la pratique sportive des filles de la région de Fatick ainsi que les obstacles qui limitent leur engagement sportif.

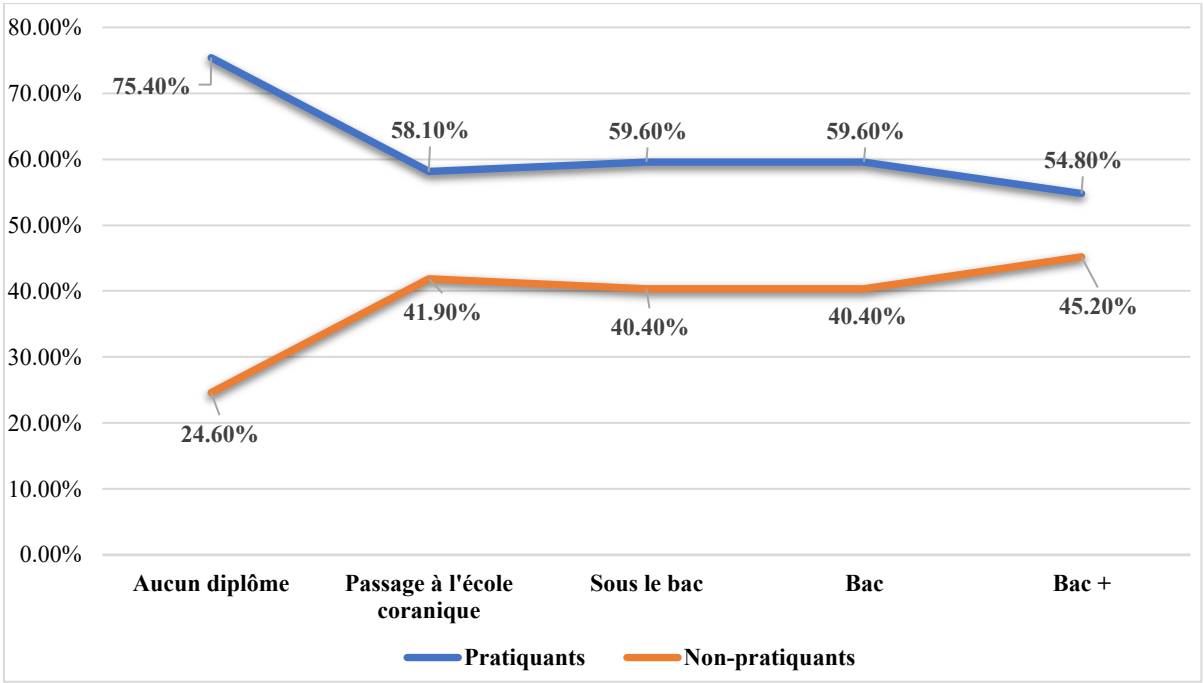

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées 55 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : L'absence de diplôme est plus discriminatoire chez les personnes âgées (75,4% de pratiquants contre 24,6% de non-pratiquants), en matière de pratique physique et sportive. L'écart diminue plus le niveau de diplôme augmente.

Figure *15*: Taux de pratique occasionnelle des seniors en fonction de leur niveau de diplôme

Les capitaux culturel et économique influencent certes la pratique physique et sportive des jeunes et des personnes âgées, mais de manière différente. L'absence de diplôme est moins liée à la non-pratique des personnes âgées (24,6%) **(voir figure 16)**

Figure *15*: Taux de pratique occasionnelle des seniors en fonction de leur niveau de diplômeque chez les jeunes (39,1%). C'est le cas également chez les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat où l'écart chez les personnes âgées est moins important (9,6 points) comparées aux jeunes (79,8 points). Différemment du niveau de diplôme, le niveau de revenus faible (moins de 100 000 FCFA) limite la pratique physique des séniors (63,1%) alors que les jeunes non-pratiquants disposant des mêmes revenus sont seulement 25,7% à ne pas avoir déclaré pratiquer une activité physique et sportive. De plus, les jeunes avec des revenus plus élevés (plus de 200 000 FCFA) sont largement plus sportifs que les personnes âgées avec les mêmes revenus (91,5% contre 52,8%).

A la lumière des résultats qui précédent, les jeunes, détachés de leurs positions sociales, ont une pratique physique et sportive différente vis-à-vis de leurs ainés, notamment les personnes âgées, en termes de taux pratique, de choix sportifs, de modalité et des motivations et freins à la pratique physique et sportive. Et ces résultats confirment partiellement la première hypothèse selon laquelle les jeunes auraient une pratique physique et sportive plus élevé, plus fréquente et

plus intensive que les personnes âgées (55 ans et plus) qui singulariseraient par une pratique plus douce et plus encadrée. Seul le dernier élément n'est pas confirmé par cette enquête, car, contrairement à cette hypothèse, les jeunes (61%) ont largement une pratique plus encadrée que les séniors (10,3%) (**voir tableau 16).**

9.3. Culture sportive et marqueur territorial

La pratique physique et sportive est fortement discriminatoire en fonction des territoires (p=0,001***). D'après les résultats, le taux de pratique varie en fonction des régions d'habitation des Sénégalais de 15 ans et plus (**voir figure 17).** Ainsi, les régions les plus sportives se trouvent dans la partie occidentale du pays regroupant les grandes villes en termes de poids économique et démographique. Il s'agit des régions de Thiès (69%), de Diourbel (67,9%), de Fatick (67,6%), de Kaolack (66,7%) et de Dakar (64,5%). Par ailleurs, les régions les moins sportives sont respectivement celles de Sédhiou (50,7%), de Tambacounda (52,5%), de Matam (52,9%). Le niveau de pauvreté des régions semble avoir un lien avec le taux de pratique puisque les régions les moins sportives ont des taux de pauvreté les plus élevés au niveau national : Sédhiou (65,6%) et Tambacounda (61,9%).

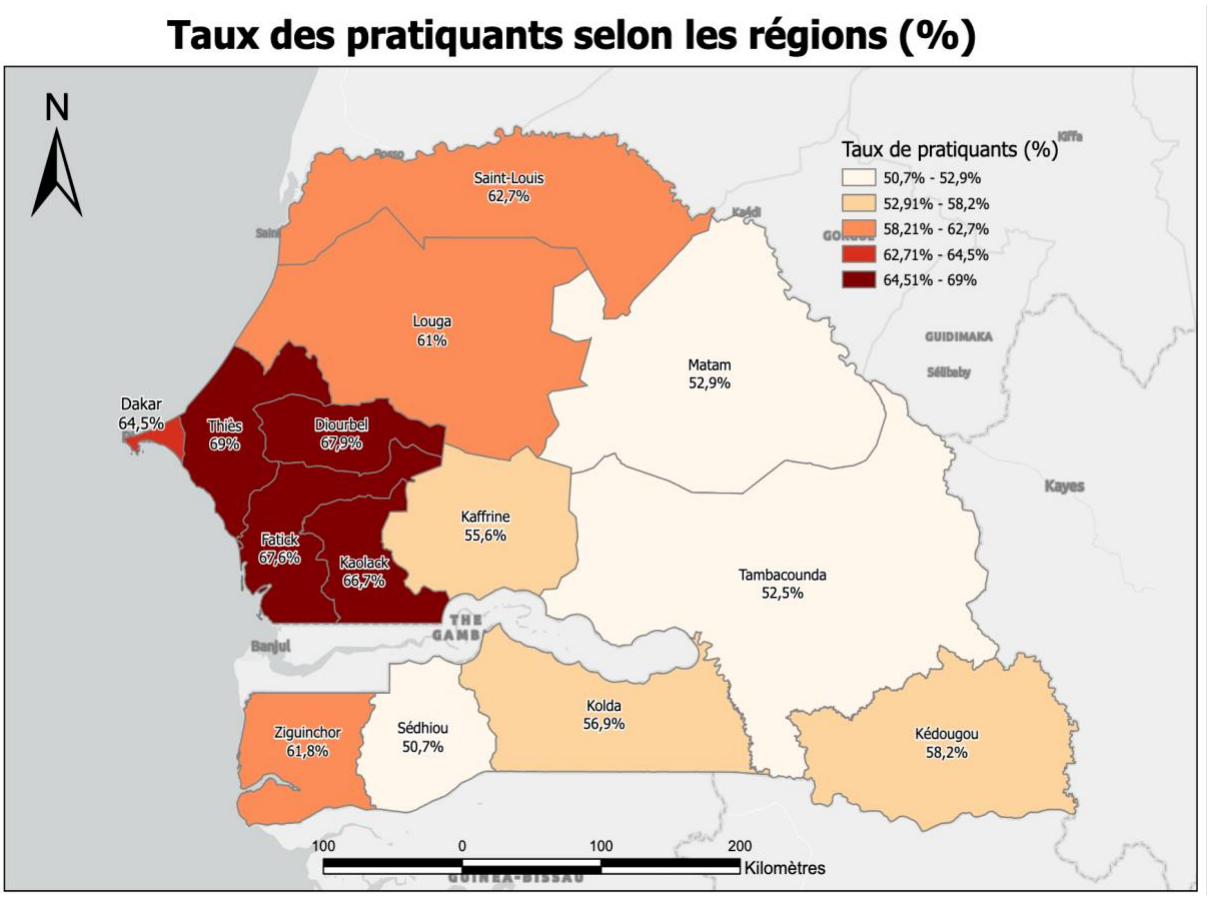

Figure 16: Cartographie du taux de pratiquants sportifs selon les régions (%)

Cette disparité territoriale marquée par un écart de pratique de 18,3 points entre les deux extrémités, c'est-à-dire entre la région la plus pratiquante et celle la moins pratiquante, peut être

expliquée à plusieurs niveaux. D'abord, il faut comprendre que la partie orientale du Sénégal est la zone la plus chaude du pays dépassant même 40°c. Cette forte canicule freine ou fait douter certains à pratiquer une activité physique ou sportive. Même si ce motif est très peu évoqué dans l'enquête quantitative, les entretiens nous ont permis d'en savoir plus et de façon plus claire[105]. Pour M. Camara (Chef de Service Régional des Sports de Kédougou), *« Les conditions climatiques très draconiennes constituent un blocage au développement du sport. Il faut vraiment être motivé pour faire du sport dans ces conditions…La région de Kédougou est dans une zone très chaude. Il faut vraiment être un féru pour s'y adonner, malgré tous ces obstacles ».* Quant à son collègue de la région de Tambacounda, M. Souané, les raisons du faible taux de pratique dans cette région sont à la fois climatiques et sociales.

> *« …la première raison que j'évoquerais, c'est les raisons climatiques liées à l'environnement et un peu sociologique. Vous savez, nous sommes dans l'une des régions les plus chaudes du Sénégal. Et à partir de ce moment, les gens préfèrent rester à la maison jusqu'à certaines heures, naturellement ; puisqu'il y a des heures de pratique sportive, évidemment. Si on voit que le climat fait un peu chaud, les gens ont tendance à rester à la maison et ne pas sortir. Je pense que ça pourrait expliquer ce faible taux de pratique. C'est mon avis. L'autre analyse est aussi liée à la sociologie. Nous sommes dans un milieu conservateur où la religion et la tradition sont déterminants ».*
>
> (M. Souané, Chef de Service Régional des Sports de Tambacounda)

Ces « *raisons sociales* » que nous appelons des raisons socioculturelles ainsi que celles climatiques constituent effectivement une grille d'analyse intéressante pour comprendre cette disparité territoriale. En effet, les groupes ethniques les moins pratiquantes composent l'essentiel des régions les moins pratiquantes[106]. Par exemple, dans la région de Matam, 85,1% des habitants sont des Halpulaars. C'est aussi le cas pour la région de Sédhiou où près de la moitié des habitants sont des Socé, sans compter la part importante des Halpulaars (14,1%). Globalement rurales et très conservatrices comparées aux régions de la partie occidentale, les régions orientales, moins pratiquantes, sont très souvent ancrées dans les cultures traditionnelles. Ces dernières renforçant la domination masculine sur la gent féminine ne favorisent pas l'émancipation des femmes et leur participation aux activités physiques et sportives. En effet,

[105] Sans l'application du redressement par pondération, parmi les quatre (4) personnes qui ont soulevé cette question les 3 habitent dans la région de Kaffrine (quatrième région la moins sportive).
[106] Nous aborderons cette question dans la partie suivante.

c'est dans ces régions que le taux de pratique des femmes est moins élevé : Kédougou (69,6%), Sédhiou (68%), Tambacounda (63,3%), Matam (61,5%), Kaffrine (60,3%) et Kolda (58%).
En plus des raisons climatiques et socioculturelles surgit la question de la gouvernance du sport au niveau déconcentré. En effet, au-delà de leur faible budget de fonctionnement, les régions orientales, fortement rurales, font souvent face au manque de personnels et d'autorités déconcentrées en charge du sport. Il peut arriver que le Chef de Service Régional des Sports n'ait aucun représentant dans les départements et coordonne toutes les activités du Ministère de tutelle dans toute une région. C'est le cas à Kédougou où M. Camara, Chef de Service Régional des Sports, est obligé de s'appuyer sur les agents du Ministère de la Jeunesse dans les départements pour mener à bien sa mission :

> *« …nous avons du problème de personnels administratifs. Je suis seul dans le service régional des sports, et dans toute la région de Kédougou… Je suis le chef des services départementaux de Sareya, de Salemata et de Kédougou. Je m'appuie seulement sur les directeurs de CDEPS. Donc, c'est pour cela que j'ai dit qu'il faut recruter du personnel administratif et technique. Pour que le travail se fasse correctement, il faut avoir assez de chefs de services régionaux et départementaux et tenir des réunions de coordination… Sans cela, on ne peut pas être performant ».*
>
> (M. Camara, Chef de Service Régional des Sports de Kédougou)

En plus du déficit de ressources humaines évoqué par ce dernier, son collègue de la région de Tambacounda[107], la plus grande région du Sénégal en termes de superficie, évoque le manque de logistique pour assurer ses déplacements.

> *« Oui, je pense que des difficultés, il n'en manque pas. Mais, pour moi, la grosse difficulté, c'est l'étendue de la région. Il faut savoir que, je tiens ça du Gouverneur, la région de Tambacounda fait le quart du Sénégal. J'ai 4 départements sous ma responsabilité. Malheureusement, c'est une région très vaste, et le véhicule à ma disposition n'est pas à très bon état. C'est un peu difficile de me déplacer. Bref, c'est énorme de faire ses déplacements pour superviser les activités… Il n'y a que le département de Tambacounda qui a un chef de service départemental. Pour le reste, ils n'en ont pas encore ».*
>
> (M. Souané, Chef de Service Régional des Sports de Tambacounda)

La disparité territoriale en matière de pratique physique et sportive est aussi relativement visible du point de vue du niveau d'accès aux installations sportives. En effet, 15% des non-pratiquants

[107] Elle est la deuxième région la moins sportive au niveau national.

ayant évoqué l'inaccessibilité des installations sportives comme obstacle à leur pratique physique et sportive résident dans la région de Matam[108]. Ce postulat est à relativiser puisque, dans la région la plus sportive (Thiès), la part de ceux ayant évoqué cet argument est très proche de celle de Matam (14,2%). En outre, la région de Kédougou, étant parmi les moins pratiquantes, souligne moins cet argument (moins d'1%). Néanmoins, dans un entretien informel avec des jeunes du département de Kaffrine, sous un arbre et autour du thé et à la fin de la passation du questionnaire, nous avions échangé sur la pratique sportive dans la localité ainsi que les principaux freins. Grosso modo, ils nous ont révélé entre autres que l'engouement autour de la pratique physique et sportive tend à diminuer à cause de plusieurs facteurs notamment la « disparition » progressive de la lutte, le manque d'infrastructures[109], le manque d'espaces pour les jeunes et d'encadrement technique… Conscient du manque d'infrastructures dans certains départements, le Ministère des Sports a lancé un projet de construction de 26 stades départementaux (**voir annexe 5).** En effet, plus de la moitié de ces infrastructures (14/26 infrastructures sportives) doit être construite dans les régions les plus sportives : Sédhiou (2), Kaffrine (3), Tambacounda (3), Matam (2), Kolda (2), Kédougou (2).

La région de Dakar, malgré son statut de capitale économique et administrative du Sénégal, vient après 4 régions en termes de pratique sportive, avec 4 points de différence comparée à la région la plus active physiquement. Plusieurs explications peuvent être données à ce fait, notamment la pauvreté, la densité de la population, la manque d'espaces aménagés, le faible taux de pratique dans les départements de la banlieue dakaroise. Néanmoins, en termes de département, Dakar occupe la première place avec 79,9% de pratiquants, soit 16,8 points de plus que le taux de pratique national et 44,7 points d'écart comparé à Bounkiling (35,2% de pratiquants) **(voir figure 18).** Ces résultats, montrant le niveau de pratique physique et sportive dans le département de Dakar, sont corroborés par les propos de la Cheffe de Service Régional des Sports de Dakar d'alors :

> *« Moi, je trouve que Dakar est une ville très sportive… C'est évident, parce que vous avez, dans les capitales, les gens sont beaucoup plus éveillés, beaucoup plus conscients sur les bienfaits du sport…On a l'habitude de dire que Dakar est la locomotive du sport sénégalais. S'il y a une cinquantaine de fédérations et groupements, on a au moins une trentaine de*

[108] La région de Matam est la deuxième grande région sur le plan démographique, après celle de Tambacounda.

[109] A en croire à ces jeunes, la localité ne comptait qu'un seul stade. Selon eux, il y avait un grand terrain où fréquentaient les hommes, les femmes et surtout les personnes âgées ; malheureusement il a été vendu pour les besoins de construction d'un hôpital régional.

ligues fonctionnelles. Dans les autres régions, je n'ai pas les statistiques, mais c'est difficile de trouver 10 ligues fonctionnelles, voire même 5. En effet, certaines n'ont pas un certain maillage au niveau des 14 régions du Sénégal. Vous pouvez voir une fédération qui n'a des représentants qu'au niveau de 10 régions au moins que ça ». Afin de renforcer son argumentaire, il rajoute que : *« Je vais me baser sur les statistiques, évidemment, concernant le sport d'élite et le sport de masse. Au niveau du département de Dakar, la corniche est bourrée de monde. Et c'est partout jusqu'à la corniche des Almadies. A Yarakh aussi, c'est la même chose, surtout sur le littoral, malgré la baie de Hann. J'y étais récemment au mariage d'un ami avocat, mais j'ai vu beaucoup de gens s'adonner à leurs sports favoris. Pour les sports, je trouve que Dakar est une ville très sportive ».*

(Mme Ndione, Cheffe de Service Régional des Sports de Dakar)

Malgré le fort engagement physique et sportif des habitants du département de Dakar, les 3 des 4 autres départements qui composent la région ont un niveau de pratique inférieur à la moyenne nationale : Guédiawaye (53,5%), Rufisque (58,2%) et Pikine (59,9%). En réponse à la question de la différence de pratique physique et sportive selon les régions, M. Diassy (Chef de Service Régional des Sports de Fatick), évoque plusieurs paramètres à la fois, notamment les modes vie et d'aménagement des infrastructures, en faisant une comparaison avec les habitants de sa région de service :

« Bon, je sais que les gens issus des régions sont très athlétiques parce qu'il y a de l'espace, contrairement à Dakar où les gens habitent dans des appartements et les espaces publics ont été transformés en cantine, en mosquée ou vendus. Vous voyez ! Bon, je veux dire que le développement psychomoteur d'un enfant est beaucoup favorable dans les régions qu'à Dakar. Même s'ils n'ont pas des infrastructures, mais ils parviennent à s'adapter ».

(M. Diassy, Chef de Service Régional des Sports de Fatick)

Le département de Dakar est suivi par les régions de Fatick (77,9%), de Saint-Louis (76,5%), de Kébémer (75,8%), de Mbour (75,7%) et de Diourbel (74,7%). Comme c'est le cas à Dakar, le département de Saint-Louis, nonobstant son taux de pratique départemental très élevé, est dans une région où la pratique physique et sportive est assez faible, et est en deçà du taux national (62,7%), à cause du niveau de pratique faible dans les autres départements : Podor (51,7%)[110] et Dagana (59,4%).

[110] Ce département fait partie du « fouta », c'est-à-dire le territoire du groupe ethnique des Halpulaars (43% des répondants de ce département). Et ces derniers constituent l'une des ethnies les moins pratiquantes.

Il existe en outre un lien très significatif entre la fréquence de pratique et la région d'habitation (***). En effet, les plus grandes régions en termes de démographie ont une pratique physique et sportive plus occasionnelle que les autres régions : Thiès (14,4%), Dakar (12,9%), Diourbel (12,1%) et Saint-Louis (10,8%). Par contre, la région de Sédhiou, même si elle est la moins sportive sur le plan national, a une part de pratiquants intensifs (80,6%) plus importante que les autres régions, notamment Thiès (55,1%). La région de Fatick, contrairement à la plupart des régions les plus sportives, a un niveau de pratique intensive très élevé (77,1%).

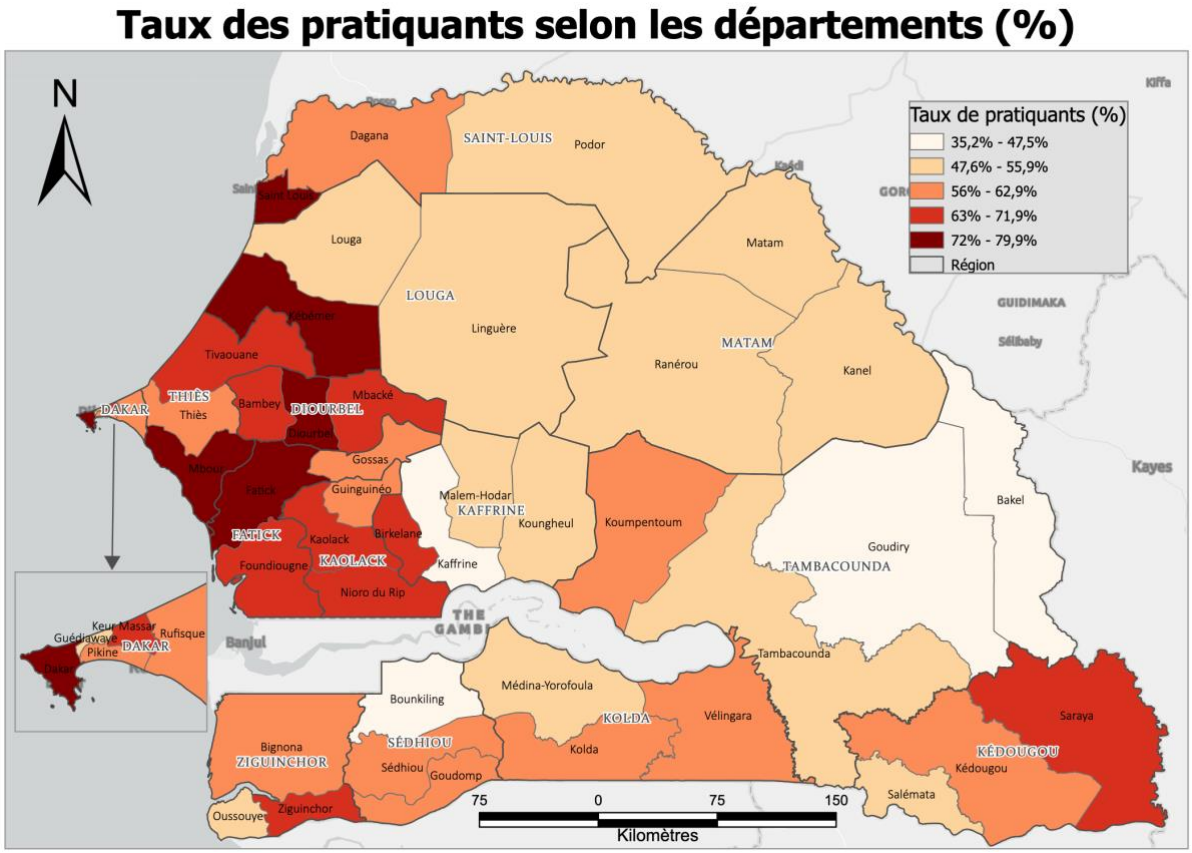

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les départements de Dakar (79,9%) et de Saint-Louis (76,5%), même si les régions dans lesquelles ils appartiennent ne sont pas les régions les plus pratiquantes, représentent le 1er et le 3ème département sur le classement des départements en termes de taux de pratique. Néanmoins, les départements les moins pratiquants font partie des régions les moins pratiquantes.

Figure 17: Cartographie de la pratique physique et sportive des Sénégalais en fonction de leur département d'habitation

Les activités physiques et sportives déclarées n'ont pas le même niveau de diffusion sur tout le territoire sénégalais. Même si elles ne sont pas toutes pratiquées dans chaque région, 25% d'entre elles sont présentent dans toutes les régions. Il s'agit du football, de l'athlétisme, du

basketball, du fitness, de la marche, de la course au pied, du handball, du taekwondo et du karaté. La lutte, elle, n'est pas déclarée que dans la région de Tambacounda. La majorité des adeptes des activités physiques et sportives les moins pratiquées au niveau national sont dans les grandes régions notamment Dakar, Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor. Les pratiquants du tennis de table, de l'aquagym, du taïchi, de la pêche et du canoë-kayak sont tous de la région de Dakar. D'autres activités se sont certes diffusées dans les autres régions, mais l'essentiel de leurs pratiquants sont entre Dakar et Thiès. C'est l'exemple du fitness et de la natation où presque la moitié des personnes ayant déclaré les avoir pratiqués résident dans ces deux régions, surtout à Dakar. Pour le cas de la natation, la Cheffe de Service Régional des Sports de Dakar pense que ce fait est facilité par sa position géographique en tant que presqu'île et l'essor du secteur de l'hôtellerie favorisant la construction de piscines.

> *« … à Dakar, il y a la potentialité de développer des disciplines telle que la natation parce qu'il y a la mer. En plus de la mer, il y a des piscines, surtout dans les hôtels. Nous avons également une piscine olympique nationale. Tel n'est pas le cas pour d'autres régions. Je vous le dis parce que je suis une actrice qui évolue sur le terrain. On sait ce qui s'y passe. Nos potentialités, nous les connaissons. Dakar a la potentialité de développer les disciplines qui tournent autour de l'eau notamment la natation, les régates, etc. D'ailleurs, les clubs les plus vivants se trouvent à Dakar…C'est un peu pareil aussi qu'à Thiès qui est une grande ville où il y a des piscines. A Dakar, dans certaines localités comme Cambéréne, les gens sont nés et ont grandi près de l'eau. C'est l'exemple de mon collègue assis à mes côtés, Mama Laye. De ce fait, ils savent très bien nager. C'est valable dans toutes les localités Lébous. Toujours pour répondre à la question des activités physiques et sportives les plus pratiquées à Dakar, je supervise des AG, et je peux vous dire que si une fédération a 100 clubs, les 50 sont à Dakar. D'ailleurs, c'est toujours le candidat qui gagne Dakar qui gagne les élections ».*
>
> (Mme Ndione, Cheffe de Service Régional des Sports de Dakar)

Près de 40% des pratiquants de la natation sont de la région de Saint-Louis. Cette dernière a presque les mêmes spécificités que Dakar avec des dizaines de kilomètres de plage, le fleuve du Sénégal qui la traverse ainsi que les nombreuses piscines. S'agissant de la pratique du fitness dans la région de Dakar (31,7% de ses pratiquants au niveau national), la conscience des bienfaits de la pratique physique et sportive face à la promiscuité dans les maisons et les appartements poussent les dakarois à s'adonner à une nouvelle pratique très en vogue au Sénégal, surtout dans les grandes villes comme Dakar.

« Vous savez à Dakar, il y a le confinement des domiciles. Si on n'habite pas dans un petit appartement, on est souvent dans une maison qui dépasse rarement 150m². En tout cas, la moyenne, c'est des espaces confinés. Bon, ça, c'est une première explication pour moi. Les gens sont aussi professionnels à Dakar, qu'ils évoluent dans le secteur formel ou informel. Et aussi, il y a une meilleure acceptation du sport comme facteur d'amélioration de la santé publique et de cohésion sociale ».

(Mme Ndione, Cheffe de Service Régional des Sports de Dakar)

La région de Fatick, majoritairement composée de Sérère, se singularise par une forte appétence pour la lutte qui a une signification sociale, au-delà de sa dimension sportive. En effet, c'est dans cette région que la lutte a connu une plus grande part de pratiquants (8,1% alors que la moyenne de pratiquants de cette activité sur le plan national est à 2,4%). Cette pratique plus élevée de la lutte dans cette région est confirmée par M. Diassy, Chef de Service Régional des Sports de Fatick.

« Tout de même, je peux dire le sport local que les gens aiment et qui les mobilise, c'est la lutte. Ça, véritablement, les gens l'aiment. On a aussi beaucoup de champion dans cette discipline. On a été 6 fois champions du drapeau du Chef de l'État. Ici, les gens aiment la lutte ».

(M. Diassy, Chef de Service Régional des Sports de Fatick)

Les arts martiaux et les sports de combat sont très prisés dans la région de Diourbel avec le taux de pratiquants le plus élevé (6,2% de pratiquants de sports de combat)[111]. Dans les compétitions des sports de combat, les combattants de cette région se distinguent à toutes les occasions, d'après M. Seck, Chef de Service Régional des Sports de Diourbel. Cette orientation vers les sports de combat, notamment les arts martiaux, résulte de la spécificité de cette zone qui est d'ailleurs religieuse où se trouve la capitale de la confrérie Mouride[112]. Grâce à son pouvoir et sa dimension spirituelle fortement acceptée par la population sénégalaise et son organisation sociale très structurée, elle érige la commune de Touba comme capitale de la confrérie mouride avec un statut spécial. Ce qui fait que son « *khalife* », c'est-à-dire le patriarche et guide suprême et spirituel de cette confrérie, est l'autorité morale de la localité. De ce fait, en 1980, le « khalife » d'alors, Serigne Abdou Lakhad Mbacké, fils du fondateur de la confrérie, avait

[111] La région de Thiès a également le même taux de pratiquants de combat (6,2%).

[112] La confrérie Mouride est purement sénégalaise, et a été fondée par Amadou Bamba Mbacké (1850-1927). Elle est la confrérie la plus populaire au Sénégal, devant les confréries Tidjanya et Khadria, avec des millions de disciplines partout dans le monde.

dressé une liste d'interdits dans cette ville afin de différencier de la différencier des autres, de marquer son autonomie et de préserver son statut de « *ville sainte* ». Et le football et la lutte figurent dans cette liste. Ces dispositions ont toujours été réitérées par tous les « *khalifes* » qui se sont succédés sous la supervision de la « *police religieuse* » appelée « *Safinatoul Amane* ». Malgré ces restrictions, les habitants de cette ville trouvent des stratégies de contournement pour pratiquer le football et la lutte (pratiquer à l'insu de la « *police religieuse* » ou se déplacer dans les localités environnantes), si on se fie aux propos de M. Seck :

> « *C'est le marabout, khalife général de la confrérie mouride, qui a explicitement interdit le football et la lutte dans cette ville. Par contre, il y a gens qui habitent à Touba mais qui vont jusqu'à la ville de Mbacké, à côté, ne ce reste que pratiquer ces activités. Mais, en vérité, c'est officiellement interdit à Touba. Vous pouvez aussi rencontrer des enfants dans la rue jouer au football ».*
>
> (M. Seck, Chef de Service Régional des Sports de Diourbel)

Cette forme d'organisation sociale a sûrement déteinte sur le niveau de pratique physique et sportive des habitants de la commune. En effet, le taux de pratiquants de la commune de Touba est estimé à 57,6%, soit inférieur à peu près de 6 points par rapport au niveau de pratique national. Toutefois, les hommes de cette commune sont autant sportifs que les autres (79% de pratiquants). Par contre, le niveau de pratique des femmes est très faible avec une part des pratiquantes de 21%. Ces résultats renforcent de nouveau le postulat selon lequel la religion a une influence très significative sur l'usage corporel, surtout chez les femmes de surcroit dans une localité aussi religieuse que la commune de Touba.

> *« La société voit très mal une femme faire du sport. Donc, ce qui fait qu'il y a peu de femmes qui font du sport, surtout à Touba ; mais à Diourbel ça va… Mais aussi, il faut dire que la religion ne l'interdit pas. Juste qu'elle doit se faire en respectant certaines normes comme la couverture des parties érotiques ».*
>
> (M. Seck, Chef de Service Régional des Sports de Diourbel)

Au vu de ces résultats, nous pouvons convenir qu'il existe une disparité territoriale entre les régions et les départements, en termes de taux de pratique, de fréquence, d'intensité et de choix de pratique. Ce qui confirme en effet la sixième hypothèse de notre enquête dont la piste d'analyse était d'analyser les potentielles disparités territoriales.

9.4. Groupes ethniques et rapports au corps

Composée de plusieurs groupes d'ethnies avec chacune ses valeurs intrinsèques, ses normes et ses cultures, la société sénégalaise a un rapport aux corps et un comportement sportif très variés. Ces derniers sont fortement déterminés en fonction des groupes ethniques. Ces habitus sont le fruit d'un processus de socialisation, au sens de Mauss (1950), qui commence dès l'enfance et se poursuit tout au long de la vie, et est différent en fonction de l'âge, le sexe, *etc*. Ce processus de dressage ou de socialisation inculque aux membres la manière dont ils doivent se servir de leurs corps ; ce que Marcel Mauss appelle les « *techniques du corps* ». Ces dernières sont souvent différentes d'une ethnie à une autre. En effet, il est établi un lien très significatif entre la pratique physique et sportive des Sénégalais et leurs groupes ethniques d'appartenance (p=0,001***).

Ethnie	Non-pratiquants (%)	Pratiquants (%)	Total (%)
Balanté	28,1	**71,9**	100
Diola	30,4	**69,6**	100
Sérère	32,6	**67,4**	100
Wolof	35,0	65,0	100
Maure	38,2	61,8	100
Bambara	39,8	60,2	100
Socé	41,7	58,3	100
Autres ethnies	42,7	57,3	100
Halpulaar	**42,8**	57,2	100
Sarakholé	**45,2**	54,8	100

Tableau 18: La niveau de pratique selon les ethnies

En effet, les résultats montrent que les « *Balantes* », même s'ils constituent une minorité avec seulement 60 répondants, représentent relativement l'ethnie la plus sportive avec 71,9% de pratiquants **(voir tableau 18).** Ils sont suivis des Diolas (69,6%), des Sérères (67,4%) et des Wolofs (65%). Ces groupes ethniques, hormis celui des Wolofs qui est hybride et hétérogène, ont des similitudes sociales et culturelles dont les plus patentes sont la place importante et la liberté accordées à la femme. Dans ces sociétés égalitaires, l'homme et la femme sont mis aux mêmes pieds d'égalité. Par exemple, chez le Diola, constituant le groupe ethnique majoritaire

en Casamance, il n'existe pas d'hiérarchisation sociale sexuée, d'après M. Badiane, Chef de Service Départemental de Ziguinchor :

> *« C'est vrai, on nous parle des reines comme Aline Sitoé DIATTA, mais la société traditionnelle casamançaise est égalitaire, sans discrimination aucune. Il n'y a pas de castes. Tous les casamançais sont égaux quel qu'en soit leurs sexes ou familles d'appartenance… Contrairement chez les Halpulaars où il y a l'organisation sociale est verticale avec une classification sociale des membres ».*
>
> (M. Badiane, Chef de Service Départemental de Ziguinchor)

Ainsi, chacun, peu importe son sexe d'appartenance, a le droit de s'adonner aux activités physiques et sportives qu'il souhaite. Contrairement aux groupes ethniques où règne la domination symbolique masculine, le taux de pratique des femmes appartenant à ces 3 groupes ethniques est supérieur à 50% : Diola (61,3%), Balante (52,7%) et Sérère (51,3%). Interrogé sur la question de la faible participation des femmes aux activités physiques et sportives, M. Camara, Chef de Service Régional des Sports de Kédougou, évoque l'argument ethnique en affirmant que certaines ethnies interdisent aux femmes de s'engager dans des pratiques physiques et sportives :

> *« Et par rapport à la participation très faible des filles aux activités physiques et sportives, ça peut se comprendre du point de vue social et culturel parce que, dans certaines ethnies, il est interdit aux femmes de faire du sport, et c'est plutôt prégnant en milieu rural ».*
>
> (M. Camara, Chef de Service Régional des Sports de Kédougou)

Les Sarakholés (54,8% de pratiquants), les Halpulaars (57,2%), les Socés (58,3%) et les Bambaras (60,2%) constituent le pôle des groupes ethniques les moins pratiquantes. Ces ethnies sont non seulement très conservatrices, mais elles sont aussi ancrées à leurs cultures et à la religion musulmane faisant qu'elles soient attentives aux normes sociales de sexe et à l'usage somatique de la femme. Le fait que ces ethnies soient les moins pratiquantes est, d'une part, causé par la faible participation de leurs femmes à la pratique physique et sportive : Halpulaar (43,5% de pratiquantes), Sarakholé (45,5%), Bambara (45,7%) et Socé (47,4%).

Les Maure[113], malgré leur part de pratiquants élevée (61,8%) portée par les hommes, obtiennent le plus faible taux de pratiquantes (41%). Chez les Maures, comme dans plusieurs ethnies au Sénégal, les femmes sont préparées et socialisées à rester à la maison et jouer les rôles

[113] C'est une ethnie origine du Nord du Sénégal, vers la Mauritanie, qui est très religieuse et a contribué à l'expansion de la religion musulmane dans le pays.

domestiques, c'est-à-dire s'occuper des tâches ménagères. Cette hypothèse est confirmée par une femme mariée de l'ethnie Maure âgée de 35 ans : *« Mon mari m'interdit de sortir ».* Ces résultats révèlent une disparité marquante entre les ethnies, en termes de pratique physique et sportive.

Ayant des significations sociales différentes des pratiques, les ethnies ont des orientations sportives différentes. En effet, les Sérères sont plus nombreux à pratiquer la lutte (38,3%) qui fait partie intégrante de sa culture. La natation, quant à elle, est plus prisée par les Wolofs, représentant environ la moitié de ses pratiquants (48,5%). En effet, un sous-groupe de cette ethnie appelé Lébou, se singularise par leur proximité avec la mer favorisant leur familiarité avec le milieu aquatique faisant de la pêche leur activité professionnelle de prédilection. Cette distribution socioculturelle des pratiques physiques et sportives au Sénégal est corrélée par Bourdieu (1979, p.564) qui affirme que : *« un sport a d'autant plus de chance d'être adopté par les membres d'une classe sociale qu'il ne contredit pas le rapport au corps dans ce qu'il a de plus profond et de plus profondément inconscient ; c'est-à-dire le schéma corporel en tant qu'il est dépositaire de toute une vision du monde social, de toute une philosophie de la personne et du corps propre ».*

Ces résultats montrent clairement que les groupes ethniques, ayant une organisation sociale et habitus corporel différents, ont un engagement différent en termes de taux de pratique, surtout chez les femmes, et le de choix des activités physiques et sportives, confirmant la quatrième hypothèse de cette enquête.

9.5. L'influence de l'entourage

L'entourage ou les « *autruis significatifs* » (Berger et Luckmann, 1986) joue un rôle crucial dans le comportement des agents sociaux. En outre, la sportivité des parents et des conjoints influence la pratique sportive des individus.

Et selon Müller (2003), avoir un père qui pratique du sport favorise la pratique sportive : les jeunes dont leurs parents font du sport sont plus sportifs (80%) que ceux dont leurs parents n'ont pas de pratique sportive (60%) ; et même à l'inscription dans un club. De plus, les pratiquants ont 42% de pères sportifs et 20% de mères sportives (MS et INSEP, 2010). De ce fait, la sportivité du père est plus marquante que celle de la mère. Par ailleurs, la sportivité des conjoint(e)s est également déterminante dans le choix de la pratique sportive (47%).

Niveau de sportivité des parents et des partenaires	Non-pratiquants (%)	Pratiquants (%)	Total%
Mère pas sportive***	**40,4**	59,6	100
Mère sportive***	14,6	**85,4**	100
Père pas sportif***	**47,3**	52,7	100
Père sportif ***	21,5	**78,5**	100
Partenaire pas sportif(ve)***	**53**	47	100
Partenaire sportive***	35,7	**64,3**	100

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)
Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois
Lecture : La situation sportive de la mère, du père et du ou de la partenaire influence la pratique physique et sportive des Sénégalais. Cette influence est plus marquante si la mère est sportive (85,4%) : père sportif (78,5%) et partenaire sportive/sportif (64,3%).
Significativité : très significatif (***), significatif (**) et peu significatif (*)

Tableau 19: L'influence de l'entourage sur la pratique physique et sportive

Au Sénégal, c'est tout à fait le contraire puisque c'est la sportivité de la mère qui favorise le plus la pratique physique et sportive des Sénégalais. En effet, les pratiquants ayant une mère sportive (85,4%) sont plus nombreux que ceux dont les pères (78,5%) et partenaires (64,3%) sont sportifs. En outre, l'analyse de la probabilité des Sénégalais à pratiquer une activité physique ou sportive en fonction du niveau de sportivité des parents et des partenaires des personnes âgées de 15 ans et plus renforce le postulat selon lequel la sportivité des mères, comparée à celles des pères et des partenaires, favorise plus la pratique sportive de leurs enfants sénégalais. Ces derniers de mères sportives ont presque 3 fois de chance (2,97 fois) de pratiquer

une activité physique ou sportive, s'ils ont une mère sportive qu'une mère non-sportive **(voir tableau 20).** Cette probabilité est moins importante chez les enfants de pères (2,162 fois) et partenaires sportifs (1,204 fois).

Niveau de sportivité des parents et des partenaires	Signif.	Odd-ratio	Limites (95%)
Mère non-sportive (Ref.)		1	
Mère sportive	***	2,970	[1,637-5,388]
Père non-sportif (Ref.)		1	
Père sportif	***	2,162	[1,546-3,023]
Partenaire non-sportif(ve) (Ref.)		1	
Partenaire sportif(ve)		1,204	[0,896-1,617]

Test de Wald pour la colonne OR (odds ratios) de la régression logistique.
L'odds ratio est une mesure statistique permettant de mesurer le degré de dépendance entre des variables qualitatives.
L'IC (intervalle de confiance) permet de définir la marge d'erreur pour la valeur réelle que l'on cherche à estimer : ici, cela signifie que l'intervalle a 95% de chances de contenir la valeur qu'on aurait obtenu en interrogeant la population exhaustive.

Tableau 20: Probabilité de pratique physique et sportive et niveau de sportivité des parents et des partenaires

En outre, le fait que la mère soit pratiquante favorise plus la pratique physique et sportive des hommes (89,2%) que celle des femmes (81,2%). Cet écart est plus important quand il s'agit du père : hommes (88,7%) et femmes (67,4%), soit une différence de 21,3 points. L'influence sur les femmes est plus marquée par leur mères (81,4%) que leurs pères (67,4%)

De plus, le sexe d'appartenance du partenaire joue aussi un rôle très important dans la pratique physique et sportive des Sénégalais. En effet, avoir un partenaire non-pratiquant est un frein à la pratique des femmes puisque les ¾ dans cette situation sont des non-pratiquantes (75,6%). Par contre, le fait d'avoir une partenaire pratiquante favorisent la pratique sportive des hommes. Ces résultats montrent que la pratique physique et sportive des Sénégalais âgées de 15 ans et plus est clairement influencée par leur entourage, à savoir leurs pères, leurs mères ainsi que leurs partenaires. Néanmoins, ce sont les mères et les partenaires de sexe féminin, c'est-à-dire la gent féminine, qui sont plus déterminantes dans la pratique physique et sportive des hommes. En effet, dans la conscience collective sénégalaise, les hommes sont plus forts que les femmes, et doivent être capables de reproduire les mêmes activités qu'elles. Le fait qu'une fille ou une femme ne suive pas son père ou son partenaire dans sa pratique physique et sportive est mieux perçu par rapport à un garçon ou un homme inactif dont la mère ou la copine est engagée

physiquement. Ce dernier pourrait être exposé à des jugements négatifs (exemple : il peut être traité de paresseux ou de fainéant).

9.6. Le taux de pratique varie en fonction de la situation socioprofessionnelle des salariés et de la nature de leur contrat

Au-delà des déterminants sociodémographiques tels que le sexe, l'âge et l'ethnie, d'autres facteurs comme la situation socioprofessionnelle et la nature des contrats jouent également un rôle très significatif dans le comportement sportif des Sénégalais (p=0,001***). En effet, les « élèves /étudiants », les « chômeurs ou en recherche d'emploi » et les personnes « en recherche d'un 1ier emploi » sont plus sportifs avec des taux de pratiquants respectivement à 83,1%, 80,1% et 79,3% **(voir tableau 21).** Les politiques universitaires en direction des étudiants favorisent et donnent plus d'opportunités aux étudiants. Ainsi, dans chaque université sénégalaise, il existe des directions des activités physiques et sportives chargées d'offrir à ces derniers le cadre approprié à leur pratique sportive. De plus, des installations sportives, notamment des salles, des terrains de basketball, de volley-ball, de handball… y sont construites. Et plusieurs disciplines sportives y sont également pratiquées, et l'adhésion aux clubs est facilitée grâce à la diminution des frais qui est parfois même gratuite. La sportivité des élèves, quant à elle, est favorisée par la culture et le goût sportifs acquis au cours d'EPS, et la catégorie des jeunes dont ils font partie qui est d'ailleurs propice à la pratique sportive. Par ailleurs, les chômeurs et les chercheurs d'emploi, contrairement aux salariés et aux hommes et femmes au foyer, ont plus de temps libre à accorder à la pratique physique et sportive.

Les « invalides ou malades de longue durée » constituent le groupe le moins sportif avec un seul pratiquant sur 10 (10,1%). Leur incapacité temporaire ou définitive limite leur volonté à s'adonner à la pratique sportive. Avec le manque de cadres adéquats et de moniteurs spécialisés, ces derniers, même s'ils le désirent, ont des difficultés d'accès à la pratique du sport. Ce problème est aussi accentué par le contexte social où, par exemple, les personnes en situation de handicap n'ont pas beaucoup d'utilité sociale, et doivent limiter leurs mouvements au risque de se blesser.

Souvent chargés de s'occuper des tâches domestiques notamment la cuisine, la surveillance des enfants et de la propreté de la maison, les « femmes et hommes au foyer » peuvent difficilement trouver du temps à s'engager dans d'autres activités extra-domestiques. S'agissant de la pratique physique et sportive, ils ne sont que 31,4% à avoir faire une ou des activités physiques et physiques durant les 12 derniers mois, dont 68,6% de non-pratiquants. Ces derniers sont

majoritairement des femmes 88%, car, dans la société traditionnelle sénégalaise, les femmes ont la charge de s'occuper du foyer en laissant la responsabilité aux hommes de chercher du travail et de s'occuper de toute la famille, c'est-à-dire ses femmes et ses enfants.

Situation socioprofessionnelle	Non-pratiquants (%)	Pratiquants (%)	Total (%)
Étudiant(e)/Élève	16,9	**83,1**	100
Chômeur ou en recherche d'emploi	19,9	**80,1**	100
En recherche d'un 1ier emploi	20,7	**79,3**	100
Homme ou femme au foyer	**68,6**	31,4	100
Malade de longue durée ou invalide	**89,9**	10,1	100
Salarié(e)	31,0	69,0	100
Fonctionnaire	21,3	**78,7**	100
A	17	**83**	100
B	19,5	**80,5**	100
C	51,9	48,1	100
CDI	27,1	**72,9**	100
CDD	32,9	**67,1**	100
Intérimaire	33,6	66,4	100
Journalier	38	62	100
A votre compte/auto-entreprenariat	**44,4**	55,6	100
Dans une autre situation (stage, travail sans contrat…)	35,8	64,2	100
Retraité(e) ou avoir travaillé auparavant	**55,3**	44,7	100

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les élèves et étudiants (83,1%) sont plus sportifs que les autres Sénégalais étant dans d'autres situations socioprofessionnelles. En outre, le statut des salariés joue aussi un rôle discriminant dans la pratique physique et sportive. Ainsi, les fonctionnaires (78,7%) et les travailleurs en CDI sont plus pratiquants que les auto-entrepreneurs (55,6%), les journaliers (62%) et les intérimaires (66,4%).

Tableau 21: Le taux de pratique physique et sportive en fonction de la situation professionnelle des salariés, de la nature de contrat et de la hiérarchie des fonctionnaires

Les retraités, toujours dans la logique des « invalides ou malades de longue durée » et des « hommes et femmes au foyer », ont une pratique sportive faible estimée à 44,7%. Avec le poids de l'âge et le manque de culture sportive, les retraités ont un comportement sportif différent des « élèves et étudiants » qui sont plus jeunes, plus actifs et s'inscrivent dans la continuité de leur pratique sportive dans le cadre scolaire. Quant aux « salariés », même s'ils sont moins sportifs que les « élèves et étudiants », ils ont 69% de pratiquants occasionnels, un taux supérieur à celui du niveau national.

En outre, le taux de pratique varie aussi en fonction de la nature du contrat de travail des salariés et de la hiérarchie des fonctionnaires (p=0,001***). Parmi les salariés dont la nature du contrat de travail est connue, les fonctionnaires (78,7% de pratiquants), les travailleurs en contrat à

durée indéterminée (72,9%) et en contrat à durée déterminée (67,1%) sont plus sportifs que les auto-entrepreneurs (55,6%) et les journaliers (62%).

Dans le groupe des fonctionnaires, il existe une disparité en termes de pratique sportive en fonction de leur hiérarchie caractérisée par un niveau de diplôme et de revenus spécifique à chacune d'elle. Cependant, les fonctionnaires de la hiérarchie « A » et « B » sont plus sportifs que ceux de la hiérarchie « C » avec respectivement 83% et 80,5% de taux de pratiquants. Par rapport aux fonctionnaires de la hiérarchie « C », seulement 48,1% d'entre eux ont pratiqué du sport durant les 12 derniers mois.

9.7. L'activité physique et sportive : une pratique distinctive en fonction des positions sociales

Les individus, selon leurs capitaux économique, culturel et social, occupent des positions différentes dans le champ social (Bourdieu, 1979). Et selon leurs positions sociales, dans la logique de la distinction et de la différenciation des pratiques sociales, notamment physiques et sportives, ces individus, en tant qu'agents sociaux, développent des goûts sportifs différents correspondant à leurs positions sociales. Cette distinction est observée au Sénégal où la pratique physique et sportive est différence en fonction du niveau de revenus et de diplôme ainsi que de la catégorie socioprofessionnelle des Sénégalais âgés de 15 ans et plus.

9.7.1. Le niveau de revenus et la pratique physique et sportive

Plusieurs études (Bourdieu, 1979 ; Lamprecht et Stamm, 2000 ; MS et INSEP, 2010 ; Simões, 2018 ; Lefèvre et Raffin, 2023) ont établi un lien entre la pratique physique et sportive et le niveau de revenus. En effet, elles révèlent que les personnes ayant des revenus plus élevés sont plus sportifs que celles moins dotées financièrement et s'orientent vers des activités physiques et sportives plus douces, plus techniques et nécessitant du matériel et d'un encadrement.

Ces constats sont ainsi renforcés par les résultats de cette étude. En effet, le niveau de revenus des Sénégalais influence très significativement la pratique ou non d'une APS (p=0,001***). De ce fait, les résultats montrent que plus le niveau de revenus net mensuel est élevé, plus les Sénégalais ont tendance à pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives (**voir tableau 22).**

Niveau de pratique physique et sportive	Moins de 100 000 FCFA (%)	100 000 et 200 000 FCFA (%)	Plus de 200 000 FCFA (%)
PRATIQUE SPORTIVE* **			
Pratiquants	62,2	64,1	**74,3**
Non-pratiquants	**37,8**	**35,9**	25,7
FREQUENCE DE PRATIQUE*			
Pratique occasionnelle	15,2	12,4	13,7
Pratique régulière	14,4	14,2	17,8
Pratique intensive	67,9	70,4	65,9
DUREE DE PRATIQUE*			
Moins d'une heure	42,7	44,8	45,4
Plus d'une heure	54,8	51,9	51,5
UNIVERS D'ACTIVITES* **			
Marche/Course à pied/Athlétisme	41,8	45,9	43,4
Sport collectif	**35,9**	27,6	26,5
Activité de la forme et de la gymnastique, danse	12,7	17,3	**18,8**

Sport de combat	4,1	4,3	3,9
Activité physique et sportive traditionnelle	3,3	2,8	2,0
Activité aquatique ou nautique	1,1	1,4	**3,0**
Sport de cycles	0,6	0,5	1,3
Sport de raquettes, cible ou précision		0,2	**0,9**
PRATIQUE INSTITUTIONNELLE*			
Informelle	**68,2**	65,0	61,8
Institutionnelle	31,8	35,0	**38,2**
ENCADREMENT SPORTIF*			
Pratique autonome	66,4	59,7	64,4
Pratique encadrée	33,6	40,3	35,6
LICENCE SPORTIVE**	19	**21,4**	14,6
NOMBRE DE LICENCE*			
Mono-licence	**97,6**	91,4	86,9
Multi-licence	2,4	8,6	**13,1**
Participation à des compétitions sportives***	**28,2**	19	22,5

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les personnes ayant des revenus plus élevés sont plus pratiquants (74,3%) que celles moins dotées en ressources financières. Elles ont également une pratique plus régulière, de plus courte durée, plus institutionnelle plus licenciée et moins compétitive et plus encadrée que celles ayant moins de 100 000 FCFA de revenus.

Significativité : très significatif (***), significatif (**) et peu significatif (*)

Tableau 22: Pratique physique et sportive selon les niveaux de revenus

Au Sénégal, le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) est fixé à 64 223 FCFA (97,9 euros)[114]. Ainsi, pour les besoins de l'analyse, nous avons créé trois niveaux de revenus assez équilibrés afin de faciliter l'analyse de cette question :

1. Moins de 100 000 FCFA (33,1%) : niveau de revenus faible,
2. Entre 100 000 et 200 000 FCFA (24,8%) : niveau de revenus moyen,
3. Plus de 200 000 FCFA (42,1%) : niveau de revenus élevé.

Les salariés ayant les revenus plus faibles (moins de 100 000 FCFA) sont moins pratiquants (62,2%) que ceux détenant des ressources financières élevées (plus de 200 000 FCFA). Ces derniers ont un taux de pratique plus important (74,3%), soit un écart de 12,1 points.

Au-delà d'être plus pratiquants, ils ont une pratique plus institutionnelle (38,2% contre 31,8%), plus multi-licenciée (13,1% contre 2,4%), légèrement plus encadrée (35,6% contre 33,6%), moins longue (45,4% contre 42,7%) et moins compétitive (22,5% contre 28,2%) que les pratiquants ayant moins de 100 000 FCFA comme revenus nets mensuels.

Ces pratiquants à faibles revenus, quant à eux, ont à la fois une pratique plus occasionnelle et plus intensive, même si la différence sur ces variables entre les plus et les moins dotés en

[114] Décret n° 2023-1710 fixant le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et le salaire minimum agricole garanti (SMAG)

ressources financières est faible (2 points). En outre, ils fréquentent moins les clubs et associatifs sportifs et s'adonnent plus à la pratique et sportive de façon autonome sans être assujettis à des frais d'inscription que leurs faibles revenus ne leur permettent pas de supporter. En plus, ils détiennent presque tous qu'une seule licence sportive (97,6%). Néanmoins, ils participent plus aux compétitions sportives que les salariés ayant des revenus mensuels à 200 000 FCFA (**voir tableau 22).**

Les salariés ayant plus de 200 000 FCFA comme revenus, appartenant à la classe sociale supérieure, ont des goûts sportifs différents de celui de la classe inférieure (moins de 100 000 FCFA). En effet, ils s'orientent plus vers des activités physiques de la forme, de précision et aquatique, notamment le fitness, le yoga, la natation… La marche est aussi très prisée par ces personnes (20,7% pour les plus de 200 000 FCFA contre 16% pour les moins de 100 000 FCFA). D'ailleurs, il y a des activités qui ne sont pratiquées que par ces personnes (tennis, canoë-kayak, roller, yoga…).

Par contre, certains sports collectifs (seulement le football et le rugby), de combat (boxe, karaté, vovinam viet vo dao…), la lutte et la course à pied attirent plus les salariés sénégalais à faibles revenus.

9.7.2. Le niveau de diplôme : un facteur de différenciation de la pratique sportive

D'après la théorie de l'habitus développée par Bourdieu (1979, 1980, 2000), le niveau de capital culturel, notamment le niveau d'instruction, oriente les goûts envers des activités culturelles, sociales, sportives, *etc*. Plus le niveau d'instruction d'un individu est élevé plus le taux de pratique physique et sportive augmente (Lamprecht et Stamm, 2000 ; Mignon et Truchot, 2006 ; Lamprecht et al., 2008, 2014 ; Tafforeau, 2008 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Croutte et Müller, 2018 ; Lefèvre et Raffin, 2023). Les personnes les plus instruites, tout comme celles ayant des revenus importants, ont un usage social du corps différent de celui d'un autre avec un capital économique et culturel plus faibles. Ces derniers ont plutôt une approche instrumentale au corps (Boltanski, 1971) et sont peut-être moins conscients des bienfaits de bien-être qu'ils peuvent en tirer.

Niveau de pratique physique et sportive	Aucun diplôme %	Passage à l'école coranique %	Diplôme inférieur au bac%	Baccalauréat %	Plus du bac %
PRATIQUE SPORTIVE* **					
Pratiquants	34,7	47	**69,9**	**79,4**	**79,9**
Non-pratiquants	**65,3**	**53**	30,1	20,6	20,1
FREQUENCE DE PRATIQUE* **					
Pratique occasionnelle	12,2	**14,7**	7,1	11,2	**12,7**
Pratique régulière	16,5	17,6	17,6	18,0	14,5
Pratique intensive	62,9	64,8	**71,7**	66,9	67,5
DUREE DE PRATIQUE* **					
Moins d'une heure	**47,8**	**47,9**	32,5	34,8	37,4
Plus d'une heure	45,5	48,4	**62,7**	**62,6**	58,9
UNIVERS D'ACTIVITES* **					
Marche/Course à pied/Athlétisme	**53,0**	**53,1**	33,3	34,3	35,8
Sport collectif	28,8	26,7	**44,2**	**40,6**	31,7
Activité de la forme et de la gymnastique, danse	10,1	8,8	12,7	16,1	**22,0**
Sport de combat	2,5	4,0	4,8	4,5	4,3
Activité physique et sportive traditionnelle	**5,4**	**6,4**	**4,2**	3,1	1,9
Activité aquatique ou nautique			0,6	0,9	**2,8**
Sport de cycles	0,2	1,0	0,1	0,3	**1,0**
Sport de raquettes, cible ou précision				0,2	**0,6**
PRATIQUE INSTITUTIONNELLE* **					
Informelle	**70,5**	**77,1**	54,6	51,0	55,6
Institutionnelle	29,5	22,9	**45,4**	**49,0**	44,4
ENCADREMENT SPORTIF* **					
Pratique autonome	**69,8**	**72,9**	48,7	40,6	52,2
Pratique encadrée	30,2	27,1	**51,3**	**59,4**	47,8
Licence sportive* **	15,3	10,8	**22,4**	**28,7**	19,0
NOMBRE DE LICENCE **					
Mono-licence	97,5	97,7	**96,1**	91,9	83,6
Multi-licence	2,5	2,3	3,9	8,1	**16,4**
Participation à des compétitions sportives* **	22,8	17,3	**40,6**	**42,0**	26,9

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les sans-diplômés (34,7%) et les « *arabisants* » (47%), en termes de niveau d'étude, sont les Sénégalais les moins pratiquants. Ces deux groupes se singularisent par une pratique plus informelle, plus autonome, plus licenciée et moins compétitive. Quant aux Sénégalais ayant un diplôme supérieur au baccalauréat, ils ont une pratique plus institutionnelle, plus encadrée, plus licenciée et plus compétitive que celle des derniers, c'est-à-dire les sans-diplômés et les « *arabisants* ».

Significativité : très significatif (***), significatif (**) et peu significatif (*)

Tableau 23: L'influence du niveau d'études sur la pratique physique et sportive

Au Sénégal, le niveau d'instruction influence très fortement la participation sportive de la population âgée de 15 ans et plus (p=0,001***). Ainsi, le taux de pratique augmente en fonction du niveau d'études (**voir tableau 23).** Cependant, seulement 1/3 (34,7%) des non-diplômés ont déclaré avoir pratiqué une ou plusieurs activités physiques durant les douze derniers mois.

Même s'ils n'ont pas fréquenté l'école française, certains ont été instruits à l'école coranique dont l'apprentissage va de l'initiation à l'acquisition de connaissances intellectuelles solides dans des domaines divers en langue arabe. Eu égard à leur ancrage dans la religion et à la culture islamiques, ils sont généralement réticents à l'engagement physique et sportif (Seck, 2007 ; Loum, 2011) dont plus de la moitié sont des non-pratiquants (53%). C'est le cas d'un homme non-pratiquant (marié appartenant à l'ethnie Halpulaar et âgé de 31 ans) qui justifie sa non-pratique par sa fonction d'enseignant islamique : « *parce je suis un maître coranique ».* En fait, le maître coranique est un enseignant qui a pour mission et la responsabilité non seulement d'enseigner les textes coraniques (Dia et *al.,* 2017), surtout chez les enfants, mais aussi de participer à leur socialisation en leur inculquant les valeurs islamiques et sociales. Et pourtant la religion musulmane encourage la culture physique chez les hommes en vue de renforcer leur force physique et leur virilité, mais aussi chez les femmes, afin d'améliorer leur état santé qui est essentielle à l'application des recommandations religieuses (ex : la prière, la visite auprès des proches…). C'est ainsi que le prophète Mohamed recommandait de faire 100 pas après le repas du soir pour être en bonne santé, d'après M. Thioune (islamologue et censeur d'un collège).

Les diplômés sont largement plus pratiquants que ceux qui n'en disposent pas (34,7%) et les personnes ayant fait un passage à l'école coranique (47%). Ce taux de pratique évolue avec le niveau de diplôme : inférieur au bac (69,9%), bac (79,4%) et supérieur au bac (79,9%). Ces résultats renforcent plusieurs études précédentes (Lamprecht et Stamm, 2000 ; Tafforeau, 2008 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Lamprecht, Fischer et Stamm, 2014 ; Croutte et Müller, 2018 ; Simões, 2018 ; Lefèvre et Raffin, 2023).

Les activités physiques et sportives, les modalités et les cadres de pratique ont un lien très significatif avec le niveau de diplôme des Sénégalais. En effet, les diplômés, peu importe le niveau, ont une pratique plus intensive, plus encadrée, plus institutionnelle, plus compétitive et avec une licence que les non-diplômés et les « *arabisants* »[115].

Par rapport au rythme de pratique, les « arabisants » (14,7%) ont une pratique plus occasionnelle que les autres, notamment les personnes ayant un diplôme inférieur au baccalauréat (7,1%). Ces dernières, majoritairement composées de jeunes, par contre, se singularisent par une pratique très intensive (71,7%). Ces titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat ont, en outre, un niveau de pratique physique et sportive plus intensive que ceux ayant un diplôme supérieur : baccalauréat (66,9%) et supérieur au baccalauréat (67,5%).

[115] Nous appelons « *arabisants* », ceux qui ont fréquenté l'école coranique.

En outre, la durée de pratique, la pratique institutionnelle et encadrée ainsi que le taux de participants aux compétitions sportives augmentent avec le niveau de diplôme jusqu'au baccalauréat et puis diminuent (**voir tableau 23).** De plus, les plus diplômés disposent plus de licences que les personnes moins instruites : aucun diplôme (2,5%), « *arabisant* » (2,3%), diplôme inférieur au baccalauréat (3,9%), baccalauréat (8,1%) et supérieur au baccalauréat (16,4%).

Le choix des activités physiques et sportives diffère aussi selon le niveau de capital culturel. Les résultats montrent que moins les Sénégalais sont instruits, plus ils s'adonnent aux activités physiques traditionnelles ainsi que celles de la marche et de la course à pied. De plus, les titulaires d'un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat, souvent des jeunes, se particularisent par une appétence particulière aux sports de collectif : inférieur au bac (44,2%) et bac (40,6%). Quant aux plus instruits, c'est-à-dire les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, ils s'orientent plus vers des activités d'entretien, de la forme, de la gymnastique, des activités aquatiques, des sports de cycles et ceux de raquette : tous les pratiquants de sports de raquettes ont un diplôme supérieur au baccalauréat.

9.7.3. Les catégories socioprofessionnelles comme un élément d'analyse de l'influence de la position sociale sur la pratique physique et sportive des Sénégalais

Au Sénégal, il existe quatre catégories socioprofessionnelles. Il s'agit de celles des « *cadres supérieurs* » (8,7%), des « *techniciens supérieurs, cadres moyens* » (8,7%), des « *techniciens, agents de maitrise, ouvriers qualifiés* » (27,2%) et des « *employés, manœuvres, ouvriers* » (55,4%) (ANSD, 2019). Comme les études antérieures sur la question l'ont déjà révélé, les individus, selon leur position sociale, ont un rapport au corps et une culture sportive différents (Boltanski, 1971 ; Bourdieu, 1979, 1980 ; Laberge, 1988 ; Pociello, 1981, 1999). La variable des catégories socioprofessionnelles est très intéressante pour analyser la pratique et sportive en fonction des positions sociales. En effet, elle permet d'avoir une analyse plus claire sur les différences de pratique physique et sportive en fonctions de leurs niveaux de revenus et d'instruction ; et les catégories socioprofessionnelles permettent de les classer.

Il existe un lien très significatif entre la pratique physique et sportive des Sénégalais et leurs catégories socioprofessionnelles (p=0,001***). En effet, les Sénégalais appartenant à la classe supérieure sont non seulement plus sportifs mais ils ont également plus de probabilités de

pratiquer une activité physique ou sportive que ceux des classes moyenne et inférieure. Appartenant à la classe supérieure, les cadres supérieurs (83%), disposant des capitaux économique et culturel plus élevés, et censés être plus conscients des bienfaits de la pratique physique et sportive, s'adonnent plus au sport que les autres et ont presque 3 fois plus de chance de faire une activité physique ou sportive que les ouvriers : techniciens supérieurs et cadres moyens (69,5%), techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés (66,9%) et employés, manœuvres et ouvriers (61,4%) (**voir tableau 24).** Cette dernière catégorie socioprofessionnelle constituant la classe inférieure ou prolétaire est la moins sportive. Ces résultats montrent nettement le caractère déterminant de la catégorie socioprofessionnelle en matière de pratique sportive puisque les cadres supérieurs ont plus de 21,6% de pratiquants que les employés, les manœuvres et les ouvriers.

Ayant un habitus et un schéma corporel instrumental (Boltanski, 1971 ; Bourdieu, 1979 ; Pociello, 1981), la classe inférieure (« *employés, manœuvres et ouvriers* »), plus motivée par l'engagement physique (3,6%) et la passion (1,8%) pour l'activité physique et sportive (**voir tableau 24)**, a un mode de pratique différent de celui de la classe supérieure (cadres supérieurs). Même si le lien entre les modalités de pratique et les catégories socioprofessionnelles est peu significatif (**), les employés, les manœuvres et les ouvriers ont légèrement une pratique plus intensive (67,9% contre 66,6% de cadres) et plus autonome (63,9% contre 62,7%), des séances plus longues (57,4% contre 53,1%). En outre, de par leur rapport instrumental au corps, les employés, les manœuvres et ouvriers participent plus aux compétitions (30,9% contre 20%) et sont plus nombreux à détenir qu'une seule licence (98,3% contre 90,5%) que les cadres supérieurs. Par rapport au choix des activités physiques et sportives, ils se distinguent par leur orientation vers les sports collectifs (football, handball, basketball et rugby) et les activités physiques traditionnelles (lutte et langabouri).

Niveau de pratique physique et sportive	Employés, manœuvres, ouvriers	Techniciens, agents de maitrise, ouvriers qualifiés	Techniciens supérieurs, cadres moyens	Cadres supérieurs
PRATIQUE SPORTIVE* **				
Pratiquants	61,4	66,9	69,5	**83,0**
Non-pratiquants	38,6	33,1	30,5	17,0
FREQUENCE DE PRATIQUE**				
Pratique occasionnelle	11,8	10,3	12,9	11,7
Pratique régulière	17,9	15,1	18,7	19,3
Pratique intensive	67,9	**70,4**	67,3	66,6
DUREE DE PRATIQUE*				
Moins d'une heure	40,7	41,5	45,0	44,8
Plus d'une heure	**57,4**	55,0	52,8	53,1

UNIVERS D'ACTIVITES***				
Marche/Course à pied/Athlétisme	41,8	43,2	41,5	44,6
Sport collectif	**35,0**	31,0	30,1	21,6
Activité de la forme et de la gymnastique, danse	12,8	16,0	18,9	**20,4**
Sport de combat	4,0	5,0	4,2	2,7
Activité physique et sportive traditionnelle	**5,3**	2,2	0,9	2,2
Activité aquatique ou nautique	0,5	1,4	2,1	**5,5**
Sport de cycles	0,5	0,8	1,0	**2,1**
Sport de raquettes, cible ou précision	0,1	0,3	**1,3**	0,4
ENCADREMENT SPORTIF*				
Pratique autonome	63,9	63,6	60,8	62,7
Pratique encadrée	36,1	36,4	**39,2**	**37,3**
PRATIQUE INSTITUTIONNELLE*				
Pratique informelle	67,0	64,2	61,6	56,4
Pratique institutionnelle	33,0	35,8	**38,4**	**43,6**
PRATIQUE LICENCIANTE**				
Licence sportive	20,0	21,5	17,7	12,6
Sans licence	80,0	78,5	**82,3**	**87,4**
NOMBRE DE LICENCE**				
Mono-licence	**98,3**	89,8	82,1	90,5
Multi-licence	1,7	10,2	**17,9**	9,5
PARTICIPATION AUX COMPETITIONS***				
Compétition	**30,9**	21,8	21,0	20,0
MOTIVATIONS***				
L'engagement physique	**3,6**	2,0	2,0	2,8
Par passion	**1,8**	1,1	0,4	
La détente	3,7	**7,4**	7,0	6,4
La rencontre avec les autres	2,4	2,2	3,5	**4,8**
Le contact avec la nature	0,4	2,2	**3,1**	**3,5**

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : Les employés, manœuvres et ouvriers (61,4%) sont moins pratiquants que les cadres (83%). Ces derniers plus institutionnelle (43,6%), plus encadrée (37,3%) et moins compétitive (20% contre 30,9% chez les employés, ouvriers, manœuvres). En outre, ils s'orient plus vers les univers de la forme, de la gymnastique et de la danse (20,4%), des activités aquatiques ou nautiques (5,5%) et les sports de cycles (2,1%).

Significativité : très significatif (***), significatif (**) et peu significatif (*)

Tableau 24: La pratique physique et sportive selon les catégories socioprofessionnelles

La classe supérieure, c'est-à-dire les cadres supérieurs, à la recherche de sociabilité et du contact avec la nature et des autres, sont plus des multilicenciés (9,5% contre 1,7%) et fréquentent plus les clubs et les associations sportives (43,6% contre 33%) et évitent souvent la compétition à cause de leur habitus de classe prônant la sociabilité, le loisir, l'esthétique, la souplesse et la quête d'un bon état de santé. Se distinguant des employés, des manœuvres et des ouvriers, les cadres supérieurs ont un rapport hygiénique avec leur corps et disposent des moyens financiers

qui leur permettent de pratiquer certaines activités physiques et sportives difficilement accessibles aux employés, aux manœuvres et aux ouvriers. Il s'agit en effet des activités nautiques, des sports de cycles et de raquette, de cible ou précision (yoga, natation, vélo, tennis…).

Ces résultats mettent clairement en lumière la pratique physique et sportive des Sénégalais, avec des similitudes et les divergences comparées à d'autres pays notamment le Cameroun, le Maroc, la France, la Belgique, la Suisse… en termes de taux, de lieu, de modalité de pratique, d'activités physiques et sportives pratiquées, *etc.* Elle est en outre déterminée par plusieurs sociodémographiques, culturels et territoriaux.

Globalement, les résultats montrent que le Sénégal a un taux de pratique occasionnelle assez élevé (63,1%), moins important comparé à plusieurs pays**.** Des disparités très marquantes sont notées entre les Sénégalais selon leur âge, leur sexe, leur ethnie, leur région, leurs niveaux revenu et d'étude ainsi que leur position sociale. En effet, les hommes (78,7% contre 48,1% de femmes), les jeunes (81% contre 35,3% de personnes âgées), les diplômés (79,9% pratiquants des titulaires d'un diplôme supérieure contre 34,7% de sans-diplômés), les personnes ayant des revenus plus élevé (74,3% des plus de 200 000 FCFA contre 62,2% de moins de 100 000 FCFA), les groupes ethniques Diola (69,6%) et Sérère (67,4%), les régions occidentales (**voir figure 17)** et les cadres (83% contre 61,4%) sont plus pratiquants que les autres **(voir tableau 8).**

Ce chapitre portant sur l'analyse des déterminants démographiques tels que l'âge, le sexe, les niveaux de revenus et d'études et les catégories socioprofessionnelles montrent qu'ils influencent effectivement la pratique physique et sportive des Sénégalais confirmant notre troisième hypothèse de recherche.

Au vu des résultats précédemment exposés révélant des disparités à plusieurs niveaux remettant en cause les principes directeurs de la démocratisation et de la liberté d'expression, prônées dans la charte du sport. En outre, avec le nombre d'activités physiques et sportives déclarées ainsi que le niveau de diffusion très disproportionné entre elles, le principe de la pluridisciplinarité n'est pas non plus satisfait. Eu égard à tous ces manquements, il nous a semblé intéressant d'analyser, au-delà des motivations, les contraintes liées à la non-pratique physique et sportive des Sénégalais.

CHAPITRE 10 : MOTIVATIONS, FREINS ET LEVIERS AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE

10.1. Les facteurs incitatifs à l'engagement sportif

L'analyse des motifs d'engagement des sportifs est un maillon essentiel dans le cadre de l'étude de la pratique physique et sportive. Elle permet non seulement de cerner les besoins de ces derniers, mais aussi de leur proposer un meilleur cadre de pratique afin de répondre à leurs besoins exprimés.

10.1.1. La santé, le plaisir et le bien-être : le trio des raisons les plus évoquées

Les études exploitées sur la question révèlent plusieurs raisons poussant les pratiquants à s'engager dans la pratique physique et sportive. Ces raisons sont aussi multiples que les objectifs de pratique. En parcourant plusieurs études sur la question, le motif le plus évoqué est la recherche du bien-être et de la santé par les sportifs (MS et INSEP, 2010 ; Mignon, 2004, 2015 ; Lefèvre et Raffin, 2023). Le bien-être est plus sollicité par les personnes de plus de 45 ans (Mignon, 2015). Il est suivi par la quête du plaisir (Mignon et Truchot, 2001), soit 89% des citations et occupe une bonne place dans les autres études : 2ème place (Mignon, 2004) et 3ème place (Observatoire Wafasalaf, 2018).

La pratique sportive pour la santé est bien citée (Croutte et Müller, 2018 ; Yahiaoui, 2004 ; IRDS, 2020 ; Lefèvre et Raffin, 2023) et arrive en deuxième place (Mignon, 2015) et 3ème (Observatoire Wafasalaf, 2018). En effet, la quête d'un meilleur état de santé est évoquée par 60% des Suisses (Lamprecht et Stamm, 2000). Elle est plus évoquée par les personnes en mauvaise santé (Croutte et Müller, 2018, 2021), car sur cette enquête, 53% des personnes ayant évoqué cette raison se jugent être en mauvaise santé. La convivialité, comme catégorie de raisons à la pratique sportive, apparait comme la deuxième regroupant le plaisir, la détente, la rencontre avec des amis (MS et INSEP, 2010) et la 2ième selon Mignon (2004) et le 3ième motif (Mignon, 2015 ; Lefèvre et Raffin, 2023). L'amélioration de l'apparence physique est aussi citée comme facteur motivationnel à la pratique : 30% des personnes l'évoquent (Croutte et Müller, 2018) et s'érige comme étant le 2ème facteur d'engagement des marocains

(Observatoire Wafasalaf, 2018). Au Cameroun, la recherche de la forme ou de l'amélioration de l'apparence physique constitue la première motivation à la pratique physique et sportive (Vignal et *al.,*2015), devant la recherche de la santé et de la convivialité.

De plus, les motifs classiques comme la compétition et le dépassement de soi sont de moins en moins cités. Par exemple, 9% des personnes citent la compétition comme motif de pratique et sportive (Croutte et Müller, 2018).

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur les motivations des Sénégalais.

MOTIVATIONS	EFFECTIFS	FREQUENCE
Pour la santé	**2 472**	**67,2 %**
Le plaisir	**871**	**23,7 %**
Pour le bien-être	**789**	**21,4 %**
L'exercice, l'entretien physique	689	18,7 %
La gagne, la compétition, la performance	600	16,3 %
L'amélioration de mes performances	544	14,8 %
La détente	376	10,2 %
Le plaisir d'être avec mes proches	326	8,9 %
La rencontre avec les autres	281	7,6 %
L'engagement physique	265	7,2 %
La dépense physique	199	5,4 %
Les sensations	152	4,1 %
Le contact avec la nature	136	3,7 %
Par passion	63	1,7 %
Le risque	36	1,0 %
Autres motifs d'engagements	49	1,3

Source : Enquête sur la pratique physique et sportive au Sénégal (EPPSS)

Champ : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Sénégal et déclarant avoir pratiqué au moins une APS durant les 12 derniers mois

Lecture : La recherche de la santé (67,2%), du plaisir (23,7%) et du bien-être (21,4%) constituent le trio des raisons de pratique les plus citées par les pratiquants

Tableau 25: Les principales motivations à la pratique physique et sportive des Sénégalais

Au Sénégal, comme en France (Lefèvre et Raffin, 2023), la recherche de la santé dans la pratique physique et sportive est la raison la plus évoquée par les pratiquants, confirmant notre septième hypothèse de recherche. En effet, elle est largement plébiscitée (2/3 des pratiquants, soit 67,2%) comme motif d'engagement physique et sportif. Elle est suivie par la quête du plaisir (23,7%) et du bien-être (21,4%). L'entretien physique (18,7%) est également très cité par les pratiquants. Au-delà de ces raisons sanitaires et hédonistes, beaucoup de pratiquants sénégalais ont également évoqués des motivations classiques : « *la gagne, la compétition, la performance* » (16,3%), « *l'amélioration de mes performances* » (14,8%), *etc* (**voir tableau 25).**

Avec l'expression des motifs de pratique physique et sportive, les pratiquants donnent un sens à leur pratique. Ainsi, le profil du pratiquant a un lien avec sa raison de pratique physique et sportive ou le sens qu'il lui donne. En effet, la passion pour l'activité physique ou sportive (77,3%), la compétition, la gagne, la performance (70,9%), la dépense physique (68,2%), l'amélioration de performances sportives (67,9%) sont plus citées par les hommes comparés aux femmes.

Les rares motivations les plus évoquées par les femmes sont la détente (52%), la perte de poids (57,7%) et paradoxalement l'amour du risque (59%). Cet amour du risque chez les femmes sportives trouve son explication dans la socialisation de base inversée des femmes (Pénin, 2004). En effet, dans une société avec une organisation sociale aussi rigide et globalement réfractaire à l'émancipation de la femme, être une femme « sportive » est synonyme de courage, d'une forte motivation et d'une prise de risques face aux interdictions et aux jugements négatifs. Sur les 17 femmes pratiquantes ayant évoqué le « risque » comme motif de pratique, les 5 (2 femmes en natation, 2 au judo et 1 au taekwondo) ont déclaré avoir pratiqué des activités physiques et sportives masculines[116].

Il est important de noter aussi que la motivation des pratiquants dépend, en outre, des activités physiques et sportives pratiquées. En effet, selon Croutte et Müller (2018), les footballeurs et les tennismen évoquent plus le plaisir et l'amusement ; les randonneurs le contact avec la nature, santé et détente ; et les pratiquants du fitness mettent l'accent sur la santé, l'amélioration de l'apparence et de la forme. C'est le cas au Sénégal où la recherche du plaisir est plus citée par les footballeurs. Le football, en tant que sport collectif et favorisant la pratique collective, fait que les Sénégalais s'y adonnent pour la sociabilité : « *le plaisir d'être avec mes proche* » (31,3%), « *rencontre avec les autres »* (28,8%). De par sa dimension professionnelle offrant une opportunité d'ascension sociale sérieuse, 41% des personnes ayant déclaré pratique du sport dans l'espoir de décrocher un contrat professionnel sont des footballeurs. Plus de la moitié des pratiquants ayant évoqué le besoin de contact avec la nature sont adeptes de deux activités physiques et sportives dont le milieu naturel est privilégié dans leurs pratiques. Il s'agit de la course à pied (25,5%) et de la marche (26,5%). En outre, ceux qui s'engagent dans la pratique et sportive dans l'objectif de « *perdre du poids* » se sont exclusivement orientés vers trois activités physiques et sportives : le fitness (40,5%), la course à pied (29,8%) et la marche (29,7%). En termes de famille d'activités, les sports de combat, notamment les arts martiaux,

[116] Le nombre est peut-être insuffisant, mais il permet de montrer qu'il y a tout de même des femmes pratiquantes de sports masculins qui expriment leur gout au risque.

sont essentiellement investis pour la recherche de sécurité (57,3%) et d'éducation des valeurs martiales (57,2%).

Les motifs évoqués sont différents selon les générations d'âge. En effet, au moment où les jeunes voient dans la pratique physique et sportive un moyen de réussite sociale, d'émulation et de mise en jeu du corps, les personnes âgées (55 ans et plus) l'associent plus à la satisfaction du besoin de contact avec la nature (12,5%), à la recherche d'un meilleur état de santé (9,5%), au bien-être (8,4%) et à l'entretien physique (8,3%). Ces résultats montrent que les Sénégalais ayant déclaré avoir une pratique physique et sportive durant les 12 derniers mois identifient clairement les raisons de leur engagement.

La valeur accordée à l'activité constitue une véritable source de motivation. Par exemple, dans le contexte scolaire, Viau (1997, 2004) affirme qu'elle est l'un des principaux déterminants à la motivation scolaire. Ce postulat défend que les individus tendent souvent à s'engager dans des activités ayant de la valeur à leurs yeux et desquelles ils peuvent tirer profit. Dans le domaine du sport, la pratique physique et sportive est souvent associée à des bienfaits bien identifiés par les pratiquants (**voir tableau 25).** Les multiples motivations évoquées par ces derniers montrent que les pratiquants ont bien conscience des bienfaits liés à la pratique physique et sportive, sur le plan sanitaire. Au Sénégal, les résultats ont montré que plus de 2/3 des pratiquants espèrent avoir un gain sanitaire dans leur pratique physique et sportive.

Compte tenu du taux de décès très élevé au Sénégal causé par les maladies non transmissibles notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer, *etc*, évalué à 43% (OMS, 2018) et les bienfaits liés à la pratique physique et sportive, les Sénégalais deviennent de plus en plus sensibles à sa pratique. Cette prise de conscience est facilitée par les conférences et les communications en faveur de la pratique physique et sportive à travers les médias, les séries télévisées et les universités. En outre, dans ces dernières, les mouvements citoyens et les entreprises organisent souvent des activités physiques et sportives et en profitent régulièrement pour sensibiliser les populations sur les bienfaits de l'activité physique (**voir figure 20).**

Devenus de plus en plus conscients des enjeux sanitaires, sociaux et économiques, les Sénégalais fréquentent davantage ces salles. Ainsi, pour Docteur Moussa Sarr, médecin généraliste, dans le journal *enquête* + (23 septembre 2015)[117], « *les Sénégalais ont compris que le sport est un moyen très efficace pour prévenir les maladies cardio-vasculaires, première cause de mortalité au Sénégal ».* Ces faits font que les salles de sport constituent une véritable

[117] https://www.enqueteplus.com/content/boom-des-salles-de-fitness-dakar-sexe-amour-sport%E2%80%A6-au-menu

économie, eu égard à la forte demande. Ce qui fait que quiconque qui a les moyens financiers peut investir dans ce secteur pour en tirer profit, puisque « *c'est un secteur qui rapporte beaucoup* » (M. Fall, Directeur des Activités Physiques et Sportives). En effet, à Dakar, un abonnement mensuel dans une salle de fitness peut coûter en 15,24 euros et 99,09 euros (prix moyen 60,47 euros), selon la localité et la qualité des équipements[118].

En plus de ces raisons évoquées par les pratiquants, l'émergence des salles de sport et les campagnes de sensibilisation sur les bienfaits sanitaires de la pratique physique et sportive au Sénégal, des politiques sportives nationales et des initiatives locales ont favorisé sont mises en place afin de développer la pratique physique et sportive des Sénégalais.



Source : www.ugb.sn

Figure 18: Affiche sur l'organisation d'une randonnée pédestre à l'Université Gaston Berger (UGB) suivie d'une conférence portant "*le sport et les maladies cardio-vasculaires*" organisée le 07 mars 2018

[118] https://www.combien-coute.net/fitness/senegal/dakar/

10.1.2. La mise en place de politiques publiques et d'initiatives locales incitatives à la pratique physique et sportive des Sénégalais

Conscients des enjeux liés à la pratique physique et sportive sur la population, l'État du Sénégal a depuis son indépendance pris des initiatives dans le but du développement de la pratique physique et sportive dont la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Sport (LPSDS) constitue la dernière politique sportive conçue en 2015, évaluée et réajustée en 2021. En effet, l'existence de cette politique sportive nationale est connue par tous autorités administratives en charge du sport interrogées. C'est l'exemple de M. Diba (Chef de Service Régional des Sports de Kaffrine) qui affirme que :

> *« Si l'on se base sur la Lettre de politique Sectorielle de Développement du Ministère des Sports et le décret portant attributions du Ministère des Sports, on peut bel et bien dire qu'il y a une politique sportive. Parce que le Ministère a reçu délégation de la part du Président de la République qui doit définir la politique de la Nation. Donc, le Ministère des Sports se doit de participer, de façon active, au développement de toutes les disciplines sportives. Et cela se repose sur un document qu'on peut appeler la lettre de politique sectorielle de développement du sport qui est bien détaillé comportant des axes notamment le développement de la pratique sportive, la formation des cadres, la gouvernance sportive, etc ».*
>
> (M. Diba, chef de Service Régional des Sports de Kaffrine)

En effet, cette politique sportive visait la construction d'infrastructures sportives et le développement de la pratique sportive (1), la formation et le développement des ressources humaines (2), l'économie du sport (3) et la gouvernance (4). A partir de ces orientations, des programmes sont conçus et exécutés sur la base du budget-programme. Dans le souci de la bonne exécution des orientations, un budget est alloué à chaque programme assujetti à un suivi permanent sur la base du Programme Annuel de Performance (PAP) défini par le Ministère des Sports constituant la politique sportive annuelle. Ce document est le fruit du Plan de Travail Annuel (PTA) de toutes les Directions chargées d'exécuter cette politique sportive. Afin de mieux coordonner les activités, les Directions se réunissent par trimestre en vue de suivre et évaluer leurs programmes. Au niveau déconcentré, les ligues sportives, sous le contrôle des Services Régionaux des Sports, en déposant leurs rapports d'activités annuels, partagent leurs Plans de Travail Annuel (PTA) avec les chefs de services des sports de leurs régions respectives

qui, à leur tour, vérifient la conformité de leurs actions aux orientations stratégiques du Ministère.

> *« Et moi, en ma qualité de cheffe de service régional des sports, je me dois de vérifier la conformité de leurs programmes par rapport à ceux définis par le Ministère des Sports. Et c'est en fonction de cela que moi aussi, j'élabore mon PTA que je transfère à la hiérarchie. En fait, c'est un ensemble d'actions cohérentes et bien articulées ».*
>
> (Mme Ndione, cheffe de service régional des sports de Dakar)

- **Le programme de construction et réhabilitation d'infrastructures sportives**

En vue de pallier le manque d'infrastructures sportives (Ministère des Sports, 2015 ; SCAMP, 2021), l'État du Sénégal a entrepris un chantier de construction et de réhabilitation de stades régionaux (stades de Sédhiou, de Kaffrine et de Kédougou et départementaux (**voir annexe 5).** Pour la construction du stade régional de Kédougou, par exemple, une enveloppe de 3 milliards 950 millions (environ 6 019 532 d'euros) a été dégagée, d'après M. CAMARA (chef de service régional des sports de Kédougou). De plus, des infrastructures de grandes envergures ont été aussi construites, notamment l'Arène nationale réservée à la pratique de lutte constituant une vieille doléance et le Stade du Président Abdoulaye WADE de Diamniadio dont le coût est estimé à 156 milliards de FCFA (environ 237 millions d'euros) avec une capacité d'accueil de 50 000 personnes.



Source : site www.footafrique.com[119]

Figure 19: Photo du Stade du Président Abdoulaye WADE

[119] https://www.footafrique.com/sen-inauguration-du-stade-abdoulaye-wade/

- **Politiques d'égalité hommes-femmes dans le champ du sport**

Afin de réduire les discriminations entre les hommes et les femmes, l'État du Sénégal a adopté la loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 statuant la parité absolue Homme-Femme dans les institutions électives. Depuis lors, cette disposition est respectée lors des élections législatives et municipales favorisant une forte présence des femmes dans les institutions politiques. Sur le plan professionnel et administratif, une Cellule du Genre et de l'Équité est créée afin de veiller à la prise en compte effective de la différence des sexes dans les programmes et politiques publiques. Au Ministère des Sports, cette cellule voit le jour en 2020 et est rattachée au Secrétariat Général. Afin de mettre en place des programmes et activités pertinents, une enquête pilote sur 3 régions (Dakar, Diourbel et Saint-Louis), commanditée par la cellule, est réalisée par le Cabinet Gender Expertise Group (2020). Cette enquête révèle un faible taux de pratique sportive des femmes et un écart important entre les hommes et les femmes, tant dans la pratique comme dans l'encadrement technique. Sur la base des résultats de cette étude, la Cellule du Genre et de l'Equité, sous la coordination de Mme Touré, a formulé des propositions pour la une meilleure en compte en charge dans les programmes nationaux de développement de la pratique sportive afin de réduire les inégalités homme-femme au sein de ce champ. En poursuivant ses initiatives, cette cellule a organisé un atelier thématique, en 2022, lors de la journée nationale « *femme-sport* » dont la discussion portait sur « *l'égalité homme-femme dans le secteur du sport* ».

- **Le contrôle du mouvement sportif et l'exonération de leur matériel sportif**

La Direction des Activités Physiques et Sportives (DAPS) joue un rôle incontournable dans la promotion et le développement de la pratique physique et sportive au Sénégal, de par ses missions de supervision et de contrôle des activités des fédérations et des groupements sportifs. Même si leurs rapports ne sont pas les meilleurs, mais une bonne communication et une compréhension des missions de chaque partie prenante sont les gages d'une collaboration, selon M. Fall (Directeur des Activités Physiques et Sportives). Dans sa mission de promotion et développement de la pratique physique et sportive, la DAPS encourage et facilite la mise en place de groupements sportifs, notamment les CNP (Comités Nationaux de Promotion) et les CNG (Comités Nationaux de Gestion), dans leur structuration en cooptant des personnes ressources et expérimentées capables d'assurer le top-management de ces structures. Néanmoins, malgré le pouvoir des fédérations et groupements sportifs, ils restent toutefois

délégataires de pouvoirs, et sont assujettis au contrôle de leur tutelle qu'est la DAPS et le dépôt de leurs rapports d'activités et financier.

> « *Nous, nous avons sur le plan des textes les moyens de procéder à tout moment à des contrôles pour voir la manière dont la gouvernance et la gestion financière sont gérées. Parce que même dans la délégation de pouvoirs, la gestion financière et la formation ne sont déléguées. Mais des situations liées à la carence en ressources font qu'on leur permet de faire ce travail, mais ça sera plutôt un contrôle en aval qui va se faire ; parce que chaque année, elles sont obligées de déposer leurs bilans financiers et le rapport d'activité.* »
>
> (M. Fall, Direction des Activités Physiques et Sportives)

Pour faciliter l'acquisition de matériel sportif par les fédérations et groupements sportifs, l'importation de ces derniers est exonérée sur la base de l'arrêté interministériel n°16469/MJS/BEP/SIL du 10 décembre 1987. Pour ce faire, il suffit juste que la fédération ou le groupement envoie une demande d'exonération, avec les pièces justificatives[120], au Ministère des Sports qui sera traitée par la Direction des Activités Physiques et Sportives (DAPS), et puis envoyée à la Douane.

- **Initiatives locales des services déconcentrés du Ministère en charge des sports**

Au niveau déconcentré, les Services Régionaux et Départementaux des Sports initient des activités de formation et de promotion de la pratique physique et sportive des populations. A Louga, par exemple, Mme Goudiaby, dès sa prise de service en tant que cheffe de service régional, a initié un programme appelé « *les journées sportives de Louga* » afin de vulgariser les activités physiques et sportives. C'est le cas également à Matam où le chef de service régional des sports participé à la création de clubs de randonnée et à l'organisation des journées de randonnée pédestre.

> *« L'année dernière, nous avions initié des randonnées pédestres qui faisaient le soir ici à Matam, un peu pour encourager la pratique sportive de masse. Et permettre aux populations qui ne peuvent pas, voilà, pratiquer les autres sports de lutter contre la sédentarité. D'ailleurs, nous avons mis en place des clubs de randonnée dans 2 ou 3 quartiers pour un peu encourager la pratique sportive de masse. »*
>
> (M. Ba, chef de service régional des sports de Matam)

[120] https://www.sports.gouv.sn/wp-content/uploads/2022/02/EXONERATION-MATERIELS-SPORTIFS.pdf

- **La formation des techniciens**

Les autorités déconcentrées, de concert avec les districts, les ligues et les fédérations, organisent aussi des formations d'initiateur de premier et de deuxième degrés. C'est ce que fait d'ailleurs M. Badiane (chef de service départemental des sports de Ziguinchor) :

> *« Dans le cadre de la vulgarisation, nous essayons d'abord de mettre l'accent sur la formation. Et une fois les cadres formés, ça sera à eux de vulgariser le sport dans le département, les communes et les villages pour montrer au moins l'existence de cette discipline mais également des techniciens capables d'encadrer au niveau local. C'est pour cela, on organise des formations d'initiateur. Mais en relation avec les ligues et/ou les districts, on essaye de voir aussi avec les fédérations comment former les entraineurs de 1er degré ou de 2ème degré. »*
>
> (M. Badiane, chef de service départemental des sports de Ziguinchor)

- **La contribution des collectivités territoriales au sport : exemple de la Mairie de Grand-Yoff**

En tant que compétence transférée aux collectivités territoriales, la construction d'infrastructures sportives, la promotion des activités physiques et sportives, l'accompagnement des clubs dans les compétitions sportives au niveau départemental et communal sont du ressort des conseils départementaux et des communes. Dans chaque commune, parmi les conseillers municipaux, un Président de la Commission Sport et un adjoint au Maire en charge du sport et des loisirs sont élus pour réfléchir et coordonner toutes les activités de promotion et de développement de la pratique physique et sportive. Ils sont en relation avec le monde sportif, et défendent le budget alloué au sport ainsi que toutes les initiatives en faveur du sport lors des conseils municipaux. D'après le Secrétaire Municipal, M. Gueye, dans la commune de Grand-yoff, une des 19 communes du département de Dakar, pour un budget annuel de 3 milliards 950 millions (environ 6 022 135 euros), en 2024, une enveloppe de 545 millions est allouée au sport (soit environ 830 902 euros). L'essentiel de ce budget est orienté vers la construction d'un centre d'hébergement, la construction d'une piscine municipale et l'entretien des infrastructures sportives (495 millions, soit environ 754 672 euros). De plus, la commune a octroyé une subvention de 50 millions (environ 76 229 euros) aux associations sportives dont chacune reçoit environ 300 000 FCFA (4 573 euros). Consciente de ses moyens ces moyens financiers malgré les fonds de dotation et de concours, les Mairies ont la liberté de chercher des partenaires afin de financier leurs projets notamment sportifs.

Cependant, la Mairie de Grand-yoff a décroché des partenaires comme la SONATEL, holding… et « AM Auto » pour la construction d'installation sportive, l'organisation d'activités sportives et la logistique des clubs.

> *« Nous, nous avons la chance de travailler avec la fondation SONATEL. Cette dernière nous avait dit qu'elle pouvait intervenir que sur trois points (éducation, santé et sport) … Et pour cette année 2024, elle va nous accompagner à faire un terrain synthétique au terrain « Katane »*[121] *à Scat-Urbam. Alors, le terrain va être transformé, et il y aura plus de sable. Maintenant, il y aura un terrain synthétique. Tout ça, c'est avec la Fondation SONATEL… Il y a aussi d'autres entreprises comme Holding Gueye qui a des stations-services à Grand-yoff basée à la zone de captage. Eux, ils nous accompagnent dans l'organisation de la coupe du Maire ainsi que toutes les activités sportives que nous organisons en nous offrant des maillots, des ballons, des trophées. Il y a également une autre entreprise qui évolue dans la vente et la location de voitures qui s'appelle « AM Auto ». Elle, elle nous accompagne dans le, transport du monde sportif. »*
>
> (M. Gueye, Secrétaire Municipal de la Mairie de Grand-yoff)

- **L'émergence de nouvelles disciplines avec un nouveau mode de gouvernance des fédérations sportives : le cas de la Fédération Sénégalaise de Badminton**

Au-delà de tous ces facteurs incitatifs à la pratique et sportive, il y a également l'émergence de nouvelles activités physique et sportives, notamment le fitness, le badminton, le canoë-kayak, l'escalade et le hockey sur gazon. Pour le cas des deux dernières disciplines sportives, la Direction des Activités physiques et Sportives (DAPS) a récemment mis en place leurs Comités Nationaux de Promotion (CNP) afin de promouvoir ces disciplines dans la perspective des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar en 2026. En effet, l'analyse de la diffusion du badminton est un exemple patent et saillant pour illustrer l'émergence de nouvelles disciplines sportives au Sénégal. Introduit au Sénégal en 2014 par Olivier BIME[122], un Comité National de Promotion de Badminton (CNPB) est mis en place en décembre 2019 par arrêté ministériel en désignant le Président, M. Diandy, à la suite d'un appel à candidatures, et cooptant des personnes ressources comme membres de ce comité. Après deux 2 ans de travail, le Comité National de Promotion de Badminton est érigé en fédération. Ce qui constitue un record jamais égalé dans le mouvement sportif. Interrogé sur la diffusion fulgurante du badminton, le

[121] « Katane » est le nom d'un quartier dans la commune de Grand-yoff.

[122] Actuel directeur technique adjoint de la Fédération Française de Badminton

Directeur des Activités Physiques et Sportives était ravi d'en parler et pense également qu'il s'agit d'une question de leadership.

> *« Ça me fait plaisir surtout de parler du badminton. Je pense que c'est une question de leadership. Parce que le matériel, pour avoir joué au badminton en Allemagne, je sais ce n'est pas accessible au Sénégal. Ce n'est pas une question de coût, mais ce sont des matériels qu'on ne trouve pas dans les rues. Malgré tout, il a fait venir beaucoup de matériels. Le Ministère des Sports, par le biais de la DAPS, a facilité avec l'exonération sur les frais de douane. Le Président a mis carrément la main à la pâte. Il était partout au Sénégal. Il s'est vraiment investi pour faire aimer la discipline, et aussi identifier les localités dans lesquelles il devait l'implanter. Par la suite, le badminton s'est imposé dans les centres, les écoles et les universités. Naturellement, les gens ont commencé à jouer au badminton. Il avait juste un mandant d'un an ; mais dès qu'il m'a saisi pour qu'on puisse renouveler le mandat, je lui dis : « Nous, on va venir évaluer pendant 2 mois à Dakar et dans les régions pour voir ce que vous avez réalisé. Tout le temps, vous nous remontez des informations, maintenant on va aller sur le terrain faire un petit contrôle et analyser les choses ». A l'issue de ce travail, je lui ai demandé de continuer son mandat et essayer d'aller en fédération. Ça ne sera pas une première. Je n'en suis pas sûr, mais je peux dire qu'on l'a géré avec beaucoup de joie parce qu'il a fait un bon travail. Je le cite souvent en exemple, par rapport aux nouveaux CNP, que c'est possible de passer de CNP en fédération au bout de 2 ans. En effet, la Fédération Sénégalaise de Badminton est en train de faire un très bon boulot. » »*
>
> (M. Fall, Directeur des Activités Physiques et Sportives)

Le développement du badminton est intimement lié au leadership du président de la fédération et la gouvernance de cette discipline marquée par un management et des programmes de qualité. Ainsi, M. Diandy, Président de la Fédération Sénégalaise de Badminton (FSB), mobilise ses compétences et ses expériences au service du développement de ce sport. En effet, en plus d'avoir pratiqué plusieurs sports notamment le karaté, le football, le basketball, le tir, la natation, le karaté et le badminton, il a plusieurs casquettes. Après sa formation en marketing et commerce, il dirige la première boutique de la marque LG de l'Afrique de l'Ouest implantée au Sénégal, depuis plus d'une décennie. Il a eu un passé dans la vie associative, notamment le scoutisme et les associations sportives. D'ailleurs, il a présidé pendant 7 ans la ligue de natation de la région de Dakar. M. Diandy évolue aussi dans le champ politique. Cet engagement lui vaut le poste de conseiller municipal élu à la Mairie d'Ile de Gorée où il est chargé de la coopération décentralisée et des Goréens de la diaspora. Ces expériences lui ont sans doute

faciliter sa mission de leader au sein de la fédération afin de mettre en place des stratégies de développement de la discipline et de coordonner les activités. Tout juste après la mise en place du Comité National de Promotion, le Président Diandy a regroupé toutes les parties prenantes pour enfin réfléchir sur l'organisation de la structure, la rédaction des textes, le programme de développement et la stratégie de marketing et de promotion du badminton. Pour lui, pensant les sports de raquettes sont inaccessibles pour certaines catégories de la population, ils doivent travailler à démocratiser la discipline, au-delà de la promotion.

> *« Moi, la première vision que j'avais de cette discipline, c'est au-delà de la promotion, c'est surtout de la démocratiser parce que j'ai eu à noter que les disciplines de raquette étaient réservées à une élite. Alors, j'ai voulu, avec mon équipe, changer de paradigme en donnant la chance à chaque enfant où il se trouve de pratiquer la discipline. Tel était ma première vision du badminton et de sa promotion. »*
>
> (M. Diandy, Président de la Fédération Sénégalaise de Badminton)

Après son affiliation à la Fédération Internationale de Badminton (FIB), à la Confédération Africaine de Badminton (CAB) et de l'Association Francophone de Badminton (AFB), le Comité National de Promotion de Badminton a organisé son premier programme de formation appelé « *Shuttle Time* », initié par la FIB visant l'apprentissage du badminton à l'école et à l'université dont une subvention de 5 000 dollars est octroyée à chaque fédération organisatrice, sans compter la dotation en matériel (600 raquettes, filets, volants…). Et selon M. Diandy, « *ce lot de matériel nous a permis de pénétrer certaines zones et d'y implanter la pratique du badminton ».* En outre, le Ministère des Sports accompagne la fédération de façon ponctuelle comme dans l'achat de billets d'avion pour participer à des assemblées générales des instances internationales. Au-delà, ils ont pu avoir des partenaires, notamment l'Ambassade de la Chine au Sénégal. Ces programmes ont permis d'implanter le badminton dans 9 régions sur 14 dont 2 ligues (Dakar et Thiès), 16 clubs et 25 000 jeunes pratiquants. Cette forte diffusion est portée par un plan stratégique de formation. En effet, entre 2020 et 2022, 186 enseignants ont été formés (9 tuteurs, 46 enseignants à Dakar, 30 à Saint-Louis, 30 à Thiès, 47 à Kaffrine et 24 à Matam). Et dans la perspective des JOJ Dakar 2026, la Fédération Internationale de Badminton a initié deux sessions de formation, du 6 au 13 décembre 2023[123], où un don matériel était proposé à la FSB dont 600 raquettes, 6 tapis de badminton, plus de 2 000 volants, *etc*. C'est

[123] Notre entretien avec M. Diandy, Président de la Fédération Sénégalaise de Badminton, a été réalisé le 30 novembre 2023, quelques jours avant le début des sessions de formation.

grâce à la somme de toutes ces initiatives de développement sous le leadership du Président Diandy que le badminton est devenu un modèle de gouvernance dans le mouvement sportif.
La floraison des salles de sport a aussi favorisé le développement de la pratique physique et sportive, surtout dans les grandes villes, notamment à Dakar, à Thiès, à Saint-Louis, à Kaolack…

> *« Parce que vous n'êtes pas sans savoir que Kaolack est une ville très populaire. Donc, les gens pratiquent du sport, même ceux qui sont dans les bureaux. Vous voyez, dans chaque quartier, il y a une salle de fitness. Donc, il y a une pléthore de salles de gym… »*
>
> (M. Seye, Chef de Service Départemental des Sports de Kaolack)

Malgré toutes ces politiques sportives nationales, les programmes de développement, les initiatives locales et les enjeux économiques autour des salles de sport, le développement de la pratique physique et sportive est obstrué par des facteurs sociodémographiques, culturels, financiers et administratifs.

10.2. Les freins à la pratique physique et sportive

Malgré toutes les politiques et initiatives de promotion et de développement de la pratique physique et sportive au Sénégal, il est important de souligner que plusieurs facteurs obstruent cette dynamique. En effet, les raisons les plus évoquées par les non pratiquants sont respectivement l'avancée en âge (pour 28,4% des répondants), l'état de santé (23,6%) dans l'enquête quantitative **(voir tableau 26).** D'ailleurs, le sentiment d'un état de santé fragile constitue le principal obstacle à la pratique physique et sportive des Français, d'après Lefèvre et Raffin (2021).

Raisons de non-pratique	Effectifs	Fréquence
Je suis trop âgé(e) pour faire du sport	515	28,4 %
Mon état de santé ne me le permet pas	429	23,6 %
J'ai des contraintes professionnelles-scolaires	392	21,6 %
Inconformité socioculturelle et religieuse	341	18,8 %
A cause des travaux domestiques	292	16,1 %
Ça m'ennuie	289	15,9 %
Les installations sportives ne sont pas accessibles	175	9,6 %
J'ai abandonné à cause d'une blessure	123	6,8 %
Je ne sais pas quel sport ou quelle activité physique choisir	68	3,7 %
Je suis insatisfait(e) de l'ambiance qui règne dans les salles-clubs-associations	43	2,4 %
Par paresse	38	2,1 %
Autres raisons de non-pratique	153	8,4 %

Tableau 26: Les raisons de la non-pratique physique et sportive

L'état de santé étant étroitement lié au poids de l'âge fait que les personnes âgées (55 ans et plus) évoquent le plus ces deux motifs pour leur non-pratique. Ces personnes, compte tenu de leur fragilité et les stratégies qu'elles développent pour adapter leur pratique physique et sportive par rapport à leur état de santé (Caradec, 2004 ; Feillet, 1997), ont tendance à éviter toute activité, notamment sportive, qui les expose à des blessures et/ou à l'incapacité physique et motrice (Delisle, 1993). Ces résultats sont confirmés par l'étude de Pierre et *al* (2015) qui révèle que l'état de « santé fragile » est le premier motif de non-pratique chez les séniors (31,2% des répondants l'évoquent dans cette enquête). Au-delà des séniors, cette raison est aussi citée par les autres générations. En effet, 25% des Français âgés de plus 15 ans ont évoqué ce motif, derrière le manque d'intérêt pour le sport (Croutte et Müller, 2018). Ce taux est plus important, selon l'enquête nationale sur la pratique des activités physique et sportive en France (Lefèvre et Thiery, 2010) où 51% des non-pratiquants ont estimé avoir un problème de santé. Cette même enquête révèle aussi que le poids de l'âge est en deuxième position (36%), derrière le fait d'avoir un autre centre d'intérêts (42%). En plus de l'état de santé fragile et le poids de l'âge, d'autres obstacles sont identifiés comme des facteurs freinant la pratique physique et sportive des Sénégalais : contraintes professionnelles et scolaires (21,6%), contraintes familiales et travaux domestiques (16,1%), *etc*. Ces activités sont, en soi, très onéreuses en temps et constituent un réel frein à la pratique sportive. Les femmes sénégalaises, représentant 92% des personnes ayant été bloquées par les travaux domestiques, s'occupent principalement des tâches ménagères que M. Seck (chef de service régional des sports de Diourbel) estime suffisamment difficiles pour être considérées comme de l'activité physique[124] :

> *« Souvent, je dis que les femmes font du sport puisque les tâches ménagères sont très difficiles et nécessitent une dépense énergétique importante. Une femme de ménage qui prend sa balaie pour balayer la maison pendant 20, 30 ou 40 minutes dépense énormément d'énergie, beaucoup de calories. C'est la même chose que quand elles font le ménage, nettoient les carreaux et font aussi la cuisine. C'est des va-et-vient. C'est de l'activité physique ».*
>
> (M. Seck, chef de service régional des sports de Diourbel)

[124] Les propos de M. Seck montrent la confusion que les gens font entre la dépense physique et l'activité physique ou sportive dans un cadre professionnel, d'épanouissement ou de de loisir. La femme qui fait ses tâches ménagères dans un cadre domestique fait certes une dépense énergétique souvent considérablement assimilable à l'activité physique pourrait-elle être considérée comme une pratiquante d'activité physique ? A notre avis, elle pourrait l'être à condition qu'elle lui donne ce sens et mobilise ses muscles squelettiques nécessitant un dépense énergétique supérieure à celle du repos.

Les personnes ayant plus évoqué ces raisons ont principalement en commun d'être des personnes âgées (55 ans et plus) et des femmes. Parmi une multitude de facteurs, la mauvaise représentation de la pratique physique et sportive au Sénégal, surtout chez les femmes, permet de mieux analyser cette question. De façon bien approfondie, nous nous pencherons largement et successivement sur freins de la pratique physique et sportive au Sénégal du point de vue socioculturelle, religieuse et politique.

10.2.1. Les représentatives péjoratives de la pratique sportive, surtout chez les femmes

Comme toute société, les Sénégalais, qu'ils soient hommes ou femmes, jeunes ou âgés, Diola ou Halpulaar, partagent largement des valeurs et des normes communes. Ces dernières font qu'ils s'engagent plus dans des activités qui correspondent à leur habitus (Bourdieu, 1979). Les Sénégalais, n'étant pas socialisés de la même façon, ont des rôles et des rapports au corps différents selon leur sexe d'appartenance. Ainsi, les femmes, socialisées à reproduire les gestes de grâce, de pudeur, de discrétion dans leurs actions et à s'occuper du foyer et des travaux domestiques, ne sont pas à la même ligne de départ que les hommes en matière de pratique physique et sportive au Sénégal. En effet, Monsieur Ba (chef de service régional des sports de Kolda) affirme que : « *En fait, les gens et surtout les femmes, elles sont souvent un peu confinées aux foyers. C'est cet aspect traditionnel qui fait que c'est très rare de trouver une femme sortir faire du sport ».* Cette situation manifeste un contrôle strict sur les femmes sénégalaise et une domination masculine (Bourdieu, 1998).

En effet, la pratique physique et sportive des femmes sénégalaises est perçue par une partie de cette société comme étant un moyen d'ethnocide, de perversion et de débauche chez les filles (Loum, 2011). Ce groupe de réfractaires est composé de personnes très ancrées à la tradition et à la religion musulmane avec un niveau d'études coraniques très élevé et réfutent toute idée d'émancipation et de modernité. Pour renforcer leur position, ils argumentent que les filles risquent de perdre leurs valeurs traditionnelles et religieuses en s'engageant dans la pratique physique et sportive comme les jeux traditionnels ont disparu au détriment des sports modernes[125]. Contrairement aux personnes favorables pensant que le sport est un moyen d'éducation et de formation, les « réfractaires conservateurs » au sens de Loum (2011) avancent

[125] Cet argument n'est pas tout à faux puisque les jeux traditionnels très faiblement pratiqués (4,7% des pratiquants) et risquent de disparaitre si des politiques de promotion et de développement ne sont en mises en place.

que la mixité entre les hommes et les femmes et la mise en jeu du corps de la femme ne sont pas conformes avec les valeurs islamiques et de la société qui prônent la sacralité du corps de la femme sénégalaise. C'est pour cela que la mise en jeu du corps de la femme sénégalaise dans le champ sportif est culturellement mal perçue.

> *« Très souvent, je le dis, au Sénégal, ça fait partie de notre culture. La société voit très mal une femme faire du sport. Donc, ce qui fait qu'il y a peu de femmes qui font du sport, surtout à Touba… »*
>
> (M. Seck, chef de service régional des sports de Diourbel)

En plus des femmes, la pratique physique et sportive des personnes n'est pas tout à fait bien vue par la société sénégalaise. Considérées comme des sages devant être au-dessus de la mêlée, les personnes âgées, arrivées à cette étape de leur vie, méritent de se reposer paisiblement sans faire trop d'activités. Leurs déplacements généralement limités et leurs besoins de toute nature sont très souvent pris en charge par leurs enfants et proches. Elles sont en effet considérées comme ayant rempli leur mission, et c'est aux plus jeunes de prendre la relève en s'occupant d'elles. De ce fait, les hommes âgés se résument principalement à la fréquentation de la mosquée, des cérémonies familiales et religieuses ainsi que des activités entre amis… Quant aux femmes âgées, elles sont souvent dans des activités festives et domestiques. Eu égard à cette « classification générationnelle des activités sociales », l'engagement sportif des personnes âgées peut être analysé comme une transgression des normes sociales générationnelles.

> *« D'ailleurs, une personne du 3ème âge faisant sa marche est un peu ridiculisée, diabolisée pour ne pas utiliser d'autres mots. Les gens diront que « un grand gaillard comme lui comment ça se fait qu'il fasse du sport ». C'est parce qu'ils ne comprennent pas l'importance de la pratique sportive. »*
>
> (M. Kadam, Chef de service départemental des sports de Kounghel)

En outre, le fait d'être à la fois femme et personne âgée constitue une double contrainte à la pratique physique et sportive au Sénégal. Au-delà de la transgression des normes sociales genrées et générationnelles, la sacralité du corps de la femme est plus marquante quand elle est plus âgée. De ce fait, non seulement leur pratique est remise en question, mais la conformité de leur tenue est aussi bien observée.

« Culturellement, c'est très difficile pour les femmes de trouver une tenue adéquate. C'est très difficile. Imagine nos mamans qui veulent faire, soit elles ont honte de se déplacer parce que leur habit ne leur permet de faire du sport. Parce qu'une maman de 60 ans ou 65 ans ne portera pas un jogging pour faire du sport.... Au détriment des hommes, moi, par exemple, mon papa a la possibilité de porter un jogging et de marcher à des kilomètres. Mais, ce n'est pas le cas pour ma maman. »

(M. Gueye, Secrétaire municipal de la Mairie de Grand-yoff)

La représentation péjorative de la pratique sportive des Sénégalais fait que la population s'y engage moins. C'est le cas à Louga, zone culturellement très ancrée dans la tradition, où la population s'intéresse plus aux activités culturelles que sportives, d'après Mme Goudiaby (cheffe de service régional des sports de Louga). Ce fait est aussi observé à Kaffrine où M. Diba, Chef de Service Régional des Sports de Kaffrine, qui, conscient du fait social et de sa mission de promotion de la pratique physique et sportive, a eu à développer des stratégies de déconstruction afin de convaincre les parents :

« Pour moi, c'est une question culturelle ; car, pour bon nombre de kaffrinois, le sport est un jeu. Et ça ne sert à rien de s'y adonner. En effet, on ne peut pas leur reprocher cela, puisque c'est à travers ces idéologies qu'ils ont été éduqués. Ces préjugés se transmettent de génération en génération. Maintenant, avec les jeunes, on va essayer de changer les mentalités. Par contre, avec les personnes âgées, c'est quand même très difficile. Même pour autoriser leurs enfants à intégrer les clubs sportifs, on est obligés d'aller sur le terrain pour convaincre les parents pour leur faire comprendre que le sport n'est pas nuisible ; au contraire, il participe à l'éducation de l'enfant et lui procure les qualités d'un leader. A travers la pratique sportive, l'enfant exprime son talent, son savoir-faire ».

(M. Diba, Chef de Service Régional des Sports de Kaffrine)

Les normes sociales traditionnelles de la société sénégalaise sont globalement en inconformité avec la pratique physique et sportive des Sénégalais, surtout chez les femmes. Cette inconformité socioculturelle résulte de la conception déviante et acculturante qu'elle a du sport. Maintenant, au-delà du point de vue socioculturelle, la religion musulmane, largement pratiquée au Sénégal, est-elle compatible avec la pratique physique et sportive ?

10.2.2. La controverse autour de la position de l'Islam sur la pratique sportive

Fortement ancrée aux valeurs socioculturelles et religieuses marquées dans une multitude de groupes ethniques et de 94% de musulmans, la population sénégalaise est très attachée à ces dernières qui déterminent leurs pratiques sociales, physiques et sportives. En effet, dans le cadre de la pratique physique et sportive, 18,8% des non-pratiquants sénégalais ont évoqué l'inconformité socioculturelle et religieuse de la pratique physique et sportive (**voir tableau 26).** Après avoir expliqué ci-dessus les obstacles socioculturels à la pratique physique et sportive au Sénégal, nous traitons, dans cette partie, le point de vue de l'Islam sur la pratique physique et sportive, surtout chez les femmes, compte tenu de la controverse autour de cette question. Selon M. Thioune (islamologue et principal d'un Collège d'Enseignement Moyen), confirmé par Abu-Sahlieh (2004), la religion musulmane n'a que trois sources principales à savoir le coran, la *sounah*[126] et la jurisprudence. La référence à la jurisprudence islamique montre qu'il y a une controverse autour de certaines questions dont la réponse est basée sur cinq critères : *« c'est-à-dire ce qui est obligatoire ou ce qui est préférable ou recommandé, ce qui est blâmable ou blâmé, ce qui est permis, et ce qui est interdit »* (M. Thioune, islamologue et principal d'un Collège d'Enseignement Moyen). Ces cinq critères sur lesquels est basé tout jugement dans le droit islamique sont confirmés par Abu-Sahlieh (2004). Par rapport à la position de l'Islam sur la pratique physique et sportive, les chercheurs et juristes islamiques ne partagent pas la même position. Pour certains, la pratique physique et sportive, en soi, est autorisée et devient même un devoir à tout musulman (Soukho, 1990 ; Raqrish, 1994). Ainsi, les théoriciens de ce postulat se basent fondamentalement sur des versets coraniques et des *hadiths*[127] qui encouragent et promeuvent la pratique physique et sportive, surtout à visées militaires. Premièrement, dans le chapitre 12 versets 16 et 17 du Coran, les enfants de Jacob, après avoir jeté leur frère Joseph dans le puits, sont revenus un soir à la maison pour dire à leur pèse qu'un loup l'aurait dévoré lorsqu'ils faisaient la compétition de la course : « *Ils revinrent le soir chez leur père en pleurant et ils dirent : « O notre père ! Nous étions partis pour jouer à la course ; nous avions laissé Joseph auprès de nos affaires. Le loup l'a dévoré. Tu ne nous croiras pas, et, cependant, nous sommes véridiques* ». Ce passage montre l'activité physique et

[126] La Sounah, selon Abu-Sahlieh (2004), est « *l'ensemble des dires, des faits et des approbations implicites ou explicites attribués à Mahomet, prophète infaillible et modèle que tout musulman doit suivre* ».

[127] C'est le recueil des paroles, des faits et des gestes du Prophète Mohamed suivant une chaîne de transmission fiable.

sportive est évoquée dans le Coran dans un cadre ludique. Dans un contexte de guerre sainte et de défense contre l'ennemi, il est explicitement encouragé dans le Coran aussi la culture physique et la préparation militaire, dans le chapitre 8 verset 60 : « *Préparez, pour lutter contre eux, tout ce que vous trouverez, de force et de cavaleries, afin d'effrayer l'ennemi de Dieu et le vôtre et d'autres encore, que vous ne connaissez pas, en dehors de ceux-ci, mais que Dieu connait* ». En effet, la promotion et l'encouragement de la pratique physique et sportive sont renforcés par des hadiths jusqu'à même recommander certaines activités spécifiques :

« Le croyant fort est meilleur et préférable à Dieu que le croyant faible ».

« Préparez votre corps physiquement, le préparer comme une arme qui, une fois devant l'ennemi, vous permet de combattre »

« *Tout ce dont s'amuse le fils d'Adam est vain* (batil) *à l'exception de trois : tirer une flèche de son arc, dresser son cheval et jouer avec les siens. Ces trois relèvent de la droiture* ».

« Enseignez à vos enfants à nager et à tirer à l'arc, et dressez-les pour qu'ils se mettent sur le dos du cheval en sautant ».

De plus, selon Oumou (2007, p.204), dans le journal An'nasr, affirme que « *la tradition prophétique nous enseigne que les femmes, au temps du prophète (saw), pratiquaient le sport. De même, le prophète faisait la course avec ses épouses notamment Aïcha (RA) dans l'intérêt de les occuper et de les distraire licitement* ». Tout ce qui précède montre explicitement que la pratique physique et sportive est encouragée dans l'Islam, selon le Coran, les hadiths et la tradition prophétique, dont l'objectif était la préparation à la guerre sainte (Soukho, 1990).
La question que l'on se pose maintenant est de savoir pourquoi certains Sénégalais disent que la pratique physique et sportive n'est pas conforme à la religion musulmane ? Pourquoi une femme (mariée d'ethnie wolof âgée de 42 ans) dit *« au Sénégal, notre religion ne nous le permet pas »* ? Ou bien l'acception de cette pratique par l'Islam serait-elle assujettie à des conditions ? M. Thioune, islamologue et principal d'un Collège d'Enseignement Moyen (CEM), par rapport à la pratique physique et sportive, pense qu'elle n'est pas en soi interdite à condition qu'elle respecte les normes vestimentaires, et évite la promiscuité et la mise en scène du corps de la femme.

«*Dis aux croyantes : de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines, de ne montrer leurs atours qu'à leurs époux, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs époux, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs époux, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou à leurs servantes ou à leurs esclaves, ou à leurs serviteurs mâles incapables d'actes sexuels ou aux garçons impubères. Dis-leur encore de ne pas frapper le sol de leurs pieds pour montrer leurs atours cachés ».*

Coran (chapitre 24 verset 31)

« *Mais aussi, il faut dire que la religion ne l'interdit pas. Juste qu'elle doit se faire en respectant certaines normes comme la couverture des parties érotiques. »*

(M. Seck, chef de service régional des sports de Diourbel)

Pour Soukho (1990), la valeur et le respect voués à la femme musulmane font que son usage corporel est strictement structuré et son corps bien caché. Ainsi, le corps, pour Mbodj (1981), étant un lieu de sexualité et d'érotisme, il est recommandé aux femmes musulmanes de se couvrir à l'exception des mains, des pieds et du visage[128]. Ces exigences vestimentaires, notamment le port du voile, dans un pays comme le Sénégal composé de 94% de musulmans, constituent un véritable frein à la pratique physique et sportive. Étudiant la pratique sportive des femmes voilées, Seck (2007) confirme que la mixité, la tenue vestimentaire exigée à la pratique sportive et la mise en jeu du corps en public constituent les principaux obstacles, malgré leur volonté de s'engager. Ces obstacles religieux à la pratique physique et sportive des femmes sont corroborés par d'autres études (Soukho, 1990 ; Abu-Sahlieh, 2004).

« Il y a beaucoup de clichés par rapport à la pratique sportive qui est perçue diversement compte tenu de l'ancrage religieux. La région de Matam est une zone fortement religieuse. La pratique sportive, surtout chez les femmes, est considérée comme un délit en quelque sorte. Ça aussi, on peut le comprendre ; car dans la littérature du corps, il peut être considéré comme un terreau discursif sur lequel plusieurs discours s'affrontent. Mais dans la religion musulmane, certaines pratiques notamment sportives sont interdites aux femmes ».

(M. Ba, Chef de Service Régional des Sports de Matam)

[128] Il faut noter qu'il y a des associations féministes au Sénégal qui revendiquent les droits et l'émancipation de la femme sénégalaise. C'est le cas de l'association « *J-GEN* » qui veut dire « femme » en Wolof qui s'est engagé à lutter contre les violences basées sur le genre et à promouvoir l'entreprenariat féminin. (https://jgen.sn)

« Ce que nos jeunes filles appellent « anye », l'équivalent de la corde en Europe, c'est des jeux favoris chez les filles. Ça n'a jamais dérangé qui que ce soit. Une fois « Moukalaf », c'est-à-dire responsable de ses actes, si la femme peut respecter son code vestimentaire, c'est-à-dire de ne pas exhiber son corps, surtout quand elles sont entre elles, notamment dans une salle entre filles, il n'y a pas de problèmes. Et imaginez, les hommes s'en mêlent, comme on dit, bonjour les dégâts. »

(M. Thioune, Islamologue et principal d'un Collège d'Enseignement Moyen)

Chez les hommes également, un port vestimentaire est exigé pour le musulman. De ce fait, peu importe sa pratique, ils doivent couvrir les parties considérées comme érotiques allant du nombril au genou. Cette exigence fait que certaines activités physiques et sportives sont mal perçues et, par ricochet, peu pratiquées par les « musulmans orthodoxes ». C'est le cas du football et de lutte qui ne sont presque pas pratiqués dans le respect du code vestimentaire musulman. De plus, les sports de combat sont bannis par l'Islam puisqu'ils mettent en jeu l'intégrité physique des pratiquants. En 1987, par exemple, la Ligue Islamique Mondiale (LIM) dont le siège se trouve en Arabie Saoudite, a interdit la pratique de la boxe et de la lutte.

« Ne vous entre-tuez pas. Dieu est miséricordieux envers vous »

Coran (chapitre 4 verset 29)

« Presque partout, c'est des hommes en culottes. Et cette tenue n'est pas permise en Islam publiquement ; surtout quand les filles le voient. Je vais faire une digression, peut-être qu'on y arrivera, je veux parler de la lutte. Tout le monde est là. Une personne se met presque nue et en train de se battre. Si je caricature, c'est ça la lutte. Est-ce que ceci peut-être bien vu par l'Islam ? Surtout, il y a un autre aspect, vous combattez quelqu'un qui ne vous a rien fait. Sauf que vous voulez juste avoir de l'argent. Vous pouvez même le tuer, tout le monde dira qu'il est fort, qu'il est brave ; il a mis KO son adversaire. Ça, l'Islam ne peut pas l'accepter. Porter préjudice à une autre personne sans aucune base légale, c'est un problème. »

(M. Thioune, Islamologue et principal d'un Collège d'Enseignement Moyen)

Les arts martiaux, même s'ils sont des sports de combat, correspondent assez parfaitement aux recommandations islamiques en matière de pratique physique et sportive. Ils répondent non seulement aux recommandations de la culture physique et de la préparation aux combats, mais ils sont également en phase avec le code vestimentaire musulman. En effet, la tenue que portent

les pratiquants des arts martiaux, appelée kimono, est ample et couvre totalement les parties érotiques des femmes et des hommes. Ce qui fait que ces activités physiques et sportives attirent une catégorie de pratiquants, notamment les « *ibadou* » que j'appelle les « musulmans orthodoxes », voulant s'engager dans une pratique sportive tout en respectant les normes vestimentaires musulmanes établies.

> *« Je vous ai dit que j'ai eu à faire du kung-fu, peut-être en donnant les raisons, je n'ai pas évoqué la dimension religieuse. Quand je fais du kung-fu, je porte mon kimono et couvre presque tout mon corps. Donc, cet aspect, je l'avais omis. Maintenant, vous demande de faire un glissement aux arts martiaux à Touba. Maintenant, il y a un autre aspect. Quand l'Islam recommande le tir à l'arc et l'équitation, il y avait l'idée de défendre l'Islam quand il avait guerre. Ce qui veut dire que ceux qui font les arts martiaux, il y a aussi l'idée de se défendre. Et là, ça devient, j'allais dire, nécessaire. Différent du sport comme le basketball et le football où ils n'y voient que l'aspect ludique. »*
>
> (M. Thioune, islamologue et principal d'un Collège d'Enseignement Moyen)

> *« Au-delà de l'aspect sociologique, il y a un aspect religieux… Mais aussi, les filles « ibadous », elles font des arts martiaux. Il y a un imam, Mass DIOUF ; c'est un maître d'arabe dans les lycées et collèges, mais c'est lui qui encadre les arts martiaux ici à Kédougou. Il est d'ailleurs le Président de la ligue de Karaté. C'est un imam, un professeur d'arabe, et il a son daara. Toutes les filles qui font les arts martiaux, elles sont presque toutes dans son club, « Kédougou Karaté Club ».*
>
> (M. Camara, chef de service régional des sports de Kédougou)

De fil en aiguille, l'analyse de la problématique du regard de l'Islam sur la pratique et sportive nous a permis de comprendre qu'elle est, au contraire, recommandée à tout musulman pour qu'ils soient forts, en santé et capables de protéger sa religion, sa famille et son intégrité physique. Néanmoins, elle doit se faire sans transgresser les normes religieuses comme le respect des heures de prières, la séparation des hommes et des femmes, la mise en danger de la vie d'autrui, le port d'habits amples et couvrant… Alors, l'acceptation de la pratique physique et sportive sous conditions ne veut pas dire qu'elle n'est pas conforme à la religion musulmane qui la réfute catégoriquement. Cependant, ceux ayant évoqué cet argument comme motif de leur non-pratique ont fait une mauvaise interprétation des textes islamiques sur la question de la pratique physique et sportive (processus d'intériorisation culturelle).

L'analyse de cette partie nous a permis de constater une inconformité entre la pratique physique et sportive et la culture sénégalaise, surtout chez les femmes. S'agissant de la religion, même

certains ont affirmé que les normes islamiques étaient en déphasage avec la pratique d'activité physique et sportive, or ce n'est pas tout à fait le cas ; elle doit simplement se faire dans le respect des normes religieuses établies, et ce, peu importe le sexe. Ce qui confirme partiellement la cinquième hypothèse de notre étude.

10.2.3. L'incohérence des politiques sportives et les défaillances dans la gouvernance du sport

Malgré les politiques sportives nationales et les initiatives de promotion et développement de la pratique physique et sportive, les résultats de cette présente étude montrent des disparités sociodémographiques, culturelles et territoriales révélant les limites des principes de la démocratisation, la pluridisciplinarité et la décentralisation de la Charte du sport de 1984 sur laquelle sont adossées les différentes politiques sportives. Ces manquements nous poussent à nous interroger sur la qualité de ces politiques sportives et de leur mise en œuvre aux niveaux central, déconcentré et décentralisé.

Inspirée du Plan Sénégal Émergent (PSE) qui veut faire du sport un secteur porteur de développement économique et accessible à tous, la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Sport (LPSDS) met l'accent sur la réfection et la construction d'infrastructures accessibles et de qualité ainsi que la promotion de la pratique sportive de masse. En l'absence d'études statistiques évaluant la dimension socioéconomique de la pratique sportive (Ministère des Sports, 2016), c'est sur la base des ateliers régionaux et de planification stratégique avec les cadres du secteur et les acteurs du mouvement sportif complété par des entretiens que ces orientations stratégiques ont été déclinées, à la suite de l'état de la pratique sportive révélant plusieurs éléments de faiblesse du secteur sport, notamment le déficit d'infrastructures et d'installations sportives, « *l'inaccessibilité des équipements sportifs par les ménages modestes* », le « *manque de données statistiques fiables* »… En effet, le caractère partiel, superficiel et institutionnel de cette analyse diagnostique ne permet pas de bien cerner les véritables problèmes liés au développement de la pratique physique et sportive au Sénégal et pouvant entrainer la conception d'une politique sportive incohérente, inadéquate et/ou inefficace pour les populations. Une analyse diagnostique plus approfondie sur la population générale, lors de la conception des politiques sportives précédentes pourrait permettre de connaitre les disparités socioculturelles et territoriales afin de formuler des orientations stratégiques plus précises et efficaces. Ce qui n'est pas le cas dans le contexte sénégalais, vu la

différence de pratique entre les hommes et les femmes, les jeunes et les personnes âgées, les régions occidentales et orientales, *etc* **(voir tableau 8).**

> *« Questions pertinentes que je n'ai pas manqué de souligner en réunion nationale de validation parce que ça ne doit pas partir du sommet vers la base. Il devait faire le travail que vous êtes en train de faire, remonter les informations au niveau central, recueillir tous les avis venant de la base, c'est-à-dire les régions, centraliser cela et en faire un document de plaidoyer de développement du sport. C'est ce qui devait être fait… Les politiques publiques doivent partir de la base, recueillir tous les avis émanant de la base et les centraliser à la base pour définir une politique nationale. »*
>
> (M. Camara, chef de service régional de Kédougou)

> *Parfois, on prend des décisions qui n'ont aucune base scientifique. Ça marche parfois, mais ce n'est souvent pas évident. Comme j'ai l'habitude de la dire, il faudra qu'on se départisse du pilotage à vue.*
>
> (M. Fall, Directeur des Activités Physiques et Sportives)

En plus des manquements notés dans la conception des politiques sportives, l'État du Sénégal, à travers son Ministère en charge des sports, étant chargé de la « *veille à la mise en œuvre des mesures et des moyens susceptibles de favoriser le développement d'une pratique sportive récréative accessible à tous et d'inciter la plus grande masse de population à s'y adonner* » (article 16 de la Charte du sport de 1984), a pour missions de promouvoir l'éducation physique, d'encourager la pratique sportive de masse et de veiller aussi « *à la réalisation d'infrastructures sportives harmonieusement réparties sur le territoire national…* » (article 1 du décret n°2024-963)[129]. Eu égard à la lourdeur de cette tâche, il s'appuie sur les collectivités territoriales et les organismes sportifs, à travers le principe de cogestion prévu par la loi portant Charte du sport, en ses articles 2, 4, 23, 24 et 31, l'acte 3 de la décentralisation[130] et l'arrêté n°12238[131]. En tant que service public qui doit être accessible à tous, l'État, en toute cohérence avec les politiques sportives nationales, s'appuie sur les organismes sportifs et les collectivités territoriales pour la promotion et la gestion de la pratique physique et sportive.

[129] Décret n° 2024-963 relatif aux attributions du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
[130] Loi n°2013-10 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales
[131] Arrêté N°12238 du 31 décembre 2003 fixant les conditions d'octroi et de retrait de la délégation de pouvoirs aux fédérations et groupements sportifs

Les collectivités territoriales sont en effet chargées de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives, à la construction, à la gestion et l'entretien des infrastructures sportives au niveau municipal et départemental. Ce qui nécessite la mise en place d'une politique sportive locale cohérente avec celle nationale par les parties prenantes (conseil départemental, communes, services déconcentrés, le mouvement sportif local…). Malheureusement, tous les chefs de services régionaux et départementaux interrogés dans cette enquête n'ont pas eu connaissance de l'existence d'une véritable politique sportive au niveau local.

« Au plan local, il n'y a pas de politique sportive spécifique. »

(Monsieur Camara, chef de service régional des sports de Kédougou)

« Bon, en fait, c'est ça. Véritablement, ce que les gens font, je prends l'exemple de l'UASSU, ce qui a été fait, c'est juste solliciter les collectivités territoriales pour le transport, l'hébergement et la nourriture. Maintenant, concevoir une politique sportive financée et développée par une collectivité territoriale sur proposition d'un chef de service des sports, je n'ai pas encore eu connaissance de ça. »

(M. Diassy, chef de service régional des sports de Fatick)

Même si elles ne définissent pas une politique sportive locale pour le développement de la pratique physique et sportive, les collectivités territoriales prennent tout de même des initiatives en termes d'installations sportives, de subventions des clubs et la formation des techniciens. Malgré ces efforts, elles ne remplissent pas la plénitude de leurs missions de promotion et de développement de la pratique d'activités physiques et sportives au niveau local. C'est l'exemple de la région de Diourbel où aucune collectivité territoriale n'a financé plus de deux formations entre 2016 et 2022, selon Monsieur Seck (Chef de service régional des sports de Diourbel) :

« Il y a une seule année où la Mairie a financé une formation. Alors qu'au moins, elle devait financer une formation pour toutes les disciplines sportives. A Mbacké, il y a deux (2) formations qui ont été financées depuis je suis là. A Bambey, aussi, pratiquement, c'est pareil. »

(M. Seck, Chef de service régional des sports de Diourbel

Monsieur Gueye, seul cadre de l'administration locale participant à cette étude, interrogé sur la question de l'existence d'une politique sportive mise en place par la commune de Grand-yoff, confirme la position des chefs de services déconcentrés concernant l'absence de politique sportive locale à cause des moyens très limités dont disposent les collectivités territoriales.

« On ne s'est pas encore inscrits dans la dynamique de développement de quelconque discipline sportive. En réalité, nous ne voulons pas disperser nos forces. On essaye de gérer avec le peu de budget à notre disposition. »

(M. Gueye, Secrétaire municipal de la Mairie de Grand-yoff)

Toutes ces insuffisances notées dans la conception des politiques sportives nationales et la responsabilité des collectivités territoriales et des organismes sportifs montrent une gouvernance défaillante du sport, surtout au niveau local. En effet, avec l'acte III de la décentralisation, les communes et les départements devraient être plus autonomes pour mieux administrer les compétences qui leurs sont transférées en trouvant les ressources humaines et financières nécessaires, en plus des fonds de dotation et de concours que leur octroie l'État central. Non seulement ces fonds sont insuffisants, mais dans la mise en œuvre, ils ne profitent pas trop au sport ; alors que les collectivités territoriales, partie prenante de la gouvernance sportive locale, ne disposent pas assez de budget pour assurer sa mission dans le secteur sportif. Ce qui constitue une véritable limite de la réforme des collectivités territoriales de 2013.

« Je pense que l'acte 3 de la décentralisation, globalement, est une bonne réforme. Mais, il faut admettre qu'ils ne sont pas allés jusqu'au bout. C'est-à-dire que quand vous transférez des compétences, vous devez aussi transférer les moyens qui permettent d'asseoir et de mettre en œuvre ces compétences transférées. Ça ne sert à rien de dire que j'ai transféré la santé alors que les moyens ne suivent pas au niveau territorial… Maintenant, il y a un accompagnement à faire, c'est-à-dire faire en sorte que les fonds de dotation et d'équipements soient beaucoup plus orientés vers des volets sensibles notamment l'éducation, la santé, le sport… »

(M. Gueye, Secrétaire municipal de la Mairie de Grand-yoff)

Bon, je pense que le fait de transférer les compétences aux collectivités territoriales est une bonne chose. Mais, très souvent, nos collectivités territoriales n'ont pas beaucoup de moyens. Par exemple, quand on dit que la construction des infrastructures sportives est transférée aux collectivités, et qu'en retour ces dernières ne reçoivent les fonds nécessaires, ça pose problème. Et souvent, ça se passe comme ça.

(M. Ba, Chef de service régional des sports de Kolda)

En plus des ressources financières très limitées des collectivités territoriales, la gestion de leurs fonds fait souvent défaut. Souvent en raison de la pression du clientélisme politique et la

séduction de l'électorat, les autorités décentralisées sont parfois accusées de mauvaise gestion, notamment le détournement d'objectifs et le recrutement massif basé sur le militantisme sans se soucier de leurs compétences. La plupart des Maires, particulièrement très sollicités par leur population qu'ils veulent à tout prix satisfaire pour ne pas perdre leur sympathie et leur vote lors des élections, vont même jusqu'à user du budget de leurs municipalités pour satisfaire une demande comme l'organisation de la Coupe du Maire[132].

> *« Déjà par aberration, elles pensent que les fonds de dotation sont destinés à leur propres activités. La plupart des Maires prennent ces fonds de dotation pour la Coupe du Maire, alors que la Coupe du Maire doit se tenir sur fonds propres. »*
>
> (M. Kadam, Chef de service départemental des sports de Kounghel)

Au-delà du budget insuffisant des collectivités territoriales et les détournements d'objectifs parfois notés, la question de la subvention allouée aux associations sportives est aussi soulevée et mérite une attention particulière. En effet, le fait que le football soit le sport-roi au Sénégal, en plus des arguments précédemment avancés, est en partie favorisé par la « discrimination positive » des collectivités territoriales en faveur des Associations Sportives et Culturelles (ASC) constituant le grenier et le terreau du football au Sénégal. En effet, l'essentiel des activités des collectivités territoriales se limitent à la subvention de ces ASC, alors qu'elles sont chargées de promouvoir et développer toutes les activités physiques et sportives sans distinction. Ce qui n'est malheureusement pas le cas dans plusieurs localités.

> « *Le sport est une compétence transférée et ne se limite pas aux activités de navétane. Il y a des Mairies où leurs activités en faveur se limite aux subventions des ASC. Ce n'est pas ça ! Il faudra essayer de développer la pratique sportive à travers la formation, le développement des infrastructures sportives et tant d'autres domaines. »*
>
> (M. Seye, Chef de service départemental des sports de Kaolack)

> *« Chaque année, le conseil municipal dégage une enveloppe de 3 millions (environs 4500 euros) … On distribue les 3 millions à toutes les ASC. Du coup, chaque ASC aura une subvention de 100 à 150 mille FCFA (environ 150 à 225 euros) … Les autres disciplines*

[132] Dans la plupart des communes sont organisées chaque année des tournois sportifs (souvent de football) qu'on appelle la Coupe du Maire parrainée par le Maire de la commune qui doit appuyer financièrement.

sportives ne reçoivent pas de subventions. D'ailleurs, je suis président du district d'athlétisme, mais je n'en ai jamais reçu. Il n'y a aucune ligne budgétaire pour ça. »

(M. Camara, Chef de service départemental des sports de Bakel)

Cette défaillance dans l'administration du sport par les collectivités territoriales, notamment l'absence de politique sportive locale et les manquements dans la gestion financière, trouve une partie de sa réponse dans la place que les autorités locales accordent au sport et le profil des personnes en charge de ce secteur. Ces dernières, au lieu d'être recrutées sur la base de leurs compétences, n'ont pratiquement que le mérite d'être un militant proche de l'équipe municipale dirigeante et, parfois, un sportif sans être formées dans le management du sport afin de mettre en place des politiques sportives efficaces et une bonne gestion des infrastructures sportives.

« Souvent, les gens ne sont pas très au fait de leurs missions et avec qui collaborer. Donc, les gens sont plus préoccupés à gérer des clientèles politiques. Dans la Commission du sport des collectivités, vous trouvez des gens qui n'ont rien à faire là-bas. »

(M. Diassy, Chef de service régional des sports de Fatick)

« Malheureusement, on a été bloqué par l'équipe sortante qui n'avait que la seule mission d'organiser la finale de la Coupe du Maire et de subventionner ; et point final. »

(M. Camara, Chef de service régional des sports de Kédougou)

« L'autre aspect que je trouve un peu, pas négatif, mais qu'on peut corriger, c'est la gestion des infrastructures sportives à statut régional et départemental. Et pour celles de statut régional, leur gestion est confiée aux conseils départementaux. Alors, dans ces structures ne disposent pas suffisamment de ressources humaines capables de gérer ces infrastructures. Ce qui fait que souvent, quand l'État en construit et les met à leur disposition, une ou deux années vous constaterez leur dégradation. »

(M. Ba, Chef de service régional des sports de Kolda)

Le Ministère chargé des sports, dans le principe de la cogestion, délègue une partie de ses pouvoirs aux fédérations et groupements sportifs. Néanmoins, il ne se dessaisit pas totalement à leur profit. En effet, il leur confie la participation à la formation des cadres techniques, la préparation et suivi de l'élite sportive, l'organisation des compétitions nationales, la sélection des équipes nationales, la représentation du Sénégal aux compétitions internationales, *etc.* Malgré ces multiples domaines délégués aux organismes sportifs, l'État en garde exclusivement

certains, notamment le contrôle administratif et financier de ces derniers et la définition du statut de sport au Sénégal. Cette cogestion du sport entre le Ministère et les organismes sportifs fait souvent l'objet de conflits (Sarr, 2006 ; Zintz et Vailleau, 2008 ; Bayle, 2010 ; Tine et Diouf, 2023). Ces conflits sont à la fois intra-fédéraux et entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif. Ces derniers, liés par le principe de la cogestion pour le service public du sport, doivent collaborer pour le développement de la pratique physique et sportive. En effet, les conditions de cette collaboration sont fixées sur la base d'une convention d'objectifs définie en lettre de mission prévues par l'article 9 de l'arrêté N°12238 du 31 décembre 2003 fixant les conditions d'octroi et de retrait : « les *droits et obligations de chaque organisme sportifs délégataire de pouvoirs feront l'objet d'une convention d'objectifs signée avec le Ministre chargé des sports, conformément aux conditions générales définies aux articles 3 et 4* ». Soumis à un contrôle administratif et financier, les fédérations et groupements sportifs doivent rendre compte à la tutelle de tous leurs programmes, des données statistiques et du bilan administratif et financier. Sur la base de ce rapport annuel, la tutelle évalue la gestion des organismes sportifs et la cohérence de leurs programmes par rapport à la politique sportive nationale. Malheureusement, le Ministère en charge des sports, à travers sa Directions des Activités Physique et Sportives (DAPS), ne dispose pas assez de pouvoirs pour les contraindre tous à se soumettre à cet exercice. Malgré les relances, elle n'obtient pas réponse. Et, il arrive même que les données fournies soient fausses.

> « *Pour certaines fédérations, on n'a vraiment pas de pouvoirs pour les contrôler. Parfois, ça me prend énormément de temps pour être en possession de ces éléments… Parfois, on leur demande un complément d'informations. Naturellement, les fédérations les mieux organisées nous donnent ces informations. Par contre, d'autres nous les donnent sous demande de la Direction. Maintenant, quand on contrôle au niveau micro, dans les régions, on se rend compte que ce n'est pas les bons chiffres. Et cela biaise les statistiques. Pour certaines fédérations, on n'a vraiment pas de pouvoirs pour les contrôler… Ce qui se faisait avant à la DAPS, c'était de prendre un courrier et l'adresser aux fédérations et groupements sportifs… La plupart d'entre eux ne répondaient pas. »*
>
> (M. Fall, Directeur des Activités Physiques et Sportives)

Cette insoumission au contrôle révèle un climat de conflit très tendu entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif. En effet, le Ministère et ses services administratifs, dans leur mission régalienne, malgré la délégation de pouvoirs, veulent être au fait de toutes les activités des mouvements dans le souci de la bonne gouvernance du sport. Ceci fait qu'ils interviennent dans

l'encadrement sportif (formation et recrutements des cadres techniques et administratifs, cooptation de certains membres du Comité Directeur…), la gestion des infrastructures sportives (exclusivement détenus par l'État), le financement (Ndiaye, 2002 ; Tine et Diouf, 2023). Cette omniprésence de l'État central étouffe et réduit l'indépendance et l'autonomie des acteurs sportifs. Cette « ingérence » pousse souvent ces derniers à se rebeller jusqu'à même contester l'autorité des pouvoirs publics qu'ils jugent parfois être en connivence avec quelques acteurs. Ce climat de défiance et de suspicion rend ainsi très difficile la gouvernance sportive entre les parties prenantes. Au sein même des fédérations et groupements sportifs, des conflits et des querelles internes sont fréquents, surtout lors des Assemblées Générales électives, bloquant à cet effet le développement de la discipline sportive dont ils ont la charge de promouvoir.

> *« Mais, il faut noter que des fois, il y a des AG très tendues où nous appelons toujours à l'apaisement… Et souvent, ce sont les élections qui posent problèmes. De par notre expérience, nous savons ces derniers sont dus à l'inertie de l'équipe, aux histoires de clans, etc. Et ce n'est pas ça qui fera avancer le sport. »*
>
> (M. Fall, Directeur des Activités Physique et Sportives)

Ces problèmes sont également observés au niveau déconcentré. En effet, les services régionaux et départementaux des sports, chargés de superviser les activités des structures décentralisées des organismes sportifs (ligues et districts) ont aussi des rapports très difficiles et souvent même heurtés avec elles puisqu'elles ne soumettent pas toutes à l'exercice de transparence et de reddition des comptes en déposant leurs rapports, et surtout à temps. Il arrive même qu'elles fassent des activités à l'insu des services déconcentrés du sport et sous couvert de leurs structures nationales. C'est le cas avec la ligue de football de Diourbel qui a renouvelé son bureau en 2022 sans la présence du chef de service régional des sports. Ces insuffisances sur le contrôle et la supervision des activités des structures décentralisées des organismes sont confirmées par Monsieur Diassy, chef de service régional des sports de Fatick, qui dit que : *« Souvent même, les chefs de de services se plaignent parce qu'il y a des choses qui se passent dont ils ne sont même pas au courant ».*

A cela s'ajoute les difficultés notées dans la collaboration entre les services déconcentrés des sports et les collectivités territoriales (mairies et conseils départementaux). Parties prenantes de premier plan dans la gouvernance sportive locale, ces derniers, au respect du principe de la décentralisation, devraient entretenir des rapports très cordiaux et administrativement bien définis. Malheureusement, l'analyse des entretiens révèlent tout le contraire. Interrogé sur cette

question, Monsieur Diassy affirme que « *la relation avec les collectivités territoriales, ce n'est pas les meilleures. Des fois, c'est très facile ».* Ces rapports heurtés peuvent être analysés à plusieurs niveaux. D'abord, il faut noter que les contours de cette collaboration n'est pas clairement définis entrainant un disfonctionnement de la gouvernance sportive locale. L'absence de ce cadre légal et administratif définissant la mission de chaque structure décentralisée favorise ainsi un pilotage à vue et une administration locale du sport désarticulée et incoordonnée des parties prenantes rendant inefficace leurs efforts. Ce constat est fait par Monsieur Kadam (chef de service départemental des sports de Kounghel) disant que :

> *« Vous savez, des fois, c'est un peu dur parce qu'il n'y a pas une politique spécifique qui nous lie parce que les collectivités ne comprennent pas. J'aurais bien aimé que le Ministre parvienne à avoir des bases de données fiables partagées avec les collectivités ; et au-delà, essayer d'avoir une feuille de route. A partir de ça, les collectivités pourront travailler avec les services départementaux et régionaux des sports. Donc, si c'était bien clair, je pense que les gens pourraient venir à booster la pratique sportive. Mais, malheureusement, il n'y a pas de politique bien définie. »*
>
> (Monsieur Kadam, chef de service départemental des sports de Kounghel)

Avec le principe de la décentralisation, les collectivités territoriales devraient, entre autres, assurer le financement et la mise en œuvre des politiques sportives locales, de concert avec le mouvement sportif local et les services décentrés du sport. Ces derniers leur viennent surtout en appoint sur le plan technique et administratif tout en assurant la supervision et le contrôle de leurs activités. Malgré la disponibilité des services du sport à accompagner les collectivités territoriales, ces dernières ne les saisissent presque pas et ne répondent pas non plus aux propositions des services techniques des sports.

> *«« Mais eux, ils ne nous consultent même pas. Normalement, les Mairies, les collectivités territoriales, on doit être leurs conseillers ; mais, ils oublient cela… Moi, à un moment donné, j'avais dit à la mairie : « Venez ! On va élaborer notre politique sportive locale, et ça reviendrait à 0 FCFA. Alors que si vous sollicitez les services d'un consultant, il va vous demander des millions. Moi, vous me donnez juste les…, et je vais vous élaborer votre Lettre de Politique Sectorielle au niveau local ». Ils me disent : « Vraiment, on en a besoin. On est partants ». Et jusqu'à présent, ils ne sont pas venus. Ils n'utilisent vraiment pas nos compétences pour développer la pratique sportive au niveau local. Ils font comme ils l'entendent. » »*
>
> (Mme Goudiaby, chef de service régional des sports de Louga)

Au-delà de l'absence de définition des rôles et missions de chaque partie prenante (services déconcentrés du sport et collectivités territoriales) dans la gouvernance locale, la qualité des personnes en charge du sport dans ces collectivités est remise en cause entrainant une conception différente du sport entre les parties prenantes et de sa place dans les politiques locales.

> *« La collaboration avec certaines collectivités territoriales constitue souvent un problème parce que nous n'avons pas la même compréhension du sport. Peut-être que nous, nous avons eu une formation académique qui nous a permis de connaitre tout cela par rapport à eux ayant des connaissances assez limitées. Parfois, nous avons des relations un peu heurtées parce qu'ils ne comprennent pas. »*
>
> (M. Ba, chef de service régional des sports de Kolda)

> *« Parfois, c'est très difficile. Vous leur donnez un plan de travail pour la formation, et il y a certaines qui n'ouvrent même pas le document pour voir ce qui est écrit. C'est déplorable ! .... Vous savez dans les communes, il y a une Commission Sportive, un conseiller en sport. Malheureusement, ils ne sont pas des personnes qualifiées pour occuper ces postes. »*
>
> (M. Seye, chef de service départemental des sports de Kaolack)

In fine, l'analyse de cette partie nous a permis de comprendre que les manquements notés conception des politiques sportives ainsi que sa mise en œuvre au niveau central comme déconcentré constituent de véritables freins à la pratique physique et sportive des Sénégalais. Ils résultent d'une analyse diagnostique partielle et superficielle causant ainsi des orientations stratégies inefficaces et inappropriées pour pallier les problèmes. En effet, l'absence de données statistiques sur la pratique physiques et sportive, sous toutes ses formes et dans toutes les localités, ne permettent pas non plus de corriger les impairs et d'avoir des indicateurs d'évaluation de leur impact. En outre, dans la gouvernance, les rôles des parties prenantes ne sont pas clairement définis entrainant souvent la confusion des rôles, des rapports heurtés, en plus des actions séparées et inefficace, entre le pouvoir public et les services déconcentrés et décentralisés.

Tous ces manquements notés dans la gouvernance sportive sénégalaise constituent un véritable obstacle au développement à la pratique physique et sportive confirmant notre huitième et dernière hypothèse de recherche.

10.2.4. Le manque d'infrastructures sportives

Les infrastructures sportives constituent un élément incontournable dans les politiques sportives. Au Sénégal, la Charte du sport de 1984, seul cadre institutionnel et réglementaire du sport en vigueur, dresse les contours des politiques d'infrastructures sportives dans son chapitre 6 (« *de l'équipement et du matériel sportif* »), allant de l'article 22 à l'article 30. Avec son caractère inclusif et participatif (Samb, 2019), la politique d'infrastructures sportives est conçue par le Ministère en charge des sports, de concert avec les collectivités territoriales. En effet, le Ministère des sports est chargé de construire et de réhabiliter les infrastructures sportives de grande envergure, notamment les stades nationaux et régionaux… Tandis que les collectivités territoriales, selon l'acte III de la décentralisation, ont pour missions de construire et de gérer les infrastructures sportives départementales (au niveau départemental) et d'ériger des installations sportives de proximité et des aires de jeu.

Conscient de sa mission et de l'importance des édifices sportifs dans le développement de la pratique physique et sportive, le Ministère des sports, dans sa politique sportive appelée « Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Sports » (2016-2020), a dégagé quatre orientations stratégiques dont la première est axée sur la réhabilitation et la construction d'infrastructures sportives de qualité. L'évaluation de cette politique en 2021, par la Société de Conseil en Administration et Management Public (SCAMP), a permis de connaitre les nombreux efforts consentis par l'État dans ce sens. En effet, dans la première phase (2016-2020), une enveloppe de 300 milliards a été dégagée dans la réhabilitation et la construction d'infrastructures sportives de qualité, notamment la réfection de plusieurs stades régionaux et la construction de stades dans les 3 dernières régions (Kaffrine, Sédhiou et Kédougou) et le pôle sportif de Diamniadio abritant le plus grand stade fonctionnel présentement[133]. Ce pôle sportif regroupe le stade national Abdoulaye Wade (50 000 places) et le Palais des sports appelé « Dakar Arena » (15 000 places).

Malgré tous ces efforts, 9,6% des Sénégalais pensent que la raison de leur non-pratique est liée à l'inaccessibilité des infrastructures sportives (**voir tableau 26).** Au Maroc, les difficultés d'accès aux infrastructures sportives constituent également le principal obstacle à la pratique

[133] Le pôle de Diamniadio abrite le plus beau stade du Sénégal (stade du Sénégal Abdoulaye Wade) avec 50 000 places, et a été inauguré le 22 février 2022. Il est actuellement le seul stade homologué par la CAF. L'autre stade de pareille envergure (60 000 places) est fermé depuis octobre 2012, et est en cours de réhabilitation. Sa réouverture est prévue en avril 2025.

physique et sportive (Observatoire Wafasalaf, 2018)[134]. De la même manière, 22% des non-pratiquants français ont dit que les installations sportives étaient trop éloignées (Lefèvre et Thiery, 2010). Par contre, ce motif est très peu cité en Suisse : 0,5% en 2014 (Lamprecht, *al.,* 2014) et 1,4% en 2020 (Bürgi et *al.*, 2020). Au plan régional, 3% des Européens n'ont pas déclaré avoir pratiqué une activité physique ou sportive à cause du manque d'infrastructures sportives adaptées (TNS Opinion et Social, 2010). En 2022, ce taux a augmenté de 2 points (European Commission, 2022), et les pays ayant plus évoqué cette raison sont la Roumanie (11%), la Croatie (10%) et la Lituanie (10%).

Tall (1987), ayant travaillé sur l'impact des infrastructures sportive sur le taux de pratique, a confirmé que la proximité avec les infrastructures sportives est déterminante dans la pratique physique et sportive dans les départements de Dakar et de Pikine. De plus, dans le département de Ziguinchor, seulement 16% des Associations Sportives et Culturelles (ASC) utilisent des terrains aménagés dans le cadre de leurs entraînements sportifs, et sont 86% à affirmer que les installations sportives de la ville sont difficilement accessibles (Sagna, 2012).

En effet, au niveau décentralisé, l'analyse des entretiens tenus avec les autorités locales en charge du sport nous a permis de comprendre à quel point le manque d'infrastructures plombent le développement de la pratique physique et sportive. En répondant à la question sur les facteurs liés à la non-pratique de la population locale, sur les quatorze chefs de service des sports interrogés, dix ont soulevé la problématique du manque d'infrastructures sportives. Plusieurs articles de presse ont été ainsi publiés pour alerter sur le manque criard d'infrastructures sportives dans plusieurs localités. Par exemple, la région de Diourbel est restée cinq bonnes années (2016-2021) sans avoir un stade régional ; ce qui obligeait l'équipe fanion de la région, SONACOS, à jouer ses matchs dans la région de Kaolack, selon Monsieur Seck (chef de service régional des sports de Diourbel). Au-delà des infrastructures sportives de grande envergure sous la responsabilité de l'administration centrale, les installations et infrastructures sportives de proximité ne sont pas suffisantes dans les communes et départements.

> *« Aussi, sur la mise en place d'infrastructures sportives, elle relève des compétences du Conseil départemental. Par contre, les parcours sportifs sont du ressort de la Mairie. Il*

[134] Au Maroc, selon le rapport du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) de 2020, le Maroc dispose de 611 installations sportives, soit un ratio d'une installation sportive pour 68 400 habitants. Concernant la France, en 2018, le ratio est estimé à 46 installations sportives pour 10 000 habitants (Zimmer, 2020). Même si nous ne connaissons pas exactement le ratio en Suisse, le site d'informations « Sports et loisirs » (2022) nous renseigne qu'il existe près 32 000 installations sportives en Suisse.

faut noter qu'il n'y a pas de parcours sportif ici à Diourbel. Alors que la Mairie pouvait intervenir pour faire rayonner des parcours et des installations sportifs. »

(M. Seck, chef de service régional des sports de Diourbel)

D'ailleurs, lors des élections présidentielles du 24 mars 2024, presque tous les candidats sont conscients de ce fait, et ont pris des engagements pour résorber ce gap (Diaw, 2024). Pour Madame Goudiaby, cheffe de service régional des sports de Louga, la cause du manque d'infrastructures sportives n'est rien d'autre qu'un manque de volonté des autorités locales puisque certaines activités physiques et sportives, notamment le handball et le volley-ball, sont facilement praticables s'il y avait une politique infrastructurelle.

« Par contre, le handball mobilise les filles, malheureusement, par manque d'infrastructures sportives, il n'est pas très pratiqué. Mais, à mon avis, c'est un manque de volonté, car il n'est pas très difficile de pratiquer le handball et le volley-ball. »

(Mme Goudiaby, cheffe de service régional des sports de Louga)

Par contre, Monsieur Diassy trouve que la question est plutôt financière. Pour lui, malgré la volonté des autorités et leur conscience de l'importance des infrastructures sportives, elles opèrent des choix stratégiques dans la conception ou l'exécution du budget. En effet, selon Samb (2019), au-delà des faibles ressources allouées à la politique d'infrastructures sportives, certains de ses crédits sont parfois réorientés vers d'autres rubriques jugées plus importantes causant très souvent des retards de livraison.

« Bon, les autorités maintenant ont une claire conscience par rapport à ça, mais malheureusement les moyens sont insuffisants. Parfois même, tu vas mettre une infrastructure avec un cout onéreux, on va te dire que tu ne connais pas les priorités. J'en veux pour preuve toutes ses infrastructures construites récemment, il y a une partie de la population qui était agacée disant que les priorités sont ailleurs. »

(M. Diassy, chef de service régional des sports de Fatick)

Contrairement à certaines activités physiques et sportives dont la pratique ne nécessite pas forcément des infrastructures adaptées, la pratique d'autres activités comme le tennis, le golf et les arts martiaux exigent des installations adéquates. Si nous prenons l'exemple des arts martiaux, il n'y a pas assez de dojo dans plusieurs localités. Ainsi, il n'y a pas de salle fermée dans toute la région de Kédougou et le département de Kounghel. Pour pallier ce déficit, les pratiquants d'arts martiaux squattent souvent les salles de classe, aménagent des magasins ou

pratiquent à l'air libre. Ce qui met en danger l'intégrité physique des pratiquants. Et cette situation entrave la diffusion, la démocratisation de la pratique physique et sportive.

> *« Sur le plan des infrastructures, j'avoue que c'est un peu difficile. On jouait nos matchs en plein air… Concernant les arts martiaux, ce sont des disciplines qui ont des difficultés parce qu'il n'y a pas de salle à Kounghel. Donc, les gens sont obligés de s'entrainer à l'air libre. »*
>
> (M. Kadam, chef de service départemental des sports de Kounghel)

> *« Les travaux ont démarré depuis 2017 mais tardent à voir leur aboutissement. Parce que le rythme de construction est très lent. Malgré la lenteur des travaux, nous aimerons juste que le rendu soit de qualité. La réception de cette infrastructure pourrait permettre de résorber un gap énorme d'infrastructures dans la région de Kédougou. En plus, on n'a pas de dojo (salle fermée) qui permet de faire du sport en période chaude ou pendant l'hivernage. Si on avait un dojo, c'est-à-dire une salle de karaté ou de judo, les arts martiaux pourraient y retrouver de manière régulière. Mais, on squatte le terrain du CDEPS, les lycées ou d'autres endroits pour pratiquer les arts martiaux. »*
>
> (M. Camara, chef de service régional des sports de Kédougou)

Cette carence notoire des infrastructures sportives constitue un véritable obstacle à la pratique physique et sportive des Sénégalais. Et malgré le cadrage institutionnel réglementant la construction et la gestion des infrastructures sportives et les moyens financiers dégagés dans ce sens, l'accent mis sur les infrastructures de grandes envergures et une gouvernance locale défaillante font qu'elles ne sont pas très accessibles limitant la pratique physique et sportive des Sénégalais. A ces problèmes s'ajoute le manque de moyens des services centraux, déconcentrés et décentralisés chargés de la conception et l'opérationnalisation des politiques sportives.

> *« Maintenant, avec la création des Conseils Départementaux, c'est pratiquement limité parce que les moyens n'ont pas suivi. Les Mairies ont des moyens, mais elles ne financent pratiquement que la formation et la subvention des ASC en matériel sportif (Association Sportive et Culturelle). C'est bien d'octroyer du matériel sportif, mais les infrastructures sportives constituent un élément important dans le développement de la pratique sportive. »*
>
> (M. Seck, chef de service régional des sports de Diourbel)

10.2.5. Le manque de moyens des services centraux et déconcentrés

L'autre facteur bloquant la pratique physique et sportive des Sénégalais est le manque de moyens des services du sport, surtout au niveau déconcentré. En effet, avec le budget-programme comme modèle de gestion des pouvoirs publics et l'acte III de la décentralisation accordant aux collectivités territoriales la compétence de développer la pratique physique et sportive, les services déconcentrés, c'est-à-dire les services régionaux et départementaux des sports, sont quasiment dépossédés de leurs moyens financiers, humains et logistiques pour limiter leur champ d'actions dans la supervision des activités des structures décentralisées des organismes sportifs. Cette restriction de leur mission fait qu'ils ne disposent pas de ressources pour financer des projets au niveau local ; ce qui est d'ailleurs du ressort des collectivités territoriales. Ce faisant, ils n'ont qu'un budget de fonctionnement. A la question de savoir « *qu'est-ce qu'un budget de fonctionnement ?»,* Monsieur Diba (chef de service régional des sports de Kaffrine) dit que « *comme son nom l'indique, ça sert juste à faire fonctionner le service ».* Cependant, ils font souvent face des sollicitations de la part du mouvement sportif auxquelles ils ne peuvent pas répondre, même si en principe elles devraient être à la charge des collectivités territoriales. Conscients de leurs moyens financiers très limités[135] et des besoins du mouvement sportif, ils sont parfois amenés à tendre la main à des mécènes pour résoudre un besoin ponctuel. C'est ce qu'a fait Monsieur Diba, en 2022, pour organiser une formation à Kaffrine à laquelle 27 jeunes basketteurs ont participé et décroché leur diplôme d'initiateur.

> *« Je vous donne l'exemple de la formation qu'on a faite avec les jeunes basketteurs, c'est le Ministère Abdoulaye Sow[136] qui a pris en charge toutes les dépenses relatives aux indemnités des formateurs. Et ça, c'était le plus gros du budget puisque la formation était gratuite du fait que les jeunes n'avaient pas quoi s'inscrire ou encore moins acheter des équipements. C'est dans ces conditions que nous travaillons. »*
>
> (M. Diba, chef de service régional des sports de Kaffrine)

En plus du manque de moyens financiers, les services centraux et déconcentrés ont soulevé la question du déficit de personnels techniques et administratifs. Jadis, ces services disposaient

[135] Le budget de fonctionnement des services régionaux et départementaux varie en fonction de la taille et du niveau de la circonscription. En effet, les services régionaux des grandes régions comme celui de Dakar reçoivent plus que les plus petites. En outre, le budget de fonctionnement des services est environ de 6 millions FCFA (environ 9 191 euros) tandis que celui des départements tourne autour de 2,5 millions (environ 3 829 euros).

[136] Monsieur Abdoulaye SOW est un homme politique, Maire de la commune de Kaffrine, ancien Ministre de l'Urbanisme, du logement et de l'Hygiène publique, président de la ligue nationale amateur et 2ème vice-président de la Fédération Sénégalaise de Football.

d'assez de cadres constitués, en plus des cadres du Ministère en charge du sport, les directeurs techniques nationaux, régionaux et départementaux associés dans la conception et la mise en œuvre des politiques sportives. Par exemple, la Direction des Activités Physiques et Sportives (DAPS) regroupait entre 15 et 20 agents, alors que maintenant il n'y a pas plus de 5 agents notamment le Directeur, sa secrétaire et les trois chefs de division, selon Monsieur Fall (Direction des Activités Physiques et Sportives). Ce déficit en personnels est aussi observé et reconnu par les chefs de services régionaux et départementaux interrogés dans cette enquête. Dépossédés de leurs bras techniques (directeurs techniques régionaux et départementaux), les services régionaux et départementaux souffrent d'un manque criard de ressources humaines et il est très rare de trouver deux cadres dans un service. D'ailleurs, il y a même des départements qui n'ont pas d'inspecteur départemental des sports.

> *« Maintenant, au niveau des ressources humaines, effectivement, c'est un problème majeur... Ils disaient qu'il n'y'avait pas moins de 15 à 20 agents dans cette direction... Mais, aujourd'hui, on est que 5, moi et 4 collègues, à la gérer. Imaginez à l'époque, peut-être il y a 15 ou 20 ans, le traitement des dossiers se faisaient plus ou moins facilement. Mais, aujourd'hui, il ne se passe pas un jour où on ne t'impute pas 5 à 6 courriers. »*
>
> (M. Fall, Direction des Activités Physiques et Sportives)

> *« Maintenant, au niveau fonctionnel, nous avons un problème de personnel. C'est une difficulté majeure. Aujourd'hui, avec mon petit background, j'ai tellement d'idées de projets, mais j'ai des difficultés pour les exécuter. Déjà pour la gestion du stade, j'ai besoin d'un agent sponsoring et d'un autre agent marketing, et un personnel de qualité autour de moi. Un stade comme celui d'Aline Sitoé ne doit plus être « bouffeur d'argent ». Il devrait être une entreprise. Mais, vous allez le faire avec qui ? Vous allez faire les démarches avec qui ? Si je sors du bureau, je ferme. Cela veut dire que le service n'est pas fonctionnel. Je n'ai pas de secrétaire. » »*
>
> (M. Badiane, chef de service départemental des sports de Ziguinchor)

En termes de logistiques, la plupart des chefs de services déconcentrés du sport n'ont pas de moyens de locomotion. Ce qui rend très difficile leurs déplacements indispensables à la bonne supervision des activités des organismes sportifs et des collectivités territoriales dont l'accès n'est pas toujours facile. En plus de faciliter leurs déplacements, ils participent même à la respectabilité et à l'honorabilité de l'institution qu'ils incarnent, selon Monsieur Diba (chef de service régional des sports de Kaffrine). De plus, malgré l'existence d'une ligne budgétaire pour

l'achat de fournitures de bureau et de matériels informatiques, certains services se plaignent du manque d'équipements à cause du budget très limité.

> *« Déjà, nous avons des difficultés pour un ordinateur fonctionnel… Vous me voyez là, ça va un peu. Quand vous allez voir mes collègues dans les autres localités, ce n'est pas comme ça. Déjà, vous nommez quelqu'un, et il a des problèmes pour avoir quoi écrire. A cela s'ajoute les moyens de locomotion … Ce point est important parce que si vous voulez vraiment développer la pratique sportive au niveau départemental, allez rencontrer les acteurs dans les zones les plus reculées, on ne peut pas y aller à pied ou en transport en commun. Ça va être très difficile d'autant plus le système de transport n'est pas très développé. »*
>
> (M. Badiane, chef de service départemental des sports de Ziguinchor)

En définitive, malgré un fort taux de participation des Sénégalais dans la pratique d'activités physique et sportive (2/3), il ne reste pas moins que la part élevée des non-pratiquants ainsi que les disparités sociodémographiques, culturelles et territoriales restent importantes et mériteraient d'être compris. Cependant, les résultats nous ont montré qu'elles sont la résultante de facteurs politiques et socioculturels. En effet, les normes sociales et religieuses sénégalaises structurantes des usages sociaux des corps surtout féminins ne sont pas favorables à l'engagement sportif. Cette inconformité est plus marquante pour les activités physiques et sportives mettant en cause les normes et les valeurs religieuses et de la féminité. Ce qui fait que les femmes et les personnes âgées sont moins pratiquantes pour ne pas transgresser les normes sociales établies. Étant majoritairement des musulmans (94%), les Sénégalais sont entre l'enclume des bienfaits de la pratique physique et sportive et le marteau des normes religieuses dont ils ne maitrisent pas tous les contours. Cette méconnaissance du point de vue de l'Islam sur la pratique physique et sportive amène certains à penser, par amalgame, qu'elle est catégoriquement réfutée, alors qu'elle est acceptée à condition de respecter certaines conditions : port de tenues couvrant certaines parties du coprs, non-mixité entre les femmes et les hommes, interdiction de la mise en danger de la vie d'un pratiquant, respect des heures de prières et du jeûne, *etc*. Sur le plan politique, nous pouvons dire que les politiques sportives n'ont vraiment pas pris en compte ces disparités socioculturelles, religieuses et territoriales, sur la base d'études approfondies, afin de formuler des orientations stratégiques efficaces. Malheureusement, ces manquements n'ont pas permis de concevoir des politiques sportives pertinentes. Dans la gouvernance sportive également, des manquements sont toutefois notés. Le Ministère en charge

des sports, même s'il définit les orientations stratégiques au niveau national, supervise et assure le contrôle technique et financier des organismes sportifs, accompagne les collectivités territoriales et construit des infrastructures sportives de grande envergure, a des difficultés pour contraindre les autres parties prenantes à remplir pleinement leurs missions, à cause de l'absence d'un cadre légal bien défini et coercitif. Cette gouvernance défaillante, marquée par un pilotage à vue, des actions isolées, le manque de coordination entre les parties prenantes, le déficit d'infrastructures sportives et le manque de moyens des services centraux et déconcentrés, plombent le développement de la pratique physique et sportive. Face à ces déficits et ces défis, existerait-il des leviers sur lesquels s'appuyer pour améliorer l'offre et la pratique physique et sportive ? C'est autour de cette question que notre prochaine partie va s'intéresser.

10.3. Les perspectives du développement de la pratique sportive au Sénégal

La pratique physique et sportive, étant principalement freinée par des dysfonctionnements dans la conception et la mise en œuvre des politiques sportives, mérite d'être revue. En effet, la définition des orientations stratégiques doit émaner d'une étude exhaustive et approfondie de la pratique physique et sportive, au lieu de se limiter des informations fournies par quelques acteurs du secteur. Ce travail permettra de faire l'état des lieux de la pratique sportive sous toutes ses formes et de disposer d'un tableau de bord pour une bonne gouvernance. Malheureusement, le Ministère en charge des sports ne dispose pas de données statistiques des fédérations et groupements sportifs, même si des initiatives ont été prises dans ce sens mais de façon partielle[137]. Toutefois, ces dernières ne fourniraient pas assez d'informations quant aux modalités de pratique, les motivations, les freins, les besoins et les caractéristiques des profils (pratiquant et non-pratiquant). De ce fait, la conception d'une base de données institutionnelle des pratiquants est nécessaire, et doit être complétée par une enquête sur la population générale, c'est d'ailleurs la pertinence de cette étude, afin de prendre en considération tous ces paramètres. Cette cartographie fournissant assez de données sur les disparités permet aux pouvoirs publics de prendre des orientations stratégiques pertinentes et efficaces pour réduire les inégalités. Au Sénégal, les disparités sociales et territoriales ainsi que les freins liés à la pratique physique et

[137] La Cellule Genre et Équité avait commandité une enquête réalisée par le cabinet Gender Expertise Group (décembre, 2021) afin de faire l'état des lieux de la pratique sportive des femmes sur 3 régions (Dakar, Diourbel et Saint-Louis). En plus de cela, une autre étude était annoncée depuis 2022 sur la centralisation des données statistiques fédérales, malheureusement les résultats de cette dernière ne sont pas toujours partagés.

sportive révèlent la nécessité de mettre en place une politique sportive intégrale, plus inclusive et bien articulée. En effet, le goût pour la pratique physique et sportive se construit de fil en aiguille, depuis l'enfance. Vue la diminution du taux de pratique avec l'avancée de l'âge, il serait important d'inculquer la culture physique et sportive aux populations dès leur plus jeune âge et de mettre en place des associations sportives pour les personnes avec des moniteurs bien formés et des activités adaptées à leur état physique et sanitaire.

> *Effectivement, c'est ce qui serait plus pertinent. En effet, si on veut un développement durable du sport, il faudra partir de la base vers le sommet. Et on veut élaborer une politique sportive nationale partant du sommet vers la base, ça pose problème. Parce que ceux qui sont à la base, c'est eux qui doivent développer par la massification, la formation des pépites et la détection des jeunes talents.*
>
> (M. Badiane, chef de service départemental des sports de Ziguinchor)

Pour ce faire, il faudra d'abord réformer le système d'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS). Néanmoins, même s'il est obligatoire[138] à tous les niveaux d'enseignement afin de garantir la démocratisation de la pratique physique et sportive, des manquements sont notés dans sa matérialisation (non-effectivité de l'enseignement dans tous les établissements surtout au niveau élémentaire, manque criard d'enseignants, nombre d'heures insuffisant…). Il arrive même que des classes ne fassent aucune séance d'EPS durant une année scolaire (Diallo, 2021, p.204). De plus, les heures d'EPS ont diminué passant de 4 à 2 heure (niveaux moyen et secondaire)[139], même si le coefficient au niveau moyen est passé de 1 à 2. Cette situation montre un manque d'intérêt et de considération des pouvoirs publics pouvant déteindre sur la perception des élèves au cours d'EPS. En effet, Sy (2011) affirme que plus de 80% des élèves pensent que les cours d'EPS sont moins importants que les autres disciplines scolaires, et que 11% d'entre eux ne continuent pas leur pratique physique et sportive en dehors du cadre scolaire[140]. Afin de redorer le blason de l'EPS et de lui donner de la valeur aux yeux des élèves en vue de susciter en eux une motivation autodéterminée, il serait judicieux de recruter suffisamment d'enseignant d'EPS bien formés dans tous les établissements de l'élémentaire au

[138] Décret n°73-896 du 1er Octobre 1973 relatif aux activités physiques et sportives dans l'enseignement moyen et secondaire général et technique et dans l'enseignement supérieur

[139] Décret n°2014- 632 du 07 mai 2014 fixant les crédits horaires et les coefficients dans l'enseignement moyen général

[140] Les résultats de l'étude de Sy (2011) révèlent 88% des élèves participent aux cours d'EPS ; néanmoins, seulement 67% d'entre eux continuent leur pratique en dehors du cadre obligatoire de l'école.

secondaire ; surtout à l'élémentaire puisque les enseignants craie en main (enseignants du premier de degré) ne sont pas suffisamment formés et motivés pour assurer l'enseignement de l'EPS. De plus, les coefficients en EPS devraient passer à 2 dans le secondaire. Cette réforme permettra non seulement d'avoir des enseignants de qualité, mais elle permettra aussi aux élèves d'être plus motivés et plus intéressés par la pratique de l'activité physique sportive. Dans ce même sillage, la réforme servira de bras techniques au mouvement sportif en termes de détection de talents à travers les compétitions scolaires.

Les femmes, les personnes âgées, la catégorie des ouvriers, des manœuvres et des employés, les habitants du Sénégal oriental constituant principalement le profil des non-pratiquants méritent une attention particulière dans les politiques sportives. En effet, il s'agira de déconstruire les stéréotypes et les amalgames portés particulièrement sur la pratique physique et sportive des femmes et des personnes âgées du point de vue culturel et religieux en mettant plus en exergue les bienfaits de cette dernière sur elles en respectant les normes religieuses. La création d'une agence chargée de la promotion et du développement de la pratique sportive pour serait peut-être une solution. Un compromis pourrait en effet être trouvé en pratiquant des activités physiques et sportives qui ne participent pas à la transgression des normes de la féminité, de la mise en jeu du corps féminin et de l'intégrité physique des pratiquants… Pour ce faire, selon Madame Touré (coordonnatrice de la Cellule Genre et Equité), « … *la première chose à faire est de travailler sur la sensibilisation. Il faudra une forte sensibilisation pour lever la barrière socioculturelle permettant à toutes les femmes de s'épanouir dans le secteur du sport au même titre que les hommes. La sensibilisation est un aspect important surtout à tous les niveaux (populations, autorités administratives, religieuses et coutumières, etc) ».*

Quant aux personnes moins dotées en ressources économiques et habitant dans des zones moins pratiquantes, les pouvoirs publics doivent orienter plus de moyens dans ces zones afin de mieux démocratiser la pratique physique et sportive. Au-delà du développement de la pratique physique et sportive à la base par l'EPS et la sensibilisation pour convaincre les populations à s'y adonner, il faut créer les conditions dans lesquelles le développement d'installations sportives de proximité occupe une grande place. En effet, le peu d'infrastructures sportives existantes sont de grande envergure (niveau national, régional et départemental) et sont construites par l'État. A cause de l'absence réelle de politique sportive dans beaucoup de collectivités territoriales, ces dernières manquent d'installations sportives de proximité. Cependant, les pouvoirs publics doivent encourager les collectivités territoriales à aménager des espaces pour la pratique physique et sportive de masse.

« Le sport, pour le développer, il suffit juste de deux choses à savoir les infrastructures sportives et les ressources humaines de qualité. Donc, aujourd'hui pour que l'État puisse développer la pratique sportive nationale, il faut une politique de construction d'infrastructures au niveau local. C'est très important. Dans les régions, pratiquement vous verrez qu'une infrastructure sportive de standing moderne, et c'est les stades régionaux. A part ça, vous n'avez même pas de stade gazonné. Dans beaucoup de zones, c'est des terrains clôturés. Donc, les gens jouent à même le sol. Dans ces conditions, c'est très difficile de développer la pratique.

(M. Ba, chef de service régional des sports Kolda)

Certaines localités ont des besoins spécifiques. Par exemple, dans la région de Diourbel, plus particulièrement dans le département de Mbacké où se trouve la ville Sainte Touba, le chef de service régional des sports de Diourbel, M. Seck, pense qu'il y a un besoin criard de salles d'arts martiaux et un dojo pour les grandes manifestations, du fait de la forte appétence des populations pour les arts martiaux.

« Bon, je pense que la recommandation principale, c'est de d'abord développer les infrastructures sportives. La première chose qu'il faut faire dans la région, surtout des salles d'arts martiaux parce que là où on a des potentialités, particulièrement dans le département de Mbacké… Mais aussi, ce qu'il faudrait constater, d'ailleurs je le dis très souvent, on devait construire une très grande salle des arts martiaux pour leur offrir un cadre de pratique et de compétition. C'est ce qui manque criardement. Avec l'accord du préfet, la plupart des compétitions sont organisées dans la rue ».

(M. Seck, chef de service régional des sports de Diourbel)

En plus de ces leviers, d'autres pensent que les collectivités territoriales doivent assumer et jouer pleinement leur rôle, dans le respect du principe de la décentralisation matérialisé par l'acte III de la décentralisation avec le transfert de compétences dont le sport aux collectivités territoriales. De ce fait, elles doivent concevoir des politiques sportives locales en vue de promouvoir et de développer la pratique physique et sportive, le développement des infrastructures et des installations sportives et leur gestion.

« Moi, je pense que le premier levier sur lequel il faut appuyer c'est de faire jouer aux collectivités territoriales leur rôle. Il faut que les collectivités territoriales jouent pleinement leur rôle sur tout ce qui est compétences transférées en matière du sport. »

(Mme Goudiaby, cheffe de service régional des sports de Louga)

« Pour moi, c'est une question de volonté. Et nous pensons que le Président qui va venir va donner un peu plus de tonic aux collectivités pour leur permettre d'être plus autonomes, surtout sur le plan financier… Maintenant, c'est à nous, à partir de ces analyses-là de faire des planifications ou d'orienter des investissements vers les infrastructures sportives et d'encourager les catégories moins sportives notamment les femmes et les personnes âgées »

(M. Gueye, Secrétaire municipal de la mairie de Grand-yoff)

Les services centraux et déconcentrés du Ministère en charge des sports doivent être aussi renforcés à plusieurs niveaux afin de mieux assurer leur mission d'assistance, de supervision et de contrôle des activités du mouvement sportif. En effet, la première chose est de renforcer le personnel cadre en faisant un recrutement massif et régulier tel que prévu dans la deuxième orientation stratégique de l'évaluation de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Sports (SCAMP, 2021). Ce besoin est manifesté par tous les chefs de service régionaux et départementaux interrogés ainsi que le directeur de la DAPS. D'ailleurs, il y a des départements qui ne disposent pas de service départemental des sports (*ex* : Sareya, Salemata, Goudiry, Koumpentoum…). C'est peut-être dû à un manque de volonté puisque, malgré le besoin, la dernière cohorte d'inspecteurs de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports est recrutée au Ministère en charge des sports en 2018[141]. Maintenant, avec la fusion des Ministères de la Jeunesse et des Sports depuis l'avènement du nouveau régime en place, en mars 2024, les services ont plus de personnels, et par ricochet plus de missions aussi. Pour pallier cet écart, M. CAMARA (cheffe de service régional des sports de Kédougou) pense qu'il faut ramener les conseillers techniques dans les services au lieu de les laisser à la disposition du mouvement sportif :

« Le message, c'est quoi ? C'est d'augmenter les cadres techniques et administratifs et de ramener les CTR (Conseillers Techniques Régionaux) et les CTD (Conseillers Techniques Départementaux) à la disposition des services déconcentrés. »

(M. Camara, cheffe de service régional des sports de Kédougou)

[141] Les Inspecteurs de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports sont formés en fonction des besoins prononcés du Ministère de la Jeunesse ou/et celui en charge. Il arrive souvent que le Ministère de la Jeunesse prononce un besoin de recrutement sans que celui du sport le fasse. C'est le cas en 2020-2021 où la commande n'était faite que par le Ministère de la Jeunesse. La dernière commande du Ministre des Sports est formée en 2017. Les élèves-inspecteurs ont été recrutés 1 an après, à la suite d'une longue lutte.

En plus du renforcement du personnel technique et administratif, le budget de fonctionnement des services déconcentrés, à défaut de la création d'un budget d'investissement, devrait être augmenté pour leur permettre de combler les manquements des autres parties prenantes (structures fédérales décentralisées et collectivités territoriales) en finançant des activités de formation et d'équipements sportifs en direction du mouvement sportif. Et pour M. DIBA (chef de service régional des sports de Kaffrine), « *cela peut être réglé par la création d'une ligne budgétaire consacrée à l'achat d'équipements sportifs et à la formation. Avec 1 million FCFA par semestre, on peut organiser une session de formation d'initiateur ou de gestion administrative et financière des associations sportives ».* Au-delà, ils souhaiteraient disposer d'une indemnité de fonction dirigeante, comme leurs collègues des autres services. En effet, ceci les motiverait davantage dans leur fonction de chef de service.

> *« Nous n'avons pas d'indemnité, et cela nous permettrait d'avoir une motivation supplémentaire pour travailler. Pratiquement, je le dis souvent, je préfère être agent simple que d'être chef de service. Il n'y a pas de différence. Déjà, vous êtes toujours sollicités alors vous n'avez aucune motivation. J'ai un véhicule personnellement, mais compte tenu des charges d'entretien et autres, je l'ai donné à mon frère qui est à Dakar. »*
>
> M. Seck, chef de service régional des sports de Kaffrine)

> *« L'inexistence d'une indemnité de fonction dirigeante complète la liste des doléances. Le salaire que je percevais à Dakar, c'est le même que je perçois ici en tant que chef de service ».*
>
> (M. Diba, chef de service régional des sports de Kaffrine)

Pour une gouvernance sportive cohérente, coordonnée et efficace, la collaboration entre les parties prenantes (Ministère en charge des sports/fédérations et groupements sportifs et services régionaux et départementaux des sports/ligues, districts/collectivités territoriales) doit être mieux instituée et structurée avec une définition très claire des missions de chacune. Interrogé sur cette question, M. Ba (chef de service régional des sports de Kolda) estime effectivement que « … *l'État gagnerait aujourd'hui à organiser tout cela pour que les services déconcentrés soient plus impliqués pour avoir une meilleure vision de ce qui se fait à travers ces budgets transférés pour ces compétences-là ».*

Liés par le principe de la cogestion, l'État, à travers son Ministère en charge des sports, déléguant de pouvoirs, et les organismes sportifs, délégataires de pouvoirs, collaborent sur la base d'une convention d'objectifs (article 9 de l'arrêté n°12238 du 31 décembre 2003). Malheureusement, ce mode de gouvernance n'a été testé qu'une seule fois (2018-2019) et son

impact n'est pas encore évalué depuis lors. Il serait judicieux de la remettre sur la table avec des objectifs précis accompagnés de moyens suffisants avec des indicateurs d'évaluation clairement définis en amont. Cette approche est d'ailleurs en parfaite cohérence avec le budget-programme sur lequel est adossé toutes les politiques publiques sénégalaises. Au niveau local, la réinstauration des comités régionaux et départementaux des sports, jadis prévus par la réforme de Joseph Mathiam (1973), nous semble très pertinente pour une meilleure gouvernance sportive locale.

Cette forme de gouvernance facilite en outre la mobilisation de ressources financières pour le développement de la pratique physique et sportive dans les collectivités territoriales. En plus des fonds de dotation et concours alloués par l'État à ces dernières, les comités régionaux et départementaux, regroupant les services déconcentrés, les collectivités territoriales et le mouvement sportif, pourront concevoir et développer des politiques de financement ainsi que les programmes à réaliser, à travers les taxes et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). D'ailleurs M. Camara (chef de service régional des sports de Kédougou) dit avoir commencé à réfléchir sur un mécanisme de financement du sport dans la région de Kédougou, très riche en ressources minières et des entreprises d'extraction, basé sur la RSE et dont le fonds sera géré par un comité régional :

> *« … je suis en train de travailler sur le financement du sport dans la région parce que nous avons des sociétés minières qui exploitent le sous-sol de la région et que le sport n'a pas sa part dans ça. Donc, je suis en train de travailler sur le financement du sport dans la région de Kédougou… Nous travaillons pour avoir un fonds annuel renouvelé à travers la RSE des entreprises qui sera géré par un comité dirigé par le Gouverneur de la région en collaboration avec le chef de service régional des sports, les présidents de ligues et les représentants des collectivités territoriales. »*
>
> (M. Camara, chef de service régional des sports de Kédougou)

Quant aux fédérations et aux groupements sportifs, ils doivent apprendre à être plus autonomes en se détachant davantage du financement public créant une dépendance envers l'État. Pour pallier cela, ils doivent développer des stratégies d'autofinancement par le biais de manifestations sportives (Diouf et Tine, 2023), du sponsoring, de partenariats publics et privés ; comme c'est le cas de la Fédération Sénégalaise de Football (FSF) et de la Fédération Sénégalaise de Badminton (FSB).

Enfin, malgré les disparités observées dans la pratique physique et sportive des Sénégalais, il existe tout de même des leviers sur lesquels on pourrait s'appuyer pour non seulement réduire ses inégalités, mais aussi augmenter le taux de pratique national. Pour ce faire, il faut d'abord une base de données des fédérations et des organismes sportifs et s'appuyer sur les résultats de cette étude, en guise de base de travail. Sur la base des résultats de cette présente étude, les pouvoirs publics devraient réformer l'enseignement de l'EPS en vue d'inculquer la culture physique et sportive dès le bas âge, et orienter leurs politiques sportives vers les femmes, les personnes âgées, la partie orientale sénégalaise… en sensibilisant les populations sur les bienfaits de la pratique sportive tout en trouvant un compromis entre leurs modalités de pratique et les normes sociales et religieuses établies. De plus, le Ministère en charge des sports devrait continuer sa politique de construction et de réhabilitation des infrastructures sportives tout en encourageant aussi les collectivités territoriales à assumer pleinement leur mission dans ce sens. Au niveau local, les services déconcentrés doivent être mieux valorisés et renforcés en ressources humaines (recrutement et/ou formation de personnels techniques et administratifs) et financières (création d'un budget d'investissement ou augmentation d'une ligne budgétaire pour la formation, l'achat d'équipements, indemnité de fonction dirigeante…). En outre, nous pensons que, pour une meilleure gouvernance sportive locale, la réinstauration des comités régionaux et départementaux des sports pourrait faciliter la mise en place de politiques sportives locales, leurs mises en œuvre et une meilleure coordination entre les parties prenantes.

CONCLUSION

Cette thèse, portant sur la mesure de la pratique physique et sportive des Sénégalais, nous a permis de réaliser une revue de littérature sur les différentes enquêtes et de comprendre les déterminants sociodémographiques influant la pratique physique et sportive et les multiples méthodologies utilisées. Cette analyse documentaire nous a aussi permis de saisir les difficultés à surmonter, notamment la création d'un échantillon robuste. En effet, les enquêtes réalisées sur la question montrent des divergences puisqu'elles ont des commanditaires, des objectifs de recherche, des choix techniques et d'un cadrage conceptuel du sport divers.

Inspirée de l'enquête de 2010 sur la pratique physique et sportive en France (Lefèvre et Thiery, 2010), cette recherche s'intéresse à mesurer la culture physique et sportive des Sénégalais âgés de 15 ans et + en questionnant le taux de pratique national, les activités physiques et sportives pratiquées, les modalités de pratique, les motivations ainsi que les freins liés à cette pratique. Au-delà de cet état des lieux, les déterminants sociodémographiques, culturels, religieux et politiques influençant le comportement sportif sont aussi étudiés pour enfin dégager des perspectives de développement.

Pour ce faire, nous avons mené deux enquêtes : une enquête quantitative et une enquête qualitative. Ce choix méthodologique trouve sa réponse dans notre souci d'avoir une analyse approfondie, exhaustive et complémentaire.

En effet, nous avons commencé par une enquête quantitative à travers un questionnaire composé de 60 questions et réparties en 4 parties dont la pratique physique et sportive (1), les conditions de pratique et questions spécifiques (2), les motivations et freins (3) et enfin les caractéristiques des personnes interrogées (4). Grâce à un travail de terrain sur une longue durée (du 17 février au 10 septembre 2022) facilité par un financement du laboratoire ACP et de notre équipe de recherche (GREHSS), nous avons parcouru toutes les 14 régions et tous les 46 départements du Sénégal sur une distance totale de 6 297 kilomètres. Compte tenu des réalités socioculturelles des localités, la barrière linguistique et la portée nationale de l'enquête, nous avons recruté, formé et rémunéré des enquêteurs sur la base de critères objectifs (expérience en tant qu'enquêteur, niveau d'étude, maitrise des langues locales…). Cela nous a permis d'avoir 5 550 réponses[142] à la suite du nettoyage de la base de données. Afin de disposer d'un échantillon représentatif de la population, en plus de la marge d'erreur très faible de 1,32%,

[142] Avant le nettoyage, nous avions 5 721 réponses dans notre base de données.

nous avons effectué un redressement par pondération sur 3 variables, notamment le sexe, l'âge et la région d'habitation (**voir tableau 5).** Les résultats de cette enquête nous ont montré, entre autres, que le taux de pratique des Sénégalais est estimé à 63,1%, inférieur à celui des Français des quatre dernières décennies (INSEP, 1985 ; Mignon et Truchot, 2001 ; Lefèvre et Thiery, 2010 ; Lefèvre et Raffin, 2023).

Dans cette enquête, 36 activités physiques et sportives ont été déclarées par les pratiquants dont 61,3% ont dit avoir pratiqué qu'une activité physique et sportive au cours des 12 derniers mois contre 38,7% de multipratiquants. Parmi les APS déclarées, le football (37,5%), la course à pied (30,6%), la marche (22,5%) et le fitness (19,5%) représentent le carré des activités physiques et sportives les plus pratiquées. Après le football, le basketball (11,7%) constitue la deuxième discipline sportive collective la plus pratiquée au Sénégal. La lutte sénégalaise, quant à elle, n'a été citée que par 3,6% des pratiquants montrant son relatif abandon au détriment des activités et sportives modernes, à cause de multiples facteurs. En outre, les sports aquatiques ou nautiques (1,7%), de cycles (0,6%) et de raquettes (0,3%) sont très peu pratiqués sur le plan national, même s'ils sont assez bien investis dans les grandes villes et les villes côtières. Plus des ¾ des pratiquants (77,5%) s'adonnent à la pratique physique et sportive tout au long de l'année. De plus, le milieu urbain (52,2%) et les installations sportives (44,8%) sont les lieux privilégiés par les pratiquants. Pami les 52,7% de pratiquants réguliers, les 42,3% ont une pratique physique intensive. Par rapport à la question de la sociabilité dans leur pratique, les pratiquants ont plus tendance à pratiquer entre amis (64,2%), seul (38,5%) et très rarement en couple (4%). De plus, 42,3% des pratiquants ont une pratique institutionnelle. Ce taux n'est pas loin de celui de la pratique encadrée (47,7%). En outre, 21,2% des pratiquants détiennent aussi une licence sportive.

La pratique physique et sportive des Sénégalais est influencée par des déterminants sociodémographiques, culturels et religieux. En effet, le sexe d'appartenance, l'âge, la région de résidence, les niveaux de revenus et d'études, les groupes ethniques, la situation socioprofessionnelle ainsi que les catégories socioprofessionnelles influencent principalement le taux, le rythme, les modalités de même que les activités physiques et sportives pratiquées. Ces dernières ont une connotation sexuée puisque les hommes se sont plus engagés dans des activités physiques et sportives collectives, d'affrontement, onéreuses en énergie telles que le football, la musculation, le vélo, la lutte traditionnelle, le rugby, *etc* ; contrairement aux femmes qui ont préféré celles plus douces et d'entretien notamment le « langabouri », le yoga, le fitness, la marche et quelques activités sportives de ballon avec les mains (handball, basketball…).

Néanmoins, on a noté un paradoxe avec la boxe, traditionnellement et socialement typée de sport masculin, est plus investie par les femmes ayant des capitaux culturel et économique très élevé. Au-delà de la classification sexuée des activités physiques et sportives, les résultats de cette enquête ont soulevé un problème de démocratisation et de diversité de pratique puisque certaines activités (tennis, aquagym, canoë-kayak, aïkido, *etc*) sont presque absentes en dehors des grandes villes.

S'agissant du taux de pratique, par exemple, les hommes, les jeunes, les cadres supérieures, les groupes ethniques Diola et Sérère, les étudiants, les personnes ayant des revenus mensuels supérieurs à 200 000 FCFA, détenant un diplôme supérieur au baccalauréat et habitant dans la partie occidentale du pays ont un taux de pratique plus élevé que les femmes, les personnes âgées, les employés, ouvriers et manœuvres, les groupes ethniques Halpulaar et Socé, les veufs et veuves, les habitants de la partie orientale et les personnes ayant des revenus inférieurs à 100 000 FCFA et les non-diplômés et celles n'ayant fait que des études coraniques. En plus de cela, certains non-pratiquants pensent que la pratique physique et sportive est en déphasage avec les normes culturelles et religieuses.

Afin de compléter cette première phase d'enquête quantitative, nous avons réalisé 18 entretiens auprès d'autorités centrales, déconcentrées et décentralisées en charge du sport en vue de connaitre les potentielles politiques sportives nationales et locales, leurs conceptions, leurs mises en œuvre ainsi que leurs limites. D'autres questions ont été posées lors de ces entretiens, notamment leurs points de vue sur le niveau de pratique de leur circonscription, le profil des pratiquants et des non-pratiquants, les facteurs bloquants, leurs conditions et les perspectives de développement. Pour mieux comprendre le point de vue de l'Islam sur la pratique physique et sportive, surtout celle des femmes. Cette enquête qualitative nous a permis de comprendre qu'il existe une politique sportive nationale appelée la « Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Sport » (LPSDS), conçue en 2015, évaluée et ajustée en 2021. Malheureusement, elles sont incohérentes et inadaptées puisqu'il n'y pas de continuité dans les localités qui ne conçoivent pas de politiques sportives locales, et les orientations stratégiques déclinées ne prennent pas bien en compte les véritables besoins des Sénégalais en matière de pratique physique et sportive, à cause d'une analyse diagnostique superficielle, heuristique et biaisée. Par exemple, pendant que l'État, à travers son ministère en charge des sports, développent des programmes de construction et de réhabilitation des stades nationaux,

régionaux et même départementaux, les collectivités territoriales n'ont généralement pas une politique sportive locale, surtout dans le domaine du développement des installations sportives. Également, dans la gouvernance du sport, plusieurs manquements ont été notés. Tout d'abord, au-delà du manque de ressources financières des collectivités territoriales, ces dernières en font souvent un mauvais usage à travers des détournements d'objectifs et de fonds. A cause de l'élection et/ou du recrutement de personnels non qualifiés en charge du sport dans les collectivités, les rares initiatives en faveur du sport se limitent à la subvention des associations sportives et culturelles, exclusivement des clubs de football, en laissant en rade les autres disciplines sportives dont elles avaient la responsabilité de développer. Les pouvoirs publics, à travers ses services centraux et déconcentrés, rencontrent aussi des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de leurs missions de conception, de contrôle, d'assistance et de promotion de la pratique physique et sportive. En effet, les services déconcentrés des sports ne disposent que d'un budget de fonctionnement très limité et souffrent d'un déficit de personnels techniques et administratifs qualifiés, de moyens logistiques et informatiques et d'un budget d'investissement insuffisant. Ces manquements font qu'ils ont du mal à contrôler les activités des structures sportives décentralisées. En l'absence de textes clairs définissant les rôles de chaque partie prenante, les pouvoirs publics (services centraux et déconcentrés du sport), les organismes sportifs et les collectivités territoriales n'ont pas une bonne coordination et ne coordonnent pas non plus leurs actions ; et elles sont parfois même en conflit. Cette incohérence des politiques sportives et la mal gouvernance du sport obstruent véritablement le développement de la pratique physique et sportive. S'agissant de la problématique de la pratique sportive du point de vue de l'Islam, nous avons interrogé un islamologue et chercheur en sciences de l'éducation et principal d'un collège. Cela nous a permis de comprendre que, contrairement à l'avis de certains non-pratiquants, la pratique physique et sportive, en soi, n'est pas interdite dans l'Islam. Néanmoins, elle ne doit pas transgresser les normes religieuses (port de tenue couvrant toutes les parties érotiques, pratique d'activités ne mettant pas en jeu l'intégrité physique…).

Pour rappel, notre étude avait pour objectif de vérifier huit hypothèses de recherche **(voir la partie 4.3)** qui analysaient l'influence des déterminants sociodémographiques (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, niveaux de revenus et de diplôme), culturels (ethnie), religieux (religion islamique), territoriaux (région, département et commune) et politiques (politique sportive, gouvernance, *etc*) ainsi que les motifs de pratique les plus cités sur la pratique physique et sportive. Sur les huit hypothèses, une seule n'est pas totalement confirmée. Il s'agit de la première qui consistait à vérifier si les jeunes auraient un taux de pratique plus élevé, plus

fréquente et plus intensive que les séniors qui se singularisent par une pratique plus douce et plus encadrée, puisque que les jeunes (61% de pratiquants encadrés) ont aussi une pratique plus encadrée que les séniors (10,3%).

Malgré les facteurs limitatifs identifiés à la pratique physique et sportive des Sénégalais, des perspectives de développement existent. Afin d'avoir une population plus active, il serait important de leur inculquer une culture physique et sportive dès le plus jeune âge en réformant l'enseignement de l'éducation physique et sportive depuis l'élémentaire. En outre, les catégories sociales les moins sportives (les femmes, les personnes âgées, moins dotées en ressources économiques, habitant dans la zone orientale, *etc*) doivent bénéficier des programmes spécifiques de développement. De plus, un effort de sensibilisation des bienfaits de la pratique physique et sportive et de déconstruction des amalgames faits sur une éventuelle inconformité religieuse et culturelle de cette pratique est nécessaire. Les missions de chaque partie prenante de la gouvernance doivent être aussi clairement définies en vue de limiter les conflits, de mieux coordonner leurs actions et de remplir pleinement leurs missions. Le retour des comités régionaux et départementaux des sports doit être opéré puisqu'il facilitera une meilleure coordination des actions au niveau local. Compte tenu du déficit d'installations sportives, les collectivités territoriales doivent travailler dans ce sens. Il est important aussi de noter que le Ministère en charge des sports ambitionne de résorber cet écart en mettant un place un projet de construction de 500 installations sportives d'ici 2029 (100 installations sportives chaque année durant leur premier mandat de 5 ans) (**voir annexe 6).**

Pour une meilleure supervision des activités des organismes sportifs, le Ministère en charge des sports, par le biais de la DAPS, gagnerait à établir annuellement des conventions d'objectifs avec tous les organismes sportifs, sur la base desquelles il pourrait mieux les superviser et les accompagner dans leurs missions de promotion et développement des sports, surtout pour les disciplines les moins diffusées et démocratisées. Aussi, le renforcement financier, logistique, informatique et en ressources humaines des services centraux et déconcentrés des sports contribuera à une meilleure gouvernance du sport, et par ricochet du développement de la pratique physique et sportive des Sénégalais.

Comme toute œuvre scientifique, cette thèse ne manque pas de limites. En effet, ces enquêtes se sont déroulées dans des conditions particulièrement difficiles, du point de vue de l'investissement physique, financier, technique et même moral. Le mode de passation du questionnaire en face-à-face nécessitait un travail de terrain et au contact avec les populations

qui sont parfois réfractaires et discourtoises. Avec les moyens limités dont nous disposions, nous n'avons pas pu interroger plus de personnes, surtout dans les zones rurales souvent enclavées. Ce manquement pourrait être la cause du taux de pratique très faible des activités physiques traditionnelles plus pratiquées en milieu rural. Nous aimerions aussi effectuer plus d'entretiens, surtout auprès des chefs de service départementaux, des présidents de fédération, des autorités municipales. Sur la question de la place de l'activité physique et sportive dans la religion musulmane, nous sommes conscients qu'une seule interview ne suffit pas pour tirer des conclusions ; mais elle nous a toutefois permis d'avoir une esquisse de réponse.
La science étant cumulative (Garfinkel, 1967), au vu des résultats de cette recherche, quelques questions méritent d'être creusées davantage. En effet, ce genre d'enquête doit non seulement être améliorée et perpétuée au niveau national, mais elle doit être aussi menée dans les localités afin d'avoir des résultats plus précis. La prise en charge du sport dans la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation mérite une analyse plus approfondie. Les rapports entre le Ministère en charge des sports et les organismes sportifs, sur la base du principe de la cogestion, méritent d'être évalués afin d'améliorer la nature de leur collaboration. Enfin, l'orientation des « *ibadous »,* que nous appelons les « *musulmans orthodoxes* » ainsi que la population de la « ville sainte » de Touba vers les arts martiaux doit être étudiée en profondeur.

Cette recherche nous a permis d'avoir une connaissance solide de l'histoire du sport sénégalais, son cadre législatif et réglementaire, son organisation, la culture physique et sportive des Sénégalais, ses déterminants sociodémographiques, culturels et religieux ainsi que les perspectives de développement. Elle a aussi révélé que des variables socioculturelles et religieuses telles que l'ethnie et la religion peuvent véritablement les populations dans le cadre de leur pratique physique et sportive. De plus, elle a renforcé nos compétences en méthodologie de la recherche et en techniques d'analyse de données qualitatives et quantitatives. Ces compétences et connaissances nous ont bien forgé à assumer des responsabilités dans plusieurs domaines, notamment dans l'enseignement supérieur, la recherche, l'administration du sport… Au-delà de son caractère scientifique, elle a été, pour nous, une expérience particulière riche, puisqu'elle nous a donné l'opportunité de découvrir d'autres cultures, de tisser des relations et de mieux connaitre notre pays de naissance.

BIBLIOGRAPHIE

Abu-Sahlieh, S. A. A. (2004). Limites du sport en droit musulman et arabe. *Confluences Méditerranée*, *50*(3), 93-112. https://doi.org/10.3917/come.050.0093

Accueil—Oncav. (s. d.). Consulté 30 mars 2024, à l'adresse https://www.oncav.com/

admin. (2019, janvier 16). Saint-Louis. *Sénégal2019*. https://senegal2019.org/gouvernance-locale/saint-louis/

Agence Française de Développement. (2020a). *La filière sport au MAROC* (Étude filière sport, p. 49).

Agence Française de Développement. (2020b). *La filière sport en Côte d'Ivoire* (Étude filière sport). https://www.sportencommun.org/wp-content/uploads/2021/02/202102-pwc-pour-afd-livrable-filiere-sport-en-cote-divoire-vdef.pdf

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. (Février, 2019). Rapport de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail au Sénégal (EERH 2018). https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport%20EERH_2018_VF.pdf

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. (2021). *Annuaire de la population du Sénégal année 2021. https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-%20annuaire%20population%20du%20Sngal%202021vf%282%29_1.pdf*

Amadou. (2019, octobre 18). 10 choses à savoir sur le peuple Sérère. *Vudaf*. https://www.vudaf.com/voyage/10-choses-savoir-peuple-serere/

ANSES. (2022). *Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'évaluation des risques liés aux niveaux d'activité physique et de sédentarité des adultes de 18 à 64 ans, hors femmes enceintes et ménopausées*. https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2017SA0064-b.pdf

Aubel, O., & Lefèvre, B. (2013). The comparability of quantitative surveys on sport participation in France (1967-2010). *International Review for the Sociology of Sport*, *In press*. https://doi.org/10.1177/1012690213492964

Augustin, J.-P., & Fuchs, J. (2014). Le sport, un marqueur majeur de la jeunesse. *Agora débats/jeunesses*, *68*(3), 61-70. https://doi.org/10.3917/agora.068.0061

Ayekoe, S. A., Kouame, N., & Koutou, C. N. (2022). Analyse empirique des déterminants et bénéfices socio-économiques de l'activité physique à Abidjan (Côte d'Ivoire). *Revue Internationale Du Chercheur, 3*(3). Retrieved from https://www.revuechercheur.com/index.php/home/article/view/437

Badiane, S. D., Sy, T. B., & Déme, M. (2021). Paysages naturels supports de pratiques sportives : une analyse á partir de trois espaces à Dakar (Sénégal). *Liens, Revue Internationale des Sciences et Technologies de l'Education*, *1*, Article 1. http://webtest.ucad.sn/LIENS/index.php/liens/article/view/8

Ba, O. (2015). Jeunesse et violence dans le mouvement sportif sénégalais : cas des « Navétanes » à Ziguinchor. *Regalish.* *https://www.regalish.net/wp-content/uploads/2018/03/0318_OUSMAN_BA_SENEGAL.pdf*

Bahechar, H. (2018, novembre 14). L'Observatoire Wafasalaf met la lumière sur le sport au Maroc. *Aujourd'hui le Maroc*. https://aujourdhui.ma/economie/lobservatoire-wafasalaf-met-la-lumiere-sur-le-sport-au-maroc

Barthel, W., & Markwardt, F. (1975). Aggregation of blood platelets by adrenaline and its uptake. *Biochemical Pharmacology*, *24*(20), 1903-1904. https://doi.org/10.1016/0006-2952(75)90415-3

Bayeux, P. (2013). L'élaboration d'une politique sportive. *Que sais-je ?*, *5*, 31-46. https://shs.cairn.info/le-sport-et-les-collectivites-territoriales--9782130625926-page-31

Bayle, E. (2010). La gouvernance des fédérations d'associations chargées d'une mission de service public : le cas des fédérations sportives françaises. *Politiques et management public*, *27*(1), 121-142.

Bedoin, D. (2018). Iii. Représentations et Conceptions de la Surdité. Sociologie du monde des sourds (p. 49-68). La Découverte. https://shs.cairn.info/sociologie-du-monde-des-sourds--9782707193155-page-49?lang=fr.

Ben Yahmed, D., Houstin, N., & Ndiaye, P. (2007). *Atlas du Sénégal* [Carte]. Editions J.A.

Vignal, B., Terret, T., & Champely, S. (2015). Les pratiques sportives au Cameroun : Indicateurs de formes de pratiques et aspects socio-démographiques. In T. Terret (Éd.), *Le Sport au Cameroun. Tradition, transition, diversification* (pp. 107–136). L'Harmattan.

Benmaamar, S., Oulhajene, Z., Baldi, M. E., Harch, I. E., & Rhazi, K. E. (2022). Adaptation transculturelle et validation de la version marocaine du l'« International Physical Activity Questionnaire » (IPAQ). *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, *70*, S71. https://doi.org/10.1016/j.respe.2022.03.092

Berryman, J. W. (1979). Allen Guttmann. From Ritual to Record : The Nature of Modern Sports. New York: Columbia University Press. 1978. Pp. viii, 198. $12.95. *The American Historical Review*, *84*(2), 429. https://doi.org/10.1086/ahr/84.2.429

Bigot, R., Croutte, P., & Recours, F. (2010). *Enquêtes en ligne : Peut-on extrapoler les comportements et les opinions des internautes à la population générale ? Is it possible to extrapolate behaviors of Internet-users to the general population?* (273; CAHIER DE RECHERCHE). Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie. https://www.credoc.fr/publications/enquetes-en-ligne-peut-on-extrapoler-les-comportements-et-les-opinions-des-internautes-a-la-population-generale-is-it-possible-to-extrapolate-behaviors-of-internet-users

Bizeul, D. (2003). Avec ceux du FN : Un sociologue au Front national. La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.bizeu.2003.01.

Blanc, J. (1965). Louis Verrière, La population du Sénégal. *Revue Tiers Monde*, *6*(24), 1097-1098. https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1965_num_6_24_5381_t1_1097_0000_2

Blandin-Estournet, C. (2023). Les navétanes au Sénégal : Une prise de parole des quartiers par le foot. *PANARD*, *N° 4*(2), 120-131. https://doi.org/10.3917/pan.004.0120

Boltanski, L. (1971). Les usages sociaux du corps. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, *26*(1), 205-233. https://doi.org/10.3406/ahess.1971.422470

Boom des salles de fitness à Dakar : Sexe, amour, sport… au menu | EnQuete+. (s. d.). Consulté 6 octobre 2024, à l'adresse https://www.enqueteplus.com/content/boom-des-salles-de-fitness-dakar-sexe-amour-sport%E2%80%A6-au-menu

Bose, K. S., & Sarma, R. H. (1975). Delineation of the intimate details of the backbone conformation of pyridine nucleotide coenzymes in aqueous solution. *Biochemical and Biophysical Research Communications*, *66*(4), 1173-1179. https://doi.org/10.1016/0006-291x(75)90482-9

Boudon, R. (1977). *Effets pervers et ordre social* (1. éd). Presses Université de France.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction : Critique sociale du jugement*. Éditions de Minuit.

Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Éditions de Minuit.

Bourdieu, P. (2000). *Esquisse D'une Théorie de La Pratique—Précédé de Trois Études D'ethnologie Kabyle*. https://fr.scribd.com/document/284242869/Pierre-Bourdieu-Esquisse-d-Une-Theorie-de-La-Pratique-Precede-de-Trois-Etudes-d-Ethnologie-Kabyle

Bourdieu, P. (2014). *La domination masculine* (Éd. augmentée d'une préface). Éd. Points.

Bourqia, R. & Jāmi'at al-Ḥasan al-Thānī (Éds.). (2012). *Faits et effets de la mondialisation*. L'Harmattan.

Bourses de mobilité. (s. d.). *SGEE*. Consulté 1 juin 2024, à l'adresse https://www.sgee-sn.org/services/typologie-des-allocations/bourses-de-mobilite/

Brohm, J.-M. (1976). *Sociologie politique du sport*. François Maspero.

Burlot, F., & Lefèvre, B. (2010). Le sport et les seniors : Des pratiques spécifiques ?: *Retraite et société*, *n° 58*(2), 133-158. https://doi.org/10.3917/rs.058.0133

Cabinet Gender Expertise Group. (2020). *Rapport Pré diagnostic genre du secteur des sports dans les régions de Dakar, Saint-Louis et Diourbel*. Ministère des Sports.

Camara. (1977). *Contribution à l'étude du phénomène sportif au Sénégal. L'exemple des championnats populaires.* Institut National de l'Education Populaire, Marly-Le-Roi.

Cefaï, D. (2014). *L'enquête ethnographique comme écriture, l'écriture ethnographique comme enquête*. https://www.academia.edu/7792602/L_enqu%C3%AAte_ethnographique_comme_%C3%A9criture_l_%C3%A9criture_ethnographique_comme_enqu%C3%AAte

Centre National de Développement du Sport, Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance, & Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques. (2010). *Enquête sur les Pratiques Physiques et Sportives—2010* [Jeu de données]. [object Object]. https://doi.org/10.13144/LIL-0734

Centre National d'Éducation Populaire et Sportive. (s. d.). *Répertoire de jeux traditionnels et essai de codification en vue de leur intégration dans le cadre de l'éducation physique et de l'animation sportive »,* (p. 127). https://ipefdakar.org/IMG/pdf/repertoire-jeux-traditionnels.pdf

Chapoulie, J.-M. (1984). Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie. *Revue française de sociologie*, *25*(4), 582-608. https://doi.org/10.2307/3321824

Chegwidden, W. R., & Watts, D. C. (1975). Kinetic studies and effects of anions on creatine phosphokinase from skeletal muscle of rhesus monkey (Macaca mulatta). *Biochimica Et Biophysica Acta*, *410*(1), 99-114. https://doi.org/10.1016/0005-2744(75)90210-7

Chevé, D., & Wane, C. T. (2018). Ce que lutter veut dire ? Lamb, bëre et monde de vie au Sénégal : *Corps*, *N° 16*(1), 11-26. https://doi.org/10.3917/corp1.016.0011

Chifflet, P. (1994). D. Guay. La culture sportive PUF Paris, 1993. *STAPS*, *15*(34), 122-122. https://www.persee.fr/doc/staps_0247-106x_1994_num_15_34_1710

Clément, J-P. (1985). Étude comparative de trois disciplines de combat (Lutte, judo et aïkido) et leurs usages sociaux. Thèse de Doctorat, Université Paris Diderot.

CNOSS – Comité National Olympique et Sportif Sénégalais. (s. d.). Consulté 16 mai 2024, à l'adresse https://cnoss.sn/

Collinet, C., & Tulle, E. (2018). L'activité physique et le vieillissement : Bilans et perspectives: *Gérontologie et société*, *40 / n° 156*(2), 9-16. https://doi.org/10.3917/gs1.156.0009

Courcy, I., Laberge, S., Erard, C., & Louveau, C. (2007). Le sport comme espace de reproduction et de contestation des représentations stéréotypées de la féminité1. *Recherches féministes*, *19*(2), 29-61. https://doi.org/10.7202/014842ar

Craig, C. L., Marshall, A. L., Sjöström, M., Bauman, A. E., Booth, M. L., Ainsworth, B. E., Pratt, M., Ekelund, U., Yngve, A., Sallis, J. F., & Oja, P. (2003). International Physical Activity Questionnaire : 12-Country Reliability and Validity. *Medicine & Science in Sports & Exercise*, *35*(8), 1381. https://doi.org/10.1249/01.MSS.0000078924.61453.FB

Crosnier, D. (2005). Chapitre 4. Les activités physiques et sportives des seniors. In H. Canneva (Éd.), *La pratique des activités physiques et sportives en France : Enquête 2003 – Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative Ministère de la Culture et de la Communication, Insee* (p. 81-98). INSEP-Éditions. https://doi.org/10.4000/books.insep.808

Crosnier, D., & Boisson, J.-P. (2006). Un demi-siècle de licences sportives. In S. Bouffin, M. Claval, & H. Savy (Éds.), *Données et études statistiques : Jeunesse, sports et vie associative : Recueil des travaux et publications de la Mission statistique de 1999 à 2004* (p. 75-83). INSEP-Éditions. https://doi.org/10.4000/books.insep.2201

Croutte, P., & Müller, J. (2018). *Baromètre national des pratiques sportives 2018* (p. 90). INJEP/Ministère des Sports/CREDOC.

Darmon, M. (2005). Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : Analyse d'un refus de terrain. *Genèses*, *58*(1), 98-112. https://doi.org/10.3917/gen.058.0098

Décret n° 96-1139 du 27 décembre 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière de jeunesse et de sport

Décret n°2003-293 du 08 mai 2003 portant organisation du Ministère des Sports

Décret n°2021-1594 portant création de la Fédération Sénégalaise du Sport Scolaire et de la Fédération Sénégalaise du Sport Universitaire

Décret n°2022-1811 du 26 septembre 2022 relatif aux attributs du Ministère des Sports.

Defrance, J., & Koebel, M. (2011). Regards sur la sociologie du sport. *Savoir/Agir*, *15*(1), 59-66. https://doi.org/10.3917/sava.015.0059

Deville-Danthu, B. (1998). Le développement des activités sportives en Afrique occidentale française : Un bras de fer entre sportifs et administration coloniale (1920-1956). *Revue française d'histoire d'outre-mer*, *85*(318), 105-118. https://doi.org/10.3406/outre.1998.3603

Dia, H., Hugon, C., & d'Aiglepierre, R. (2017). Le monde des écoles coraniques. Essai de typologie pour le Sénégal : *Afrique contemporaine*, *n° 257*(1), 106-110. https://doi.org/10.3917/afco.257.0106

Diallo, S. (2018). La lutte avec frappe au Sénégal : Du jargon à la violence. *Revue du centre de recherche analyse du discours, N°27 (29-38).*

Diallo, S. (2021). L'éducation physique et sportive : des volontés actées aux défaillances pratiques. *International Journal of Advanced Research*, *9*(12), 201-209. https://doi.org/10.21474/IJAR01/13893

Diatta, J.-M. (2012). Profil et motivations des randonneurs pédestres de la région de Dakar. *Mémoire de Maitrise.* Université Cheikh Anta Diop de Dakar, INSEPS. https://www.beep.ird.fr/collect/inseps/index/assoc/MI12-17.dir/MI12-17.pdf

Dieng, H. (2020). Football féminin et représentations sociales : Le cas de l'équipe du lycée Ahmet FALL de Saint-Louis (Sénégal). *Revue internationale animation, territoires et pratiques socioculturelles*, *18*, 73-85. https://doi.org/10.55765/atps.i18.817

Dramé, D. (2024). *Arrivée de l'Islam au Sénégal : le rôle capital des Almoravides*. The Conversation. https://theconversation.com/arrivee-de-lislam-au-senegal-le-role-capital-des-almoravides-225495

Duret, P. (2003). Autour des interprétations de la pratique sportive des jeunes. *Agora débats/jeunesses*, *33*(1), 64-71. https://doi.org/10.3406/agora.2003.2117

Duret, P. (2015). *Les pratiques sportives des Français : Vol. 3e éd.* (p. 7-27). Presses Universitaires de France. https://www.cairn.info/sociologie-du-sport--9782130632542-p-7.htm

Durkheim, É. (1895). *Les règles de la méthode sociologique*. Félix Alcan.

ETHNIES - Les groupes ethniques au Sénégal. (s. d.-a). Consulté 20 mai 2024, à l'adresse https://lepetitjournal.com/dakar/comprendre-senegal/ethnies-les-groupes-ethniques-au-senegal-75335

European Commission. Directorate General for Education, Youth, Sport and Culture. (2022). *Sport and physical activity: Full report.* Publications Office. https://data.europa.eu/doi/10.2766/356346

EXPLIQUEZ-NOUS… Mama Laye Mbaye, Secrétaire général de l'Uassu : «L'appel du Président a trouvé le ministère dans un processus de finalisation de la réforme». (2020). https://lequotidien.sn/expliquez-nous-mama-laye-mbaye-secretaire-general-de-luassu-lappel-du-president-a-trouve-le-ministere-dans-un-processus-de-finalisation-de-la-reforme/

Faes, M.-J. M. (2005). Itinéraires sportifs et vieillissement : Étude comparative des pratiques sportives de femmes et d'hommes suisses âgés de plus de 55 ans. *Recherches féministes*, *9*(2), 147-154. https://doi.org/10.7202/057892ar

Fall, C. S. (2020). *L'opinion des adolescents à l'engagement des femmes dans des sports masculins au Sénégalais*. Université Gustave Eiffel.

Fall, C.S. (2023). La mesure de la pratique physique et sportive des Sénégalais : éléments méthodologiques. *Revue Sénégalaise de Sociologie, N°15 (229-253).*

Faye, V. (1984). *La lutte traditionnelle, son importance, sa signification en fonction des éthos et des habitus ethniques au Sénégal*. Mémoire de maîtrise STAPS, INSEPS, Dakar.

Feillet, R., & Roncin, C. (2001). Représentations du vieillissement et du risque dans les activités physiques et sportives à la retraite. *Loisir et Société*, *24*(1), 205. https://doi.org/10.7202/000168ar

Fontayne, P., Sarrazin, P., & Famose, J.-P. (2001). Les pratiques sportives des adolescents : Une différenciation selon le genre : *Staps*, *n o 55*(2), 23-37. https://doi.org/10.3917/sta.055.0023

Fontayne, P., Sarrazin, P., & Famose, J.-P. (2002). Effet du genre sur le choix et le rejet des activités physiques et sportives en Éducation Physique et Sportive : Une approche additive et différentielle du modèle de l'androgynie. *Movement & Sport Sciences*, *45*(1), 45-66. https://doi.org/10.3917/sm.045.0045

Frantz, D. (2010). *« Ethnique ? Vous avez dit ethnique ? Comme c'est... Bizarre ». Critique de la référence ethnique.*

Frippiat, D., & Marquis, N. (2010). Les enquêtes par Internet en sciences sociales : Un état des lieux: *Population*, *Vol. 65*(2), 309-338. https://doi.org/10.3917/popu.1002.0309

Garcia, M.-C., & Ottogalli-Mazzacavallo, C. (2022). La féminisation du sport fédéral : Une affaire de petites et jeunes filles ? : *Agora débats/jeunesses*, *N° 90*(1), 71-85. https://doi.org/10.3917/agora.090.0071

Garfinkel, H. (1967). Studies in Ethnomethodology. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.

Gasparini, W. (2008). L'intégration par le sport. Genèse politique d'une croyance collective. *Sociétés contemporaines*, *69*(1), 7-23. https://doi.org/10.3917/soco.069.0007

Geertz, C. (1973). *The Interpretation of Cultures : Selected Essays*.

Gimbert, V., & Nehmar, K. (2018). *Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous*. France stratégie. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-activite-physique-sportive-22-11-2018-web.pdf

Gingras, M.-E., & Belleau, H. (2015). *Avantages et désavantages du sondage en ligne comme méthode de collecte de données : une revue de la littérature*. Centre-Urbanisation Culture Société de l'Institut Nation de la Recherche Scientifique. https://espace.inrs.ca/id/eprint/2678/1/Inedit02-15.pdf

Glasman, J. (2004). Le Sénégal imaginé. Évolution d'une classification ethnique de 1816 aux années 1920. *Afrique & histoire*, *2*(1), 111-139. https://doi.org/10.3917/afhi.002.0111

Gleizes, F. (Novembre, 2017). Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent. INSEE, n°1675. https://www.insee.fr/fr/statistiques/3202943

Griffet, J., & Roussel, P. (1999). Le sport ludique. *Agora débats/jeunesses*, *16*(1), 43-51. https://doi.org/10.3406/agora.1999.1147

Hagströmer, M., Oja, P., & Sjöström, M. (2006). The International Physical Activity Questionnaire (IPAQ) : A study of concurrent and construct validity. *Public Health Nutrition*, *9*(6), 755-762. https://doi.org/10.1079/PHN2005898

Harvey, J., & Ohl, F. (2006). Les principaux courants de pensée de la sociologie du sport. In *Sociologie du sport* (p. 17-35). Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.ohl.2006.01.0017

Hénaff-Pineau, P.-C. (2010). Vieillissement et pratiques sportives : Entre modération et intensification. *Lien social et Politiques*, *62*, 71-83. https://doi.org/10.7202/039315ar

Jouan, A. (2016). S'impliquer pour enquêter : Politiques et dilemmes d'une ethnographie en terrain militant. *Cahiers de recherche sociologique*, *61*, 145-166. https://doi.org/10.7202/1042373ar

Journal officiel du Sénégal | ARRETE MINISTERIEL n° 12238 du 31 décembre 2003. (s. d.). Consulté 20 novembre 2024, à l'adresse https://www.juriafrica.com/lex/arrete-ministeriel-12238-31-decembre-2003-27506.htm

Kane, A-W. (2005). *Le sport au Sénégal. Analyse socio-historique de la diffusion et de l'encadrement des pratiques (1920-2005)*. Université Bordeaux.

Koebel, M. (2010). L'intégration par le sport : Une croyance durable. *Empan*, *79*(3), 28-39. https://doi.org/10.3917/empa.079.0028

Lafabrègue, C. (2001). La dynamique de la pratique sportive des jeunes. *Loisir et Société*, *24*(1), 81. https://doi.org/10.7202/000164ar

Lahire, B. (1998). *L'homme pluriel : Les ressorts de l'action*. Nathan.

Lamprecht, M. & Stamm, H. (2000). *Sport Suisse 2000 : L'activité et la consommation sportives de la population suisse.* Association Olympique Suisse/Sport-Toto. https://www.sportobs.ch/inhalte/Downloads/Sport_2000_f.pdf

Lamprecht, M., Fischer, A. & Stamm, H. P. (2008). *Sport Suisse 2008 : comportement sportif de la population suisse*. Macolin: Office fédéral du sport.

Lamprecht, M., Fischer, A. & Stamm, H. P. (2014). *Sport Suisse 2014 : Activité et consommation sportives de la population suisse*. Macolin: Office fédéral du sport OFSPO.

Laplantine, F. (2021). Un défi majeur : Penser la description ethnographique. *Culture*, *17*(1-2), 49-57. https://doi.org/10.7202/1084022ar

Laporte, R. (2002). Sociabilité des pratiquants sportifs. *L'année sociologique,* Vol.52(2), 371-387. https://doi.org/10.3917/anso.022.0371.

Larras, B. (2018). *État des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France - édition 2018—personnes avançant en âge*.

Le Méner, E., & Oppenchaim, N. (2013). L'intérêt scientifique d'une démarche participative : Le cas d'une enquête par questionnaire avec des personnes anciennement sans logement. *Nouvelles pratiques sociales*, *25*(2), 89-104. https://doi.org/10.7202/1020823ar

Ledent, M., Cloes, M., Jordán, O., Piéron, M., & Onofre, M. (1997). *Motivation des jeunes à la pratique des activités physiques et sportives*. *159/160*.

Lefèvre, B., & Ohl, F. (2007). Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : Omnivorité, univorité et dissonances. *Movement & Sport Sciences*, *62*(3), 81-90. https://doi.org/10.3917/sm.062.0081

Lefèvre, B., & Raffin, V. (2021). *Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : Des situations hétérogènes.* INJEP, N°52. https://injep.fr/publication/les-freins-a-la-pratique-des-francais-peu-ou-non-sportifs-des-situations-heterogenes/

Lefèvre, B., et Raffin, V. (2023). *Les pratiques physiques et sportives en France*. Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire. https://injep.fr/publication/les-pratiques-physiques-et-sportives-en-france/

Loi n° 72-25 du 25 avril 1972 relatives aux communautés rurales

Loi 84-59 du 23 mai 1984 portant charte du sport

Loi 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales

Loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux collectivités locales

Loi n°2013-10 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales

Loum, F. D. (2011). Sport et femmes sénégalaises : Significations sociales de la pratique sportive: *Présence Africaine*, *N° 183*(1), 133-147. https://doi.org/10.3917/presa.183.0133

Loum, F. D. (2018). Trajectoires sociales et carrières sportives des lutteurs professionnels au Sénégal: *Corps*, *N° 16*(1), 61-70. https://doi.org/10.3917/corp1.016.0061

Louveau, C. (2004a). Pratiquer une activité physique ou sportive : Persistance des inégalités parmi les femmes. *Recherches féministes*, *17*(1), 39-76. https://doi.org/10.7202/009296ar

Louveau, C. (2004b). Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité. *Cahiers du Genre*, *36*(1), 163-183. https://doi.org/10.3917/cdge.036.0163

Louveau, C. (2010). Introduction. In *Sport et discriminations en Europe* (p. 37-41). Conseil de l'Europe. https://doi.org/10.3917/europ.talle.2010.01.0037

Lutte : Quatre chiffres à retenir la saison dernière. (2023, septembre 20). Seneweb.com. https://www.seneweb.com/news/Sport/lutte-quatre-chiffres-a-retenir-la-saiso_n_421141.html

Ly, O. (1996). *De la dépréciation de nos activités sportives traditionnelles : Exemple de la lutte sénégalaise*. https://beep.ird.fr/collect/inseps/index/assoc/MI96-08.dir/MI96-08.pdf

Malinowski, B. (1922). *Argonauts of the Western Pacific*. Routledge & Kegan Paul.

Marchive, A. (2012). Introduction. Les pratiques de l'enquête ethnographique : *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, *Vol. 45*(4), 7-14. https://doi.org/10.3917/lsdle.454.0007

Markus, L., & Hanspeter, S. (2000). *Sport suisse 2000 : L'activité et la consommation sportives de la population suisse* (p. 82). Association Olympique Suisse/Société du Sport-Toto. https://www.lssfb.ch/inhalte/publikationen-2/Sport_2000_f.pdf

Martin, O. (2020). *L'analyse quantitative des données* (5e éd). Armand Colin.

Mauger, G. (2006). *Les bandes, le milieu et la bohème populaire : Études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires, 1975-2005*. Belin.

Mauss, M. (1936). *Les techniques du corps*. Journal de psychologie normale et pathologique, 32, 271-293.

Mbaye, A. D. (1998). Les navétanes au Sénégal : Ou le football parallèle. *Sociétés & Représentations*, *N° 7*(2), 141-154. https://doi.org/10.3917/sr.007.0141

Mbaye, A. D. (2017). *Les sports navétanes au Sénégal : Entre pratique sportive, révélateur culturel et utilité sociale*. L'Harmattan Sénégal.

Mbodj, G. (1981). *Place des activités ludomotrices de tradition dans l'éducation des conduites motrices à l'école élémentaire sénégalaise*, Thèse 3ème cycle, Université de Toulouse Le Mirail, UFR des Sciences du Comportement et de l'Éducation.

Miège, C. (2009). Quatrième chapitre. La diversité des taux de pratique sportive et des expressions du bénévolat dans le sport. In *Les organisations sportives et l'Europe* (p. 42-45). INSEP-Éditions. https://doi.org/10.4000/books.insep.2535

Mignon, J.-M. (1984). *Afrique : Jeunesses uniques, jeunesse encadré* (Harmattan).

Mignon, J.-M. (1987). *Les associations sportives au Sénégal*. Centre d'étude d'Afrique noire, Institut d'études politiques de Bordeaux.

Mignon, P. (2004). *Les pratiques sportives : Quelles évolutions ?* Les Cahiers français : documents d'actualités, *320*, 54-57.

Mignon, P. (2015). Point de repère - La pratique sportive en France : Évolutions, structuration et nouvelles tendances. *Informations sociales*, *187*(1), 10-13. https://doi.org/10.3917/inso.187.0010

Mignon, P., & Truchot, G. (2006). La France sportive. Premiers résultats de l'enquête « pratiques sportives 2000 ». In S. Bouffin, M. Claval, & H. Savy (Éds.), *Données et études statistiques : Jeunesse, sports et vie associative* (p. 13-22). INSEP-Éditions. https://doi.org/10.4000/books.insep.2150

Ministère des Sports, INSEP, & CNDS. (2010). *La pratique des activités physiques et sportives en France*. INSEP-Éditions.

Ministère des Sports. (2015). *Lettre de politique sectorielle de développement des sports 2016-2020*.

Muller, L. (2005). Chapitre 12. La mesure de la pratique sportive dans les enquêtes statistiques. In H. Canneva (Éd.), *La pratique des activités physiques et sportives en France : Enquête 2003 – Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative Ministère de la Culture et de la Communication, Insee* (p. 197-212). INSEP-Éditions. https://doi.org/10.4000/books.insep.823

Muller, L. (2006). La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel. In S. Bouffin, M. Claval, & H. Savy (Éds.), *Données et études statistiques : Jeunesse, sports et vie associative : Recueil des travaux et publications de la Mission statistique de 1999 à 2004* (p. 35-40). INSEP-Éditions. https://doi.org/10.4000/books.insep.2165

Ndiaye, M. F. (2002). *La fédération sportive dans ses rapports avec l'État*. Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport. https://beep.ird.fr/collect/inseps/index/assoc/MO02-28.dir/MO02-28.pdf

Ndongo, M. T. (2017). Des jeunes femmes musulmanes dans des sports « masculins » et « féminins » : mise en tension des normes sportives, sociales et religieuses. Thèse de Doctorat, Université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis.

Ndongo, M. T., & Tine, C. T. (2018). Femmes musulmanes et lutte : Analyse d'une pratique marginale et marginalisée au Sénégal : *Corps*, *N° 16*(1), 169-180. https://doi.org/10.3917/corp1.016.0169

N'Gaïde, A. (2003). Stéréotypes et imaginaires sociaux en milieu haalpulaar : Classer, stigmatiser et toiser. *Cahiers d'études africaines*, *43*(172), 707-738. https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.1463

Nomades, D. C. (s. d.). *Dakar : Prix d'un abonnement à une salle de fitness en 2024 | Combien-coute.net*. Combien coûte. Consulté 6 octobre 2024, à l'adresse https://www.combien-coute.net/fitness/senegal/dakar/

Obame, C. O. (2024). *L'enquête de terrain (ethnographique) : Définition, préparation, pratique et analyse des données collectées*. https://hal.science/hal-04500331/document

Oumou. (2006). La femme musulmane et la pratique sportive. *Journal An-nasr. N°161*. https://islam.domains.uflib.ufl.edu/s/bf-fr/item/6887#lg=1&slide=0

Ousmane, S. (2002). *Le profil technique de la lutte sénégalaise avec frappe*. Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport/UCAD. https://beep.ird.fr/collect/inseps/index/assoc/MI02-25.dir/MI02-25.pdf

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). Chapitre 1. Choisir une approche d'analyse qualitative. In *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales : Vol. 5e éd.* (p. 13-36). Armand Colin. https://www.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-p-13.htm

Pantaléon, N. (2022, décembre 7). *Le sport est-il forcément un tremplin d'intégration sociale pour les jeunes ?* The Conversation. http://theconversation.com/le-sport-est-il-forcement-un-tremplin-dintegration-sociale-pour-les-jeunes-192525

Papinot, C. (2016). De quoi la longue participation est-elle la garantie dans l'enquête ethnographique ? *Cahiers de recherche sociologique*, *61*, 53-72. https://doi.org/10.7202/1042368ar

Parent, F., & Sabourin, P. (2017). Ethnographie et théorie de la description – La construction des données sociologiques. *Cahiers de recherche sociologique*, *61*, 109-126. https://doi.org/10.7202/1042371ar

Parlebas, P. (1981). *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*. INSEP.

Pierre, J., Caluzio, C., & Schut, P.-O. (2016). La pratique sportive des seniors : Des profils et besoins variés : *Retraite et société*, *N° 71*(2), 75-90. https://doi.org/10.3917/rs.071.0075

Pierre, J., Collinet, C., Schut, P.-O., & Verdot, C. (2022). Physical activity and sedentarism among seniors in France, and their impact on health. *PLOS ONE*, *17*(8), e0272785. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0272785

Piveteau, A. (2005). Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique. *Revue Tiers Monde*, *181*(1), 71. https://doi.org/10.3917/rtm.181.0071

Pociello, C. (1981). *Les cultures sportives*. PUF.

Praznoczy, C., Lambert, C., & Pascal, C. (2017). *État des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France (édition 2017)*. Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité. https://onaps.fr/wp-content/uploads/2021/04/Onaps_Tableau-de-bord_2017.pdf

Quatre ethnies minoritaires du Sénégal Oriental. (s. d.). calameo.com. Consulté 23 avril 2024, à l'adresse https://www.calameo.com/read/0030891337cd2c8d6c831

Quivy, R., & VanCampenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales* (3e éd. entièrement revue et augmentée). Dunod.

Rapport définitif RGPHAE-2013. (2013).

Rédaction. (2017, juillet 12). (En)jeux des relations chercheur/terrain : Ce qu'implique l'enquête ethnographique [Billet]. *Mémoires et Société*. https://doi.org/10.58079/rdyf

Rédaction. (2021, septembre 14). *Pauvreté au Sénégal : La mise au point du ministère de l'Economie*. Financial Afrik. https://www.financialafrik.com/2021/09/14/pauvrete-au-senegal-la-mise-au-point-du-ministere-de-leconomie/

Rodary, M. (2007). Le travail des femmes dans le Maroc précolonial, entre oppression et résistance : Droit au travail ou accès aux bénéfices ? *Cahiers d'études africaines*, *47*(187-188), 753-780. https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.9082

Sagna, A. B. (2012). *La politique sportive dans la ville de Ziguinchor*. Mémoire de Maitrise, Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport.

Sauvayre, R. (2021). Chapitre 4. La prise de contact. In *Initiation à l'entretien en sciences sociales : Vol. 2e éd.* (p. 61-85). Armand Colin. https://www.cairn.info/initiation-a-l-entretien-en-sciences-sociales--9782200630836-p-61.htm

Seck, A. (2007). *Islam, femmes voilées et pratiques sportives*. Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport. https://beep.ird.fr/collect/inseps/index/assoc/MI07-36.dir/MI07-36.pdf

Simões, F. (2018). *Pratiques sportives : Une hausse portée par les femmes et les seniors* (statistique publique 15 ; p. 4). INJEP. https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/08/IAS15_pratiques-sportives.pdf

Société de Conseil en Administration et en Management Public. (2021). *La Lettre de politique sectorielle de développement des sports : L'évaluation de la mise en œuvre 2016-2020/les ajustements sur les perspectives 2022-2026*. Ministère des Sports.

Soukho, C. (1990). *La femme, les activités physiques et sportives et l'islam.* Mémoire de Maitrise. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, INSEPS. https://studylibfr.com/doc/3713294/la-femme--les-activit%C3%A9s-physiques-et-sportives-et-l-islam...

Sow, O. (2002). *Le profil technique de la lutte sénégalaise avec frappe*. Mémoire de Maîtrise STAPS. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, INSEPS. https://beep.ird.fr/collect/inseps/index/assoc/MI02-25.dir/MI02-25.pdf

Sport Canada. (2000). La pratique des sports au Canada, rapport de 1998. Gatineau : Ministère des Travaux publics et services gouvernementaux.

Sport England. (2000). Sport participation and ethnicity in England 1999/2000. London: Ed. Sport England.

Surault, P. (1991). Pour une estimation de la « population sportive ». *Population (French Edition)*, *46*(1), 159. https://doi.org/10.2307/1533616

Sy, D.-A. (2011). *La perception de l'éducation physique et sportive par les élèves du secondaire au niveau du lycée moderne de Dakar*. Mémoire de Maitrise, INSEP/UCAD. https://beep.ird.fr/collect/inseps/index/assoc/MI11-58.dir/MI11-58.pdf

Tafforeau, J. (2008). *La pratique d'activités physiques* (Enquête de santé par interview). Institut scientifique de santé publique.

Tall, B. (1987). *Étude de l'influence des infrastructures sportives sur le taux de la pratique du sport. L'exemple de la région de Dakar. Cas de deux départements : Dakar et Pikine.* Mémoire de Maitrise. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, INSEPS.

Terret, T. (2016). *Histoire du sport* (5e éd. mise à jour). PUF.

Institut national de la statistique et des études économiques (France). (1973). *Les Comportements de loisirs des Français : Enquête de 1967, résultats détaillés / Institut national de la statistique et des études économiques ; [rédigé] par Pierre Debreu*. https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96191688

Tine, C. T., & Diouf, D. (2023, octobre 26). *Conflits État du Sénégal et fédérations sportives : Une étude diagnostique le mal et propose des remèdes*. The Conversation. http://theconversation.com/conflits-etat-du-senegal-et-federations-sportives-une-etude-diagnostique-le-mal-et-propose-des-remedes-216146

TNS Opinion & Social. (2010). *Sport et Activités Physiques* (Eurobaromètre spécial 334, p. 102). Direction générale de l'éducation et de la culture. https://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/epsf/eurobarometre_lesportifeuropeen.pdf

Traoré, S. (1984). *Contribution à l'élaboration d'une politique sportive au Sénégal*. Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport. https://beep.ird.fr/collect/inseps/index/assoc/MO84-10.dir/MO84-10.pdf

Faye, J.-V. (1984). *La lutte traditionnelle : Son importance, sa signification en fonction des ethos et des habitus ethniques au Sénégal*. Mémoire de Maitrise, Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport.

Vidal, M., & Morrissette, J. (2014). Itinéraire ethnographique d'une doctorante : Dialogue autour de la (dé)construction de l'objet de recherche. *Recherches qualitatives*, *33*(1), 86. https://doi.org/10.7202/1084393ar

Vidéo- 2019-2020 : L'arène compte 2702 licenciés dont 665 lutteurs avec frappe et 2037 sans frappe... (2020, février 24). https://wiwsport.com/2020/02/24/video-2019-2020-larene-compte-2702-licencies-dont-665-lutteurs-avec-frappe-et-2037-sans-frappe/

Wane, C. T. (2012). *La lutte sénégalaise : Contribution au développement des compétences en Éducation Physique Sportive.* [Université de Bordeaux 2]. https://theses.fr/2012BOR21913

Wane, C. T., & Kane, A.-W. (2015). Les mises en jeu du corps : Analyse socio-anthropologique de la lutte sénégalaise : *Corps*, *N° 12*(1), 187-200. https://doi.org/10.3917/corp1.012.0187

Wane, C.T., & Chevé, D. (2022). Combat à poings nus, réussite incertaine : Pourquoi les jeunes s'engagent-ils dans la lutte sénégalaise avec frappe ? : *Staps*, *n° 136*(2), 81-96. https://doi.org/10.3917/sta.136.0081

Zagré, A. (2013). *Méthodologie de la recherche en sciences sociales : Manuel de recherche sociale à l'usage des étudiants*. L'Harmattan.

Zerari, H. (2006). Femmes du Maroc. Entre hier et aujourd'hui : Quels changements ? *Recherches Internationales*, *77*(3), 65-80. https://doi.org/10.3406/rint.2006.1908

Zintz, T., & Vailleau, D. (2008). La gouvernance des fédérations sportives : proposition d'un cadre d'analyse et d'action. *Revue française de gestion*, (7), 15-34.

Annexe 1 : liste des fédérations et groupements sportifs

N°	Fédérations/Comités Nationaux de Promotion/Groupements sportifs
1	Fédérations Sénégalaises d'Activités subaquatiques
2	Fédération Sénégalaise d'Athlétisme
3	Fédération Sénégalaise d'Auto moto
4	Fédération Sénégalaise de Badminton
5	Fédération Sénégalaise de Basketball
6	Fédération Sénégalaise de Canoë-kayak
7	Fédération Sénégalaise de Cyclisme
8	Fédération Sénégalaise Sports Équestres
9	Fédération Sénégalaise de Football
10	Fédération Sénégalaise de Golf
11	Fédération Sénégalaise de Handball
12	Fédération Sénégalaise de Jeux de Dames
13	Fédération Sénégalaise de karaté et disciplines Assimilées
14	Fédération Sénégalaise de Kung Fu Wu Shu
15	Fédération Sénégalaise de Jeux d'Échecs
16	Fédération Sénégalaise de Natation et Sauvetage
17	Fédération Sénégalaise de Pêche Sportive
18	Fédération Sénégalaise de Régates
19	Fédération Sénégalaise de Rugby
20	Fédération Sénégalaise de Scrabble Francophone
21	Fédération Sénégalaise Sports Boules
22	Fédération Sénégalaise du Sport Scolaire
23	Fédération Sénégalaise du Sport Universitaire
2 4	Fédération Sénégalaise des Sports Travaillistes
25	Fédération Sénégalaise de Taekwondo
26	Fédération Sénégalaise de Tennis
27	Fédération Sénégalaise de Tirs et Chasse
28	Fédération Sénégalaise de Volley-ball
29	Fédération Sénégalaise de Voile
30	Fédération Sénégalaise d'Escrime
31	Comité National de Gestion de Courses Hippiques
32	Comité National de Gestion de Lutte
33	Comité de Normalisation du Judo et disciplines assimilées

34	Comité National de Promotion de Baseball/ Softball
35	Comité National de Promotion de Boxe
36	Comité National de Promotion de Billard
37	Comité National de Promotion de Penthalon Moderne
38	Comité National de Promotion de Randonnée Pédestre
39	Comité National de Promotion de Gymnastique
40	Comité National de Promotion de Haltérophilie
41	Comité National de Promotion de Handisport
42	Comité National de Promotion de Kick Boxing
43	Comité National de Promotion savate boxing
44	Comité National de Promotion de Ski
45	Comité National de Promotion de Surf et Glisse
46	Comité National de Promotion de Sport pour Tous
47	Comité National de Promotion de Tennis de Table
48	Comité National de Promotion de Tir à l'arc
49	Comité National de Promotion de Vovinam Viet Vo Dao
50	Comité National de Promotion de Yosekan Budo
51	Comité National de Promotion de la Culture physique
52	Organisme National de Coordination des Activités de Vacances
53	Comité National de Promotion de l'Escalade
54	Comité National de Promotion de hockey sur gazon

Annexe 2 : L'accusé de réception de la demande de bourse de mobilité

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

CAMPUSEN

Accusé de Réception d'un dossier de candidature

Candidature à une Demande de bourse de Mobilité

Numéro dossier	**547151**
Numéro CNI	1758199207302
Nom	FALL
Prénom	Cheikh Souleymane
Date de Naissance	05/12/1992
Lieu de Naissance	DAKAR
Date de la Demande	11/30/21 7:08 PM
Nom de l'établissement	Université Gustave Eiffel
Filiére suivi	STAPS
Pays d'étude	France
Ville d'étude	PARIS

NB : Ce document n'est pas une attestation qui certifie la conformité des pièces jointes fournies.

3éme étage, Immeuble Adja Fatou Nourou Diop , Allées Papa Guéye Fall

Tél. : +221 33 822 09 30 - Fax : +221 33 822 45 63 BP : 36005 - Email : sp.mesr@gouv.sn

Dakar,Sénégal

Annexe 3 : Le questionnaire

ENQUETE SUR LA MESURE DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE DES SENEGALAIS

Bonjour,

Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'une thèse de doctorat consacrée à la mesure de la pratique physique et sportive des Sénégalais. Ce questionnaire est destiné à toute la population, que vous pratiquiez ou non une activité physique et sportive. L'objectif de cette enquête est de connaître les modalités de pratique des Sénégalais. Le questionnaire est totalement anonyme et dure environ 20 minutes.

Merci d'avance pour votre participation à cette première enquête nationale sur ce sujet !

PARTIE 1 : PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE

1.Avez-vous pratiqué des activités physiques et sportives, durant les 12 derniers mois, même occasionnellement ou durant vos vacances et en dehors du cadre scolaire ?

◯ Oui ◯ Non

2.Veuillez cocher sur chaque activité pratiquée au cours des 12 derniers mois ?

☐ Athlétisme ☐ Course à pied ☐ Football ☐ "Langabouri" ☐ Marche/Randonnée ☐ Autres

☐ Basketball ☐ Fitness ☐ Handball ☐ Lutte traditionnelle ☐ Taekwondo

3.Si vous avez pratiqué d'autres sports qui ne figurent pas ci-dessus, merci de les lister :

4.Vous avez répondu non à la question 1. Néanmoins, au cours des 12 derniers mois, il se peut que vous ayez tout de même pratiqué certaines activités dans la liste ci-dessous. Si oui, merci de les cocher :

☐ Athlétisme ☐ Course à pied ☐ Football ☐ "Langabouri" ☐ Marche/Randonnée ☐ Autres

☐ Basketball ☐ Fitness ☐ Handball ☐ Lutte traditionnelle ☐ Taekwondo

5.Veuillez préciser les autres sports pratiqués !

PARTIE 2 : LES CONDITIONS DE PRATIQUE

6.Quand les avez-vous pratiquées ?

◯ Tout au long de l'année, à la fois durant les vacances et hors période de vacances

◯ Seulement pendant mes vacances

◯ Uniquement en dehors de mes vacances

7.Généralement, où avez-vous pratiqué ces activités ?

☐ Dans une installation sportive (Piscine, stade, gymnase, fitness...)

☐ En milieu naturel (Mer, foret, lac...)

☐ A domicile

☐ En milieu urbain (Rue, parc, jardin public...)

☐ Autres

8.En prenant en compte l'ensemble de vos activités déclarées, diriez-vous que vous pratiquez vos activités physiques et sportives en moyenne, toujours pour les douze derniers mois :

◯ Plus de 3 fois par semaine ◯ 1 à 2 fois par semaine ◯ Moins d'1 fois par mois

◯ 2 à 3 fois par semaine ◯ 1 à 2 fois par mois ◯ Ne sait pas

9.Globalement, quelle est la durée de vos séances ?

○ Moins de 30 minutes	○ Entre 1h30 et 2 heures	○ Plus de 3 heures
○ Entre 30 minutes et 1 heure	○ Entre 2 heures et 2h30	○ Ne sait pas
○ Entre 1 heure et 1 heure 30	○ Entre 2h30 et 3 heures	

10.En général, vous pratiquez :

☐ Entre amis	☐ Seul(e)
☐ En famille	☐ Avec des relations de travail ou d'études
☐ En couple	

11.Avez- vous pratiqué une ou plusieurs de ces activités, en tant que membre d'un club sportif public ou d'une association sportive ou d'une structure privée à caractère commercial de type centre de fitness, d'un club de gym, d'un centre de remise en forme etc ?

○ Oui ○ Non

12.Pouvez-vous préciser pour quelle(s) activité(s) ?

☐ Athlétisme	☐ Course à pied	☐ Football	☐ "Langabouri"	☐ Marche/Randonnée	☐ Autres
☐ Basketball	☐ Fitness	☐ Handball	☐ Lutte traditionnelle	☐ Taekwondo	

13.Autres activités à préciser !

14.Pour la pratique d'une ou plusieurs de ces activités, avez-vous été encadré(e) par un entraineur, moniteur, professeur, éducateur ou animateur, toujours dans les 12 derniers mois ?

○ Oui ○ Non

15.Pouvez-vous préciser pour quelles activités ?

☐ Athlétisme	☐ Course à pied	☐ Football	☐ "Langabouri"	☐ Marche/Randonnée	☐ Autres
☐ Basketball	☐ Fitness	☐ Handball	☐ Lutte traditionnelle	☐ Taekwondo	

16.Autres activités à préciser

17.Pour la pratique d'une ou plusieurs de ces activités, avez-vous eu une ou plusieurs licences sportives délivrées par des fédérations sportives durant ces 12 derniers mois ?

○ Oui ○ Non

18.Pouvez-vous préciser le nombre de licence(s) ?

└___┘

19.Pouvez-vous préciser pour quelle(s) activités ?

☐ Athlétisme	☐ Course à pied	☐ Football	☐ "Langabouri"	☐ Marche/Randonnée	☐ Autres
☐ Basketball	☐ Fitness	☐ Handball	☐ Lutte traditionnelle	☐ Taekwondo	

20.Autres activités à préciser !

21.Avez-vous pratiqué une ou plusieurs de ces activités sportives dans le cadre d'une compétition officielle ou d'un tournoi avec classement dans ces 12 derniers mois ?

◯ Oui ◯ Non

22.Pouvez-vous préciser pour quelle(s) activité(s) ?

☐ Athlétisme ☐ Course à pied ☐ Football ☐ "Langabouri" ☐ Marche/Randonnée ☐ Autres

☐ Basketball ☐ Fitness ☐ Handball ☐ Lutte traditionnelle ☐ Taekwondo

23.Autres activités à préciser !

PARTIE 3 : LES MOTIVATIONS ET LES QUESTIONS SPECIFIQUES

24.Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pratiquez aujourd'hui aucune activité physique et sportive ?

☐ Le fonctionnement des clubs/associations est trop rigide
☐ Les installations sportives ne sont pas accessibles
☐ J'ai abandonné à cause d'une blessure
☐ Le cout des équipements est trop élevé
☐ Je ne sais pas quel sport ou quelle activité physique choisir
☐ Je n'aime pas Mon état de santé ne me le permet
☐ La pratique du sport n'est pas conforme à la culture sénégalaise
☐ Je suis insatisfait(e) de l'ambiance qui règne dans les salles/clubs/associations
☐ Ça m'ennuie
☐ Je suis très âgé(e) pour faire du sport
☐ Je suis bloqué(e) par les préjugés sur le sport
☐ J'ai des contraintes professionnelles/scolaires
☐ Les activités proposées sont trop inadaptées pour min niveau sportif
☐ Pour d'autres raisons
☐ Le coût de l'inscription est trop élevé

25.Veuillez citer les autres raisons !

26.Diriez-vous qu'en pratiquant une activité physique ou sportive, vous recherchez :

☐ Le risque ☐ Le contact avec la nature ☐ L'exercice, l'entretien physique
☐ La gagne, la compétition, la performance ☐ La détente ☐ L'amélioration de mes performances
☐ Les sensations ☐ L'engagement physique ☐ Le plaisir d'être avec mes proches
☐ La rencontre avec les autres ☐ La dépense physique ☐ Être bien dans ma peau
☐ La santé ☐ Le plaisir, l'amusement ☐ Autres raisons de pratique

27.Veuillez préciser les autres raisons !

28.Souhaiteriez-vous augmenter votre fréquence de pratique sportive ?

◯ Oui ◯ Non

29.Quelles sont les raisons qui vous poussent à vouloir pratiquer plus du sport ?

- ☐ J'ai plus de temps libre
- ☐ J'ai plus accès aux infrastructures sportives
- ☐ J'ai plus de matériel
- ☐ J'ai un encadreur/moniteur
- ☐ J'ai envie de découvrir d'autres activités sportives
- ☐ Autres raisons

30.Quelles sont les activités physiques et sportives que vous aimeriez découvrir ou faire davantage ?

31.Quel(s) cadre(s) vous motiverai(en)t à s'y adonner davantage ?

- ☐ Pratique autonome
- ☐ Pratique encadrée
- ☐ Être accompagné(e)
- ☐ Autres cadres

32.Veuillez préciser le ou les cadre(s) !

33.Qu'est-ce qui pourrait expliquer votre refus de ne pas vouloir faire plus du sport ?

- ☐ Manque de temps
- ☐ Problèmes de santé
- ☐ Objectif(s) atteint(s) en matière de pratique sportive
- ☐ Autres raisons

34.Veuillez citer la ou les autres raisons !

PARTIE 4: CARACTERISTIQUES DE LA PERSONNE INTERROGEE

35.Vous êtes :

- ○ Homme/Garçon
- ○ Femme/Fille

36.Quel est votre âge ?

└_┘└_┘

37.Quelle est votre situation matrimoniale ?

- ○ Célibataire, sans conjoint(e)
- ○ Marié(e)
- ○ Veuf/veuve
- ○ Je ne veux pas répondre
- ○ Célibataire, avec conjoint(e)
- ○ Divorcé(e)
- ○ En couple

38.Combien de personnes vivent dans votre domicile y compris vous-même ?

└_┘└_┘

39.Avez-vous des enfants ?

- ○ Oui
- ○ Non

40.Combien d'enfants ?

└_┘└_┘

41.Combien d'entre eux vivent avec vous ?

└_┘└_┘

42.Quelle région ?

- ○ Dakar
- ○ Diourbel
- ○ Louga
- ○ Matam
- ○ Kolda
- ○ Kaolack
- ○ Kédougou
- ○ Thiès
- ○ Saint-Louis
- ○ Kaffrine
- ○ Tamba
- ○ Ziguinchor
- ○ Fatick
- ○ Sédhiou

43.Quel département ?

◯ Bambey	◯ Dakar	◯ Guinguinéo	◯ Kaffrine	◯ Mallem-Hodar	◯ Podor	◯ Thiès
◯ Bakel	◯ Dagana	◯ Goudiry	◯ Keur Massar	◯ Mbacké	◯ Rufisque	◯ Tivaouane
◯ Mbour	◯ Diourbel	◯ Goudomp	◯ Kounghel	◯ Médina yoro foula	◯ Ranérou	◯ Vélingara
◯ Mbacké	◯ Fatick	◯ Kaolack	◯ Kédougou	◯ Matam	◯ Saint-Louis	◯ Ziguinchor
◯ Bignona	◯ Foundioungue	◯ Kolda	◯ Koumpentoum	◯ Nioro du rip	◯ Salemata	
◯ Birkilane	◯ Guédiawaye	◯ Kébémer	◯ Louga	◯ Oussouye	◯ Sédhiou	
◯ Bounkiling	◯ Gossas	◯ Kanel	◯ Linguère	◯ Pikine	◯ Sareya	

44.Dans quelle commune ?

45.Quelle est votre nationalité ?

◯ Sénégalaise ◯ Étrangère

46.A quelle ethnie appartenez-vous :

◯ Wolof	◯ Sérère	◯ Peulh	◯ Lébou	◯ Balanté	◯ Sarakholé
◯ Diola	◯ Toucouleur	◯ Socé	◯ Maure	◯ Bambara	◯ Autre ethnie

47.Veuillez préciser votre ethnie !

48.Vous êtes :

◯ Musulman(e) ◯ Chrétien(ne) ◯ Animiste ◯ Autre religion

49.Quelle est votre situation socioprofessionnelle ?

◯ Étudiant(e)/Élève	◯ Salarié(e)	◯ Malade de longue durée ou invalide
◯ Homme ou femme au foyer	◯ En recherche d'un 1ier emploi	◯ Autre situation
◯ Retraité(e) ou avoir travaillé auparavant	◯ Chômeur ou en recherche d'emploi	

50.Étiez-vous : * *(Concerne uniquement les retraités et ceux qui avaient travaillé auparavant)*

◯ Agent du secteur public ou assimilé	◯ A votre compte, auto-entreprenariat	◯ Refus
◯ Salarié du secteur privé	◯ Autre secteur d'activité	

51.Veuillez préciser la situation dans laquelle vous étiez avant votre retraite : *(*Obligatoire si vous avez coché à « autre secteur d'activité)*

52.Êtes-vous ou étiez-vous ? *(*Concerne uniquement les travailleurs et les chômeurs)*

◯ Fonctionnaire	◯ CDD	◯ Journalier(e)	◯ Dans une autre situation (stage, travail sans contrat...)
◯ CDI	◯ Intérimaire	◯ A votre compte/auto-entreprenariat	◯ Refus

53.Quelle est ou était votre catégorie ? *(Concerne uniquement les fonctionnaires)*

◯ A	◯ C	◯ Ne sait pas
◯ B	◯ D	◯ Refus

54.A quelle catégorie socioprofessionnelle appartenez-vous ? * *(Concerne uniquement les salariés, les retraités et les chômeurs !)*

◯ Cadres supérieurs	◯ Techniciens, agents de maitrise, ouvriers qualifiés	◯ Ne sait pas
◯ Employés, manœuvres, ouvriers	◯ Techniciens supérieurs, cadres moyens	◯ Refus

55.Diriez-vous que votre mère est ou était :

◯ Pas sportive	◯ Sportive	◯ Très sportive	◯ Ne sait pas

56.Diriez-vous que votre père est ou était :

◯ Pas sportif	◯ Sportif	◯ Très sportif	◯ Ne sait pas

57.Si vous avez déclaré avoir un(e) conjoint(e), diriez-vous qu'il/elle est ou était :

◯ Pas sportif(ve)	◯ Sportif(ve)	◯ Très sportif(ve)	◯ Ne sait pas

58.Quel est le diplôme le plus élevé que vous ayez obtenu ?

◯ Aucun diplôme	◯ Baccalauréat technique	◯ BTS	◯ Autres diplômes d'écoles
◯ Passage à l'école coranique	◯ Baccalauréat professionnel	◯ Licence	◯ Doctorat hors santé
◯ Certificat d'études primaires	◯ Baccalauréat général	◯ Maitrise	◯ Autre diplôme
◯ Certificat d'aptitude professionnelle	◯ DEUG	◯ Diplôme d'études supérieures spécialisées, Master professionnel	◯ Ne sait pas
◯ BFEM	◯ Diplômes paramédicaux et sociaux (infirmiers...)	◯ Diplôme de docteur en santé	◯ Refus
◯ Brevet d'enseignement professionnel	◯ DUT, DEUST	◯ DEA, Master	

59.Quels sont vos revenus nets individuels mensuels ?

◯ Moins de 100 000 FCFA	◯ Entre 300 001 et 400 000 FCFA	◯ Entre 600 001 et 700 000 FCFA	◯ Entre 900 001 et 1 000 000 FCFA
◯ Entre 100 000 et 200 000 FCFA	◯ Entre 400 001 et 500 000 FCFA	◯ Entre 700 001 et 800 000 FCFA	◯ +1 000 000 FCFA
◯ Entre 200 001 et 300 000 FCFA	◯ Entre 500 001 et 600 000 FCFA	◯ Entre 800 001 et 900 000 FCFA	

60.Quelle est votre impression générale sur cette enquête ?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !

Annexe 4 : Grille d'entretien pour les services de service régionaux et départementaux des sports

Thématique 1 : Présentation générale

- Bonjour Monsieur l'inspecteur, Je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour m'accorder cet entretien. D'abord, permettez-moi de me présenter. C'est M. FALL Cheikh Souleymane, doctorant en STAPS en 2ième année à l'Université Gustave Eiffel. En effet, dans ce sens, je mène une enquête sur la pratique sportive des Sénégalais. Parallèlement aux enquêtes j'effectue présentement sur le territoire, j'aimerais m'entretenir avec vous, en tant qu'autorité locale en charge du sport. Ainsi, si vous me le permettez, je souhaiterais vous poser quelques questions en rapport avec la mission qui vous est assignée.
- D'abord, pouvez-vous vous présenter, s'il vous plait !
- Pouvez-vous nous expliquer votre parcours académique et professionnel ?
- Pouvez-vous nous expliquer exactement votre mission en tant qu'inspecteur régional de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports ?
- Après nous avoir bien présenté votre mission, pouvez-vous nous dire quelle place occupe le développement de la pratique sportive ?

Thématique 2 : Les politiques sportives

- Ce volet consistant au développement de la pratique du sport s'inscrit-il dans le cadre d'une politique sportive nationale ? Si oui, pouvez-vous nous exposer les grandes lignes ?
- Nonobstant ce programme national, existe-t-il une politique sportive locale ?
- Quelle analyse faites-vous de toutes ces politiques sportives ?

Thématique 3 : Analyse sur la pratique physique et sportive des Sénégalais

- Après avoir discuté de votre mission et du ou des programme(s) dans lequel elle s'inscrit, quelle analyse faites-vous de la pratique des habitants de cette région (appréciation générale de leur engouement en direction du sport, les sports les plus pratiqués, les cadres les plus fréquentés…) ?
- Quelles sont les disciplines les plus pratiquées ?
- Les populations s'adonnent-ils de la même manière au sport ?

- Pourriez-vous nous décrire les profils des pratiquants, les moins pratiquants et des non-pratiquants ?
- Quelles sont les différences de pratique physique et sportive entre les femmes et les hommes, les jeunes et les personnes âgées… ?
- Quels sont les lieux les plus pratiqués par les pratiquants du sport ?

Thématique 4 : Les problèmes liés au travail des chefs de services régionaux et départementaux des sports

- Pourriez-vous nous expliquer les conditions dans lesquelles vous travaillez au quotidien ?
- Comment jugez-vous vos ressources budgétaires, matérielles et humaines… ?
- Quelle analyse faites-vous de votre collaboration avec le mouvement sportif, les collectivités locales et votre Ministère de tutelle ?
- Disposez-vous suffisamment de pouvoirs pour contraindre vos collaborateurs à respecter les textes qui définissent vos rapports ?

Thématique 5 : Les perspectives de développement

- Selon vous, compte tenu de vos connaissances et expériences en tant que haut cadre du sport, qu'est-ce le gouvernement pourrait faire pour inciter les Sénégalais à s'adonner davantage au sport ?
- La conception d'une nouvelle politique sportive basée sur des données statistiques pourrait-elle favoriser le développement du sport ?
- Faudrait-il investir sur la construction d'installations sportives de proximité ?
- Le fait de renforcer les moyens financiers et humains aux services régionaux et départementaux des sport pourrait-il impulser le développement du sport au niveau local ?
- Toutes les questions ont été abordées, et nous sommes très satisfait de vos réponses. Nous vous en remercions vivement !

FIN

Annexe 5 :la liste des stades départementaux contenue dans le projet de construction

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES SPORTS

PROJET DE CONSTRUCTION DES STADES DEPARTEMENTAUX
LISTE DES DEPARTEMENTS

N	Régions	Départements
1	Dakar	Keur Massar
2	Ziguinchor	Bignona
3		Oussouye
4	Saint-Louis	Dagana
5		Podor
6	Tambacounda	Bakel
7		Goudiry
8		Koumpentoum
9	Kaolack	Nioro du Rip
10		Guinguinéo
11	Louga	Kébémer
12		Linguère
13	Fatick	Foundiougne
14		Gossas
15	Kolda	Vélingara
16		Médina Yoro Foulah
17	Matam	Kanel
18		Ranérou
19	Kaffrine	Birkelane
20		Koungheul
21		Malem-Hodar
22	Kédougou	Salemata
23		Saraya
24	Sédhiou	Bounkiling
25		Goudomp
26	Thies	Tivaouane

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Sports

Annexe 6 : Invitation à la cérémonie de présentation du projet de construction d'installations sportives de proximité

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA JEUNESSE
DES SPORTS ET DE LA CULTURE

N° 001832
N°----------/MJSC/SG/DAPS/SP

Dakar, le 04 DEC. 2024

URGENT

Le Ministre,

Objet : invitation

Messieurs les Présidents,

Le nouveau référentiel de nos politiques publiques, l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050, a accordé une place centrale à la démocratisation de la pratique sportive, par l'édification d'infrastructures de proximité sur toute l'étendue du territoire national.

Pour sa mise en œuvre, dès l'année 2025, mon département a conçu des prototypes de plateaux multifonctionnels adaptés aux différentes localités pour permettre une pratique massive du sport de leurs choix de nos concitoyens.

L'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices Publics (ACBEP), qui nous accompagne en qualité de maître d'ouvrage délégué, procédera à la présentation de ces modèles le vendredi 06 décembre 2024, à 9 heures dans la salle de conférence de mon département, sis à la Zone B.

Etant les premières fédérations bénéficiaires de ces installations sportives, je vous invite à prendre part à cette présentation pour apporter votre contribution permettant de prendre en compte les spécificités de vos disciplines respectives, dès la conception de ce projet.

Je vous prie de croire, **Messieurs les Présidents**, en l'assurance de ma considération distinguée.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA CULTURE
Le Ministre

Khady Diène GAYE

A
- **Messieurs les Présidents des fédérations de :**
- **Basketball ;**
- **Handball ;**
- **Volleyball ;**
- **Badminton ;**
- **Base-ball five.**

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
Sacré-Cœur 3 Pyrotechnique - Keur Gorgui LOT B 109, près du Tribunal de Commerce

Annexe 7 : Présentation détaillée des personnes interrogées

Monsieur Mamadou Fall était le Directeur des Activités Physiques et Sportives (DAPS) du Ministère des Sports. C'est un poste qu'il a occupé du 8 janvier 2020 au 8 novembre 2023. Il est professeur d'EPS de formation, titulaire d'un CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive) en 2020, et a servi dans plusieurs établissements publics. Grâce à la coopération sénégalo-allemande, il a bénéficié d'une formation en Préparation physique à Leipzig (Allemagne). Cette formation lui a permis de s'occuper de la préparation physique d'un club de 1ère division dans le championnat du football sénégalais. Au-delà de sa casquette de technicien, il a occupé plusieurs postes administratifs en tant que Conseiller Technique à l'Inspection Régionale des Sports de Fatick, Secrétaire-adjoint de l'UASSU, Secrétaire Général de la Fédération Sénégalaise de Basketball et Conseiller Technique dans le Cabinet du Ministre des sports. Monsieur Mamadou Fall est aussi consultant à la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis 2009.

Juriste de formation et titulaire d'une Maitrise en Droit privé, **Madame Mame Coumba Senghor Toure** est la Coordonnatrice de la Cellule Genre et Équité du Ministère des Sport. Elle a pour mission de favoriser l'institutionnalisation du genre et la participation des femmes dans le cadre sportif dans la pratique et l'administration sportive. Après un concours et une formation de 2 ans à l'INSEPS, elle est sortie comme Inspectrice de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports (IEPJS) en 2008. Affectée au Ministère des Sports depuis 2009, elle a successivement occupé les postes de cheffe de division et ensuite d'ajointe-directeur à la Direction des Infrastructures Sportives pendant 10 ans. Elle est nommée Coordonnatrice de la Cellule Genre et Équité en janvier 2020 coïncidant avec la création de la structure.

Madame Khady Diène Gaye Ndione est l'actuelle Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, depuis le 05 avril 2024. En effet, elle a occupé le poste de Cheffe de Service Régional des Sports de Dakar de 2015 à novembre 2022, durant de la période de l'enquête. Après ses 7 ans de service à Dakar, elle a été la Cheffe de Service Régional des Sports de Kaolack (de novembre 2022 jusqu'à sa nomination le 04 avril 2024). Juriste de formation, elle est Inspectrice de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports. Intégrée au Ministère des Sports depuis 2007 auquel elle a servi à plusieurs postes notamment en tant cheffe de division Comptable et

Finance de la DAGE (Direction d'Administration Générale et de l'Équipement) et cheffe de division au niveau de la Direction de la Formation et du Développement (actuelle Direction de la Formation et de la Coopération).

Monsieur Mamadou Seck est le Chef de Service Régional des Sports de Diourbel. Titulaire d'une Maitrise en Droit et d'un DEA en Droit de l'Environnement, il est Inspecteur de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports et recruté au Ministère des Sports depuis 2004, après 1 an de chômage. Capitalisant une vingtaine d'expérience dans l'administration du sport, il a servi l'administration centrale dans la DAPS ainsi que celle déconcentrée en passant le Chef de Service Régional des Sports de Kolda avant de venir à Diourbel où il est le chef de service depuis 2016.

Monsieur Ibrahima Diba est le Chef de Service Régional des Sports de Kaffrine depuis avril 2021. Passionné du basketball qu'il a découvert depuis le bas, Monsieur DIBA est titulaire d'un Master en Anglais option « littérature sud-africaine ». Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports depuis 2017, il a intégré le Ministère des Sports en 2018, et a occupé plusieurs postes notamment le Chef de Service Régional des Sports de Matam, le chef de division chargée des affaires administratives à la Direction des Infrastructures Sportives, avant d'occuper ce poste.

Juriste de formation spécialisée en Droit public Option Droit international, titulaire d'un DEA en Droit public, **Madame Oulimata Goudiaby** est la Cheffe de Service Régional des Sports de Louga. Inspectrice de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports, sortie en 2006 et recrutée en 2010 au Ministère des Sports, après 4 ans de chômage, elle a travaillé avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG) comme l'Amnesty international et d'autres structures des droits de l'homme. Avant d'occuper ce poste, elle fut cheffe de Division de la Formation à la Direction de la Formation et de la Coopération. Cumulé au poste de CSRS de Louga, elle est la Secrétaire Générale de l'Organisation Nationale Antidopage, depuis 2015.

Monsieur Bakary Diassy occupe le poste de Chef de Service Régional des Sports de Fatick, depuis octobre 2021. Titulaire d'une Maitrise en Sciences Politiques, d'un Master en Droit de l'Environnement, d'un autre Master en Management et Développement Durable et consultant dans les études d'impact environnemental, il est Inspecteur de l'Education Populaire, de la

Jeunesse et des Sports, et a d'abord servi au CNEPS en tant qu'Adjoint du Directeur des Études et Directeur de la Formation pendant 3 ans.

Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports et ingénieur géologue de formation, **Monsieur Guéladio Ba** est le Chef de Service Régional des Sports de Kolda, depuis 2021. Après sa formation, il a fait ses premiers pas à la Direction des Infrastructures Sportives durant une année. Ainsi, il a eu à travailler en tant qu'ingénieur au Centre Expérimental Recherches et d'Études pour Équipement (CEREEQ) et chargé des travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

Monsieur Bécaye Souané est titulaire d'un Master en Sciences Politiques. Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports depuis 2018, il est le Chef de Service Régional des Sports de Tambacounda depuis octobre 2021, après avoir son passage à la Direction de la Formation et de la Coopération.

Fils d'un grand maitre coranique et imam dans la commune de Matam, **Monsieur Ahmadou Ba** est le Chef de Service Régional des Sports de Matam depuis février 2020. Titulaire d'un Master en Français en 2015, il est Inspecteur de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports, et fut CSRS de Louga après un court passage à l'administration centrale.

Différent des autres Inspecteurs de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports, **Monsieur Tidiane Camara,** Chef de Service Régional des Sports de Kédougou depuis 2011, fut un professeur d'Éducation Physique et Sportive avant de passer le concours pour devenir IEPJS en 2002. A sa sortie en 2004, il a eu à occuper plusieurs postes, notamment le Chef de Service Régional des Sport de Kaolack par intérim et Chef de Service Départemental des Sports de Mbacké (2005).

Monsieur Mohamadou Diarra Seye est Maitre d'Éducation Physique et Sportive (MEPS) de formation. Après 17 ans de service en tant qu'enseignant d'EPS au Lycée des jeunes filles Ameth FALL, il a été détaché au Ministère des Sports faisant de lui le Chef de Service Départemental des Sports de Kaolack.

Monsieur Moussa Kadam, Chef de Service Départemental des Sports de Kounghel depuis 2010, est un ancien international de football en junior et espoir. Il a joué dans plusieurs clubs du championnat national (Dakar Université Club, Stade de Mbour et AS Saloum) et international (club Kasma à Diabira en Turquie). Enseignant d'EPS de formation, Monsieur KADAM a servi au Lycée de Ndioum, situé dans le département de Ndioum, avant de rejoindre l'administration. Il fut adjoint du Chef de Service Départemental des Sports de Kaolack (2006-2010).

Enseignant d'Éducation Physique et Sportive de formation, **Monsieur Mamadou Lamine Badiane,** Chef de Service Départemental des Sports de Ziguinchor, est titulaire d'une Licence professionnelle en « entrainement et performance », d'un Master en « Management des Activités Physiques et Sportives » et d'un autre Master en « Education et Motricité ». Depuis 2015, il est détaché au Ministère des Sports. Il a d'abord occupé un poste de chef de division au niveau de la Direction de la formation pendant 4 ans avant d'être CSDS de Ziguinchor ; un poste qu'il cumule avec celui Directeur du Stade Aline Sitoé DIATTA.

Militant politique, conseiller municipal à la Mairie de Bakel et figure emblématique du mouvement sportif, **Monsieur Ibrahima Omar Camara** est le Chef de Service Départemental des Sports de Bakel et par ailleurs Directeur du Stade Municipal de Bakel. Il est vacataire d'EPS depuis 2002, et a aussi enseigné dans une école privée pendant 10 ans. Il était à 3 ans de la retraite, au jour de notre entretien 22 mars 2022.

Monsieur Antoine Jean Joseph Diandy est le Président de la Fédération Sénégalaise de Badminton, depuis décembre 2019, sur cooptation du Ministère des Sports. Acteur du mouvement sportif, il a dirigé la Ligue de Dakar de natation pendant 7 ans. Sportif accompli, il a eu à pratiquer plusieurs disciplines sportives notamment la natation, l'athlétisme, le football, le basketball, le tir et le karaté. Il est également conseiller municipal élu à commune de l'Ile de Gorée et préside la commission coopération décentralisée. Manager de formation, il gère la plus grande boutique de la marque LG de l'Afrique de l'Ouest.

Monsieur Cheikh Mohamadou Bamba Thioune est un imam (titre d'une personne qui dirige les prières dans une mosquée) et chercheur en sciences islamiques. Il s'intéresse à plusieurs questions telles que l'unicité de Dieu, la jurisprudence, le soufisme, les hadiths (paroles et actions du prophète Mohamed). Ancien pratiquant de kung-fu et de la gymnastique, Monsieur

THIOUNE fait régulièrement la marche comme activité physique. Après 25 ans de service en tant que professeur d'anglais, il est maintenant principal de collège. Après son Master en science de l'éducation, il est aussi doctorant dans le domaine de l'éducation.

Passionné de la natation avec 10 ans, **Monsieur El Hadi Omar Gueye** est juriste et architecte de formation. Après avoir occupé le poste de Chef des Services Administratifs de la commune de Grand-yoff, il est maintenant le Secrétaire Générale de ladite commune. Il fut également vice-président de l'ASC HLM Grand-yoff pendant 6 ans.

Annexe 8 : Quelques entretiens (2 exemples)

Entretien 1 :
Avec le Directeur des Activités Physiques et Sportives du Ministère des Sports, Monsieur Mamadou FALL, réalisé le 16 juin 2022 à Dakar

Moi : Bonjour Monsieur FALL, c'est Cheikh Souleymane FALL, doctorant en sociologie du sport à l'Université Gustave Eiffel. Je prépare une thèse sur la mesure de la pratique physique et sportive des Sénégalais avec une enquête par questionnaire sous forme de sondage sur la population nationale âgée de 15 ans et + et une autre partie d'entretien auprès des autorités centrales au Ministère comme vous mais aussi locales afin de discuter de leurs missions, les politiques sportives et leurs mises en œuvre. C'est dans ce sillage que j'ai voulu m'entretenir avec vous dans ce sens. Pour commencer cette interview, je vous prie de vous présenter en nous expliquant votre parcours académique et professionnel.

Monsieur FALL : Bon, c'est M. Mamadou FALL, Directeur des Activités Physiques et Sportives du Ministère des Sports. Avant d'arriver à cette station, je suis passé au Lycée Malick SY de Thiès ; et après le baccalauréat, j'ai directement intégré l'INSEPS par concours en 1993 ou 1994. J'ai passé 6 ans là-bas. Je suis sorti entre 1999 et 2000. Au-delà de mes 2 années de stage professionnel pour valider le CAPEPS, j'ai été vacataire en tant qu'enseignant d'Education Physique et Sportive à Ziguinchor d'abord où je n'ai pas tellement duré, puis au Lycée Samsdine AIDARA de Vélingara. 1 an après, j'ai été affecté à Khombole. Je n'ai pas non plus duré là-bas. Je me suis levé un bon matin, et on m'a informé de mon affectation au Ministère des Sports au poste de conseiller technique à l'Inspection Régionale des Sports de Fatick. J'avais en charge le basketball et je m'occupais aussi des sports de combat en tant qu'optionnaire. Donc, j'étais également membre actif du CNP de randonnée pédestre, du football, du judo, *etc.* j'ai été aussi membre du comité de rédaction du plan de développement du sport de Fatick. Aussi, nous avions monté le projet SIDA sur toute la région de Fatick afin d'utiliser le sport comme moyen de prévention du SIDA. 2 ans après, j'ai été affecté au Secrétariat national de l'UASSU comme adjoint pendant 12 ans. Durant ces 12 ans, j'ai eu à faire une formation en Allemagne, à Leipzig, en tant que préparateur physique. Donc, c'était la première promotion de préparateur physique au Sénégal. Et quand je suis rentré, j'étais à la fois administratif au niveau du secrétariat général national mais aussi j'étais sur le terrain pour mettre en valeur ces connaissances-là. J'étais préparateur physique de l'US Gorée en D1, de

Dakar Sacré-cœur, de l'US Ouakam. Vu qu'il n'y avait pas beaucoup de préparateurs physiques au Sénégal, la demande était très forte. Et jusqu'à présent, il est très difficile de trouver des préparateurs physiques diplômés. En plus, ça nous a permis de vivre notre passion à ce niveau-là quoi. Je fais également des consultances avec la CEDEAO depuis 2009 en matière du sport dans des conditions particulières différentes de ma fonction de secrétaire général adjoint de l'UASSU. Bon, c'est surtout ça ! Après l'UASSU, j'étais affecté à la Fédération Sénégalaise de Basketball en tant que Secrétaire Général pendant 3 ans. C'est par la suite que j'ai été nommé Conseiller Technique dans le cabinet du Ministre des Sports durant 2 ans. Et c'est depuis janvier 2020 que j'occupe le poste de Directeur des Activités Physiques et Sportives du Ministère des Sports. Donc, au niveau du parcours, c'est ça !

Moi : Un parcours très riche quand même !

Monsieur FALL : On essaye de faire bien les choses.

Moi : Maintenant, ça fait 2 ans que vous occupez ce poste. Alors, pouvez-vous nous expliquer votre mission en tant que Directeur des APS ?

Monsieur FALL : D'abord, je vous présente la direction. Elle compte 4 divisions à savoir la division du sport scolaire (1), la division du sport à la base (2), la division des affaires financières (3) et enfin la division de la vie associative, c'est-à-dire les fédérations (4). Ces 4 divisions que composent la direction s'occupent de manière générale du sport. Notre mission première, c'est surtout la supervision, l'accompagnement et l'appui des fédération au développement du sport de manière générale, et aussi la promotion de nouvelles disciplines. Je pense que depuis quelque temps, on s'attelle dans ce secteur-là, vu qu'on prépare les JOJ, et il y a beaucoup de disciplines sportives, parmi les 32 je pense, où le Sénégal doit être présent. Malheureusement, il y a certaines qui n'existent pas encore au Sénégal comme l'escalade et **le hockey sur gazon**. Mais heureusement, on est en train mettre en place ces fédérations. Et puis, ça se passe très bien. On est aussi à l'écoute des fédérations. D'habitude, on les accompagne pour gérer des situations, les assiste en supervisant les activités et en essayant de tout conduire dans l'apaisement et dans l'inclusivité de tous les acteurs. C'est surtout ça. Maintenant, la nouvelle touche est que, depuis quelque temps, on essaye de tout faire pour qu'il ait plus de représentativité féminine dans les fédérations. Je pense qu'on l'a réussi au niveau de Comité

Directeur de la Natation où il y a plus de femmes que d'hommes. Là, on parle plus de parité mais plutôt de la suprématie féminine (Rires). Et comme on dit, c'est une discrimination positive. C'est vrai que les femmes s'intéressent davantage au sport mais au niveau du management il y a encore des efforts à faire.

Moi : Du coup, dans le cadre de mission visant à la promotion de la pratique physique et sportive en collaboration avec les fédérations et les groupements sportifs, quelle analyse pourriez-vous faire de cette relation ?

Monsieur FALL : Je pense que c'est des relations très claires définies par une législation à travers des lois, des décrets et des arrêtés. Je pense que c'est des relations très courtoises, mais le plus important demeure le respect des textes. D'abord, on les aide à comprendre les textes, mais également à les respecter. Maintenant, par rapport à l'accompagnement, on ne fait pas focus sur les Assemblées Générales, mais on anticipe plutôt pour qu'il ait une bonne gouvernance ; parce que, même si elles sont des associations, elles ont une mission de service public. Donc, elles doivent être conscientes des exigences et on les accompagne dans ce sens-là par le biais de la formation. Il y a des formations qui sont dispensées. Nous, aussi, nous apportons nos conseils pour qu'il ait une bonne gouvernance. Ce qui nous permet d'anticiper des difficultés lors des Assemblées Générales. Au-delà des AG électives qui se tiennent tous les 4 ans, elles doivent organiser des AG d'informations annuellement. Tant que l'information passe, il y a moins de suspicions, moins de de problèmes. Pour ce faire, elles nous envoient les documents à l'avance, on les analyse et met souvent un chronogramme pour tous les acteurs puissent leurs avis sur la chose. Et surtout de manière courtoise et correcte ! Mais, il faut noter que des fois, il y a des AG très tendues où nous appelons toujours à l'apaisement. Dans ce cas, on identifie les personnes influentes et les leaders afin de leur demander de prendre leurs bâtons de pèlerins pour appeler au calme et à l'apaisement. Et souvent, ce sont les élections qui posent problèmes. De par notre expérience, nous savons ces derniers sont dus à l'inertie de l'équipe, aux histoires de clans, *etc.* Et ce n'est pas ça qui fera avancer le sport. Du coup, le plus important dans cette mission que nous nous sommes assignés, c'est toujours d'abord d'anticiper sur les problèmes, d'en discuter et peut-être chercher des personnes influentes pour pouvoir trouver des solutions de manière légale aussi.

Moi : Comme vous venez de le dire, les fédérations et groupements sportifs sont délégataires de pouvoirs et, en tant que Directeur des activités physiques et sportives, vous êtes chargé de les superviser avec un cahier de charges qui vous lie, pourriez-vous nous faire une analyse sur l'exécution de ses termes de référence ?

Monsieur FALL : Je pense que la délégation de pouvoirs est régie par un décret. Souvent, on le partage avec les fédéraux. Il faut comprendre que nous avons, en plus des fédérations, des Comités Nationaux de Promotion (CNP) qui sont des structures d'exception. La mission des structures d'exception (*il s'arrête).* Bon, je vais y revenir tout à l'heure. Mais pour les fédérations, elles sont surtout régies par un décret portant délégation de pouvoirs. Maintenant, c'est l'État qui délègue sa mission de service public et selon des critères. Et depuis quelques années, on se rend compte que ça ne pose plus de problème. Bon, maintenant, peut-être que certaines peuvent prêcher par ignorance, mais il faut quand même tout le temps mettre en avant la discussion, l'échange. Et depuis que je suis à la tête de cette direction, les fédéraux ont compris que la mission de service public qu'elles mènent est une délégation de pouvoirs. C'est dans le discours qu'on leur rappelle cela, et maintenant elles ont connaissance de cette mission de délégataire de pouvoirs et sont en train de respecter les termes de références. D'autre part, on a les CNP qui sont des structures d'exception où c'est le Ministère même qui désigne les membres du top-management au niveau de la gouvernance, c'est-à-dire le bureau et le comité directeur. Ce sont des structures directement rattachées à la Direction des Sports. Et là aussi, c'est beaucoup plus facile. La communication est beaucoup plus fluide. On échange sur des stratégies, des activités à faire et sur beaucoup de choses. Aussi, ils bénéficient de l'expertise de la Direction. Et puis, c'est des mandats beaucoup plus courts entre 1 et 2 ans. Donc, je pense que le contrôle et la supervision sont beaucoup plus facile à ce niveau.

Moi : Bon, au-delà du fait d'avoir des personnes ressources coptées par le Ministère et intégrées dans certaines fédérations ou CNP, auriez-vous un autre moyen de supervision et contrôle de ces structures sportives ?

Monsieur FALL : Avant de répondre à cette question, permettez-moi de clarifier un point sur la désignation des personnes ressources. En fait dans le principe, ce sont les acteurs qui proposent au Ministre. A son niveau, il a la pouvoir de confirmer ou de désigner d'autres personnes. Et souvent, c'est même tout le temps le cas, quand on désigne une personne c'est

parce qu'elle est censée apporter quelque chose. Parce qu'au niveau des élus, effectivement ils ont la légitimité d'être élus, parfois ils n'ont forcément pas le profil ou des compétences à apporter au bon fonctionnement de la gouvernance de la structure. Donc, pour ne pas quand même perturber ce processus démocratique, le Ministère peut désigner des personnes ressources. Mais depuis 2 ans, on demande le CV des personnes ressources désignées pour savoir réellement si c'est des gens disposés à accompagner. Il faut d'abord aimer la discipline. Ça nous renseigne également sur le profil de la personne. Si elle peut apporter quelque chose réellement ou pas. Souvent, on fait ce traitement-là avant de suggérer au Ministre la désignation d'une telle ou telle personne. Alors, la dernière décision lui revient toujours. Avant, on parlait de « coopté ». C'était à la limite c'était des gens « imposés ». Mais là, on fait le partage, et c'est beaucoup plus intelligent et profitable à la fédération. Souvent, c'est des gens qui, financièrement, peuvent apporter des choses grâce à leurs carnets d'adresse. En tout cas, ils sont bien accueillis dans les fédérations. En réalité, ils ne constituent pas des moteurs pour le contrôle même de la gestion au sein des fédérations. Nous, nous avons sur le plan des textes les moyens de procéder à tout moment à des contrôles pour voir la manière dont la gouvernance et la gestion financière sont gérées. Parce que même dans la délégation de pouvoirs, la gestion financière et la formation ne sont déléguées. Mais des situations liées à la carence en ressources font qu'on leur permet de faire ce travail, mais ça sera plutôt un contrôle en aval qui va se faire ; parce que chaque année, elles sont obligées de déposer leurs bilans financiers et le rapport d'activité. Donc, à travers ces documents, on peut regarder d'autres pièces pour savoir comment le contrôle se fait. Dans les missions de la DAPS, il y a aussi la supervision des activités même des fédérations : aller voir le déroulement des compétitions, les sessions de formation, plus particulièrement la formation des petites catégories à laquelle nous accordons une importance singulière. Quelques fois, on décide d'aller superviser certaines activités de la petite catégorie que d'aller assister à une finale. Parce qu'il faut véritablement jeter les bases du développement du sport à ce niveau-là. Voici entre autres quelques moyens qui nous permettent quand même d'avoir quelques éléments sur la bonne gouvernance du sport. Maintenant, peut-être en cas d'incompréhension, on peut se déplacer sur les lieux pour voir ce qui se fait réellement ou bien assister à une réunion et quelques fois demander aux présidents de convoquer le comité directeur pour partager. Ce sont des choses que l'on fait très souvent. Parce qu'on a compris que quand les gens communiquent, il y a moins de problèmes. Ce sont des choses sur lesquelles on a dû anticiper pour pouvoir vraiment arrondir les angles. Bon, c'est surtout ça. Ce sont des démarches que nous utilisons pour avoir un certain contrôle sur les activités des fédérations.

Moi : Au début, vous avez parlé du rapport annuel financier et des activités des fédérations. Auriez-vous un canevas à suivre ? Par exemple, exigeriez-vous aux fédérations de vous communiquer le nombre de licenciés et leur répartition ?

Monsieur FALL : Par rapport à ce paramètre, ce n'est pas obligatoire. En fait, on n'a pas encore mis en place un dispositif légal qui le rend obligatoire. Mais, on peut le réclamer souvent. Tout de même, on doit recevoir le rapport 15 jours avant l'Assemblée Générale. Parfois, on leur demande un complément d'informations. Naturellement, les fédérations les mieux organisées nous donnent ces informations. Par contre, d'autres nous les donnent sous demande de la Direction. Maintenant, quand on contrôle au niveau micro, dans les régions, on se rend compte que ce n'est pas les bons chiffres. Et cela biaise les statistiques. Pour certaines fédérations, on n'a vraiment pas de pouvoirs pour les contrôler. Parfois, ça me prend énormément de temps pour être en possession de ces éléments. Maintenant, c'est dans ce cadre qu'on avait initié une étude faite l'année dernière et qui sera validée dans 2 semaines avec la coordination pour peut-être aller dans la mise en place d'une plateforme. Par ailleurs, il y a le COJOS (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse) avec la coopération française qui sont en train de nous accompagner dans ce domaine. Et je pense que ce n'est pas la même chose. On n'a pas le même cahier de charge. Mais quand même, les 2 ne vont pas se gêner. Actuellement, il y a des fédérations et des CNP qui ont leurs plateformes pour les demandes de licence. Donc, à partir d'un téléphone, on peut effectuer une demande licence, payer et l'acquérir. C'est déjà des bases qui sont en train d'être posées. Mais, je pense qu'on aille vers la formalisation de tout ça pour avoir les statistiques à temps réel. C'est important ! C'est des outils de prises de décision.

Moi : Par rapport à l'étude que vous avez commandité, elle porte sur quoi ?

Monsieur FALL : L'étude constitue un recueil de données statistiques au niveau des fédérations : nombre de licenciés, nombre de cadres techniques, nombre de femmes dans les bureaux, *etc*. On nous a remis le pré-rapport. Maintenant le volet portant sur la mise en place de la plateforme n'est pas encore discuté.

Moi : Est-ce que vous avez un aperçu par rapport aux résultats de cette étude ? Si oui, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ?

Monsieur FALL : Malheureusement, je n'ai pas encore exploité le document, mais je sais que ça ne va traduire fidèlement dans les régions et départements puisqu'elle est orientée vers les données fédérales. Maintenant, après, je pense que ça serait bien de désagréger ces données en les partageant avec les inspecteurs régionaux et départementaux. D'ailleurs, c'est ce qu'on a envisagé de faire à notre niveau afin de vérifier la fiabilité des éléments fournis. C'est pour cela on a pris le temps nécessaire pour analyser les choses. Après la livraison du rapport final, on va le partager avec les services déconcentrés qui vont nous venir en appoint parce qu'ils sont plus proches des structures locales (ligues, districts, clubs et associations sportives). Mais, personnellement, je n'ai pas encore exploité le rapport en profondeur pour pouvoir analyser les chiffres. C'est ça !

Moi : Du coup, au-delà de cette étude statistique fédérale, envisageriez-vous d'étudier la pratique sportive de masse ?

Monsieur FALL : Je pense que le but de ce projet, bien vrai s'il s'inscrit dans le temps, c'était d'abord, comme on est en train de le finaliser la première étape, c'est le recueil des données ensuite on va désagréger pour voir la fiabilité. Après la seconde étape, c'est de mettre en place en place une plateforme. Maintenant pour la plateforme, on avait échangé avec les parties prenantes. Certaines parlaient de logiciel et d'autres de plateforme. Et je pense que le plus adéquat, c'est la plateforme. Maintenant, comme c'est des données d'une structure publique, c'est-à-dire l'État, on n'aimerait pas que ça soit hébergé au niveau du site du Ministère des Sports. On préfère qu'elles soient dans l'ADIE (Agence De l'Informatique de l'État) qui est devenue maintenant « *Sénégal Numérique SA* ». On aimerait qu'elle soit hébergée dans les structures informatiques de l'État. Ça va garantir la pérennité de la chose déjà qui serait déjà une bonne chose. En plus, ces données seront gérées par l'État parce qu'il y a une certaine technicité et une certaine confidentialité dans ce sens. En effet, l'objectif de ce programme est de permettre à chaque Sénégalais, à partir de chez lui, de pouvoir choisir le sport qu'il veut et d'acheter une licence. A temps réel, la fédération sera informée. L'état aussi sera informé. C'est également une manière de combattre la fraude. Ça peut même aller jusqu'à la mutualisation de ces données avec celles du sport scolaire. Donc, comme ça se fait partout dans le monde entier, l'athlète garde le même numéro qu'il avait depuis le sport scolaire. Non seulement, ça nous permet d'avoir un certain contrôle par rapport à la fraude sur l'âge, mais elle permet également

d'identifier et de suivre nos sportifs. Parce que le sport a quelque chose de culturel, par rapport à notre profil en tant que Sénégalais, il y a des sports sur lesquels on est portés. On a beaucoup plus d'aptitudes pour pouvoir y décrocher des médailles ou bien de passer en sportif amateur en sportif professionnel. Je pense qu'on s'inscrive dans cette dynamique d'intelligence artificielle pour pouvoir les choses et ne pas faire des choix sur des coups de tête. Parfois, on prend des décisions qui n'ont aucune base scientifique. Ça marche parfois, mais ce n'est souvent pas évident. Comme j'ai l'habitude de la dire, il faudra qu'on se départisse du pilotage à vue. Avec l'intelligence artificielle, on peut prédire pas mal de choses. Ceci nous permettra de nous positionner sur l'échiquier africain. Pourquoi pas !

Moi : Alors, si j'ai bien compris, l'étude qui est en train d'être finalisée constitue la première de ce genre au Sénégal ?

Monsieur FALL : Effectivement, c'est la première ! Ça n'a été fait. Ce qui se faisait avant à la DAPS, c'était de prendre un courrier et l'adresser aux fédérations et groupements sportifs.

Moi : Est-ce qu'ils répondaient à courrier ?

Monsieur FALL : La plupart d'entre eux ne répondaient pas.

Moi : Et la DAPS utilisait-elle des moyens de pression pour les contraindre à y répondre ?

Monsieur FALL : Bon, je ne pense même pas. Sur le plan légal, le seul moyen que l'on dispose c'est de les interdire de tenir leurs Assemblées Générales. Mais, c'est un contrecoup après. Parce qu'une équipe qui ne veut partir, elle ne va jamais vous donner les statistiques. Au bout de quatre ans, ils vont utiliser ce levier pour rester aux affaires. Voilà ! Maintenant, nous ce qu'on fait en intelligence avec le Directeur de la Haute Compétition qui est passé par la DAPS connaissant un peu les contraintes, on arrive parfois à régler des situations mais ça nous prend beaucoup de temps. Et on peut l'éviter. Maintenant, tant qu'une fédération n'est pas en règle au niveau de la DAPS à savoir le respect de la tenue de l'AG annuelle d'informations, l'AG élective tous les 4 ans et de la bonne gouvernance, si elle dépose une fiche à la Direction de la Haute Compétition pour participer à une compétition internationale, elle n'est pas traitée. Je pense que l'objectif, au-delà de développer notre discipline au niveau national, c'est de

participer dans des compétitions internationales. Et cette étape ne peut pas être tant que qu'elles ne sont pas en règle. Actuellement, c'est la méthode qu'on a mise en place. Souvent, certains Présidents de Fédérations viennent nous dire que *:« voilà, nous sommes en fin de mandat, et on devait voyager, mais la DHC nous demande de nous régulariser d'abord* ». Face à cette situation, c'est eux-mêmes qui prennent les devants pour aller en Assemblée Générale. Ce sont des moyens qu'on essaye de mettre en place pour mettre la pression sur elles.

Moi : Au-delà ces moyens de pression, n'auriez-vous pas la possibilité de bloquer leurs subventions annuelles ?

Monsieur FALL : Il y avait ce qu'on appelle la convention d'objectif. Le Ministère allouait, avec le budget de l'État, un certain montant selon l'importance de la fédération ou de l'activité.

Moi : Et comment évaluez-vous leur importance ?

Monsieur FALL : L'importance, je dirais peut-être son impact d'abord sur le nombre de licenciés. Par exemple, si on prend l'exemple de la Fédération du Sport Scolaire, c'est l'une des plus grandes fédérations en termes de licenciés. Au-delà, vous avez le football, le basketball, le taekwondo, *etc*. Il y a des fédérations où le nombre de licenciés est très élevé. Pour le football, c'est le navétane qui porte le gros lot, mais il faut noter que ce dernier a un caractère plus loisir. Je pense que ce sont des critères qui, sur le plan qualitatif, peuvent être remis en cause. Mais, sur le plan quantitatif, sur les 63 fédérations et groupements associatifs (CNP), nous parvenons à cibler les plus représentatifs.

Moi : j'aimerais bien avoir la liste des fédérations et groupements mise à jour.

Monsieur FALL : Pas de souci ! D'ailleurs, on vient récemment de mettre en place un CNP de hockey sur gazon. Il y a l'escalade qui attend puisqu'on n'a pas encore quelqu'un pour diriger le Comité. C'est des disciplines sportives qu'on est obligés de mettre en place pour répondre aux exigences des JOJ. Donc, ça évolue un peu. Maintenant, pour revenir à la question, ce sont des critères qui faisaient qu'on attribuait la Convention d'Objectif. Ainsi, on assignait des objectifs aux fédérations et groupements sportifs. C'était fait une fois, et jusqu'à présent ce programme n'est pas encore évalué. Même mon prédécesseur souhaitait qu'il se fasse, mais

jusqu'à maintenant ce n'est pas le cas. Avant la mise en place de cette Convention d'Objectif, il y avait un fonds d'appui pour les fédérations, mais il n'y avait pas de critères. C'était au Ministre de faire cet arbitrage selon l'importance qu'il accorde à chaque fédération, *etc*, de manière subjective. Maintenant, avec la Convention d'Objectif, c'était devenu plus objectif sur la base de critères clairement définis. Bon, je pense que c'est une innovation à pérenniser. Et ça va pousser les fédérations à enrôler plus de pratiquants et, peut-être, aussi être dans la bonne gouvernance.

Moi : Alors, si j'ai bien compris, il n'y a pas de cadre bien défini pour le financement des fédérations sportives ?

Monsieur FALL : Non ! Au niveau de la DAPS, il n'y en a pas.

Moi : Alors, comment le Ministère fait pour accompagner financièrement les fédérations ?

Monsieur FALL : Bon, c'est juste des appuis spontanés liés souvent à l'organisation des finales nationales entre autres.

Moi : Cela veut-il dire qu'il n'existe pas de subventions annuelles allouées aux fédérations ?

Monsieur FALL : Non ! Non ! Attends ! En fait, la Convention des Objectifs, c'était ça.

Moi : Et depuis quand, vous avez démarré cette convention ?

Monsieur FALL : Je pense que c'était entre 2018 et 2019. Je me rappelle plus exactement de l'année. Bref, le processus a commencé en 2018. Et puis, ils l'ont reçue en 2019. En 2020, ça n'a pas été renouvelé à cause de la pandémie COVID-19. Il faut noter également qu'avec la COVID-19, il y avait un autre type de subvention. L'État les avait subventionnés de manière conséquente. Et cette aide s'appelle d'ailleurs « Convention aux Fonctionnements ». Parce que les fédérations avaient souffert réellement. Malgré le manque d'organisation des compétitions, cette aide leur a permis d'éponger leurs dettes et régler les problèmes de fonctionnement. Effectivement, c'était des sommes conséquentes qui ont été versées par le Ministère des Finances par virement bancaire. Mais pour cette année, c'est juste des appuis spontanés pour

organiser des finales pour acheter des coupes, des médailles, *etc*, puisque la DAPS ne dispose d'un budget pour supporter cela.

Moi : Après avoir discuté de l'organisation de la DAPS, son fonctionnement et ses relations avec les fédérations et groupements sportifs, j'aimerais qu'on essaye un peu d'analyser la pratique sportive au Sénégal. S'agissant du développement des APS, nous assistons à l'émergence de certaines activités physiques et sportives comme le badminton et du fitness. Par exemple, le badminton qui est passé de CNP à fédération de façon fulgurante. Quelle analyse pourriez-vous faire, Monsieur le Directeur, de ce phénomène ?
Monsieur FALL : ça me fait plaisir surtout de parler du badminton. Je pense que c'est une question de leadership. Parce que le matériel, pour avoir joué au badminton en Allemande, je sais ce n'est pas accessible au Sénégal. Ce n'est pas une question de coût, mais ce sont des matériels qu'on ne trouve pas dans les rues. Malgré tout, il a fait venir beaucoup de matériels. Le Ministère des Sports, par le biais de la DAPS, a facilité avec l'exonération sur les frais de douane. Le Président a mis carrément la main à la pâte. Il était partout au Sénégal. Il s'est vraiment investi pour faire aimer la discipline, et aussi identifier les localités dans lesquelles il devait l'implanter. Par la suite, le badminton s'est imposé dans les centres, les écoles et les universités. Naturellement, les gens ont commencé à jouer au badminton. Il avait juste un mandant d'un an ; mais dès qu'il m'a saisi pour qu'on puisse renouveler le mandat, je lui dis : *« Nous, on va venir évaluer pendant 2 mois à Dakar et dans les régions pour voir ce que vous avez réalisé. Tout le temps, vous nous remontez des informations, maintenant on va aller sur le terrain faire un petit contrôle et analyser les choses ».* A l'issue de ce travail, je lui ai demandé de continuer son mandat et essayer d'aller en fédération. Ça ne sera pas une première. Je n'en suis pas sûr, mais je peux dire qu'on l'a géré avec beaucoup de joie parce qu'il a fait un bon travail. Je le cite souvent en exemple, par rapport aux nouveaux CNP, que c'est possible de passer de CNP en fédération au bout de 2 ans. En effet, la Fédération Sénégalaise de Badminton est en train de faire un très bon boulot. Maintenant, par rapport au fitness, pour avoir été moniteur et formateur en fitness, je peux dire que c'est un monde que je connais très bien (*On a rigolé ensemble).* Dans les formations, j'ai eu intervenir sur la sociologie des salles de sport.

Moi : Ah bon !

Monsieur FALL : C'est un monde à part. Il s'y passe beaucoup de choses positives comme négatives. En fait, c'est une déferlante ; vaut mieux chercher à canaliser ça. Aujourd'hui, il y a un nombre très insuffisant de moniteurs diplômés. Il y a des salles où les moniteurs ne sont diplômés ; ils sont, en réalité, des passionnés. Maintenant, ce qu'il faut voir derrière, c'est la prise en charge des clients puisqu'il a propension qu'il faut avoir par rapport à l'intégrité physique et morale de la personne. Moi, pour l'avoir étudié en Allemagne, la salle dans laquelle je travaillais, il y avait même un département réservé aux femmes et un autre pour les hommes.

Interruption de 6 minutes (entrée d'un agent du Ministère)

Monsieur FALL : On en était où ?

Moi : On était sur la question de la formation des moniteurs de fitness ?

Monsieur FALL : Effectivement, elle pose problème. En réalité, au niveau interne, on a travaillé sur cette question. Et ce programme a été confié à la Direction de la Formation. Je vous suggère d'ailleurs de rencontrer la Directrice. Nous, à la DAPS, on ne s'occupe plus de cette question. Ce programme, c'était d'abord de définir un curricula de formation aux moniteurs de fitness. Et d'après mes informations, ils sont en train de former la première cohorte. Mais, il faut avouer que c'est un phénomène. Maintenant, il reste à savoir si grâce au niveau technique des moniteurs qui renforcent cette dynamique. Il y a aussi les populations qui sont très intéressées d'aller en salle. D'ailleurs, ça peut faire tomber la barrière culturelle à propos des stéréotypes sur le sens de la pratique sportive, les tenues qu'elles portent, *etc*. Par rapport aussi à la sociologie des salles de sport, il y a des choses qui se passent par exemple : il y a des couples qui se construisent, des mariages qui se scellent ; mais également, la fréquentation des salles de sport constitue parfois des sources de tensions dans les couples. Donc, c'est des clusters au niveau social. Il y a beaucoup de choses qui s'y passent, et puis les liens se tissent tellement vite que même les gérants ne parviennent pas à comprendre rapidement les choses. Mais également, il y a l'aspect business. Ce sont des gens qui ne sont pas acteurs de la chose, qui ne sont pas intéressés, mais qui ont les moyens de pouvoir investir dans une salle. Sur le plan économique, c'est un secteur qui rapporte beaucoup. Maintenant, l'État aussi derrière, vous vivez en Europe et vous savez avec les déclarations d'impôts, il y a un certain revenu au profit de l'État. Mais ici, je sais que ce n'est le cas, puisque c'est un secteur qu'il n'a pas encore exploré sur le plan fiscal. Donc, il n'y a pas un aménagement des textes au niveau fiscal pour

pouvoir quand même inciter la contribution à ce niveau. Même nous, au niveau du Ministère, on n'est pas assez outillé sur le juridique et légal pour avoir un contrôle sur ces salles-là. Parce que, quand vous allez en Europe, il y a des paramètres d'ordre technique à respecter par rapport à la circulation de l'air, la sécurité des gens, la capacité, le parking, *etc*. Maintenant, il y a un développement sauvage de ces salles-là qu'il faut maitriser très tôt. En fait, quand la personne n'est pas bien prise en charge, au-delà de gagner en intégrité physique, on en perd à cause des risques d'accident. Il y a des normes à respecter. On ne doit jamais travailler dans une salle seule. Il faut tout le temps être accompagné, sous la supervision d'un responsable. Comme on dit, c'est la folie dans les salles de sport.

Moi : Tantôt, vous avez soulevé la contribution économique du sport à travers les salles de fitness à propos des déclarations d'impôt et au business qui est derrière. Je pense que dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du sport, il y avait un axe concernant la contribution économique du sport. Ça serait bien d'encadrer ça avec le recensement des salles de fitness, les moniteurs et d'analyser par ailleurs la manière dont ces dernières sont ouvertes, bien sûr avec l'aide des services régionaux et départementaux des sports. Maintenant, je ne sais pas si vous avez un projet de règlementation des conditions d'ouverture des salles de sport ?

Monsieur FALL : Bon, c'est une question sur laquelle la Direction de la Formation pourra vous donner des informations. Tout de même, on en a longuement discuté en réunion de coordination. Par rapport au cahier de charge pour l'ouverture d'une salle de fitness, il faut comprendre qu'il y a beaucoup d'activités dans une salle de sport comme le fitness, musculation, taïchi… Il y a également des salles où on pratique le sport de combat. Il y a beaucoup de choses qui peuvent se faire. Mais si on veut vraiment encadrer l'ouverture des salles, il y a un minimum de paramètres à respecter notamment les vestiaires. Je pense que la COVID-19 a d'ailleurs montré qu'elles sont d'importance capitale puisqu'elle est propice à la transmission du virus. Même dans l'usage des machines, quand vous en utilisez, il est important de la désinfecter après. Et le prochain utilisateur doit la désinfecter avant de l'utiliser. Je pense que c'est des choses que, depuis des années, nous avons vu ayant vécu dans des pays occidentaux. Et rien ne nous empêche d'appliquer la même chose. Donc, maintenant, c'est un système qu'il faut encadrer. L'État a un manque à gagner dans ce secteur-là. Ne ce reste que pour protéger la population. C'est parce que nous allons vers le développement du sport qu'on va fermer les yeux sur tout.

Effectivement, il y a des glissements qui se font. Vous voyez un moniteur de gym qui fait de la musculation et, quelques fois, il improvise une petite séance de massage. Et c'est très dangereux puisqu'il y a des blessures sur lesquelles on ne doit pas faire d'appuis et de manipulations. Alors, c'est le travail d'un kinésithérapeute. Il y a un minimum de paramètres à respecter. Soit vous avez une salle de tel niveau, voilà les critères d'éligibilité et le cahier de charge. Pour les salles de quartier, il ne faut pas être très exigeant, mais ne pas laisser faire n'importe quoi. On a vu des salles où c'est des garages qui ont été transformées en salles de sport, alors qu'on te dit qu'il faut 4 m^3 d'air pour un pratiquant. C'est un calcul qui peut se faire facilement. Donc dans un garage, il ne doit y avoir plus de 4 personnes.

Moi : Tout à fait ! Personnellement, j'ai vu à Touba une salle de taekwondo. Alors, c'est un petit garage de mécanicien qui est transférée le soir en salle de sport. Et imagine, il y avait plus de 10 personnes dedans. D'ailleurs, ils n'avaient même pas d'espace pour se déplacer.

Monsieur FALL : Pour ce cas précis, on peut dire que l'entraineur n'était pas soucieux de l'intégrité physique des pratiquants. Et pourtant, il pourrait te donner l'argument selon lequel, moi, mes combattants ne reculent jamais. C'est vrai, quand vous développez des réflexes de ne pas reculer dans un combat. On peut dire que voilà vous êtes un guerrier, mais vous vous exposez à des coups. Dans les sports de combats, le premier réflexe, c'est d'esquiver. Mais si vous n'avez pas ce réflexe, vous risquez gros. Quand vous allez en Europe, les murs des salles gym et de basketball sont matelassés pour la sécurité des pratiquants. Moi, c'est des normes avec lesquelles je ne veux pas que les gens badinent.

Moi : Je vous dis, j'avais tellement peur eux. Ils étaient dos au mur, et malgré tout ils continuaient à se donner des coups de pieds. C'était horrible ! Ce qui est bizarre c'est qu'ils sont très performants aux compétitions nationales et remportent beaucoup de médailles.

Monsieur FALL : C'est vrai ! c'est une zone qui fournit beaucoup de combattants dans les arts martiaux, surtout le karaté et le taekwondo.

Moi : C'est peut-être dû au nombre de pratiquants très élevé et les conditions d'entrainements puisque s'ils s'entrainent dans des conditions difficiles et le jour de la compétition s'ils se retrouvent dans une condition agréable, facilement ils sont performants.

Monsieur FALL : Effectivement, comme je l'ai dit, ça devient un réflexe. Ce n'est pas évident de toujours se protéger, mais ça peut être un bon réflexe, un bon argument au combat. Mais, attention, si le combattant est dominé, il n'aura le réflexe de faire un recul stratégique puisqu'il y a l'habitude d'attaquer. Et ça, ce n'est pas le propre d'un combat. C'est important de changer de stratégie de temps en temps. Néanmoins, la zone de Touba fournit beaucoup d'athlète dans des sports de combat.

Moi : Alors, par rapport à votre mission de contrôle et supervision, avez-vous vu des fédérations ou CNP qui sont en régression en termes de nombre de pratiquants ? Si oui, auriez-vous des leviers sur lesquels appuyer afin de les aider à retrouver leurs lustres d'antan ?

Monsieur FALL : Effectivement ! C'est très pertinent comme question. Dans la liste des 63 fédérations, il y a pratiquement 7 fédérations qu'on qualifie « inactives ». Ce sont des fédérations dont on n'entend réellement plus parler d'elles.

Moi : Et quelles sont ces fédérations ?

Monsieur FALL : Je ne les ai pas en tête. Il y a le kick boxing qui va bientot passer en CNP parce que c'est un mécanisme qu'on a maintenant au lieu de forcer. Parce que quand une fédération est inactive, cela veut dire qu'il y a plus assez de clubs ni de ligues. Donc, vaut mieux reprendre la machine. Il y a aussi la Fédération Sénégalaise de Ski est qui inactive. C'est compréhensible puisqu'on n'a pas de neige au Sénégal. Tout de même, il y a des Sénégalais qui, à l'époque résidant à l'étranger, voulaient compétir pour le compte du Sénégal. Donc, il fallait légalement mettre en place une fédération. Elle a été dirigée par un certain Lamine GUEYE. Malheureusement, elle est inactive depuis quelques années ; disons 6 ou 7 ans.

Moi : Et que pouvez-vous sur le cas de la Fédération Sénégalaise de Volley-ball ?

Monsieur FALL : C'est reparti pour le volley-ball. Je sais que vous êtes de là-bas (*On rigole).* Moi, je me suis personnellement donné la mission de recoller les morceaux. Bon, après les championnats africains, il faut accepter que le volley-ball féminin a déçu. On a taxé un camp de manipuler certaines filles à saboter les matchs. Il faut quand même savoir aller au-delà des ambitions personnelles et savoir que c'est l'Équipe nationale du Sénégal. Récemment, je pense qu'ils ont reconduit les conventions avec la Fédération Internationale de Volley-ball sur le projet « World2win ». Donc, c'est reparti. Même le week-end passé, ils ont organisé des ateliers. Moi, je préfère, même si c'est un processus qui peut être lent, qu'on commence par la base. C'est important. Ils peuvent maintenir la formule des championnats. Mais quand même, il faut aller aussi à la base, dans les écoles et les académies pour former. Et c'est ce qu'ils sont en train de faire, et j'espère que ça va porter ses fruits surtout avec l'appui de la FIVB.

Moi : On a presque fait le tour des questions. Maintenant, vous, au niveau de la DAPS, est-ce que vous avez des perspectives ou des projets de développement ?

Monsieur FALL : Je dirais une ambition parce que, à mon avis, la DAPS doit mettre à jour ses missions. La mission de supervision des fédérations, elle est noble, elle est bonne ; mais, je pense qu'il faudra qu'elle ne soit pas la mission principale de la DAPS dans la mesure où c'est sur laquelle les gens communiquent le plus. Voilà, les AG de fédérations, il y a des crises. Je pense que c'est une activité qui gagnerait, si je parlais en top-management, à être externalisée avec le Comité National Olympique et Sportif Sénégalais (CNOSS). Avec le code du sport, on pourra mettre en place un Conseil de Sport pour qu'on puisse, à partir de la plateforme, contrôler et superviser toutes les activités des fédérations en termes de mandat, d'organisation d'AG électives et d'informations, de dépôt des rapports d'activité et financier, *etc*. Comme ça, les activités fédérales seront encadrées par des acteurs au sein des fédérations mais aussi des acteurs externes influents et qui connaissent le sport. Maintenant, ça va permettre à la DAPS d'être dans les projets, parce qu'actuellement j'ai hérité un projet de Centres d'Excellence Sport-Études (CESE) financé par le Ministère du Budget. Tout est callé. D'ailleurs, l'étude a été faite par un grand cabinet. En principe, ce projet est conçu en quelque sorte comme des Lycées d'Excellence Sport-Études. Il y en aura dans chaque région. En ce moment, on est sur le point de mettre en place le centre pilote au Lycée Blaise DAIGNE où on va cibler 4 ou 5 disciplines sportives, particulièrement les sports individuels, pour voir. On a récemment saisi le Ministère

de l'Education Nationale par rapport à la question. Maintenant, si on a son aval, on espère bien l'avoir, dès Octobre 2022, avec les fédérations, la DAPS et l'administration du Lycée, on va mettre en place un Comité de Pilotage et dérouler ces activités avec des encadreurs, des techniciens au niveau fédéral et les enseignants d'EPS déjà sur place, de préférence optionnaires des disciplines sportives ciblées. On souhaite aussi être accompagné dans ce projet par la Direction des Infrastructures Sportives (DIS) qui doit procéder à la réfection de certaines installations sportives du lycée. Ça va par ricochet profiter au lycée et au sport sénégalais. Et la dynamique, le but, c'est au-delà des JOJ. Ce projet consiste, en quelque sorte, a jeté les véritables bases du développement du sport à la base. Maintenant, en projet d'appui, par rapport au CESE, nous comptons mettre en place chaque année un système de détection dans chaque région et département. Et c'est là-bas qu'on va enrôler les enfants qui ont la propension par rapport à tel ou tel sport. C'est un comité qui va faire ce travail avec les directeurs techniques et, pourquoi pas, avec des experts commis pour la détection. Puisque la détection est une spécialité dans le sport. En effet, votre enfant peut vouloir faire le basketball alors qu'il a un réel potentiel au volley-ball, supposons. Ce n'est pas parce que tu es grand que tu es bon au basketball. Donc, c'est des choses sur lesquelles on aimerait se lancer. Et puis, pour nous, ce sont les véritables bases du développement du sport. Mais, ce qu'on a fait depuis quelques années, je ne dirais pas c'était du hasard, mais du pari plutôt. Tu peux gagner comme tu peux perdre. Aujourd'hui, la performance sportive, elle se construit. Il y a des paramètres, n'est-ce pas, qu'il faut respecter : l'entrainement moteur, le développement psychomoteur de l'enfant… A chaque étape de la croissance, ce qu'il faut développer chez l'enfant et ce qu'il faut laisser en berne. Ce sont des choses qu'il faut prendre en compte. Et les Sénégalais sont bien outillés au niveau national et international pour pouvoir accompagner ce type de projet. Quelque part, ça va libérer de ce fardeau de supervision des AG, des gestions de crise, *etc*. Voilà, aujourd'hui, il faut qu'on aille vers l'autonomisation du mouvement associatif. Je pense que le Ministre l'a compris très tôt. Alors, il y a tout le temps de petites crises à gérer comme un mauvais perdant qui me revient à la charge. Mais, je pense que nous depuis qu'on est là, on essaye de faire les choses avec la plus grande célérité et de compréhension dans le respect. Et ce qui nous libère même de certaines contingences affectives.

Moi : Heureusement, j'ai failli oublier la question de l'UASSU. Depuis quelque temps, on a observé une léthargie dans ce secteur alors qu'il constituait le grenier du sport sénégalais. Maintenant, selon vous, qu'est-ce qui constitue ce blocage ?

Monsieur FALL : Bon, je vais commencer par vous faire une mise à jour. Pas l'UASSU, le sport scolaire, je vous l'ai dit tout à l'heure, je peux en parler avec beaucoup d'aisance. J'ai même été Secrétaire National de l'UASSU après avoir été Secrétaire Général-adjoint pendant 12 ou 13 ans. D'ailleurs, j'ai écrit un Mémoire de Master sur ça. Mais l'UASSU, excusez-moi, même dans ce Mémoire j'ai évité de parler de l'UASSU. J'avais mes raisons pour ne pas en parler. Effectivement, c'est une structure qui, légalement, n'existe plus parce qu'il y a un décret qui met en place la Fédération Sénégalaise du Sport Scolaire et la Fédération Sénégalaise du Sport Universitaire. Je me sens vraiment à l'aise. Comme le Ministre m'avait dit : « *ça, c'est ton vrai premier dossier* ». Dieu merci ! Le décret a été signé depuis décembre 2021. On a fait le processus avec tous les acteurs notamment ceux de l'enseignement supérieur et du milieu scolaire. Mais, il faut quand même rappeler qu'on avait mis en place un Comité National de Gestion du Sport Scolaire, depuis 4 ans, qui est en train d'ailleurs de faire un excellent travail. C'est à partir de 2018 que la machine a été relancée. Aujourd'hui, ils sont plus de 300 000 licenciés ; alors qu'en 2012, ça tournait autour de 20 à 22 000 licenciés. Aujourd'hui, ce sont les Inspections Académiques qui s'intéressent au sport scolaire notamment à la constitution des associations des établissements, la veille des reversements de la cotisation d'AS (Association Sportive) à la cellule. Ça, c'est important parce qu'avant, c'était des budgets pour acheter de la craie, alors qu'il était destiné à l'AS. On est arrivé aussi à récupérer les mercredis après-midi consacrés aux AS à la charge des enseignants d'EPS. Mais, on sait qu'à l'époque, les chefs d'établissement ou les enseignants des autres disciplines scolaires s'en servaient pour faire des rattrapages. Certains collègues enseignants ne se gênaient pas aussi à céder ces heures. Par contre, d'autres aussi qui se défendaient et disaient que non « *même s'il n'a pas d'UASSU, nous allons organiser des tournois sportifs interclasses* ». C'était ça en effet le véritable socle du sport sénégalais. Aujourd'hui, quand on tient même des réunions au niveau étatique, dès que les gens savent que vous êtes le Directeur des sports ou vous êtes au Ministère, ils te parlent de l'UASSU. Et quand le débat, ils ne s'intéressent plus à la réunion et vont parler que de ça. Moi, j'ai personnellement déniché la licence du Président de la République Macky SALL quand il était à l'IST avec sa photo et tout. Ça y est dans les archives de l'UASSU au Stade Léopold Sédar SENGHOR. Rien que pour vous dire qu'il a formé beaucoup de cadres dans ce pays-là. Aujourd'hui, on parle d'Education Physique et Sportive comme le prédit la Charte Internationale de l'EPS avec une d'Education Physique et Sportive inclusive et de qualité. Même les enfants en situation de handicap doivent être inclus dans ce système. J'avais même

soulevé cette question dans mon travail de Mémoire en disant qu'ils peuvent même être évalués sur le plan de la connaissance puisqu'ils font tous autres cours en classe avec les autres élèves. Donc, au cours d'EPS, il y a des activités qu'ils peuvent faire selon leur aisance ou bien même sur le plan théorique. Au niveau de l'AS, ils peuvent être impliqués dans l'arbitrage et l'administration. De là, ils peuvent apprendre à savoir comment gérer une équipe sportive. Ça pourrait leur donner gout à intégrer les ligues et les fédérations. Donc, ça fait de lui une personne dynamique et utile pour la société. Je pense qu'on peut aller dans ce sens-là. Maintenant, l'UASSU, je pense que le décret est sorti. Mais ce qui manque, c'est le statut qui doit être signé par le Ministre des Sports à travers un arrêté. Incessamment, ça sera signé. Présentement, on est en train de jouer les phases nationales de l'UASSU. Ainsi, je peux dire que le sport scolaire est sur la dynamique de retrouver son lustre d'antan. L'État gagnerait à les accompagner en organisant mieux le secteur puisque le grenier des fédérations pour le sport de masse. Surtout avec la poussée démographique particulièrement dans les grandes villes comme Dakar. On sait Dakar est la grosse tête du Sénégal. Tout le monde habite Dakar ou presque tout le monde. Les gens vivent souvent dans des appartements. Vas voir un enfant, dans la journée, il ne te fait même 100 ou 200 mètres. Donc, ils ne bougent presque pas. Du coup, l'école doit offrir cette opportunité aux enfants.

Moi : Encore une dernière (*on rigole ensemble).*

Monsieur FALL : Non, pas de souci !

Moi : Alors, la dernière question est de savoir si vous auriez des difficultés dans le cadre de votre travail, ou bien même des souhaits afin de mieux assumer vos missions ?

Monsieur FALL : Moi, je pense que la difficulté majeure c'est, je l'ai relatée tout à l'heure, au niveau de l'organisation des missions de la DAPS. Je pense qu'elle doit aller au-delà de la supervision des AG ; bien vrai qu'il y a des difficultés même pour organiser ces activités-là. Bon, c'est des moments de tensions. La DAPS est attaquée par-ci par-là. Et c'est le propre de toute organisation. D'ailleurs, Dieu merci, on n'y répond même pas. On reste zen. On sait ce qu'on a fait et ce qu'on n'a pas fait. Ce qu'on essaye tout le temps de faire, c'est l'application rigoureuse des textes. Maintenant, au niveau des ressources humaines, effectivement c'est un problème majeur. A l'époque, je me rapprochais tout le temps de mes doyens même ceux qui

sont à la retraite. Ils disaient qu'il n'y'avait pas moins de 15 à 20 agents dans cette direction. D'ailleurs, les inspecteurs des sports commençaient leurs carrières, c'est-à-dire leurs premières années, dans cette Direction. C'est une Direction qui permet d'être en contact direct avec le mouvement associatif. Mais, aujourd'hui, on est que 5, moi et 4 collègues, à la gérer. Imaginez à l'époque, peut-être il y a 15 ou 20 ans, le traitement des dossiers se faisaient plus ou moins facilement. Mais, aujourd'hui, il ne se passe pas un jour où on ne t'impute pas 5 à 6 courriers. Et au-delà, il y a les mails. Facilement, vous pouvez en avoir 10 dans la journée. Il y a certains auxquels vous pouvez répondre directement, mais d'autres par contre nécessitent une réponse par courrier. Donc réellement, la charge de travail a augmenté puisque la sollicitation est devenue plus facile. Aussi, on ne fonctionne pas avec un système d'audience. Dès qu'on nous sollicite, souvent on les reçoit sans souci. On est là pour ça aussi. Maintenant, l'autre chose, c'est peut-être avec la mise en place de la plateforme, il faudra faire en sorte qu'elle soit interactive avec la prise en compte des inquiétudes et des besoins du mouvement sportif et de pouvoir les traiter ensemble. Cette plateforme nous servira d'interface pour pouvoir gérer tous ces aspects-là, et aussi ne pas tout le temps se démultiplier pour aller recueillir les données, *etc.* Les rapports doivent être versés dans cette plateforme également. Des documents pourront également être partagés dans cette plateforme accessibles aux acteurs sportifs. C'est le cas au Ministère des Finances et au Ministère de la Fonction Publique. Donc, ça rentre dans le cadre de la dématérialisation de la fonction publique. Nous aussi, on s'était inscrit dans cette dynamique. Durant la COVID, j'ai eu une réunion avec le point focal de la DIE. Et on s'était inscrit dans la dynamique de la vente des billets de matchs à travers une plateforme. La personne pourra y acheter et télécharger son billet. Je pense que c'est un outil qui sera beaucoup utilisé par les fédérations, mais l'État y avoir un droit de regard sur le niveau de fréquentation et de fiscalité, *etc*. C'est des choses que l'État doit encourager ; peut-être l'étendre à toutes les fédérations. En effet, il y a un écart entre nous et l'Occident sur ces aspects-là. Mais, nous, on a la chance de pouvoir prendre des raccourcis comme cette plateforme à travers de laquelle nous pouvons faire beaucoup de choses. Cela nous permettra de nous décharger de beaucoup de choses et de nous orienter sur d'autres projets. Le sport est un vecteur de beaucoup de positivité pour les Etats. Je pense que le Président de la République l'a compris. Il faut que nous aussi qu'on puisse mettre en œuvre cette vision, et puis ça va nous profiter à tous.

Moi : Je vous remercie M. FALL ! Je pense que cette fois-ci on a fait le tour des questions.

Monsieur FALL : En tout cas, je l'espère bien !

Moi : Je tenais sincèrement à vous remercier de l'accueil, de la disponibilité mais aussi de la pertinence des réponses. Je pense avoir les informations dont j'avais besoin à propos du fonctionnement de la Direction des Activités Physiques et Sportives que vous dirigez. Vraiment, je suis très content et honoré.

Monsieur FALL : C'est avec plaisir M. FALL !

FIN DE L'ENTRETIEN

Entretien 2 :
Avec la cheffe de service régional des sports de Dakar, Madame NDIONE, réalisé le 17 juin 2022 à Dakar

Moi : Bonjour Mme NDIONE ! Je m'appelle Cheikh Souleymane FALL, doctorant en sociologie du sport. Bon, je prépare une thèse sur la mesure de la pratique physique et sportive des Sénégalais. Donc la partie sondage est presque bouclée. Maintenant, je suis dans la dynamique de discuter avec les chefs de services régionaux et départementaux sur les politiques sportives mises en place, et la manière dont elles sont déroulées au niveau local ou national ainsi que les difficultés rencontrées et les perspectives de développement du sport de masse dans la région de Dakar. Voici, grosso modo, les questions qu'on va aborder au fil de cet entretien. Pour commencer, je vous demande Mme NDIONE de bien vouloir vous présenter en revenant avec nous sur votre parcours académique et professionnel. Vous avez la parole !

Elle : Merci beaucoup Monsieur FALL ! Nous sommes quand même très heureux de vous accueillir ici au niveau de l'Inspection Régional des Sports de Dakar. Je suis à la tête de cette inspection depuis décembre 2015, précisément le 17 décembre, comme inspectrice régionale des sports. Au préalable, j'ai intégré le Ministère des Sports depuis octobre 2007. Évidemment, j'ai fait tour à tour, au ministère des Sports, j'ai pris service au niveau de la DAGE (Direction d'Administration Générale et de l'Équipement), précisément à la Division Comptable et Finance en tant que cheffe de division. C'est cette division qui était chargée de la préparation et de l'élaboration du budget du Ministère, c'est-à-dire la loi de finance du Ministère des Sports. Ensuite, après la Direction d'Administration Générale et de l'Équipement, je suis passée à la Direction de la Formation et du Développement du Sport. Actuellement, cette Direction porte la dénomination de la Direction de la Formation et de la Coopération. Mais à l'époque, c'était la Direction de la Formation et du Développement du Sport. J'ai tour à tour travaillé avec deux directeurs à savoir feue Safiétou DIATTA (paix à son âme) et Alioune Diakhaté MBAYE. Bon, j'ai oublié de dire aussi qu'au niveau de la DAGE, j'ai eu à travailler avec Abdoulaye KOUAYTE, inspecteur comme nous, inspecteur DIABAKHATE, et ensuite Momar MBAYE, professeur d'Education Physique et Sportive. Donc, j'ai eu à travailler à eux avant d'aller à la Direction de la Formation et du Développement du sport où j'ai servi sous feue Safiétou DIATTA et ensuite Alioune Diakhaté MBAYE, actuellement à la retraite depuis fin 2015. Vous voyez bien ? Et depuis 2015, je suis là au niveau du Service Régional des Sports de Dakar. Et ça commence à durer d'ailleurs (*On a rigolé).*

Moi : Alors, vous dirigez ce service depuis 7 ans ?

Mme NDIONE : Oui, bientôt 7 ans dans ce service où j'ai la responsabilité, quand même, d'exécuter comme mission les programmes définis au sommeil. Comme on dit, nous travaillons sur la base d'un budget programme. Et les activités qui sont menées dans la région découlent des actions prioritaires des programmes de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Sport. Ce sont ces activités que nous sommes en train de mener. Outre ces activités-là, j'ai aussi la responsabilité d'accompagner, d'encadrer et de superviser le mouvement sportif au niveau régional. C'est ce qui fait que lorsqu'il y a des élections au niveau des ligues, j'ai la responsabilité de les superviser et de veiller au respect de la réglementation en vigueur, mais aussi de la cohérence de leurs activités par rapport aux programmes définis dans la Lettre de

Politique Sectorielle de Développement du Sport. A côté de cela, nous avons la responsabilité d'assister aux CRD (Comité Régional de Développement) dont le Gouverneur de la Région est à la tête. Cet organe regroupe tous les chefs de services régionaux et les autorités déconcentrées à savoir le Gouverneur, les Préfet et les Sous-préfet. A cette instance, nous apportons notre contribution à l'élaboration et à l'évaluation des autres politiques sectorielles au niveau des autres services techniques de la région. Eux aussi contribuent de la même façon à l'évaluation et au renforcement des programmes que nous sommes en train d'exécuter. Tout ce qui passe ici dans la région en matière du sport, j'ai la lourde responsabilité de bien coordonner et de suivre cela. Concernant le sport scolaire et universitaire, je suis la coordonnatrice au niveau de la région. Vous voyez ? Certes, il y a un Secrétaire Général au niveau, mais il a des relais dans chaque région. Et à ma qualité d'inspectrice régionale, je suis le relais du Secrétaire Général au niveau de la région pour tout ce qui est du sport scolaire et universitaire. Aussi, j'ai des relais dans les départements pour ce qui concerne les autres activités du Ministère mais aussi du sport scolaire et universitaire. J'ai mis l'accent sur le sport scolaire et universitaire parce que c'est une direction à part entière qui lui est consacrée parce que c'est quand même un aspect de notre Lettre de Politique Sectorielle qui revêt d'une importance capitale concentrant beaucoup de crédits pour permettre de réaliser les objectifs fixés et les résultats souhaités. Des difficultés, il n'en manque pas. Tantôt, nous travaillons sur la base d'un budget programme. Et donc, ce que nous faisons dans la région est articulé avec ce qui est défini au sommet, c'est-à-dire la politique sportive. Ici, au Sénégal, nous avons adopté depuis fin 2015, une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle et Développement. Cette dernière comporte certaines orientations stratégiques. Ces orientations stratégiques se retrouvent dans différents programmes qui sont en train d'être mis en exécution sous la houlette du Monsieur le Ministre des Sports. Et peut-être avec mes collègues, vous êtes déjà mis au parfum des différents programmes. Encore pour les contraintes, ça ne manque pas. Déjà, j'ai la responsabilité d'encadrer, d'accompagner et de superviser le mouvement sportif régional. Parce que les fédérations, on peut dire que c'est organes régis par le droit privé, délégataires de pouvoirs et jouissant d'une personnalité juridique. Mais aussi, ce sont des organes investis d'une mission de service public, puisque c'est elles qui sont chargés de faire la promotion et le développement de leurs disciplines respectives sur toute l'étendue du territoire national. Et pour s'y faire, elles sont délégataires de pouvoirs par l'arrêté 2003… Ces fédérations ont comme relais, dans les régions, les ligues. Maintenant, si les fédérations interviennent sous la responsabilité du Directeur des Activités Physiques et Sportives (DAPS), les ligues, elles aussi, sont sous la houlette du chef de service régional des sports. Comme je

l'ai dit, certes les fédérations sont des organes de droit privé et délégataires de pouvoirs, mais elles sont aussi investies d'une mission de service public. Cependant, tout ce qu'elles font doit être en articulation et en conformité avec les projets et programmes définis dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du sport. Idem aussi pour les ligues, elles ont une durée de mandat bien déterminée qui ne dépasse pas 4 ans. Les ligues élaborent leurs plans de développement stratégiques. Et chaque année, elles élaborent un programme annuel d'activités qu'elles soumettent à l'Inspection Régionale des Sports pour validation, correction, *etc*. Et c'est ce programme annuel d'activités qu'elles sont en train de dérouler. C'est ce qui justifie le coup de fil du président de la Fédération Sénégalaise de Basketball qui m'a envoyé une invitation à la finale de la Coupe Saint-michel qui se tiendra demain au Stade Marius NDIAYE.

Moi : A l'image de la politique sportive nationale définie à travers la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Sport, disposez-vous d'une politique sportive harmonisée au niveau local ?

Mme NDIONE : Bon, moi, je ne dirais pas local, mais plutôt un programme sportif déconcentré. En effet, quand on parle de local, on fait référence à la contribution des collectivités publiques territoriales. Et nous, nous sommes des acteurs déconcentrés, mais pas des acteurs locaux. Vous voyez bien ? C'est ce que j'ai dit tantôt, si vous m'avez bien suivie. J'ai dit qu'il y a une politique qui est définie au sommet comportant des orientations stratégiques. Ces dernières sont déclinées sous forme de programmes. A partir de ces programmes, toutes les actions et activités découlent de ces programmes-là. Chaque année, il y a un PAP (Programme Annuel de Performance). Et ce PAP n'est rien d'autre que les PTA (Plan de Travail Annuel) des différentes directions qui sont en charge de dérouler la Lettre de Politique Sectorielle du Ministère. C'est à partir de ces PTA que nous partons pour élaborer nos PTA aussi. Au niveau de chaque région, il y a un PTA. Il y a des ligues qui disposent leurs rapports d'activités chaque année, mais pas toutes les ligues qui se livrent à cet exercice pour être honnête, dans lesquels elles intègrent leurs PAT (Plan Annuel de Travail). Et moi, en ma qualité de cheffe de service régional des sports, je me dois de vérifier la conformité de leurs programmes par rapport à ceux définis par le Ministère des Sports. Et c'est en fonction de cela que moi aussi, j'élabore mon PTA que je transfère à la hiérarchie. En fait, c'est un ensemble d'actions cohérentes et bien articulées.

Moi : En fait, si j'ai bien compris, au niveau déconcentré, un Plan de Travail Annuel est élaboré, et à la fin vous faites une évaluation à travers le Plan de Travail Annuel de votre service pour voir si les missions assignées ont été respectées ou pas.

Mme NDIONE : Effectivement ! Et au niveau central, ils concentrent tout ça pour faire, eux aussi, leur PAP (Plan Annuel de Performance). D'ailleurs, c'est sur la base de ce dernier que le projet de loi de l'année suivante devra être élaboré. Vous voyez bien ? Parce qu'on vous a assigné des missions. Certaines ont été exécutées, et d'autres non ou ne sont pas effectives. Donc, on ne va pas réoctroyer les mêmes crédits. C'est pourquoi il est impératif, avant d'élaborer un quelconque projet de budget d'avoir le PAP. C'est une évaluation, mais c'est un la situation. Cette situation-là, le ministère le fait une fois par an, et les différentes directions chaque trimestre. Mais, dans la pratique, c'est un peu difficile puisque, comme je l'ai dit tantôt, toutes les ligues ne se livrent pas à cet exercice notamment les disciplines les plus connues. C'est l'exemple de la ligue de football qui ne respecte le dépôt de rapport d'activités annuel. On le comprend parfois parce qu'ils reçoivent des financements d'ailleurs comme la FIFA. Sans la subvention du Ministère, la FSF a des sous pour compléter la subvention reçue du Ministère.

Moi : Vous, en tant qu'autorité déconcentrée du département des sports, avez-vous des moyens de pressions pour obliger les ligues à assurer leurs engagements ?

Mme NDIONE : Effectivement ! Par exemple, si on demande à une ligue de faire un travail et qu'elle ne s'y adonne pas, nous écrivons notre rapport que nous transmettons à notre hiérarchie, à la suite d'analyse de la situation et des potentielles contraintes de ce non-respect des engagements. Maintenant, notre hiérarchie peut bloquer la subvention qu'elle devrait allouer à sa fédération ou même refuser de l'accompagner dans ses compétitions internationales. D'ailleurs, les fédérations sont obligées elles-mêmes d'envoyer leurs rapports de performance au Ministère pour prétendre le financement de certaines de leurs activités. Déjà, le budget alloué aux compétitions internationales n'est pas assez. Rares même sont les fédérations qui en bénéficient. Il faut le dire l'actionnariat privé tarde à intégrer le secteur du sport. Au Sénégal, il y a juste quelques sociétés nationales à fonctionnement privé qui sponsorisent le sport, et c'est seulement pour quelques disciplines. Je peux citer la LONASE qui sponsorise les sports équestres. Et la SONATEL qui sponsorisent le football, le basketball et un peu la lutte. En tout cas, il n'y a pas beaucoup de sociétés qui accompagnent la promotion et le développement du

sport. C'est rare de voir une société qui sponsorise un club. Il y'en a mais c'est très rare quand même.

Moi : Dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Sport, la première orientation est le développement de la pratique sportive et des infrastructures sportives. Au niveau déconcentré, quels sont vos outils de mesure pour évaluer le travail des ligues dans ce sens ?

Mme NDIONE : C'est ça d'ailleurs la raison d'être de la ligue, c'est-à-dire de promouvoir et de développer la discipline dont elle est en charge sur toute l'étendue de la région. C'est d'ailleurs la condition sine qua non de son existence. Maintenant, il y a souvent un problème de moyens. Les ligues dépendent des fédérations qui ont un programme annuel à dérouler qui est la somme des programmes des différents ligues et districts. Avec ses ressources et ses moyens, les fédérations choisissent leurs programmes les plus pertinents chaque année. Comme je vous l'ai dit, les moyens ne sont pas élastiques. Certaines fédérations comptent sur l'actionnariat privé, le sponsoring et la subvention du Ministère qui est loin d'être suffisante. Donc, il faut une rationalisation. Et cette rationalisation ne peut passer que par les activités choisies et à intégrer dans le Programme de Travail Annuel, naturellement en conformité avec ce qui se fait au Ministère des Sports. Parce qu'une fédération ne peut pas poursuivre un objectif autre que celui du Ministère. Bien étendu, ça doit être fait en fonction des potentialités de chaque terroir. Parce que chaque terroir a ses spécificités. Ce qui est pour Dakar ne l'est pas forcément pour Matam ou pour Kédougou, ou ailleurs.

Moi : En parlant de potentialités, vous faites référence à quoi ?

Mme NDIONE : Les potentialités, c'est quoi ? Des potentialités, lorsqu'on en parle, lorsqu'on élabore un programme de développement ou une politique, ce sont les atouts que dispose un terroir. Je vous donne un exemple très concret : à Dakar, il y a la potentialité de développer des disciplines telle que la natation parce qu'il y a la mer. En plus de la mer, il y a des piscines, surtout dans les hôtels. Nous avons également une piscine olympique nationale. Tel n'est pas le cas pour d'autres régions. Je vous le dis parce que je suis une actrice qui évolue sur le terrain. On sait ce qui s'y passe. Nos potentialités, nous les connaissons. Dakar a la potentialité de développer les disciplines qui tournent autour de l'eau notamment la natation, les régates, *etc.*

D'ailleurs, les clubs les plus vivants se trouvent à Dakar. C'est juste pour dire que la politique, elle est globale. Elle embrasse tous les aspects. Maintenant, c'est à chaque zone d'essayer de voir comment prendre ses spécificités.

Moi : Plus concrètement, comment évaluez-vous le développement d'un quelconque sport ?

Mme NDIONE : Non ! Ça, c'est des indicateurs qui sont définis préalablement. Par exemple, concernant la pratique sportive, les indicateurs diffèrent selon le programme et le secteur. Quand vous parlez de pratique sportive, les indicateurs ne peuvent pas être pareils quand on va parler d'infrastructures sportives ou de formation. Donc, ça dépend. Ce ne sont des éléments figés. C'est évolutif. Vous voyez bien ? Par exemple, lorsqu'on veut étudier la pratique dans la région de Dakar, il faudra nécessairement prendre en compte l'aspect genre, la circonscription administrative, *etc.*

Moi : J'aimerais également savoir les activités physiques et sportives les plus pratiquées, les moins pratiquées et même absentes dans la région ?

Mme NDIONE : Au niveau de la région de Dakar, il faut savoir d'abord que Dakar est la capitale du Sénégal. On a l'habitude de dire que Dakar la locomotive du sport sénégalais. S'il y a une cinquantaine de fédérations et groupements, on a au moins une trentaine de ligues fonctionnelles. Dans les autres régions, je n'ai pas les statistiques, mais c'est difficile de trouver 10 ligues fonctionnelles, voire même 5. En effet, certaines n'ont pas un certain maillage au niveau des 14 régions du Sénégal. Vous pouvez voir une fédération qui n'a des représentants qu'au niveau de 10 régions au moins que ça. J'ai tantôt cité la natation. Je ne suis pas allé à Dahra, mais je sais qu'il n'y pas de natation là-bas. Peut-être à Matam, c'est certes régulé, mais le fleuve est à cotée, et je connais de très bons nageurs qui sont venus de là-bas. A Mbour, par exemple, c'est très rare de voir un originaire de cette ville qui ne sait pas nager parce que c'est une ville côtière et il y a beaucoup de pêcheurs là-bas. C'est un peu pareil aussi qu'à Thiès qui est une grande ville où il y a des piscines. A Dakar, dans certaines localités comme Cambéréne, les gens sont nés et ont grandi près de l'eau. C'est l'exemple de mon collègue assis à mes côtés, Mama Laye. De ce fait, ils savent très bien nager. C'est valable dans toutes les localités *Lébous.* Toujours pour répondre à la question des activités physiques et sportives les plus à Dakar, je supervise des AG, et je peux vous dire que si une fédération a 100 clubs, les 50 sont à Dakar.

D'ailleurs, c'est toujours le candidat qui gagne Dakar qui gagne les élections. D'ailleurs, c'est souvent l'origine des bisbilles entre ligues et fédérations. Très souvent, l'équipe dirigeante de la fédération veut avoir une maitrise sur les dirigeants des ligues, parce qu'ils savent que c'est des potentiels rivaux en termes de moyens et de pratiquants. Les statistiques sont là. La majorité des licenciés sont de Dakar. Et c'est valable pour toutes les disciplines sportives. Par exemple, pour le cas de la natation, nous avons 10 clubs à Dakar. Après Dakar, c'est les régions de Thiès et de Saint-Louis. Pourquoi la région de Thiès ? C'est parce qu'il y a la petite côte.

Moi : Et pour le cas des autres disciplines ?

Mme NDIONE : Vous savez chaque année, ils organisent un championnat régional parce qu'on ne peut être sans organiser un championnat régional. En tout cas, l'activité la plus constante qu'on organise ici. Maintenant, selon les disciplines qu'elles soient collectives, individuelles ou de combat, il y a souvent des formations, des stages de passage de gardes ou des galas qui sont organisées. La ligue de basketball organise régulièrement un championnat régional. En fait, le championnat régional est l'activité la plus partagée par toutes les ligues. Du côté de l'athlétisme, la ligue de Dakar tient chaque année son « meeting de Dakar », sauf cette année à cause de la COVID. Il y a des marathons comme celui de l'EIFAGE qui se tient, en connivence avec la Fédération.

Moi : Et de l'autre côté, quelles sont les activités physiques et sportives peu pratiquées ou absentes dans la région ?

Mme NDIONE : En tout cas, ici, toutes les disciplines sportives qui sont en train d'être promues au Sénégal sont présentes à Dakar notamment le badminton dont la plupart des clubs se trouvent à Dakar. Il y a aussi le rugby.

Moi : D'après mes résultats préliminaires, le fitness est en pleine expansion au Sénégal se trouvant dans le carré des activités physiques et sportives les plus pratiquées. En plus, il est très prisé à Dakar. Et selon vous, qu'est-ce qui pourrait expliquer ce phénomène ?

Mme NDIONE : Vous avez la réponse. Vous savez à Dakar, il y a le confinement des domiciles. Si on n'habite pas dans un petit appartement, on est souvent dans une maison qui dépasse

rarement 150m^2. En tout cas, la moyenne, c'est des espaces confinés. Bon, ça, c'est une première explication pour moi. Les gens sont aussi professionnels à Dakar, qu'ils évoluent dans le secteur formel ou informel. Et aussi, il y a une meilleure acceptation du sport comme facteur d'amélioration de la santé publique et de cohésion sociale. Samedi dernier, j'étais au monument de la renaissance pour faire de la montée au niveau de la colline, et il y avait des familles venues faire du sport ensemble. Et aussi, il y a l'aspect commercial. On s'est rendu compte que le fitness aussi pouvait être un facteur de développement économique et social. De jeunes sportifs et/ou chômeurs peuvent y voir une voie pour gagner son pain. Surtout que les conditions d'ouverture ne sont très lourdes ; il suffit d'aménager une salle et demander une autorisation au niveau de la Mairie, je crois. Je pense d'ailleurs qu'il y a une réforme en cours concernant l'ouverture des salles de fitness. Mais, pour l'instant, les conditions sont allégées. Même, la mensualité pour les salles de fitness n'est très chère. Elle tourne autour de 10 000 FCFA. Toutefois, il y'en a quand même un peu plus cher. Moi, je connais une salle où la mensualité, c'est 70 000 FCFA. Elle se trouve au niveau de la corniche-ouest. Le propriétaire est un libanais, et la salle est très bien équipée et aérée. Derrière le Palais également, il y a une salle de sport dans un bar, en face de l'Océan Atlantique. Il y'en a qui viennent pour de la voile, du surf, de la natation, *etc.* il y a un mini terrain de handball et de volley-ball. C'est très fréquenté. Vous pouvez aller la visiter, si tu as le temps.

Moi : Avec la floraison des salles de fitness, surtout à Dakar, ne trouvez-vous pas très urgent de réglementer le marché, malgré les réformes enclenchées ?

Mme NDIONE : Moi, je me souviens, j'ai participé à plusieurs réunions, mon collègue peut le confirmer ou l'infirmer, dans ce sens. Je peux vous dire c'est en cours.

Moi : Moi, je connais des « coachs » de fitness qui n'ont reçu aucune formation. Et par rapport à cela, la sécurité des clients est très engagée.

Mme NDIONE : Tout est dans la réforme. Attendons de voir !

Moi : Ça commence à durer puisqu'on nous parle de cette réforme depuis des années.

Mme NDIONE : Tout à fait ! J'en vois tous les jours. Dans mon quartier, je ne peux pas te dire combien de salles de fitness sont là-bas. Parfois même, je vois certains, en haut de sa maison, ouvrent une salle de fitness. E tout cas, là je vis, il y'en a beaucoup.

Moi : Maintenant, il nous reste les deux dernières questions. J'aimerais avoir votre analyse sur le comportement sportif des dakarois ?

Mme NDIONE : Moi, je trouve que Dakar est une ville très sportive. Attends, vous parlez de la région ou de la ville ?

Moi : Je fais allusion à la région de Dakar que vous dirigez ?

Mme NDIONE : Voilà, bon, je vais parler par département. Je vais me baser sur les statistiques, évidemment, concernant le sport d'élite et le sport de masse. Au niveau du département de Dakar, la corniche est bourrée de monde. Et c'est partout jusqu'à la corniche des Almadies. A Yarakh aussi, c'est la même chose, surtout sur le littoral, malgré la baie de Hann. J'y étais récemment au mariage d'un ami avocat, mais j'ai vu beaucoup de gens s'adonner à leurs sports favoris. Pour les sports, je trouve que Dakar est une ville très sportive. Prenons aussi l'exemple du département de Guédiawaye, l'aperçu global que j'ai reçu est que les gens aiment trop le sport ; en plus, c'est le prolongement de la VDN. Un jour, j'allais à Yeumbeul, et j'avais emprunté ce chemin. Mais, les gens jalonnaient aussi pour faire du sport. Et j'ose imaginer que c'est le cas jusqu'à Tivaouane Peulh. En tout cas, tout le littoral, c'est comme ça jusqu'à Keur-Massar et Bambilor. A Rufisque également, tu vois des clubs phare comme Saltigué, Tengueth FC et Saltigué. Rufisque est très sportive. Moi, je dis que le développement des infrastructures ne suit pas le développement du sport de masse. Moi, je dis que les Sénégalais sont très en avance par rapport à ce que nos autorités sont en train de réaliser en termes d'infrastructures sportives. C'est évident, parce que vous avez, dans les capitales, les gens sont beaucoup plus éveillés, beaucoup plus conscients sur les bienfaits du sport. Le sport est un facteur d'amélioration de la santé publique. Moi, en écoutant des fois « priorité santé » à travers les ondes de la RFI de 9 à 10 heures, lorsqu'on parle de certaines pathologies, de certaines maladies, le sport fait toujours partie des mesures de prévention, surtout les malades chroniques comme le diabète, le cancer*, etc*, dont les deux leviers principaux sont une activité physique régulière et une alimentation saine.

Moi : Contrairement aux autres régions, mes résultats ont montré que les femmes font un peu plus du sport. Selon, qu'est-ce qui pourrait expliquer cela ?

Mme NDIONE : C'est à cause l'urbanisation. En plus de cela, certains tabous brisés dans les grandes villes, comme Dakar. Il y a aussi l'émergence du fitness puisqu'on est convaincu que quand on a un gros ventre comme moi, avec quelques exercices abdominaux, tout part. On a un ventre plat, surtout pour ceux qui tiennent à leur esthétique.

Moi : La dernière question que j'aimerais vous poser est de savoir si vous rencontrez des difficultés dans le cadre de votre travail. Si c'est le cas pouvez-vous les partager avec nous ?

Mme NDIONE : Effectivement, nous avons des difficultés et des contraintes. Le sport actuel repose essentiellement sur le financement de l'État, l'argent du contribuable sénégalais. Nos moyens sont très insuffisants ; c'est pour cela qu'on a souvent du mal à bien exécuter nos missions et de réaliser les axes les prioritaires de nos programmes. Jusqu'à présent, l'actionnariat privé peine vraiment soutenir le secteur du sport. Et aussi, les collectivités publiques territoriales n'accompagnent pas assez le développement du sport au niveau de leur terroir. Si c'était le cas, on serait beaucoup plus allégés.

Moi : Alors, si je vous suis, vous voulez soulever le problème de l'acte III de la décentralisation ?

Mme NDIONE : Vous savez, les collectivités territoriales, c'est très clair. Elles travaillent sur la base des compétences qui leur sont transférées. Ces dernières sont accompagnées de fonds de dotation. A côté de ces fonds de dotation, il y a les fonds de concours. Vous voyez bien ? Pour les fonds de concours, c'est un privé qui vient investir dans une collectivité pour l'exécution d'un travail bien déterminé. Mais, pour moi, l'intervention de ces collectivités territoriales, puisqu'on ne parle plus de collectivités locales, est très faible en matière du sport. Au-delà de cette contrainte budgétaire, nous avons aussi des contraintes administratives. Parce que nous faisons des rapports ; nous élaborons des documents avec des suggestions pour orienter un peu les actions. Mais, il n'y a un suivi de la hiérarchie. Nous rencontrons aussi un déficit de personnels à tous les niveaux notamment le personnel d'appoint et le personnel cadre.

Moi : Exactement, vous êtes combien dans ce service ?

Mme NDIONE : Actuellement, au niveau de ce service, on est que deux (2). Donc, vous voyez ce que ça fait. Avant, les Directeurs Techniques Régionaux étaient des agents des Servives régionaux des Sports comme Conseillers Techniques Régionaux (CTR). Normalement, chaque ligue devrait avoir un DTR chargé de l'élaboration et du développement de sa discipline dans la région.

Moi : J'ai également entendu que les services régionaux des sports ne disposent de budget de fonctionnement. Est-ce là ?

Mme NDIONE : C'est le cas. Nous n'avons que le budget de fonctionnement. Par exemple, si nous voulons organiser une formation, soit c'est sur financement du mouvement sportif ou soit c'est le Ministère des Sports qui encadre cela avec le budget alloué au développement et à la formation.

Moi : Sans budget d'exécution, vous êtes chargés de superviser, de coordonner et d'impulser la pratique dans la région. Ne serait-ce pas paradoxal ?

Mme NDIONE : En tout cas, c'est comme ça ! Les collectivités territoriales, bénéficiaires des fonds de dotation, peuvent vraiment se référer à nous dans le cadre de l'exécution de leurs programmes de développement du sport. On est toujours disponible à accompagner.

Moi : Madame NDIONE, on a épuisé toutes les questions. Auriez-vous quelque chose à compléter ? Avant cela, je tenais sincèrement à vous remercier de l'accueil chaleureux et de la clarté des réponses.

Mme NDIONE : Tout le plaisir a été pour moi de vous recevoir dans notre service. C'est très dommage que vous soyez dans un contexte de déménagement.

Moi : Ce n'est pas grave.

Mme NDIONE : Nous, on va déménager à l'Arène Nationale au cas où vous reviendrai au Sénégal. Ça sera un plaisir.

Moi : Je vous remercie infiniment de la collaboration !

FIN DE L'ENTRETIEN